



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

H. eccl.

50⁷

Artaud.



**BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.**



CONSIDÉRATIONS
SUR LE RÈGNE DES
QUINZE PREMIERS PAPES
QUI ONT PORTÉ
LE NOM DE GRÉGOIRE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR,

QUI SE TROUVENT A LA MÊME LIBRAIRIE :

- HISTOIRE DU PAPE PIE VII**, 3^e édition ; 3 vol.
in-12. Paris, 1839. 9 f.
- HISTOIRE DU PAPE LÉON XII**, 2 vol. in-8°. 12 f.
Paris, 1843. 7 fr. 50 c.
- HISTOIRE DU PAPE PIE VIII**, 1 vol. in-8°. 7 fr. 50 c.
- HISTOIRE DE LA VIE ET DES TRAVAUX
POLITIQUES DU COMTE D'HAUTERIVE**,
comprenant une partie des actes de la diplomatie fran-
çaise, depuis 1784 jusqu'en 1830 ; 1 gros volume in-8° :
2^e édition, avec un portrait. Paris, 1839. 5 f.
- HISTOIRE DE DANTE ALIGHIERI**, 1 vol. grand
in-8°, orné du portrait de Dante, et de quatre autres
gravures en taille-douce, représentant l'*Enfer*, le *Pur-
gatoire*, le *Paradis* et le masque tiré sur la figure de
Dante, après sa mort. 7 fr. 50 c.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET C^{ie},
Rue Cassette, n^o 29, près Saint-Sulpice.

CONSIDÉRATIONS
SUR LE RÉGNE
DES QUINZE PREMIERS PAPES

QUI ONT PORTÉ

LE NOM DE GRÉGOIRE,

PAR

M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR,

ANCIEN CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME, A FLORENCE ET A VIENNE,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
DE L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA,
DE LA SOCIÉTÉ DE GOTTINGUE ET DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE;
OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
CHEVALIER-COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ESPAGNOL DE CHARLES III,

Auteur des Histoires de Pie VII, de Léon XII et de Pie VIII.



PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET C^{ie},
IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,
RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

—
M DCCC XLIV.



INTRODUCTION.

« Utcunque erit, juvabit tamen rerum gestarum
» memoriae, pro virili parte, et me ipsum consu-
» luisse. Etsi in tantâ scriptorum turbâ, mea fama
» in obscuro sit, nobilitate et magnitudine eorum
» qui nomini officient meo, me consoler. »

«..... Ceterum aut me amor negotii suscepti fal-
» lit, aut nulla unquam respublica, nec major, nec
» sanctior, nec bonis exemplis ditior fuit. »

TITE-LIVE : Préface en tête du livre I.

« Quoi qu'il en soit, je suis bien aise cependant
» d'avoir et moi-même, travaillé, selon mes facul-
» tés; à répandre le souvenir des faits : quoique
» dans une si grande foule d'écrivains, ma réputa-
» tion soit obscure, je me consolerai en pensant à
» ceux dont l'élévation et la grandeur effaceront
» mon nom. »

«..... Au reste, ou ma passion pour mon entre-
» prise me trompe, ou aucun ordre de choses n'a
» été plus grand, plus saint, plus riche en bons
» exemples. »

Quelle que soit la proposition de Tite-
Live, je m'applaudirai toujours du zèle
avec lequel, tout obscur que je suis, je
me porte à honorer ce que je respecte et
ce que j'aime. Un peu de la magnificence
de ce qu'on a loué, retombe nécessaire-
ment sur celui qui entreprend même
une tâche au-dessus de ses forces. Ce

n'a pas été, d'ailleurs, par hasard, que dans la série des pontifes sur lesquels je publie ces *Considérations*, le pape Grégoire VII s'est trouvé un de ceux qui ont attiré mon attention particulière, et vers lesquels j'ai dirigé mes études. Des opinions franches sur Grégoire VII tant attaqué aujourd'hui, sont un des besoins de nos circonstances actuelles.

Cette raison et d'autres qu'il est inutile de manifester ici, et qui n'en sont pas moins importantes et logiques, m'ont fait prendre la plume, et c'est avec plaisir qu'après avoir esquissé les traits des Pie et des Léon, j'ai cru devoir tracer ces souvenirs sur les quinze premiers papes du nom de Grégoire.

Beaucoup de livres, beaucoup de discours sont remplis d'injures contre les papes en général. A propos de conjonctures nouvelles, qui n'ont aucune affinité avec les temps anciens, on dénature les faits, on répète les vieilles querelles, on abuse des fautes de quelques subalternes, on tait les jugemens sages rendus par des adversaires qui ne veulent pas persister

dans des préventions injustes : enfin on ressasse des malédictions surannées. Sans se soucier de la haute vénération qu'on doit à l'histoire, on entretient le peuple dans des mensonges, on monte sa colère sur des exubérances de dignité et de titres qui ne sont pas fidèlement rapportés : d'un enfant qui n'est encore qu'un roitelet sans consistance, on fait un empereur incontesté; on ne considère qu'un côté de la cause, et l'on ne profère pas, en définitive, une sentence qui mérite d'être maintenue par les esprits généreux, amans de l'ordre et de la vérité.

Des actions d'un pape quelconque, et quelquefois de celles d'un pape qui fut un grand génie, on se fait une arme pour déchirer tous les autres pontifes. Il doit être naturellement permis de s'armer des vertus d'un pape, qui seroit même comme tiré au sort, pour venger des noms glorieux et faire briller l'éclat de leurs qualités et des actes qui les ont illustrées.

Sur ce genre de questions, un signal d'éloquence laïque est parti du Piémont. Gloire à cette belle portion de l'Italie, qui

nous envoyoit de si nobles paroles, de si admirables leçons, pour réfuter celles d'un autre Piémontais moins heureusement inspiré, et qui a prêché la révolte dans des poésies ardentes qu'il eût mieux fait d'appliquer à un autre but ! Ce signal donné par M. de Maistre a été entendu dans la France. A son tour, par diverses voix, elle a parlé. L'éloquent M. de Bonald est entré en lice. C'est ainsi qu'à l'époque des croisades, il suffisoit d'un accent passionné, pour électriser les esprits, et enlever les peuples avides de conquérir le saint tombeau, et de rechercher des moyens d'échange qui, après avoir affranchi l'Europe des serres cruelles de la féodalité, devoient implanter en Asie des relations de commerce, de protection, que l'insouciance actuelle, cependant, ne verra pas périr.

L'esprit révolutionnaire, cet esprit qui n'est jamais content, cet élan si inconsidéré qu'il faut enfin réprimer, car il est toujours despote, soit qu'il parle au nom de Voltaire, soit qu'il déchire les entrailles de la patrie, au nom de la Convention, soit qu'il décime les familles, au nom de

Napoléon , l'esprit révolutionnaire ressemble plus qu'on ne croit à la féodalité. Certaines barbaries humaines récentes ont la même physionomie. Seulement les unes aiguisent le couteau, les autres le suspendent bien haut pour qu'il frappe un coup plus sûr, les dernières assassinent des hommes étourdis par des fanfares. L'esprit féodal a dit : « Venez : je » vous protégerai : accourez : défrichez » ces landes : je vous les donne : arrachez » ces bois, dressez-y des maisons : les bois, » les maisons, les champs nouveaux seront » à vous : seulement vous m'aidez à » construire un asile pour moi sur cette » hauteur, et chacun, de son côté, vivra » dans la situation la plus fortunée. » Mais le château fort, bientôt inexpugnable, est devenu un lieu de menace. « Vous me don- » nerez à présent, dit la féodalité, vous » me donnerez ce qu'il me plaira de de- » mander, ou je le prendrai de force. » Alors un ami de la religion cria : « *Dieu le* » *veut!* » Chaumières et châteaux répondirent à ce cri. Il falloit satisfaire l'esprit de croisade. Le seigneur remit une par-

tie de ses droits, et à la place d'un despotisme ignare, s'éleva la constitution monarchique qui toujours protégea efficacement le peuple. Les Papes secondoient et animoient ce déplacement protecteur. Nous nous en convaincrons en suivant le cours des réflexions qui vont se présenter.

L'esprit révolutionnaire, maintenant émané de simples Citoyens, et non pas de Bannerets, n'agit pas autrement que celui qui, après avoir si bien commencé, a depuis tant fait couler de larmes dans l'Europe. Tout dégénère en abus : cette partie du monde payoit les accroissemens d'une civilisation tardive, du plus pur de son sang. Les révolutionnaires, voyant le mal, après avoir tout promis sans rien tenir, sont venus à peu près tout demander. Le plus grand nombre décide devant les plus sages qui ne sont pas écoutés; et quel est ce plus grand nombre? c'est une réunion fictive de privilégiés sur une multitude de millions d'ames qui ne sont pas appelés. Beaucoup de princes d'autrefois, guidés par la religion, étoient plus généreux.

Le retour à ce qu'on avoit eu le tort et

le malheur de renverser, parut à M. de Maistre être la direction véritable qu'on devoit reprendre. Pour cela, ce publiciste sage ne renonçoit à aucune amélioration établie, ni à aucun progrès salutaire : il faut que le progrès arrive insensiblement, qu'il durcisse comme la pierre, pour qu'aucune fureur de la nature, ni des hommes, ne puisse le briser. Ces progrès là ont péri avec le mal dont on les disoit imprégnés. Félicitons M. de Maistre. Il méritoit cette louange; et le souverain de son pays a hautement récompensé les efforts de l'athlète valeureux, qui, dans les temps antiques, par sa famille, et nouvellement par ses travaux, appartenoit à l'ancienne et à la nouvelle croisade.

Il a défendu *le Pape*, en général; plus modeste, et venu plus tard, pour ne pas faire sans doute aussi bien, je ne puis dans la même histoire, que choisir, de loin en loin, mes héros. Je suis pourtant fier d'avoir deviné que partout où je m'arrête, même auprès des noms assiégés par l'ineptie et l'ignorance, je rencontre la sagesse, l'honneur et la vertu.

Pour attaquer les Papes, et les immoler, on veut intéresser et compromettre des esprits tempérans qui ne demandent pas à devenir usurpateurs. On excite à des penchans ambitieux des fragmens de nation, ce que Machiavel appeloit des *rognures*, chez qui on veut combattre l'amour de la modération et de l'ordre, et qu'on voudroit faire paroître mauvais italiens, quand ils sont nourris de cet esprit de paix, de soumission, de bienveillance, qui est la seule sauvegarde des petits souverains. Quelques sujets imprudens se laissent prendre au piège. Il y a tant d'ardeur, et pour l'agitation, et pour le bien, dans la vive et pétulante Italie ! Erreur, déception, vues insensées ! Que chacun reste à sa place ! n'est-il pas plus simple de conserver ce qu'on possède ? Puisque l'opposition de nos temps ne peut parvenir à susciter des fantômes, qu'en méconnoissant Rome et ses droits, n'est-il pas mieux de résister au plaisir d'attaquer le géant qu'on ne peut fouler aux pieds ? N'est-il pas plus simple de vivre de la vie que Dieu, une nature riche, une culture abondante, des mœurs douces

nous ont donnée? Les hommes qui courent après de grandes fortunes, sans glaive, sans capitaines, presque sans histoire, ou avec une histoire de province, sont à plaindre. Que des subdivisions italiennes ne s'apprêtent pas de pareils mécomptes! Laissons les Pontifes à leur place! Saint Pierre (c'est la volonté de l'Europe) ne sera pas réduit à la condition d'un évêché ou d'une paroisse. Tout, dans le cours de ces annales, quoiqu'abrégées, enseignera publiquement que les peuples catholiques finissent toujours par être entendus. La puissance la plus formidable qui commande au nord de l'Italie, les monarchies constituées devant l'Etat de l'Eglise, et plus en arrière, sont catholiques, et n'ont qu'un vœu de bon ordre, de fidélité religieuse. C'est un rêve que l'indépendance républicaine de la Péninsule! Les parts ont été faites par tant de siècles et confirmées par tant d'incompatibilités! Dans quelques points, on peut malheureusement changer de maître, mais ce n'est pas pour être plus heureux, fussions-nous, nous autres François, appelés à relever les dominateurs ac-

tuels! Chacun à sa place! le Pape à Rome, chez lui, dans la maison de Pierre! et il y a encore moyen de vivre paisible dans les délices de ce monde, en même temps qu'on ne compromet pas les félicités de l'autre!

Voilà les accens de douleur, les consolations, les conseils que nous arrachent les menaces des imprudens. Il est temps que les bienfaits d'un gouvernement paternel soient partout connus. Quiconque allume l'incendie chez les autres doit être averti que le mal peut être dirigé sur ceux qui se croient le plus en sûreté, et qui vivroient alors sans règles, sans appui solide, après avoir excité les plus mauvaises passions et semé à flots la tempête, oubliant que celui qui la sème, moissonne dans le temps, la douleur, l'effroi, les railleries, la dévastation, enfin sa propre ruine.

Veut-on une preuve immédiate et actuelle de la tenue noble, invincible du Saint Siège? Le corps épiscopal français pourroit se plaindre de tant d'attaques, de tant d'embarras divers qui s'élèvent contre ses admonitions paisibles, et qu'il supporte avec une résignation courageuse et

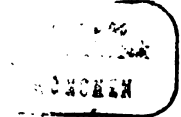
constante. On eût voulu que Rome blâmât cette résistance, et sous prétexte de faire entendre la voix d'une haute autorité, on eût voulu peut-être, que Rome intervînt même par des paroles vagues qui n'auroient irrité personne. Rome ne dira pas de choses vagues, si elle parle : il ne manquera à ses paroles ni franchise, ni décision : le sens d'aucune de ses phrases ne sera ambigu. D'ailleurs, quand Rome ne parle pas, qu'est-elle ? alors elle ressemble à ces gouvernemens fortement assis, qui savent que leurs guerriers vivent dans la fidélité, font le service convenu et agréé, avec zèle et intrépidité, comme si aucun danger véritable n'étoit survenu. Le Saint Siège arrête son regard calme et confiant sur l'Eglise de France qui garde ses positions, qui les défend, qui espère obtenir la couronne obsidionale (1). Cette manière de se concilier, de se comprendre, jusqu'à ce que le Saint

(1) En 1552, notre roi Henri II apprenant que François de Lorraine, duc de Guise, s'étoit jeté dans Metz assiégé par Charles-Quint en personne, dit au ministre dirigeant les travaux de la guerre : « A présent il n'y a plus rien à voir en Lorraine, François est dans Metz : réglons nos plans pour les autres parties du royaume ! » Charles-Quint fut obligé de lever le siège.

Siège ait consulté son prudent consistoire de cardinaux, empêche les fautes, et devient un des plus imposans spectacles où puissent se développer la sagesse des pasteurs et l'autorité du successeur irrémovible de Pierre, qui tient avec autant de fermeté que de modération, les rênes du char catholique. La civilisation si protégée par les Papes, a donné aujourd'hui de l'esprit et du tact à tout le monde : chacun sait son fait : c'est celui-là qui est raisonnable sans avoir promis plus qu'il ne veut tenir, c'est celui-là qui est de bonne foi et fort, c'est celui-là qui sait le mieux se conduire.

Convenons aussi que cette habileté qui règle sagement les affaires, se voit aussi parfois chez l'adversaire le plus animé, et qu'alors, les bons esprits de part et d'autre, se prêtent un mutuel appui, et peuvent ramener la bonne intelligence dans des cœurs faits pour jouir ensemble des inestimables trésors de la concorde et de la paix.

Si cette concorde et cette paix renaissent en France, ce seroit à Rome que l'Europe devroit une grande partie du bienfait.



CONSIDÉRATIONS

SUR LE RÈGNE DES

QUINZE PREMIERS PAPES

QUI ONT PORTÉ

LE NOM DE GRÉGOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

L'AUTEUR SE PROPOSE D'ESQUISSE DES CONSIDÉRATIONS SUR LA VIE DES QUINZE PREMIERS PONTIFES ROMAINS QUI ONT PORTÉ LE NOM DE *GRÉGOIRE*. GRÉGOIRE PREMIER EST NÉ A ROME D'UNE ANCIENNE ET ILLUSTRE FAMILLE. SA PREMIÈRE ÉDUCATION. IL FONDE DES MONASTÈRES. SUIVANT BEAUCOUP D'AUTEURS, IL FUT RELIGIEUX DANS LE COUVENT DE SAINT-ANDRÉ, QU'HABITENT AUJOURD'HUI LES MOINES CAMALDULES A ROME. IL DEVIENT APOCRISIAIRE A CONSTANTINOPLE. ON L'ÉLIT PAPE. IL SE CACHE : UNE COLOMBE VIENT SE PLACER SUR SA TÊTE ET LE FAIT RECONNOÎTRE. LES PLUS IMPORTANS TRAVAUX APOSTOLIQUES DE CE PAPE. IL REMPLISSOIT AVEC L'ARDEUR LA PLUS EXEMPLAIRE, SES DEVOIRS DE PONTIFE ET DE PRINCE.

Je vais esquisser des Considérations sur la vie des quinze premiers Pontifes romains qui ont choisi le nom de Grégoire. Je ne m'arrêterai pas long-

temps à prouver que ce nom, *qui porte bonheur*, n'est connu dans l'histoire que par des faits qui excitent souvent l'admiration. Quand le lecteur aura parcouru, avec quelque attention, la vie de ces Papes presque tous comme *privilegiés*, je trouverai facile de lui faire partager les sentimens de vénération qui m'ont déterminé à entreprendre cet ouvrage.

Grégoire I^{er} (saint Grégoire-le-Grand) élu pape, l'an 590, étoit né à Rome, vers 540, de Gordien, sénateur et ensuite cardinal-diacre régional, et de Sylvie, matrone très-pieuse, tous deux d'une ancienne et illustre famille. Son aïeul avoit été élevé à la papauté, en 483, sous le nom de Félix III.

Grégoire, appartenant à une splendide et opulente famille, reçut la plus brillante éducation. On remarquoit en lui une éloquence naturelle, et des talens supérieurs. Sa prudence et sa vertu le firent élever à la dignité de préteur. A la mort de Gordien, devenu héritier d'une immense fortune en palais et en domaines, il voyoit autour de lui les plus riches patriciens rechercher son alliance; mais il reconnoissoit le vide des biens de la terre, et il désira se rendre digne des biens célestes. Bientôt il fonda et dota six monastères en Sicile et un autre à Rome, où il alla s'enfermer, pour se consacrer tout entier à Dieu. Mabillon prétend que, dans ce couvent, il suivoit les statuts de l'ordre de Saint-Benoît. Bas-

nage combat cette opinion ; d'autres Bénédictins défendent Mabillon. A Rome, plusieurs auteurs pensent que Grégoire fut religieux dans la maison de Saint-André, dite maintenant de Saint-Grégoire, et aujourd'hui possédée par des moines Camaldules qui s'y établirent en 1573. Toujours est-il que Grégoire fut nommé cardinal-diacre en 582, par Pélage II, dont il étoit le secrétaire, et ensuite désigné pour remplir à Constantinople les fonctions d'Apocrisiaire ou nonce apostolique auprès de l'empereur Maurice (1). Là, Grégoire tint sur les fonts de baptême un fils de cet empereur.

Après la mort de Pélage, Grégoire fut proclamé son successeur ; aussitôt il écrivit contre lui-même à l'empereur Maurice, et le supplia de mettre des obstacles à cette élévation : mais les lettres furent interceptées : Germain, préfet de Rome, les brûla et se contenta d'envoyer à l'empereur le décret d'élection. Instruit de ces circonstances, Grégoire alla se cacher dans une caverne. Les saintes légendes disent qu'il fut découvert, parce qu'une blanche colombe brilloit au-dessus de la tête du modeste Pontife. Le peuple s'étant porté en foule devant cette retraite, on exigea que le fugitif fût amené triomphalement à Rome : il fallut qu'il ne résistât pas à une volonté si universelle, celui qui

(1) Novaes, *Elementi della storia de' sommi Pontefici*, Rome 1821, tome 1^{er}, page 235.

devoit donner de si beaux exemples sur la chaire de saint Pierre. On ne tarda pas à se convaincre que la suprême dignité ne changeoit rien aux habitudes du religieux (1). Pontife pour tous les autres, il n'étoit qu'un moine pour lui-même. Apaiser le Ciel par des prières, édifier le monde par des vertus, instruire les fidèles par la prédication, par les écrits, par une foule d'œuvres pieuses, veiller incessamment au salut des peuples, unir les sollicitudes du pasteur à la tendresse du père et aux soins du prince, voilà les exercices qui occupoient la vie de Grégoire. Etelred, roi des Anglo-Saxons, conquis avec son peuple à la foi chrétienne, par les soins des missionnaires du Pontife; Agilulfe, souverain des Lombards, éloigné peu à peu de la fausse doctrine d'Arius, et ramené doucement à celle de Pierre; les idolâtres de Sardaigne, rendus dignes du baptême; l'autorité du cinquième concile, consolidée; le schisme d'Occident apaisé et presque éteint à la suite d'une sage insistance; les fureurs des Donatistes réprimées; le divin office régulièrement disposé; la discipline réformée dans les Gaules; le chant ecclésiastique, et dit grégorien, du nom de son fondateur, formellement inauguré; voilà encore les monumens et les trophées du zèle de Grégoire (2), l'un des plus grands Papes qui aient existé.

(1) Cesarotti, *Vite dei primi cento Pontefici*. Firenz. 1811, page 162.

(2) Cesarotti, page 163.

Rome applaudit surtout à l'institution d'une école de chanteurs ecclésiastiques qui fut créée sous ce règne. Ce Pape établit une partie de ces chanteurs près du temple de Latran, et l'autre près de Saint-Pierre (1).

Grégoire fut le premier Pontife qui se servit de cette formule : *loqui ex cathedrâ, loqui de Petri sede*, parler assis sur la chaire, parler assis sur le siège de saint Pierre.

Jean-le-Jeûneur, patriarche de Constantinople, ayant pris le titre d'Evêque universel, Grégoire, offrant le plus noble exemple de modestie que l'on ait donné au sein de la grandeur, prit le titre de *Serviteur des serviteurs de Dieu, Servus servorum Dei*, titre que ses successeurs ont conservé.

Chaque matin, il invitoit à dîner douze pauvres, et il les servoit lui-même. Les légendaires rapportent qu'un jour il se présenta un ange qui prit place à la table et forma le nombre de treize. Il est certain que dans l'église de Saint-Gré-

(1) Le chant grégorien fut substitué, en France, à la vieille méthode de saint Ambroise, malgré la résistance des clercs gallo-francs, qui se croyoient meilleurs chanteurs que les Romains. On lit dans la vie de Charlemagne, *Hist. des Gaules*, t. v, p. 185 : « Deux écoles de chant furent établies à Metz et à Soissons, quand le grand empereur revint de Rome. Celle de Metz devint très-célèbre, bien que l'art des professeurs n'allât pas jusqu'à faire perdre aux Francs leur accent rauque et guttural, qui brisoit les notes dans leur gosier, tandis que les Romains les moduloient claires et pures : les chanteurs romains enseignèrent aussi aux chantres des Francs l'art de jouer des instrumens.

goire, on lit encore aujourd'hui le distique suivant :

*Bis senos hîc Gregorius pascebat egentes;
Angelus et decimus tertius accubuit.*

« Ici Grégoire nourrissoit douze pauvres ; un » ange, formant le treizième convive, s'assit à » la même table. »

Il avoit ordonné que l'on peignît ses traits dans son couvent de Saint-André, pour que la présence du fondateur entretint la ferveur des religieux. D'après ce portrait, il avoit une belle stature, le visage long, les cheveux noirs ; il étoit chauve sur le front, où il ne restoit que deux mèches de cheveux. La physionomie est noble et douce. Tout y annonce la sensibilité, l'étude et le génie.

On a continué de représenter ce Pontife avec une colombe près de l'oreille : dans cette colombe, on entend retrouver celle qui le fit reconnoître, quand il refusoit la papauté.

Nous donnerons quelques détails sur les ouvrages laissés par saint Grégoire-le-Grand : d'abord nous parlerons avec la plus haute estime de l'édition qui est intitulée : *Sancti Gregorî Papæ I cognomine Magni, opera omnia*. Elle est due aux soins de Denis de Sainte-Marthe et de Guil. Bessin, de la Congrégation de Saint-Maur : Paris, 4 vol. in-fol., 1705. Le premier vol. contient

35 livres de *Morale* sur Job, deux livres d'*Homélies* sur Ezéchiel, et deux sur les *Evangelies*. Le second renferme le *liber regulæ Pastoralis*, les quatre livres de *Dialogues*, et quatorze livres de *Lettres*. Le troisième est composé du *Sacramentaire* et de l'*Antiphonaire*. Le quatrième offre la vie de saint Grégoire, écrite trois cents ans après lui, par Jean-le-Diacre : il existe une autre Vie de saint Grégoire, par le Père Louis Maimbourg. Novaes dit (1) qu'elle a été condamnée par un bref d'Innocent XI, du 26 février 1687. Quelques critiques ont blâmé les *Dialogues* de saint Grégoire. Fleury a pris soin de le défendre; il répond aux détracteurs du Pontife qu'indépendamment de la candeur et de la bonne foi avec lesquelles il rapporte des événemens qui lui paroissent incontestables, d'après des témoignages du plus grand poids, il ne pouvoit pas, dans le siècle où il vivoit, produire un ouvrage plus utile pour soutenir la foi encore chancelante des néophytes, sur des points fondamentaux de la religion, tels que l'immortalité de l'ame, la résurrection des corps, l'intercession des saints, la vénération due à leurs reliques, la nécessité de la prière pour les morts, et particulièrement du saint Sacrifice. Bossuet a emprunté quelques traits à saint Grégoire, surtout à la dernière *Homélie* sur Ezéchiel.

Il existe une autre édition des œuvres complètes

(1) Tome I, page 250.

de ce Pontife. Elle a été publiée à Venise en 1767, in-4° : l'éditeur rend la justice due aux Bénédictins, auteurs de l'édition citée plus haut, et il ajoute des corrections et des faits importants; malheureusement le papier de cette édition auroit dû être mieux choisi. Un passage altéré du *Policratique, sive de nugis curialium* de Jean de Salisbury avoit fait accuser saint Grégoire du brûlement de la bibliothèque palatine, fondée par Auguste, c'est-à-dire de tout ce qu'elle contenoit en ouvrages d'ancienne littérature (1); cette erreur a été réfutée dans l'*Art de vérifier les dates*. Aucun document historique du temps ne parle du prétendu brûlement de la bibliothèque d'Auguste ordonné par Grégoire. On l'apprend pour la première fois par Jean de Salisbury, qui écrivoit, comme on sait, six cents ans, après le règne de ce Pape. Saint Antonin, qui a vécu deux cents ans encore plus tard que Jean, a répété les mêmes assertions. Tous deux parlent par ouï dire, *fer-*

(1) Voici ce fameux passage, d'après la première édition, conforme aux plus anciens manuscrits, et notamment à celui de Jumièges : « *Doctor sapientissimus ille Gregorius, ... non modò Mathesim jussit in auld recedere, sed, ut traditur à majoribus, incendio dedit reprobatæ lectionis scripta, Palutinus quæcumque tenebat Apollo.* Dans les éditions postérieures, on lit *Probatæ lectionis*. Par le mot *Mathesim* employé au commencement de ce passage, on entendoit l'astrologie judiciaire. Quant aux livres *Reprobatæ lectionis*, on doit entendre par là ceux qu'avoit condamnés le concile de 496, sous saint Gélase : ces livres étoient purement théologiques et n'avoient rien de commun avec la littérature ancienne. (*Bioy. univ.*, VIII, 385.)

tur, traditur, dicitur. Ce n'est pas ainsi qu'on établit les faits de l'histoire. Machiavel a renouvelé ces inculpations contre le grand Pape : non-seulement, il accuse saint Grégoire, mais encore divers autres chefs de la religion, et s'exprime ainsi : « On verra avec quelle obstination ils persécutèrent toutes les *mémoires antiques* en brûlant les ouvrages des poètes (1) et des historiens, *en ruinant les images* et en détruisant toute bonne chose qui avoit quelque signe d'antiquité. » Saint Grégoire-le-Grand n'a pas *ruiné les images*, car on a vu qu'il avoit ordonné que la *sienna* fut peinte dans le couvent de Saint-André; les nombreux ouvrages de saint Grégoire sont remplis de passages inspirés par l'étude des anciens. Machiavel aura cru aveuglément Jean de Salisbury.

On a aussi accusé saint Grégoire d'avoir fait brûler Tite-Live, parce que cet auteur *insiste* sur les cérémonies et les prodiges de la langue païenne. Il est difficile de donner un motif plus frivole et surtout plus ridiculement exprimé. On dit que le Pontife réprimanda vivement Didier, archevêque de Vienne, de ce qu'il enseignoit la grammaire, c'est-à-dire les belles-lettres, d'après les auteurs païens, et de ce qu'il mêloit ainsi les louanges de Jupiter à celle de Jésus-Christ. Ce trait admis ne prouve rien. Qu'un Pape ait blâmé un arche-

(1) Second livre des *Discorsi*, édition de Passigli, *volume unico*. Florence 1831, page 227.

vêque de s'occuper d'études profanes, assurément il y a loin de là au zèle violent que l'on impute à saint Grégoire, dont les vertus éminentes étoient la tolérance et la douceur. Au commencement du siècle dernier, un savant Bénédictin, dom Liron, auteur des *Singularités historiques* (1), a réfuté les détracteurs de saint Grégoire. Brucker, qui étoit un protestant très-ardent, renouvela depuis ces accusations; mais Landi, abrégiateur de Tiraboschi, les a combattues d'une manière très-victorieuse. M. l'abbé Emery, dans son *Christianisme de Fr. Bacon* (2 vol. in-12), tome II, page 332, a donné à cette réfutation le plus haut degré d'évidence. Cet ouvrage est rempli de solidité et de sagesse, et il prouve à quel point M. Emery auroit mérité les plus hautes récompenses catholiques, la pourpre même, s'il n'avoit pas été si modeste. Enfin, il est démontré que la bibliothèque d'Auguste, brûlée sous Néron, rétablie par Domitien, et consumée de nouveau sous Commode, n'existoit pas, par conséquent, sous saint Grégoire I^{er}. Ajoutons à cela que près de deux siècles avant lui, le pillage de Rome par Alaric avoit dépouillé cette capitale du monde de tout ce qui lui restoit de plus précieux. Après Alaric, Genséric et Totila avoient complété la destruction. Il n'est donc pas étonnant qu'on n'ait pu découvrir un manuscrit de Tite-Live qu'au fond de l'Alle-

(1) *Biographie univ.*, tome XVIII, page 385, note.

magne, où sans doute des Barbares l'avoient emporté avec tant d'autres objets enlevés à l'Italie. L'assertion de Jean de Salisbury est donc une erreur manifeste, résultat d'une ignorance complète, mais dont les protestans n'ont pas manqué de s'emparer, pour tâcher d'obscurcir la gloire d'un des plus grands hommes que la religion catholique ait eus pour ornement et pour appui.

Nous recommandons à nos lecteurs de se bien pénétrer d'un passage des *Homélies sur Ezéchiel* : on le trouve à la fin de la dixième, tome v de l'édition de Venise, in-4°, 1769, page 125. Grégoire prie ses frères de l'excuser s'il a dû interrompre le travail qu'il a entrepris, en leur adressant ces *Homélies*. Les tribulations de Rome ont augmenté. La ville est entourée d'épées menaçantes ; le danger de mort est imminent partout : ceux qui font des sorties reviennent les mains coupées ; ceux qu'on ne voit pas reparoître sont demeurés prisonniers, ou ont péri. Le Pontife est obligé de se taire, parce que *son ame s'ennuie de sa vie* (1). L'œil de son cœur ne veille plus dans la discussion des mystères. La leçon est moins douce à son esprit, parce que la voix des gémissemens l'a empêché de se nourrir de son pain. Dieu n'amène souvent ses enfans à l'héritage perpétuel qu'à travers les douleurs et des blessures innombrables. Tout ce morceau est em-

(1) Job, ch. x, 1.

preint d'une vive sensibilité. Le prince dévoile avec franchise les maux de la patrie ; le Pontife répand les seules consolations qui puissent soulager ces misères.

Il avoit bien raison de dire, ce Pape admirable : « Quiconque arrive à la place que nous occupons est accablé par les affaires au point de douter s'il est prince ou Pontife (1). » Grégoire-le-Grand remplissoit avec l'ardeur la plus exemplaire l'un et l'autre devoir.

Nous avons, dans de précédens écrits, cité l'ouvrage que l'on doit à Guillaume Bury, chanoine de la cathédrale de Malines, et qui commence ainsi :

*Si vis Pontifices romanæ noscere sedis,
Quisque, quotus fuerit, metris hoc scire volebis.*

Voici la mention que Bury fait au sujet de saint Grégoire-le-Grand :

Tandem majori fulges virtute, Gregorî.

Saint Grégoire-le-Grand mourut le 12 mars 604, après avoir régné treize ans, six mois et dix jours. Son corps repose à Saint-Pierre dans la chapelle Clémentine.

(1) Liv. 1, épist. 25; dans quelques éditions, épist. 24. M. de Maistre, dans son bel ouvrage *Du Pape*, Lyon 1836, tome 1, page 246, rapporte ces paroles de saint Grégoire.

CHAPITRE II.

SAINT GRÉGOIRE II EST ÉLU PAPE EN 715, ET SUCCÈDE A CONSTANTIN. GRÉGOIRE II EST LA PIERRE SUR LAQUELLE FUT FONDÉE PLUS SOLIDEMENT QU'AUPARAVANT, LA PUISSANCE TEMPORELLE DE L'ÉGLISE. ELLE SE DÉBAT ENTRE LA TYRANIE DES LOMBARDS ET CELLE DES EXARQUES. LE PAPE VEUT RELEVER LES MURS DE ROME : IL EN EST EMPÊCHÉ PAR LES LOMBARDS. GRÉGOIRE CONSACRE ÉVÊQUE WINFRID, APÔTRE DES GERMAINS, ET LUI DONNE LE NOM DE BONIFACE. L'EMPEREUR LÉON L'ISAURIEN PROSCRIT LES IMAGES. GRÉGOIRE NE VEUT PAS ABOLIR CE SAINT CULTE ET RÉSISTE A L'EMPEREUR. AUCUNE PUISSANCE SOUVERAINE EN EUROPE N'EST AUSSI ANCIENNE QUE CELLE DES PAPES. ADMIRATION DE L'ITALIE POUR LE CULTE DES IMAGES. LE ROI DES LOMBARDS, LUITPRAND, MENACE ROME. GRÉGOIRE DEMANDE DES SECOURS A EUDES, ROI D'AQUITAINE, QUI AVOIT BATTU LES SARRASINS A TOULOUSE. EUDES PROMET CES SECOURS ET NE PEUT LES ENVOYER. CHARLES MARTEL, APPELÉ EN ITALIE PAR GRÉGOIRE, NE PEUT QUITTER LA FRANCE, OU IL DOIT REDOUTER LA PRÉSENCE DU CÉLÈBRE ABDÉRAMÈ. GRÉGOIRE, ABANDONNÉ A LUI-MÊME, EST ATTAQUÉ PAR LUITPRAND ET L'EXARQUE EUTYCHIUS. LE PONTIFE, NOUVEAU SAINT LÉON, APAISE LUITPRAND. LE ROI, ARRIVÉ DEVANT LA CONFESSION DE SAINT PIERRE, S'AGENUILLE ET Y DÉPOSE SES HABITS ROYAUX, SA COURONNE D'OR ET SA CROIX D'ARGENT. LE RÈGNE DE GRÉGOIRE II FUT UN RÈGNE DE SAGESSE, DE GLOIRE ET DE COURAGE. L'AUTORITÉ DES PAPES FUT PENDANT PLUSIEURS SIÈCLES LA VÉRITABLE FORCE CONSTITUANTE EN EUROPE. C'EST ELLE QUI A FAIT LA MONARCHIE EUROPÉENNE, MERVEILLE D'UN ORDRE SURNATUREL.

SAINTE Grégoire II, que l'on dit de la famille Savelli, fut élu Pape l'an 715 : il étoit moine béné-

dictin, bibliothécaire de la sainte Eglise romaine, et il avoit été créé cardinal-diacre par saint Sergius premier. D'autres disent avec moins de raison, par Constantin, son prédécesseur, qui l'avoit emmené à Constantinople. On admira la profonde sagesse de Grégoire dans les discussions qui eurent lieu alors relativement au concile appelé *quinti-sexe* ou *in trullo*, parce qu'il avoit été assemblé sous le dôme du palais impérial. Ce nom de Grégoire étoit aussi mémorable dans les fastes de Rome chrétienne, que celui des Métellus et des Emile dans les annales de Rome païenne (1). La puissance de l'Eglise fut fondée sur la pierre de Pierre; on peut dire que Grégoire II fut l'autre pierre sur laquelle fut fondée, plus solidement qu'auparavant, la puissance temporelle de l'Eglise.

Deux autorités formidables la menaçoient alors, les empereurs grecs et les rois Lombards : les uns la tyrannisoient dans les droits de la religion, et les autres usurpoient ses patrimoines. Les peuples de l'Italie impériale étoient dépouillés par l'exarque et exposés à tous les désastres d'une guerre incessante; ils ne trouvoient que parmi les Pontifes un père, un protecteur, un bienfaiteur, et ces trois titres joints au caractère sacré dont les Papes étoient revêtus, devoient nécessairement rendre les Italiens plus dévoués à la Tiare qu'à la

(1) Cesarotti, *loc. cit.*, page 223.

Couronne. Les Grecs régnoient sur les personnes, les Papes sur les cœurs, et à celui qui est vassal par le désir, il ne manque que l'occasion de le devenir par le fait.

Au commencement de son pontificat, Grégoire pensoit à restaurer les murs de Rome. Un de ses prédécesseurs, Sisennius, avoit préparé tous les matériaux convenables, mais les Lombards s'opposèrent aux projets de Grégoire. Ce fut Grégoire II qui protégea l'Apôtre des Germains, l'Anglo-Saxon Winfrid, qui étoit allé en Italie prendre commission du successeur de saint Pierre, et jurer fidélité à l'Evêque et à l'Eglise de Rome. Grégoire consacra évêque ce missionnaire, et changea son nom de Winfrid contre celui de *Bonifacius* (qui fait le bien).

A cette époque à peu près, Léon l'Isaurien, à l'instigation des ennemis du catholicisme, ayant déclaré une guerre cruelle à ceux qui adoroient les images saintes, l'Italie entière se déclara affranchie de tout devoir d'obéissance envers l'empereur. Beaucoup de villes créèrent des seigneuries privées (1), d'autres se donnèrent aux Lombards, et le duché de Rome se soumit volontairement et unanimement au Pontife Grégoire II. Voilà l'origine bien reconnue du domaine temporel des Papes. Le duché romain, suivant l'opinion de Sigonius, confirmée par Muratori, comprenoit

(1) Novaes, tome II, page 61.

seize villes, Rome, Porto, Cività-Vecchia, Cori, Bleda, Manturano, Sutri, Nepi, Gallese, Orta, Bomarzo, Amelia, Todi, Perugia, Narni et Otricoli. La même souveraineté s'étendoit aussi sur sept autres villes, Segni, Anagni, Ferentino, Alatri, Patrico, Frosinone et Tivoli. A ce sujet Marchetti, dans son ouvrage, *del Danaro straniero che viene a Roma*, 1800, in-8°, page 17, écrit ces propres paroles : « Le Pape se trouve aujourd'hui, sans controverse, être le plus ancien possesseur de ses Etats. Il n'y a ni en occident, ni en orient, aucune famille à laquelle il ne puisse dire : « *Vos ancêtres ou n'existoient pas, ou certainement ne gouvernoient pas une portion de terre, lorsque nos prédécesseurs étoient absolus possesseurs du duché romain et de ses dépendances si étendues.* »

Cette puissance, acquise par Grégoire, lui donna la force efficace pour combattre les iconoclastes. La doctrine de l'empereur Léon, soutenue par des violences et des menaces, avoit été condamnée dans un concile, depuis peu assemblé à Rome, et déclarée hérétique. Les fidèles furent invités à la rejeter avec insistance. L'empereur, irrité, envoya sous le nom de diverses autorités des assassins qui devoient frapper Grégoire. Le schisme dégénéra en guerre ouverte entre les impériaux et les pontificaux. Luitprand, roi des Lombards, monarque conquérant, chercha les moyens de s'agrandir aux dépens de l'empire grec. Dès ce

moment, Léon ne fut plus souverain en Italie. Obéissance, tributs, respect, tout lui fut refusé ; ses troupes se virent dispersées, ses partisans chassés vilement. On n'a pas assez remarqué le rôle que l'Italie se réserva dans cette querelle des images. Toutes les questions théologiques qui se débattaient dans les conciles sur des matières abstraites, n'étoient pas à la portée du bas peuple, mais les coups de hache pour abattre les images étoient de la compétence universelle, et dès-lors le plus ignorant et le plus savant se considéroient comme juges et parties. Ravir au peuple ces délices religieuses (1), que les contours exquis de la sculpture et les couleurs variées de la peinture offroient dans les temples et sur les places publiques, c'étoit le blesser dans la partie la plus irritable de sa pieuse sensibilité. Les images empruntées à la nature, ce grand maître dans les arts, parlent au cœur, aux sens, à l'esprit, alimentent la tendresse, ravivent la reconnaissance, renforcent l'admiration, font naître des sentimens analogues aux qualités des objets représentés, et transportent l'ame hors d'elle-même. Comment donc le culte des images ne seroit-il pas accueilli et caressé, si l'on peut dire ainsi, d'une manière particulière, par la religion qui, demandant plus d'efforts et de sacrifices que n'en comportent souvent les vulgaires vertus humaines, a

(1) Cesarotti, *loc. cit.*, page 225.

besoin de mettre sous les yeux des fidèles les traits des héros du christianisme, qui sacrifièrent tous les plaisirs de ce monde, et même leur vie, au bonheur d'acquérir les biens célestes ! et combien la vue des images ne devoit-elle pas animer les catholiques à s'enflammer d'un zèle toujours renaissant, et à conjurer les saints personnages d'inspirer une force capable de suivre leurs exemples et d'obtenir de Dieu l'assistance de la grâce, le pardon des fautes qu'adoucit le repentir ! Si, malgré les préceptes de la saine doctrine expliquée par l'Eglise, l'ignorance et la fraude ont introduit dans ce culte quelque idée superstitieuse et tenté d'en altérer la pureté, étoit-ce une raison pour abolir une institution consentie, populaire, raisonnable et consolatrice ? Qu'il fut donc grand, habile et généreux, Grégoire II, quand instruit des ravages ordonnés par Léon, le sublime Pontife opposa une résistance sage et ferme ! Il répondit avec sérénité et avec force ; il justifia le culte bien entendu des images, il supplia, il répandit des larmes, il temporisa, il recourut à Dieu, il commanda des jeûnes et des prières publiques ; et enfin il triompha dans la sainte cause qu'il avoit embrassée. « Depuis, disoit un savant prêtre romain, que de bons exemples de tendresse maternelle n'a pas donnés, la vue d'une vierge tenant son fils dans ses bras ! Cette auréole qui entoure la tête des Saints n'est-elle pas l'illustration surnaturelle que tout catholique doit essayer d'acqué-

rir, et la palme du martyr qu'une Sainte presse dans sa main joyeuse, quoique portant encore les traces de la torture, n'explique-t-elle pas, mieux que tous les discours, l'auguste récompense que le Ciel a d'avance fait descendre sur la terre? »

L'histoire a rapporté, en termes touchans, l'attaque de Luitprand contre Rome, et les heureuses négociations de Grégoire, pour arrêter la cupidité du guerrier.

Luitprand, dans une intention mesquine, conseillée par ses ministres, et qui n'eut rien de la grandeur de celle de Charlemagne, avoit donné à Grégoire quelques petites villes de peu de valeur; mais c'étoit pour les reprendre. Devenu maître de Ravenne, il conçut le projet de s'emparer de Rome. Grégoire ne pouvoit se défendre de l'exarque Eutychius qui possédoit encore quelque autorité, que par les Lombards, et des Lombards que par l'exarque. Leur union accidentelle va briser toute la force du Pontife. Dans cette extrémité, il se souvient des conseils de quelques empereurs grecs qui avoient recommandé d'invoquer le secours des Occidentaux.

Le plus voisin, Eudes, roi d'Aquitaine, qui avoit gagné une bataille sur les Sarrasins, avec l'aide et les conseils de Grégoire, promet son appui. Cette bataille, appelée la bataille de Toulouse, avoit été livrée entre Eudes et El Samah, nommé Wali d'Espagne (gouverneur) par le calife, à la place d'El-Haur. Les généraux respectifs exci-

..

toient leur armée à combattre avec courage. El-Samah criait aux siens, en parlant des Aquitains : « Ne craignez pas cette multitude. » Eudes, de son côté, haranguoit ses guerriers, et leur distribuoit, en parcelles, des reliques qui avoient été bénites par le Pontife Grégoire.

La promesse de la protection de Dieu avoit enflammé de joie les Aquitains, et le Wali El-Samah étoit tombé percé de coups, tandis que les débris de son armée, ralliés par Abdérame, fuyoient vers Narbonne. Depuis, Grégoire pouvoit espérer qu'Eudes viendrait le secourir, mais Eudes plus tard fut vaincu par Abdérame. Il ne restoit d'espoir que dans la valeur de Charles-Martel. Ce héros si redoutable gouvernoit alors la France pour Thierry II qui n'avoit que le titre de roi. Martel ou plutôt Martin, car ces deux noms offroient alors la même signification, passoit avec raison pour le plus illustre capitaine de l'Occident. Ce fut à ce grand homme qui, en France, étoit plus maître que le Roi, que Grégoire s'adressa dans sa détresse. Les Romains soutenoient les intérêts du Pape confondus avec les leurs; des exarques et des Lombards, sans le Pape, ils avoient tout à craindre. Aucun de ces partis étrangers ne devoit épargner les Romains. Mais Charles-Martel, dans des réponses remplies de vénération, où il traite avec Grégoire de prince à prince, déclare qu'il ne croit pas encore devoir hasarder l'armée des Français, ni perdre de vue

les Sarrasins qui avoient établi en Provence, et jusque vers les bords de la Garonne, le siège d'un nouvel empire, d'où ils auroient pu entrer en Italie par le chemin qu'avoit suivi autrefois Annibal. La demande du Pape ne produisit donc aucun effet : Grégoire et les Romains sont abandonnés à leur destinée. Le Pape ordonne une procession de pénitence qui doit partir de l'église de Saint-Clément. Les troupes de l'exarque et de Luitprand, agissant de concert par suite d'une infernale politique, font craindre, dans des lettres qu'ils adressent à Rome, que l'empereur Léon, ce féroce destructeur des images, ne triomphe et ne livre la ville au pillage. Ces troupes, après avoir réduit quelques-uns des nouveaux ducs qui s'étoient créés chefs, de leur propre autorité, s'avancèrent avec fracas, étonnées de marcher ensemble, et vinrent placer leur camp dans les prairies de Néron, entre le Tibre et Saint-Pierre, en couronnant de leurs feux le mont appelé aujourd'hui *Monte Mario*, et en approchant leurs machines de guerre jusqu'au pied du mausolée d'Adrien (château Saint-Ange). Les murailles de l'enceinte avoient été relevées, mais des soldats aguerris se disposent à les renverser, et le feu grégeois, cet auxiliaire formidable des empereurs grecs, ce terrible moyen d'épouvante dont Eutychius a le secret, va être jeté de toutes parts sur la malheureuse ville de Rome.

Grégoire, se fiant aux vertus de Luitprand,

sort de Rome précédé de son clergé, représente (nouveau saint Léon) que les désastres de la ville seront ceux de toute la chrétienté, que les Sarrazins se réjouiront de la ruine de cette métropole du culte de Jésus-Christ, et rappelle au prince le bien qu'il a fait à l'Eglise, le don de Sutri, la générosité de ses prédécesseurs qui ont sauvé tant de fois d'autres Pontifes de la fureur de leurs ennemis : il l'émeut, il lui arrache des larmes. Luitprand, qui auroit été capable de cette intrépidité modeste dont il avoit le spectacle sous les yeux, Luitprand se prosterne aux pieds de Grégoire et proteste qu'il ne souffrira pas que l'on tourmente un Pontife si respectable. Euty chius, plus animé, plus cruel, veut arrêter le premier mouvement de Luitprand, qui ne lui en laisse pas le temps. Le temple de Saint-Pierre étoit voisin. Le roi marche vers l'église, s'agenouille devant la confession de l'Apôtre, s'y dépouille de ses habits royaux, et les dépose avec son baudrier, son épée, sa couronne d'or et sa croix d'argent au pied du tombeau ; il prie le Pape de lever l'excommunication lancée contre l'exarque, et reprend le chemin de Pavie.

Ce pontificat fut un règne de sagesse, de gloire et de courage. Le Pape mourut en 731, après avoir gardé la chaire de saint Pierre pendant quinze ans, huit mois et vingt-trois jours. On a de ce Pape dix-sept lettres, insérées dans la collection des conciles du P. Labbe, tomes VI et VII, une dans la *Bibliotheca Floriacensis* de Dubois, une autre dans

l'Italia sacra d'Ughelli, tome v, et un mémoire donné à ses envoyés en Bavière, sur divers points de discipline.

Nous terminerons nos observations sur le règne de Grégoire II, en citant quelques mots d'une lettre qu'il écrivoit à l'empereur Léon, à propos de la persécution contre ceux qui adoroient les images.

« L'Occident entier a les yeux tournés sur notre humilité... Il nous regarde comme l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique... Si vous osiez en faire l'essai, vous le trouveriez prêt à se porter, même où vous êtes, pour y venger les injures de vos sujets d'Orient. » M. de Maistre rapporte ce passage dans son *Livre du Pape* (tome I^{er}, page 248, 1836).

Voilà cependant comme les Papes écrivoient aux empereurs d'Orient dans les premières trente années du VIII^e siècle. Ce fait et ce que nous rapportons plus haut de Luitprand, prouvent déjà combien étoit unanime l'assentiment que les peuples donnoient à la puissance des pontifes. Un Pape, à l'esprit calme, s'intitule l'arbitre et le modérateur de la tranquillité publique. Trouverons-nous donc si extraordinaire, plus tard, que des caractères bien autrement hauts, bien autrement fiers, recevant des insultes dans l'exercice de leurs fonctions pontificales, se portent à des actes qu'on ne veut reprocher qu'à eux seuls, tandis que d'avance de pareils actes avoient déjà pris place dans

l'histoire, et signalé l'incontestable autorité de prédécesseurs moins tourmentés et plus pacifiques?

Nous n'avons pas besoin de tant attendre pour le dire. « L'autorité des Papes fut pendant plusieurs siècles la véritable force constituante en Europe. C'est elle qui *a fait la monarchie européenne*, merveille d'un ordre surnaturel qu'on admire froidement comme le soleil, parce qu'on le voit tous les jours. » (De Maistre, *Du Pape*, II, 75.)

Bury dit seulement de saint Grégoire II :

Post Constantinum, Gregorius alter habetur.

CHAPITRE III.

SAINT GRÉGOIRE III, NÉ EN SYRIE, MOINE BÉNÉDICTIN, EST CONSACRÉ LE 8 MARS 731. IL PROTÈGE SAINT BONIFACE, APÔTRE DE LA GERMANIE, ET LUI ENVOIE LE *PALLIUM*. GRÉGOIRE III RÉSISTE AUSSI À LÉON, QUI AVOIT ORDONNÉ LA DESTRUCTION DES IMAGES. GRÉGOIRE RECOURT À CHARLES-MARTEL, ET L'APPELLE *CHRISTIANISSIMUS*. LES EXHORTATIONS PIEUSES DE GRÉGOIRE EXALTENT LE COURAGE DE CHARLES-MARTEL. DESCRIPTION DE LA BATAILLE DE POITIERS. MARTEL ENVOIE DES COURRIERS À GRÉGOIRE POUR LUI ANNONCER LA DÉFAITE DES ARABES. LES EMPEREURS D'ORIENT SONT INTIMIDÉS. LES LOMBARDS RESPECTENT LE PONTIFE. IL CONFIRME L'INSTITUTION DES DIOCÈSES FONDÉS EN ALLEMAGNE PAR SAINT BONIFACE. DÉTAILS SUR LES VERTUS ET LES TALENS DE SAINT GRÉGOIRE III.

SAINT Grégoire III, successeur de saint Grégoire II, né en Syrie, étoit moine bénédictin et cardinal-prêtre. Il fut consacré le 8 mars 731. Il ressembla au Pape précédent, par le caractère pieux, les manières, la conduite et l'activité. Il continua à saint Boniface, apôtre de la Germanie, la protection que lui avoit accordée Grégoire II, et en témoignage de satisfaction lui envoya le *pallium*. Léon continuoit sa persécu-

tion contre ceux qui respectoient les images. Grégoire résista, dit Novaes, *a petto aperto*, à poitrine découverte. Il ordonna que l'on plaçât dans Saint-Pierre les images du Sauveur et des Apôtres, d'un côté, et de l'autre, celle de la sainte Vierge, et de plusieurs saintes martyres. Léon cherchant à exciter Luitprand contre saint Grégoire, celui-ci recourut à la puissance de Charles-Martel. Le prince Franc apaisa Luitprand, qui commença de nouveau à se montrer plus favorable au Saint Siège.

Dans la lettre que Grégoire écrit à Charles-Martel pour lui demander son intervention, il l'appelle *Christianissimus*, très-chrétien, titre que le Pape Pie II, comme nous l'avons vu, reconnut héréditaire dans les rois de France, en écrivant à Charles VI. C'est de cette époque que date l'origine des nonces apostoliques, que les successeurs de Grégoire envoyèrent pour résider en France. Lecoinge, dans ses *Annales ecclésiastiques*, à l'an 740, n° 7, assure que les Pontifes élevoient souvent à la dignité de nonces, ceux-là mêmes que le roi de France avoit nommés archi-chapelains de son palais.

La politique du Saint Siège embrassoit les intérêts de la conservation des Etats de la chrétienté : la politique de tous les pays ne comprend que leur intérêt propre, et au plus ceux de quelques alliés. Saint Grégoire III, par des supplications, par l'éloquence de ses nonces, ne laissoit

pas un moment de repos à Charles-Martel. On pouvoit regarder comme utile que le grand conquérant ne vint pas en Italie pour arracher Naples et la Sicile aux Sarrasins, mais on ne pouvoit s'empêcher de trouver indispensable qu'il délivrât la France des ravages de ces ennemis du nom de Jésus - Christ. Un auteur récent rend compte ainsi des événemens de cette époque (1).

« Charles-Martel n'avoit pas attendu que les tribus musulmanes apparussent aux portes d'Orléans et de Sens, pour publier son ban de guerre. Il n'avoit pas quitté la Gaule cette année-là et s'étoit tenu prêt à jeter dans la balance le poids de son épée. L'arrivée d'Eudes, vaincu, fugitif, général sans armée, roi sans royaume, lui montra le danger plus imminent encore qu'il ne l'avoit cru. Il reçut bien Eudes, son ancien ennemi, et lui promit tout à condition qu'il reconnoîtroit la suzeraineté de Charles, et que l'Aquitaine rentreroit ainsi dans la monarchie franque. Durant tout le reste de l'été, en 732, les clairons romains et les trompettes germaniques sonnèrent et mugirent dans les cités de la Neustrie et de l'Austrasie, dans les rustiques palais des leudes francs, dans les *gaws* de la Germanie occidentale. Les plus impraticables marécages de la mer du Nord, les plus sauvages profondeurs de la forêt Noire vomirent des flots de combattans à demi-nus, qui se précipitèrent vers la Loire, à la suite des lourds escadrons austrasiens tout chargés de fer. Cette masse énorme de Francs, de Teutons et de Gallo-Romains passa le fleuve à Orléans, rallia les restes de l'armée aquitaine, qui avoient dû se retirer dans le Berry et la Tou-

(1) *Hist. de France*, par M. Martin, tome II, page 274.

raïne, et parut en vue des Arabes dans le courant du mois d'octobre 732.

» Ce fut un des momens les plus solennels des fastes du genre humain. L'islamisme se trouvoit en face du dernier boulevard de la chrétienté. Après les Visigoths, les Gallo-Vascons ; après les Gallo-Vascons, les Francs ; après les Francs, plus rien. Ce n'étoient pas les Anglo-Saxons, isolés au fond de leur île : ce n'étoient pas les Lombards, foibles dominateurs de l'Italie épuisée : ce n'étoient pas même les Gréco-Romains de l'empire d'Orient qui pouvoient sauver l'Europe; Constantinople avoit assez de peine à se sauver elle-même. Le chroniqueur contemporain, Isidore de Béja, ne s'y trompe pas : il appelle l'armée franque *l'armée des Européens*. Cette armée détruite, la terre étoit à Mahomet. Quel eût été l'avenir de l'humanité, si la civilisation européenne du moyen âge, notre mère, eût été ainsi étouffée au berceau? Au moment de ce vaste choc, les Arabes, encore dans la première ferveur de l'islam, avoient assurément plus d'humanité, de moralité, de lumières que les Francs, mais il ne faut pas se faire illusion sur cette supériorité accidentelle, ni se laisser éblouir par les élégans monumens d'art et de littérature qu'ont vus naître Cordoue, Grenade, Bagdad ou Schiraz. L'islamisme, relativement aux croyances européennes, n'étoit pas un développement nouveau de l'humanité, mais un funeste élan en arrière. Le Koran ressuscitoit le fatalisme antique, rejetait les femmes sous le joug honteux de la polygamie, brisé par la civilisation grecque et romaine. La soumission absolue des musulmans aux lois fatales du Ciel, et au représentant du prophète, étouffoit chez eux la personnalité humaine, ainsi que la vie politique, et devoit les précipiter sans transition, d'un fanatisme aveugle et téméraire, dans une stupide inertie...

» Le sort du monde alloit se jouer entre les Francs et les Arabes. Les barbares d'Austrasie ne soupçonnoient

guère quelles destinées étoient confiées à leur épée. Cependant un sentiment confus de la grandeur de la lutte qu'ils alloient engager parut les saisir. Les musulmans, de leur côté, hésitèrent pour la première fois. Durant sept jours, l'Orient et l'Occident s'examinèrent avec haine et terreur, les deux armées ou plutôt les deux Mondes s'inspiroient un étonnement réciproque par la différence des physionomies, des armes, des costumes, de la tactique. Les Francs contemploient d'un œil surpris ces myriades d'hommes bruns, aux turbans variés, aux bournous blancs, aux abas rayés, aux boucliers ronds, aux sabres recourbés, aux légères zagaies, et caracolant sur leurs cavales échevelées : les cheicks musulmans passaient et repassaient au galop devant les lignes gallo-teutoniques pour mieux voir les géans du nord, avec leurs longs cheveux blonds, leurs heaumes brillans, leurs casaques de peaux de buffles ou de mailles de fer, leurs longues épées et leurs énormes haches.

» Enfin, le septième jour qui étoit un samedi de la fin d'octobre, vers l'aube, les Arabes et les Maures sortirent de leurs tentes, aux cris de leurs muezzins appelant le peuple à la prière : ils se déployèrent en ordre dans la plaine, et après la prière du matin, Abdérame donna le signal. L'armée chrétienne reçut, sans s'émouvoir, la grêle de traits que firent pleuvoir sur elle les archers Berbères. Les masses de la cavalerie musulmane s'élancèrent alors, et poussant leur fameux cri de guerre *Allah aq bar* (*Dieu est grand*), tombèrent comme un immense ouragan sur le front de bataille des *Européens*. La longue ligne des Francs ne ploya pas et resta immobile, sous ce choc épouvantable, *comme un mur de fer*, comme un rempart de glace; les peuples du septentrion restèrent serrés les uns contre les autres comme des hommes de marbre; vingt fois les musulmans tournèrent bride pour reprendre du champ et revenir avec la rapidité de la foudre; vingt fois

leur charge impétueuse se brisa contre cette *zone* inébranlable. Les colosses d'Austrasie se dressaient sur leurs grands chevaux belges, recevoient les Arabes sur la pointe du glaive, et frappant de haut en bas ces petits hommes du midi, les perçoient d'outre en outre par d'effroyables estocades. La lutte se prolongea néanmoins tout le jour, et Abdérame conservait encore l'espoir de lasser la résistance des chrétiens, lorsque vers la dixième heure (quatre heures de l'après-midi), le roi Eudes (le vainqueur de la bataille de Toulouse), qui avec le reste de ses Vascons et de ses Aquitains, tournoit l'armée arabe, se jetoit sur le camp du Wali et en massacrait les gardiens... *Le mur de glace s'ébranle enfin*, Charles et ses Austrasiens chargent à leur tour, écrasent tout ce qui se trouve devant eux : Abdérame et l'élite de ses compagnons disparaissent broyés sous cette masse de fer. »

Les conséquences de la bataille de Poitiers furent immenses. Martel, qui avoit été excité par Grégoire, lui envoya un courrier, pour annoncer la défaite de leurs ennemis. Dans tous les temples de l'Italie et de la France, on rendit à Dieu des actions de grâces solennelles : les nonces revinrent à Rome chargés de présens, avec l'invitation de signifier à tous les adversaires de Grégoire que Charles-Martel, son fils, ne souffriroit jamais que l'on se permit la moindre insulte au Père des fidèles. Les empereurs d'Orient furent intimidés : les Lombards reconnurent qu'il falloit respecter la nouvelle puissance qui s'élevoit devant eux.

En 739, Grégoire confirma l'institution de quatre évêchés fondés à Salzbourg, à Freisingen,

à Ratisbonne et à Passau, par saint Boniface, ce pieux Anglais, infatigable apôtre de la Germanie. L'Angleterre rendoit ainsi à l'Allemagne le bien qu'elle avoit reçu de saint Grégoire-le-Grand, et des missionnaires envoyés par ce Pontife.

Grégoire III gouverna l'Eglise dix ans, huit mois et dix jours. Il fut un des plus éminens docteurs de son temps. Il savoit par cœur tous les psaumes. C'étoit un homme prudent et circonspect dans les grandes affaires, libéral, affable et magnifique avec les pauvres, les esclaves (il y en avoit malheureusement encore), les orphelins, les veuves. Il mourut le 27 novembre 741, et fut enterré au Vatican.

On trouve sept lettres de ce Pape dans la *Collection des Conciles* du P. Labbe, tome VI, et Baluze en a inséré une dans son appendice au traité *de primatibus* de Marca.

Bury dit de Grégoire III, après ce qu'il a dit de Grégoire II :

Tertius huic etiam Gregorius associetur.

CHAPITRE IV.

GRÉGOIRE IV FUT ÉLU EN 827. IL RÉÉDIFIA ET ENTOURA DE MURAILLES LA VILLE D'OSTIE POUR EMPÊCHER LES DÉBARQUEMENS DES SARRASINS DE SICILE. IL SE TRANSPORTA EN FRANCE POUR RÉCONCILIER LOUIS - LE - PIEUX AVEC LOTHAIRE. LES DEUX PRINCES ACCUSÈRENT LE PAPE DE PARTIALITÉ, PARCE QU'IL SE MONTRA JUSTE. IL REVINT A ROME ET CASSA LA SENTENCE DES ÉVÊQUES FRANÇAIS QUI AVOIENT ENLEVÉ LE SCEPTRE A LOUIS. C'EST A GRÉGOIRE IV QUE L'ON DOIT L'INSTITUTION DE LA FÊTE DE LA TOUSSAINT. IL FIT TRANSPORTER LE CORPS DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND A SAINT-PIERRE. ON POSSÈDE DIVERSES LETTRES DE GRÉGOIRE IV. SA MORT, APRÈS UN RÈGNE DE SEIZE ANS.

GRÉGOIRE IV, Romain, fils d'un patricien nommé Jean, étoit un moine bénédictin illustré par sa sainteté et par ses lumières. Il habitoit le monastère de son ordre à Fossa-Nuova, près de Terracine. Pascal I^{er} l'avoit nommé cardinal-prêtre. Grégoire IV fut élu Pape malgré lui, en 827. Il tenta de se cacher comme saint Grégoire-le-Grand, pour ne pas accepter le pontificat, mais le peuple et le clergé le découvrirent, et le forcèrent à monter sur la chaire de Saint-Pierre. En 828, il ré-

édifia et entoura de nouvelles murailles la ville d'Ostie, que, de son nom, il appela *Gregoriopolis*. Il avoit pour but d'empêcher les Sarrasins, maîtres de la Sicile, de faire des courses dans l'embouchure du Tibre. Ostie devint ainsi un boulevard de Rome et des Etats du Saint Siège. En 833 Grégoire se transporta en France, pour réconcilier avec Louis-le-Pieux, Lothaire qui avoit conjuré contre lui. Il arriva au Pape ce qui arrive souvent à tous les conciliateurs. Les deux princes l'accusèrent de partialité, parce qu'il étoit juste, et il ne put rien obtenir de Lothaire et de ses frères, qui avoient emprisonné leur père dans l'abbaye de Saint-Médard à Soissons. Grégoire, revenu à Rome, et pensant que, de cette capitale, sa voix auroit plus de puissance, cassa la sentence des évêques français qui avoient enlevé le sceptre à Louis; ce prince fut alors rétabli sur le trône. Ce fut ce Pontife qui institua pour la chrétienté entière la fête de tous les Saints qui devoit être célébrée le premier novembre. Ce fut lui qui transporta le corps de saint Grégoire-le-Grand du lieu où il avoit été enterré, qui étoit une galerie de l'église de Saint-Pierre, et le mit en dedans de l'église même, où il fit construire un oratoire splendide, dont l'abside étoit de mosaïque à fond d'or, et l'autel orné de tous côtés de tables d'argent; on plaça le corps du saint sous cet autel : tous les ans on y célébroit sa fête, et l'on donnoit à baiser son *palium*, son reliquaire et sa ceinture, dont le peuple

admiroit avec respect la modestie (Fleury, tome x, page 250). Nous avons vu plus haut, page 12, qu'actuellement saint Grégoire-le-Grand repose dans la chapelle Clémentine du nouveau temple de Saint-Pierre.

Grégoire IV, qui gouverna seize ans et vingt-quatre jours, mourut en 844, et fut enterré au Vatican. On a de lui quelques lettres dans la collection des conciles du P. Labbe, tome vii, dans les *Miscellanea* de Baluze, et dans Mabillon. Bury dit de ce Pontife :

Gregori tunc quarte sedes.

CHAPITRE V.

GRÉGOIRE V FUT ÉLU EN MAI 996, A L'ÂGE DE VINGT-QUATRE ANS. ON CROIT QU'IL INSTITUA LE COLLÈGE DES ÉLECTEURS DE L'EMPIRE. LE SÉNATEUR CRESCENTIUS CHASSE DE ROME GRÉGOIRE, QUI SE RÉFUGIE A PAVIE. L'ANTI PAPE JEAN XVII. EN 998, GRÉGOIRE CASSE LE MARIAGE DE ROBERT, ROI DE FRANCE, AVEC LA PRINCESSE BERTHE. GERBERT NOMMÉ AU SIÈGE DE RAVENNE. ADÉLAÏDE, VEUVE DE LOTHAIRE DE PROVENCE, EST ENFERMÉE DANS UNE FORTERESSE PAR ORDRE D'ADALBERT, FILS DU MARQUIS D'IVRÉE. GRÉGOIRE LA PROTÈGE DANS DE NOUVEAUX MALHEURS, ET LUI ASSURE UNE PROTECTION ROYALE. LE CARDINAL BORGIA LOUE L'ADMINISTRATION DES PAPES EN SICILE. GRÉGOIRE V MOURUT A L'ÂGE DE VINGT-SEPT ANS.

GRÉGOIRE V étoit Allemand, troisième fils d'Othon, duc de Carinthie. Il n'avoit que vingt-quatre ans lorsqu'il fut élu souverain Pontife en mai 996. Le 31 du même mois, Grégoire couronna empereur Othon III, et le déclara protecteur de l'Eglise. On prétend que ce fut ce Pape qui créa le collège des électeurs du saint Empire romain. Il y a des écrivains qui attribuent cette institution à Charlemagne, d'autres à des princes de Germanie, quel-

..

ques-ups à Grégoire X, plusieurs à Grégoire V, et enfin un assez grand nombre à Grégoire V en partie, puis à Othon III, et à de petits souverains Allemands.

Othon, ayant quitté l'Italie, le sénateur Crescentius, homme hardi et puissant, chassa de Rome Grégoire qui se réfugia à Pavie. L'autorité pontificale fut usurpée par un anti-pape qui prétendit s'appeler Jean XVII (1). Othon rétablit Grégoire dans sa dignité.

Le Pape se vit ainsi rendu à sa puissance, après des événemens rapportés de diverses manières, et à propos desquels quelques auteurs accusent injustement Grégoire, tandis que c'est Othon qu'il faut plutôt accuser : car il exigea que Grégoire traitât sévèrement l'anti-pape Jean XVII. Grégoire désapprouva, dans le concile tenu l'an 998, le mariage de Robert, roi de France, avec Berthe, veuve d'Othon, comte de Champagne, et fille de Conrad, roi de Bourgogne, parce que Berthe étoit commère de Robert, et qu'elle avoit tenu avec lui un enfant sur les fonts de baptême. Robert ne voulut pas d'abord reconnoître la sentence du concile, mais il finit par s'y soumettre, et en 1001, il éloigna Berthe, et il épousa Constance, fille de Guillaume I^{er}, comte de Provence.

(1) Le *Diario* de 1843 dit Jean XXII au lieu de Jean XVII. Ces erreurs là, qui se sont glissées malheureusement dans un livre servant de règle, et qui, d'ailleurs, sont rares, doivent être signalées.

Grégoire, en nommant au siège de Ravenne Gerbert, qui, peu après, lui succéda dans le pontificat, donna à ce prélat le domaine temporel de la ville avec la faculté de battre monnaie, et il y joignit le comté de Comacchio, sous la condition cependant que l'archevêque n'entreroit en jouissance dudit comté, qu'après la mort de l'impératrice Adélaïde qui en jouissoit alors. On sait que cette infortunée princesse, fille de Rodolphe II, roi de Bourgogne, épousa Lothaire, fils de Hugues de Provence, et que ce mariage fut empoisonné par des chagrins continuels. Adélaïde, veuve de Lothaire, n'ayant pas voulu épouser Adalbert, fils de Bérenger II, marquis d'Ivrée, fut enfermée dans une forteresse. Délivrée par les soins d'un prêtre dévoué, elle épousa Othon III de Saxe. Othon l'ayant à son tour maltraitée, Grégoire V la prit sous sa protection, et lui assura une existence à peu près royale. A ce sujet le cardinal Borgia, dans son histoire du domaine temporel des Papes en Sicile, prouve combien ils furent généreux et hospitaliers pour la république chrétienne.

Grégoire V gouverna le Saint Siège deux ans et un peu plus de huit mois : il mourut le 18 février 999, à l'âge de vingt-sept ans, et fut enterré au Vatican. Bury ne dit à son sujet que ces quatre mots :

Tunc post Gregorium quintum.

CHAPITRE VI.

GRÉGOIRE VI, AVANT D'ÊTRE ÉLU PAPE EN 1044, S'APPELOIT JEAN GRAZIANO. IL CONTRIBUA POUR LE BIEN DE L'ÉGLISE, A RENDRE FACILE L'ABDICATION DE BENOÎT IX, QUI AVOIT PERMIS DE FUNESTES DILAPIDATIONS. IL GOUVERNA L'ÉGLISE DEUX ANS ET NEUF MOIS, ENSUITE IL ABDIQUA. IL MOURUT A CLUNY OU IL ÉDIFIOIT LES RELIGIEUX PAR SA PIÉTÉ ET SES VERTUS.

GRÉGOIRE VI, appelé auparavant Jean Graziano, fils de Pierre Léon, Romain illustre, fut élu Pape en 1044. Il trouva, dit Feller, le temporel de l'Eglise tellement diminué, qu'il fut obligé sur-le-champ d'excommunier avec éclat ceux qui l'avoient usurpé. On assure qu'il consentit au sacrifice d'une somme d'argent, pour que Benoît IX, son prédécesseur, renonçât au pontificat. Ce fait paroît avéré, mais Benoît IX étoit réellement indigne du pontificat. Son abdication faisoit cesser un grand scandale dans l'Eglise, et l'on peut assurer, dit Novaes (1), que ce paiement racheta le pontificat des indignes mains de Benoît, et ne fut

(1) Tome II, page 230.

pas fait pour que Grégoire obtint l'autorité, moyennant ce paiement. Néanmoins Novaes blâme la conduite de Grégoire, plus qu'elle n'est blâmée par beaucoup d'écrivains français. Il est certain d'ailleurs que, lorsqu'il demandoit des aumônes aux fidèles, Grégoire VI avoit des raisons légitimes : le principat de l'Eglise avoit été tellement ruiné par les dilapidations de Benoît IX, et par les ravages des factions qui dévoroient Rome, que Grégoire avoit à peine les moyens de soutenir sa dignité. Il est compté parmi les Papes, d'abord parce qu'il fut reconnu par toute l'Eglise, quoique l'opinion ait élevé contre lui quelques accusations, ensuite parce que saint Grégoire VII, son disciple, en voulant s'appeler Grégoire VII, approuva le pontificat de Grégoire VI. On lit dans Bury :

Tu, sexte, retunde, Gregori.

Il gouverna l'Eglise deux ans et neuf mois, ensuite il abdiqua. Novaes dit, page 230, tome II, que l'empereur Henri-le-Noir, après l'abdication de Grégoire redevenu Jean Graziano, l'emmena en Allemagne, où il fit pénitence de son erreur passée. Il mourut à Cluny où il se distinguait par sa piété et ses vertus.

CHAPITRE VII.

NAISSANCE DE GRÉGOIRE VII. IL EST ÉLU PAPE EN 1073. IL REFUSE LA TIARE. LES ROMAINS LE FORCENT DE L'ACCEPTER. IL VEUT DÉTRUIRE LA SIMONIE. SES DÉCRETS A CE SUJET. HENRI IV, ROI DE GERMANIE, PROTECTEUR DES SIMONIAQUES, EST MENACÉ DE L'EXCOMMUNICATION. L'AUTEUR EXPLIQUE L'ÉTAT DES ESPRITS AU MOYEN AGE. HENRI FORMENTE UNE CONSPIRATION A ROME, POUR FAIRE ASSASSINER LE PAPE. QUINTIUS FAIT ENFERMER GRÉGOIRE DANS UNE TOUR. LE PEUPLE LE DÉLIVRE. MAGNANIMITÉ DE GRÉGOIRE. HENRI ORDONNE LA DÉPOSITION DU PONTIFE, ET FAIT SIGNIFIER AU PAPE SA DÉPOSITION. PLAINTES DES SAXONS CONTRE HENRI, RAPPORTÉES PAR M. VOIGT, PROTESTANT. HENRI EST EXCOMMUNIÉ, S'IL NE SE REND PAS EN ITALIE. HENRI SE REND AU CHATEAU DE CANOSSE, POUR OBTENIR L'ABSOLUTION. RÉCIT DES ANNALISTES FRANÇAIS. RÉCIT DE M. VOIGT. GRÉGOIRE DONNE L'ABSOLUTION AU ROI. HENRI RECONNOÎT UN AUTRE PAPE. DÉTAILS SUR LA CONDUITE DE CET INTRUS, QUI SE FAIT APPELER CLÉMENT III. RÉFLEXIONS SUR LES ÉVÉNEMENTS DE CE TEMPS, EXTRAITES DE FELLER : NOUVELLE EXCOMMUNICATION DÉFINITIVE PRONONCÉE CONTRE HENRI. MORT DE GRÉGOIRE VII. SES OUVRAGES. *DICTATUS PAPE*. DISCUSSION POUR SAVOIR SI CET OUVRAGE APPARTIENT A GRÉGOIRE.

GRÉGOIRE VII, appelé Hildebrand, naquit en 1003, à Soana, ville de la Toscane. Ses adver-

saires le disent fils d'un charpentier : des auteurs plus justes établissent qu'il appartenait à la famille Aldobrandeschi, et qu'il étoit fils de Beuzon, seigneur de plusieurs châteaux près de Sienne. Moine bénédictin, il fut créé sous-diacre de l'Eglise romaine, par Léon IX. Puis il fut nommé légat en France par Victor II, archidiacre-cardinal par Nicolas II, en 1059, et chancelier de la sainte Eglise par Alexandre II, en 1061.

Dans le moment où l'on célébroit les funérailles de son prédécesseur Alexandre II, le peuple, le clergé désignèrent tumultuairement Hildebrand comme celui qui devoit être Pape, et bientôt après, les cardinaux l'élurent, malgré ses vives résistances, le 22 avril 1073.

Après avoir été forcé d'accepter l'élection, Grégoire écrivit au roi des Romains, Henri IV (1), non pour en attendre une confirmation, comme on avoit eu coutume de faire, car cette autorisation abusive ne se demandoit plus depuis le règne d'Alexandre II, mais plutôt pour prier le roi des Romains d'aider le Pontife à éluder l'élection. Ce bel exemple de modestie avoit été donné à Hildebrand par saint Grégoire-le-Grand (*voyez plus haut, page 3*), mais Henri IV expédia sur-le-champ Grégoire, évêque de Verceil, chancelier du royaume d'Italie, pour qu'il assistât à la consé-

(1) Novæus, tome II, page 269.

cration du Pontife : aussi ce cardinal qui avoit pris le nom de Grégoire VII, en mémoire de Grégoire VI qui l'avoit élevé, fut le dernier Pape qui, avant la consécration, signifîât son élection au roi des Romains (destiné à être l'empereur), et aussi le dernier à la consécration duquel assistèrent les légats de César. Grégoire VII n'étoit encore que diacre. Il fut ordonné prêtre dans la basilique de Saint-Jean de Latran, puis consacré le 27 juin. Ce fut le premier ecclésiastique qui, élu Pape, fut ensuite ordonné prêtre.

Grégoire appliqua ses premiers soins à l'extinction de la simonie qui étoit devenue une plaie déshonorante pour l'Eglise. Il manifesta aussi le désir d'arrêter les prétentions des Nicolaïtes. Depuis assez long-temps, surtout à Milan, le clergé étoit composé de prêtres mariés avant la réception des ordres, suivant la discipline de l'Eglise d'Orient qui est tolérante pour les prêtres seulement, et prohibitive pour les évêques. La nouvelle de la réforme causa les plus grands troubles. Henri, roi des Romains, prétendoit aussi donner l'investiture aux Evêques, et leur remettre l'anneau et la crosse : Grégoire résolut de détruire cet abus qui faisoit partie de ce qu'on appeloit le droit de *régales*.

Le Pape, se fondant sur l'autorité des anciens Pontifes et des canons sacrés, et s'empressant de mettre ordre à ce qui concernoit les Nicolaïtes, publia un décret du concile assemblé à Rome en 1074. Cette décision portoit qu'aucun clerc ne

pourroit avoir une femme ; que le sacrement de l'Ordre ne seroit conféré qu'à ceux qui professeroient un célibat perpétuel ; qu'aucun fidèle ne pourroit assister à la Messe célébrée par un prêtre marié.

Quant aux simoniaques, le Pape ordonna, aux termes du second concile qu'il célébra à Rome en 1075, que quiconque auroit reçu, pour de l'argent, quelque grade ou quelque office des ordres sacrés, ne pourroit plus exercer son ministère dans les églises (1), et que ceux qui recevraient une investiture des laïques, seroient, ainsi que ceux-ci, excommuniés (2).

Le décret ayant été notifié au roi Henri, il se montra très-irrité, et il menaça à son tour de l'excommunication (arme en usage dans le temps et que les laïques osoient aussi s'attribuer) quiconque ne prêteroit pas une obéissance entière à l'autorité royale. Le Saint Père n'épargna ni prières, ni sollicitations pour obtenir de Henri une conduite plus régulière, mais le roi, recourant à la ruse, suscita contre le Pape, Quintius, fils du préfet de Rome (3), qui chercha les moyens de commettre plus tard un attentat abominable sur la personne du Pontife.

(1) Novaes, tome II, page 270.

(2) Voyez les conciles de Labbe, col. 319.

(3) Novaes l'appelle ainsi, II, 271. Les historiens français l'appellent Centius ou Censius.

Avant de continuer ce récit, gravons fortement dans l'esprit du lecteur que nous rapportons des scènes du moyen âge, et qu'il ne faut pas un moment séparer des faits ici retracés (1), et les circonstances où le Saint Siège s'étoit trouvé depuis huit siècles, et les discordes civiles de Rome, où l'on vouloit assassiner le Pape, et le cynisme odieux des dissidens, et la fidélité encourageante du reste de la chrétienté, et les excitations de ceux qui pouvoient regretter l'autorité impériale, et enfin le caractère indomptable d'un réformateur offensé violemment dans ses vues de bon ordre et de discipline sévère. Poursuivons : Grégoire VII avoit envoyé des légats au roi pour le prier de se rendre à Rome, et d'expliquer pour quels motifs il soutenoit des prêtres coupables qui avilissoient la sainte religion de Jésus-Christ. Tout à coup on apprend qu'il s'est formé, dans Rome même, une conspiration fomentée par les ambassadeurs du roi. On préludoit, dans ce temps-là, aux fourberies que nous avons vu depuis pratiquer par des agens révolutionnaires d'un autre pays.

Henri déclare qu'il ne peut pas venir en Italie; il donne des explications à peu près satisfaisantes en ce qui concerne les désordres du clergé de ses Etats, et promet de détruire les abus de simonie, mais en même temps l'hypocrite n'en envoie

(1) *Italie*, in-8°. Paris, Didot, page 71.

pas moins aux conspirateurs l'injonction d'achever leur entreprise.

Quintius, dans la nuit de Noël de l'an 1075, fond, avec des soldats, sur le Pape Grégoire qui célébroit paisiblement la Messe, au maître autel de Sainte-Marie-Majeure. Le Pontife, grièvement blessé à la tête et aux mains, est dépouillé de ses habits pontificaux, et reçoit l'ordre de se rendre en prison. Il suit, sans proférer une parole, et en montrant un visage assuré, les assassins qui marchaient devant lui. Le peuple, qui ne partageoit pas la jalousie du préfet, apprend que le Pape est emprisonné dans une tour, il court aux armes et veut le délivrer. Quintius, à la vue du peuple irrité, se jette aux genoux du Pape et lui demande pardon. Grégoire lui pardonne, et se place à une fenêtre pour calmer le peuple, qui, dans son émotion, envahit la tour, se livre d'abord à des démonstrations de douleur, en voyant le Pape tout ensanglanté, et le reconduit à Sainte-Marie-Majeure, où le magnanime Pontife a le courage de recommencer le saint sacrifice. Comme s'il avoit oublié la scène d'effroi dont il vient d'être la victime, il récita les prières d'une voix calme, au milieu de l'attendrissement général et des sanglots du peuple, et les mains enveloppées dans quelques lambeaux d'une aube déchirée à la hâte pour arrêter le sang, il donna la bénédiction à ses libérateurs (1).

(1) M. Voigt, dans son *Histoire du Pape Grégoire VII*, Paris, Va-

Henri, mécontent de n'avoir pas réussi, ordonne que Grégoire soit *déposé*... Que l'on vienne parler du genre d'autorité que déployoient les Papes, voilà une preuve des habitudes du temps ! quand on ne pouvoit pas atteindre son ennemi, on ordonnoit qu'il fût *déposé*.

Un clerc de Parme, nommé Roland, a l'audace de venir à Rome signifier au Pontife l'acte de déposition, qu'il lui remet dans l'enceinte même du concile. Des soldats veulent percer Roland de leur épée, Grégoire se met au-devant lui, vante son courage et lui sauve la vie.

Le Pape avoit reçu, depuis quelque temps, des Saxons, vaincus par Henri, des plaintes ainsi conçues :

« La raison et la modération ne président plus au gouvernement de Henri. L'avarice, l'orgueil, la cruauté sont les compagnons inséparables du roi. L'Eglise, dans sa détresse, demande des secours. Plusieurs se sont mis au premier rang par le pillage et le meurtre : sur tous les autres pèse le plus dur esclavage ; le roi ne songe qu'à se livrer à la chasse et aux plus honteuses débauches. Le genre et le nombre de ses crimes ne peuvent se dire. Des prêtres dissolus, des femmes de mauvaise vie, de jeunes voluptueux forment son conseil : ce sont eux qu'il consulte sur le choix des évêques, des prélats et des abbés. »

ton, 1842, page 357, croit que le Pape fut emprisonné pendant toute une nuit, mais il ne nie pas que le Pontife ait été reconduit à l'église par le peuple. M. Voigt s'exprime ainsi sur ce dernier fait : « Tous les assistants suivirent le Saint-Père à l'église, assistèrent au saint sacrifice, et remercièrent le Très-Haut d'avoir sauvé leur bien-aimé souverain. »

Suivent d'autres accusations, d'un style immonde, et qui prouvent à quel point les passions étoient exaltées (1).

Alors Henri ne craignit pas d'écrire au Pape (2) qui lui avoit adressé une lettre où il essayoit les voies de la conciliation :

« Vous avez pris ma patience pour foiblesse.... pour réprimer une telle insolence, non par des paroles, mais par des effets, j'ai assemblé tous les seigneurs de mon royaume, comme ils m'en avoient prié ; là on a découvert ce que la crainte faisoit taire auparavant, et on a prouvé, comme vous le verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez demeurer sur le Saint Siège. J'ai suivi leur avis qui m'a semblé juste : je vous renonce pour Pape, et vous commande, en qualité de patrice de Rome, d'en quitter le siège : telle est la lettre que nous adressons au moine Hildebrand..... »

On se répétoit, dans Rome, les paroles qu'avoit osé prononcer Roland devant les Pères du concile : ils devoient recevoir un Pape de la main de Henri, parce que Grégoire n'étoit plus Pape.

Qu'avoit opposé Grégoire à ces nouvelles violences, qui, quoique morales, étoient aussi abominables que l'attentat commis dans Sainte-Marie-Majeure ? Je laisse M. Voigt répondre (3).

« Nous rapportons les paroles graves que prononça

(1) Voigt, page 364. — (2) Voigt, page 374. — (3) Voigt, page 375.

Grégoire : « Mes enfans, ne troublez pas la paix de l'Eglise ! Voici les temps dangereux dont parle l'Écriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avarés, superbes et désobéissans à leurs parens (1); il faut qu'il arrive des scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous en voyoit comme des brebis parmi des loups. Nous devons avoir la douceur de la colombe, avec la prudence du serpent... Nous ne devons haïr personne, mais supporter les insensés qui veulent violer la loi de Dieu. » Grégoire prit ensuite les lettres de Henri et les lut à haute voix. »

Ce témoignage d'un protestant, dans une pareille affaire, devoit être recueilli.

Le concile, ayant à la fin demandé que l'on prononçât l'excommunication contre Henri, elle fut lancée par Grégoire.

Après diverses vicissitudes, des envois de bulles fermes et raisonnées, échangées contre des rescrits insultans, Henri employa les sollicitations les plus vives, pour conclure une paix convenable avec Grégoire. Celui-ci consentit à recevoir le monarque à Canosse, près de Reggio, dans la Lombardie, forteresse qui appartenoit à la comtesse Mathilde. Henri se présenta devant les remparts. Il falloit que les lois sur la pénitence, en usage alors, fussent exécutées, parce que si la déposition du Pape n'avoit pas été reconnue, la sentence d'excommunication contre Henri subsistoit encore. Henri, laissant au dehors toute sa

(1) II *Timot.* III, 1.

suite (1), entra dans la forteresse qui avoit trois enceintes de murailles : on le fit demeurer dans la seconde, sans aucune marque de sa dignité, nu-pieds, vêtu de laine sur la chair. On ne lui servit que le soir à manger. Il resta trois jours dans cet état : le quatrième, il fut reçu à l'audience du Pape. Après un entretien assez long, on convint que Henri se présenteroit à l'assemblée des seigneurs allemands pour répondre aux accusations portées contre lui, et dont le Pape seroit juge, s'il le vouloit; que si le prince étoit déclaré innocent, il conserveroit la royauté. Henri accepta ces conditions et d'autres avec serment, et reçut l'absolution. Grégoire célébra ensuite la Messe.

Ce récit, emprunté aux annalistes français, seroit incomplet si nous n'y joignons pas les détails donnés par M. Voigt, page 432 de son histoire, sur quelques circonstances relatives à ce qui suivit la cérémonie de l'absolution.

« Le Pontife donna à Henri la bénédiction et la paix apostolique, et célébra la Messe. Après la consécration, il le fit approcher avec tous les assistans, puis tenant l'hostie consacrée à la main, il dit à Henri : « Nous avons reçu » depuis long-temps des lettres de vous et de votre parti, » où vous nous accusez d'avoir usurpé le Saint Siège par » simonie, et d'avoir commis, tant avant notre pontificat, » que depuis, des crimes qui, selon les Canons, nous ferment l'entrée aux ordres sacrés. Quoique nous puis-

(1) *Biogr. univ.*, XVIII, 395.

» sions nous justifier par le témoignage de ceux qui savent
» comme nous avons vécu dès notre enfance, et qui ont été
» les auteurs de notre promotion à la dignité épisco-
» pale (1), cependant pour ôter toute ombre de scandale,
» nous ne voulons nous en rapporter qu'au seul jugement
» de Dieu et non à celui des hommes. Nous voulons que
» le corps de notre Seigneur Jésus-Christ, que nous allons
» prendre, soit aujourd'hui une preuve de notre inno-
» cence : nous prions le Tout-Puissant de dissiper tout
» soupçon si nous sommes innocent, et de nous faire
» mourir subitement si nous sommes coupable. »

» Il ajouta encore d'autres paroles auxquelles les as-
sistans répondirent par des acclamations de joie, et il prit
la moitié de l'hostie; se tournant ensuite vers le roi, il lui
dit : « Faites s'il vous plaît, mon fils, ce que vous nous avez
» vu faire. Les princes allemands n'ont pas cessé un seul
» jour de vous accuser d'un grand nombre de crimes pour
» lesquels ils prétendent que vous devez être interdit pen-
» dant toute votre vie, non-seulement de toute fonction
» publique de royauté, mais encore de la communion ec-
» clésiastique et de tout commerce de la vie civile. Ils de-
» mandent instamment que vous soyez jugé, et vous savez
» l'incertitude des jugemens humains. Faites donc ce que
» nous vous conseillons, et si vous vous sentez innocent,
» délivrez l'Église de ce scandale et nous-même d'une telle
» position : prenez cette autre partie de l'hostie, afin que
» cette preuve de votre innocence ferme la bouche à tous
» vos ennemis, et nous engage à être votre défenseur le
» plus ardent, pour vous réconcilier avec les seigneurs, et
» finir à jamais une guerre civile. »

» Cette allocution surprit le roi; son embarras étoit ex-

(1) On voit ici que je rétablis la vraie manière de parler des Papes, qui disent toujours *nous*. Les sources où M. Voigt a puisé l'auront, à cet égard, induit en erreur.

trême. S'étant retiré à part avec ses confidens, il délibéra en tremblant, sur ce qu'il devoit faire pour éviter une épreuve si terrible. Enfin ayant un peu recouvré ses esprits, il dit au Pape que les seigneurs restés fidèles étoient pour la plupart absens, aussi bien que ses accusateurs, et qu'ils n'ajouteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait sans eux, pour sa justification; c'est pourquoi il demandoit que cette épreuve fût remise au jour de la diète générale. Le Pape y consentit. »

Ainsi finit cette scène où se trouvoient en présence deux puissans souverains : l'un excommunié par l'autorité spirituelle, l'autre déposé par la prépondérance des armes. C'étoit l'autorité spirituelle qui obtenoit la victoire. Cette situation respective de Grégoire et de Henri a souvent été oubliée par ceux qui veulent prononcer sur de telles questions.

Quand le Pape eut achevé la Messe, il invita Henri à diner, le traita avec beaucoup d'égards, et après l'avoir soigneusement instruit de tout ce qu'il devoit faire dans les intérêts nouveaux qui venoient de naître pour lui, il le renvoya en paix à ceux des siens qui étoient demeurés en dehors des murs du château. La comtesse Mathilde qui avoit été témoin de tous ces faits, sans cesser de témoigner son respect à Grégoire, se montra conciliatrice généreuse, et mérita la reconnaissance de Henri.

Mais il étoit dans la destinée de ce prince de toujours offenser l'Eglise, et de peur que les seigneurs allemands ne le déposassent, il chercha

..

à s'emparer plus tard de la personne du Pape. Ces embarras, ces contestations irritèrent des Allemands qui élurent Rodolphe, duc de Souabe, roi de la Germanie. Grégoire bénit leur vœu, et reconnut l'autorité de Rodolphe. Peu de temps après, la comtesse Matilde fit donation de ses Etats au Pape Grégoire. On a voulu attaquer le droit de Matilde. Elle agissoit aux termes des lois du temps. Tout ce qui concerne cette époque ne peut être jugé qu'à ce tribunal, et les souverains qui mouroient sans enfans, pouvoient tester à leur gré et en faveur de leurs affections ou des intérêts de la politique qu'ils avoient suivie.

Quant à toutes ces questions d'excommunication et de déposition, on sait que depuis le règne de Grégoire VII, Boniface VIII donna plusieurs bulles où il soumettoit la puissance temporelle à la puissance spirituelle, prétention aujourd'hui universellement rejetée, mais alors acceptée par les princes même, qui se bernoient à en restreindre les conséquences et à en éviter l'application. C'étoit la jurisprudence générale du temps. Ajoutons que les procédés de Grégoire envers Guibert, archevêque de Ravenne, qu'Henri reconnoissoit comme antipape, et qui prenoit le nom de Clément III, ne furent jamais violens. Ceux de Guibert furent des actes de fureur et de cruauté.

A propos de tous ces malheurs inévitables, il ne sera pas inutile de rapporter ici une opinion

citée par Feller (1), et attribuée à un littérateur qu'il ne nomme pas.

« Un philosophe moderne a fait, sur cet objet, des réflexions plus équitables que tout ce qu'on lit dans les perpétuelles déclamations du jour contre cette époque de l'histoire de l'Eglise : « Si » les Papes, dit-il, se sont trompés en croyant » posséder une autorité temporelle (le pouvoir de » disposer des trônes); ils en ont pour l'ordinaire » fait un usage louable et humain, en entretenant » la paix entre les princes chrétiens, en les unissant contre des hordes barbares qui étendoient » tous les jours leurs conquêtes sanguinaires, en » réprimant la simonie, la violence et les excès de » tous les genres que des maîtres altiers et cruels » commettoient contre des sujets foibles et opprimés : elle avoit servi à faire de tout le monde » chrétien une seule famille, dont les différends » se jugeoient par un père commun, Pontife du » Dieu de la concorde et de la justice. Grande et » intéressante idée de l'administration la plus » vaste et la plus magnifique qu'on pût imaginer! »

Henri, plus que jamais aliénoit les peuples germaniques; ils vouloient obéir à Rodolphe élu roi de Germanie. Celui-ci envoya des députés à Rome. Ils parurent, en 1080, devant un concile assemblé par Grégoire : il ne faut pas négliger de dire que toujours Grégoire agissoit si vivement pen-

(1) *Diction. historique*, nouvelle édition, 1839, tome III, page 381.

dant la réunion d'un concile. Les envoyés de Rodolphe disoient aux Pères : « Nous vous supplions de nous faire justice à nous et à l'Eglise de Dieu, contre Henri, ce prince persécuteur et sacrilège. »

Une autre excommunication contre ce prince fut prononcée par Grégoire. M. Voigt la rapporte tout entière, puis il s'écrie :

« Etoit-il jamais sorti de Rome, étoit-il jamais parvenu en Allemagne une pareille sentence? et ceux qui autrefois étoient entourés de nombreux soldats, et qui, de la superbe Rome, vouloient dominer sur tout l'univers, auroient-ils pu commander ainsi à la Germanie? Un moine le fit, un moine, dont l'esprit étoit plus puissant que ne le sont ceux des millions de bras dont dispose un monarque victorieux. Oui, un prêtre, n'ayant pour armes que sa parole, avoit obtenu ce qu'avant et après lui, des milliers de mortels avoient désiré et cherché en vain, le pouvoir de subjuguier la volonté humaine (1). »

De nos jours, Napoléon, avant sa querelle avec Pie VII, disoit devant ses ministres. « Pour me voir, moi, le peuple feroit dix lieues. » Les ministres sourioient de cette vanterie du monarque : mais Napoléon les ramena bien vite à une idée plus sérieuse et plus vraie, quand il eut ajouté : « Mais pour voir le Pape, le peuple feroit vingt lieues. » Cela a été prouvé en tout point, partout

(1). Voigt, page 528.

où on annonçoit à l'avance le passage de Napoléon ou celui de Pie VII.

Une faction romaine, soumise ou gagnée, avoit laissé introniser Guibert qui, comme on le sait, s'étoit donné le nom de Clément III. Grégoire, pressé dans le château Saint-Ange, eut recours à Guiscard, duc de Calabre, et à ses Normands. Le duc entra dans Rome, qu'il traita sévèrement, à cause de la résistance qu'il éprouva, mais il réinstalla le Pontife légitime au palais de Latran. Peu de temps après, Grégoire partit pour Salerne, où il mourut le 25 mai 1085, en disant ces paroles remarquables : « Nous avons aimé la » justice, et Nous avons haï l'iniquité : à cause de » cela, Nous mourons en exil. » Il avoit gouverné l'Eglise douze ans, un mois et trois jours.

Les lettres de Grégoire VII sont pleines de l'énergie et de la fermeté inflexible qui animoient le courageux Pontife (1). Il y a parmi ces lettres un traité intitulé *Dictatus Papæ*, qui a été faussement attribué à Grégoire (2), comme l'ont prouvé les meilleurs critiques, entre autres Pagi et le P. Alexandre : c'est un recueil de vingt-sept maximes qui composent une déclaration de la souveraineté spirituelle et temporelle du Pontife romain. Probablement (je cite toujours Feller) cette pièce singulière, par les prétentions exorbitantes qu'elle renferme, a été

(1) Feller, III, 381. — (2) Feller, *loc. cit.*

composée, ou par un ennemi qui vouloit rendre le Pape odieux, en lui prêtant les vues les plus ambitieuses, ou par un flatteur qui, engagé dans cette voie d'adulation, espéroit aller à la fortune.

Novaes déclare, sur ce point, que Baronius, à l'année 1075, attribue ces maximes au concile Romain célébré par Grégoire dans ladite année. Christianus Lupus expose ces maximes et les défend. Pierre de Marca et Cenni veulent aussi que Grégoire en soit l'auteur, mais Launoy, le Père Alexandre, ainsi qu'il a été déjà reconnu, et Dupin sont d'un sentiment contraire. Novaes, après avoir mentionné ces différens sentimens, n'en prononce pas un définitif. Nous rapporterons, au chapitre suivant, l'opinion de M. Voigt sur ce *Dictatus Papæ*.

CHAPITRE VIII.

OPINION DE M. VOIGT SUR LE *DICTATUS PAPE*. DIVERS HISTORIENS ONT ÉCRIT LA VIE DE GRÉGOIRE VII. BENOÎT XIII ORDONNE QUE L'ON CÉLÈBRE L'OFFICE DE SAINT GRÉGOIRE VII. M. GILBERT DE VOISINS PREND LA DÉFENSE DU ROI HENRI IV CONTRE LE PAPE. RÉPONSE A M. GILBERT DE VOISINS. COURT PRÉCIS DE LA VIE COUPABLE DU ROI HENRI. IL N'EST APPELÉ QUE ROI, PARCE QU'IL NE FUT EMPEREUR QU'EN 1084, A PEU PRÈS QUATORZE MOIS AVANT LA MORT DE GRÉGOIRE, QUI A RÉGNÉ DOUZE ANS. OPINION DÉFINITIVE DE FELLER SUR LES SAINTS DES PREMIERS TEMPS DE L'ÉGLISE ET DU MOYEN AGE. LES SUITES DE L'EXCOMMUNICATION FORMULÉES DANS UN SEUL VERS LATIN. LE TRAITÉ DE CAMBRAI ENTRE DIVERSES PUISSANCES, STIPULOIT UN INTERDIT CONTRE LES VÉNITIENS. GRÉGOIRE SUIVOIT LA JURISPRUDENCE UNIVERSELLE DE SON TEMPS. HENRI IV, ROI DE FRANCE, CITÉ COMME VOULANT DÉFÉRER AU PAPE UNE GRANDE AUTORITÉ. JUGEMENT SUR LES ACTES POLITIQUES DE GRÉGOIRE VII. AUTRES DÉTAILS SUR LES SOURCES DIVERSES OU L'ON TROUVE LES ŒUVRES QU'IL A LAISSÉES.

Voici l'opinion de M. Voigt; il commence par rapporter en entier les vingt-sept sentences que renferme le *Dictatus*, puis il ajoute : « Il n'y a,

dans tous ces principes, rien que Grégoire n'eût soutenu ou au moins sanctionné tacitement. Peu importe donc d'en rechercher l'auteur. Il suffit de savoir qu'ils sortent de l'âme de Grégoire, qu'ils représentent son esprit, la pensée dominante de toute sa vie. Ce Pontife, en les écrivant lui-même, les auroit placés dans un meilleur ordre : la forme eût été différente, mais l'esprit, le même. Le savant traducteur de M. Voigt, M. l'abbé Jager, ce recommandable ecclésiastique qui nous a si bien fait connoître le talent du publiciste protestant, fait à ce sujet une remarque pleine de sens et d'érudition. Il dit que si on eût mieux connu les capitulaires de Charlemagne, on eût été bien moins étonné de ces principes : car c'est là qu'on en trouve la source. Il faut toujours se rappeler que Charlemagne, *évêque du dehors*, adressoit même aux évêques des exhortations remplies de force et de vérité pour ramener tous les esprits à l'amour du Saint Siège, à la vénération que mérite l'Evêque universel.

La vie de Grégoire VII a été écrite par Paul de Benried, chanoine régulier, évêque d'Augsbourg, quarante-cinq ans après la mort de ce Pape, et elle fut imprimée à Ingoldstadt en 1610, in-4°, et dans la même année à Augsbourg, avec des notes du P. Gretser. Grégoire, assailli par une foule de calomniateurs, a trouvé pour défenseur ce même Gretser, qui cite cinquante panégyristes du saint Pontife. Deux célèbres Dominicains, Gotti et

d'Enghien, ont aussi défendu ce Pape. D'autres vies de Grégoire ont été publiées par Pandolphe d'Alatri et Nicolas de Rosellis. On les trouve dans Muratori, tome III, 304. Il y a encore une vie du même Pape par Juste-Christophe Ditmar, in-8°, imprimée à Francfort en 1710 (1).

Le Pape Anastase IV, créé en l'an 1153, fit peindre à Rome Grégoire VII, soixante-huit ans après sa mort. Le Pape Benoît XIII commanda, en 1728, que, dans toute l'Eglise, on célébrât l'office de saint Grégoire VII, mais, le 22 juillet 1729, le parlement de Paris ordonna la suppression d'une feuille imprimée pour cet office. L'avocat-général Gilbert de Voisins prit publiquement la défense de Henri IV excommunié par Grégoire. Le magistrat ne se reporta pas aux temps; il passa sous silence la méchanceté de Henri. Voltaire disoit depuis (*Annales de l'empire*, année 1076) : « L'autorité impériale avoit » tout envahi : les empereurs nommoient aux » évêchés, et Henri IV les vendoit. » Le magistrat ne tint compte ni de l'hypocrisie, ni des parjures, ni des exactions de ce prince, ni de l'ordre d'assassiner Grégoire, qui rendoit ce roi si odieux en Germanie, et ne considérant que les préjugés jansénistes du temps, il s'exprime ainsi : « On » savoit que Grégoire VII, si célèbre par ses dif- » férends avec Henri IV, est celui des Papes qu'on

(1) Novæus, II, 282.

» a vu pousser le plus loin les prétentions ultra-
» montaines, mais on ne s'attendoit pas à voir
» entrer dans son éloge et célébrer dans cet office
» ecclésiastique l'excès où le conduisirent des
» principes si dangereux... Est-ce donc le chef-
» d'œuvre de son zèle d'avoir entrepris de priver
» un roi de sa couronne et de délier ses sujets du
» serment de fidélité? Pouvons-nous voir sans
» douleur qu'on appuie sur un fait si digne d'être
» enseveli dans l'oubli, les titres qu'on lui donne
» de défenseur de l'Eglise, de restaurateur de
» sa liberté, de rempart de la maison d'Israël?
» Souffririons-nous qu'à la faveur de ce pré-
» tendu supplément du Bréviaire romain, on
» mit dans les mains des fidèles, ce qui tend à
» ébranler les principes invariables et sacrés de
» l'attachement des sujets à leurs souverains, et
» ce qui blesse les maximes que l'on a toujours
» maintenues dans ce royaume très-chrétien,
» avec la constance la plus invincible? »

M. Gilbert de Voisins, ayant à manifester une opinion sur des faits importants, n'a lu qu'une partie de l'histoire. Il a méconnu positivement tout ce qui concernoit Henri. Il y auroit eu lieu d'en avertir l'avocat-général, qui ne doit négliger aucun fait de la cause. Dans le chapitre précédent, nous nous sommes plus occupé de Grégoire que de Henri. Il nous suffisoit pour expliquer la conduite du Pape, de spécifier les principales offenses commises par le roi. Ici, ré-

pendant à M. Gilbert de Voisins, nous sommes forcé de détailler avec quelque étendue, nous qui devenons un autre rapporteur du procès, ce qui concerne le monarque dont les actions ont si fort irrité les peuples et le Saint Siège.

Ce prince n'avoit que six ans lorsqu'il succéda à son père Henri *le Noir*, en 1056. La diète avoit donné à Agnès d'Aquitaine, sa mère, l'administration des affaires publiques, pendant la minorité de son fils, mais une partie de l'Allemagne se trouva humiliée d'être obligée d'obéir à une femme étrangère. Les ducs de Saxe et de Bavière, oncles du prince, l'enlèvent à sa mère en 1061. Henri, dégagé de cette tutèle funeste, fait la guerre au duc de Bavière, le met au ban de l'empire, *donne ses Etats* à Welf, fils d'Azon, marquis d'Italie, et commence à opprimer la Saxe où régnoit son autre parent. La corruption des mœurs du roi Henri excite les murmures de ses sujets, et de ceux qu'il gouvernoit sans droits. Les Saxons se révoltent en 1073, reprochent à leur conquérant ses débauches et la licence de ses troupes, l'accusant de vendre les bénéfices à son profit (Voltaire le lui a justement reproché), et ils choisissent le Pape pour juge. Henri, loin de repousser alors par la force de son bras et de ses armes, de pareilles prétentions, écrit de son côté au Pape pour le prier d'excommunier les Saxons comme sacrilèges. Il se décide enfin à marcher contre eux, les défait à Hohenbourg en Thu-

ringe (1), et les oblige d'accepter les conditions qu'il voudra leur imposer. Le Pape cite le prince victorieux à son tribunal, et lui enjoint de se justifier, c'est-à-dire de prouver que les accusations de ses sujets n'ont aucune valeur. Henri assemble une diète à Worms (1076) et la consulte sur la conduite qu'il doit tenir avec le chef de l'Eglise. La *déposition* du Pontife est prononcée à la majorité des voix. Ce Pontife s'appeloit Hildebrand. C'étoit un homme d'un caractère inflexible, un ennemi des vices, et un défenseur intrépide des devoirs du Saint Siège. Il retranche de la communion catholique le prince qui l'avoit déposé. La scène change, ceux qui avoient déposé le chef de l'Eglise, lui demandent pardon, et retirent leur appui à Henri. On sait que celui-ci, pour éviter de plus grands malheurs, vint en Italie, et sollicita le retour de la bienveillance pontificale. Les seigneurs lombards accablent alors Henri de leur mépris; les seigneurs allemands le proscrivent, et élisent un autre Roi, Rodolphe, duc de Souabe. Grégoire, donnant raison aux Allemands, reconnoît l'autorité de Rodolphe. Henri prononce la confirmation de la déposition du Pontife, et fait approuver cet acte par des évêques germains rassemblés dans Brixen. Le roi Henri (2) persiste

(1) *Biogr. univ.*, xx, 77.

(2) J'ai toujours appelé Henri roi, parce qu'il ne fut empereur que le 3 mars 1084, à peu près quatorze mois avant la mort de Grégoire. Les

dans ses persécutions. Il crée lui-même un autre Pape, le conduit à Rome, et il alloit s'emparer de la personne de Grégoire, lorsque Robert Guiscard délivre le chef de l'Eglise. Nous n'avons pas besoin de suivre le cours du règne de Henri, quand il est parvenu à exiler Grégoire, qui meurt, comme il l'a dit, pour avoir aimé la justice, et haï l'iniquité. Tous ces faits ne peuvent être séparés : les révoltes germanes qui allèrent plus tard jusqu'à celle de Conrad, fils de Henri, contre son père, ne peuvent être disjointes. Un roi de Germanie dépose un Pape ! Un Pape, dans ce temps-là, ne pourra séparer de la communion un roi de Germanie ! Nous avons assez dit quelle étoit, dans ces sortes de questions, la jurisprudence du temps.

Aux yeux de l'avocat-général, Grégoire seul est mis en cause. Ne croiroit-on pas que Henri est un prince sage, pieux, honorant le sceptre, et que Grégoire a été l'attaquer sans raison, lui ôter le rang et les droits de catholique, pour le plaisir seul de commettre un acte de force et de puissance ! Du reste, si cet Office de saint Grégoire fut interdit en France par l'arrêt de 1729, on continua d'y laisser force de loi au Martyrologe romain, dans lequel la fête de saint Grégoire VII est marquée le 25 mai, en vertu d'un ordre de Grégoire XIII, daté de 1584.

écrivains qui appellent Henri empereur, avant 1084, commettent une erreur.

Il nous paroît à propos de joindre à ces diverses discussions la citation qui est faite à la fin de l'article de saint Thomas de Cantorbéry, que nous trouvons dans l'édition de Feller déjà citée.

« De quelque manière que les saints se soient conduits, ils ne peuvent éviter d'être condamnés au tribunal de l'incrédule. Lorsque, dans les premiers siècles, ils se sont laissé traîner au supplice sans résistance, c'étoient des imbéciles, des fanatiques abusés par des fables et des prestiges. Dans les siècles suivans, lorsqu'ils ont défendu des droits fondés sur une longue possession, et sur la jurisprudence universelle, ce sont des insolens ambitieux qui ont troublé le repos des nations. Ceux qui ont souffert en silence la dépravation des cours et le libertinage des rois, étoient des âmes viles et corrompues, qui n'ont pas eu le courage de dire la vérité et de tenir parti pour la justice. Se sont-ils élevés contre le brigandage qui a régné si longtemps dans toutes les contrées de l'Europe, voilà des séditionnaires et des rebelles. Ceux qui ont quitté le monde pour s'éloigner de la corruption étoient des enthousiastes mélancoliques, des fainéans inutiles à la société. Si d'autres, en considération de leurs talens et de leurs vertus, ont été placés à la tête des affaires, c'est l'ambition et l'hypocrisie qui les y a conduits. Dans le temps où l'Eglise étoit pauvre, on fait un crime à ses ministres d'avoir vécu d'aumônes : lorsqu'on lui a confié les richesses, pour les mettre à couvert de la rapacité des grands, on lui reproche d'avoir tout envahi. Que faudroit-il pour satisfaire des censeurs aussi capricieux ? les engraisser aux dépens de l'Eglise, des pauvres, des établissemens de charité ! alors peut-être ils nous permettroient de croire en Dieu. »

On devroit bien s'entendre, quand on écrit sur

le moyen âge, et que l'on applique aux circonstances où nous nous trouvons, en 1844, des usages, des nécessités, des formes de langage, que nous ne voulons pas bien comprendre. Parlons ici, pour attaquer la question vivement, parlons franchement de l'interdit. Voici en un seul vers ce qu'il annonçoit à l'infortuné qui en étoit frappé.

Os, orare, vale, communio, mensa negantur.

C'est-à-dire, on refuse la conversation, la prière, le salut, la communion, la table.

La prudence du Pape Pie VII a bien fait voir, je l'ai déjà dit, ce que la cour romaine sait apporter de circonspection à cet égard, et de connoissance de l'état des esprits, même lorsqu'elle est le plus indignement outragée et dépouillée.

Le traité de Cambrai, par lequel on vouloit humilier les Vénitiens, et qui fut signé le 10 décembre 1508, a pour but, comme il est dit dans un des articles, d'appeler le Saint Siège, le saint empire Romain, le roi de France, la maison d'Autriche, le duc de Milan, le roi d'Aragon et de Naples, et plusieurs autres princes, à une juste vengeance, pour éteindre, *comme un incendie commun*, la cupidité insatiable des Vénitiens, et leur soif de domination.

On convint que le roi de France et le roi d'Aragon et de Naples entroient en campagne le

premier avril 1509, et que le Pape fulminerait contre les Vénitiens une bulle qui leur enjoindroit de restituer toutes leurs usurpations dans quarante jours, sous peine d'*interdit*.

Ce terme expiré, l'empereur Maximilien se trouvoit dégagé de l'obligation d'observer une trêve, et il étoit tenu de marcher à la réquisition du Pape contre un peuple qui avoit encouru les censures.

Cet article du traité et des conventions auxquelles accédoit presque tout le Continent, prouve que les censures et l'*interdit* étoient des armes consenties encore par toutes les puissances laïques de l'Europe, et qu'elles savoient invoquer dans leur intérêt.

Venise auroit elle-même ordonné un dénombrement de ses possessions hors des Lagunes, qu'elle ne seroit pas parvenue à les détailler avec plus d'exactitude que le traité de Cambrai : tout étoit repris, partagé, et cela sous la menace d'une excommunication, et l'on savoit très-bien ce que signifioit une excommunication.

S'il en étoit encore ainsi en 1508, sous le roi Louis XII, pourquoi les mêmes circonstances n'auroient-elles pas amené les mêmes pensées sous Grégoire VII, quatre cent trente-trois ans auparavant?

La politique seule avoit dicté le traité de Cambrai; la politique seule put le dissoudre. Louis XII alla raconter sa gloire en France, au-

près d'Anne de Bretagne, sa tendre épouse. Jules II, Jules II lui-même, guerrier, mais sage, ne voulut rien compromettre et retira son interdit, et Maximilien manifesta la crainte d'avoir donné, en Italie, trop de pouvoir à la France et à l'Espagne. Personne, parmi tant d'hommes expérimentés et gouvernant habilement les affaires de grands royaumes, n'entendoit attaquer, insulter, railler Jules II et son interdit. Ce qui étoit la jurisprudence universelle sous Grégoire VII étoit donc encore, comme nous l'avons prouvé, la jurisprudence d'une partie de l'Europe. Venise même, si violemment attaquée, ne chercha pas sa défense dans des récriminations contre celui qui occupoit le Saint Siège, Venise recourut avec habileté aux raisonnemens que tout homme opprimé, même après avoir été oppresseur, peut trouver dans les méditations du génie, et dans les leçons de l'histoire. Un Vénitien parla en ces termes au conseil : « Nos ennemis ne seront plus des hommes, si après tant de succès, ils persistent à agir de concert seulement pendant un mois : s'ils sont des dieux, il faut se décider à périr. »

Ainsi, dans les deux camps, Jules II ne fut considéré que comme une puissance morale, à qui aucun obstacle ne doit résister. Il ne faut donc jamais oublier les mœurs, les temps, les entraînemens, les exigences des époques que l'on est appelé à juger. L'excommunication, à ces époques-là, étoit une arme placée dans la main

..

des Pontifes, du consentement de tout le monde. Chacun invoquoit le secours de cette arme, quand il en avoit besoin. Absous d'une excommunication, on en sollicitoit une autre contre l'ennemi qui survenoit. Ce que font les congrès aujourd'hui, n'est-ce pas une sorte d'excommunication prononcée en dehors de l'autorité du Pape? Les congrès distribuent les trônes, et les reprennent; ils déclarent donner la liberté, et cette liberté se trouve être souvent un odieux esclavage et une solennelle déception.

Voilà ce que M. Gilbert de Voisins eût dû examiner. S'il oublioit ce devoir prescrit à tout magistrat, un conseiller quelconque pouvoit se lever, et combattre cette manière de ne s'occuper que d'un point de vue de la cause. A défaut de ce conseiller judicieux, la Presse, l'Opinion pouvoient prendre la parole, imiter ces graves modèles qui sont propres à nous instruire, et qui, tenant d'une main ferme les balances du raisonnement, disent tout, expliquent tout, et résument avec sagacité et bonne foi les rapports si multipliés que les faits ont entr'eux, pour arriver à prononcer une sentence juste, que d'autres siècles ne viennent pas infirmer.

Après ce que nous avons dit du traité de Cambrai, peut-on parler avec autant d'irritation qu'on le fait encore aujourd'hui, du projet de domination universelle que l'on reproche à Grégoire VII? On spécifie surtout ce dessein. « Tous les souve-

rains, avant de tirer l'épée, devoient soumettre au Pape les motifs de leurs dissensions. » Cela étoit arrivé très-souvent. Le plus foible, ou celui qui n'étoit pas prêt, écrivoit le premier à Rome : c'étoit un hommage intéressé que l'on apportoit aux pieds du Pape, et souvent il en résultoit des explications satisfaisantes : « Voici ce que M. Desportes dit dans son article de Grégoire VII (1) : *« On sait que plusieurs siècles après lui, ce fut encore le généreux dessein de notre immortel Henri IV, qui vouloit placer la tranquillité de l'Europe sous la sauvegarde de l'autorité de l'empereur d'Allemagne et de la médiation du Pape. »* En 1075, les choses alloient d'elles seules dans ce sens. Si l'on considère Grégoire VII comme homme d'Etat, comme souverain temporel, on ne peut lui refuser ni le génie qui conçoit des desseins vastes, ni le caractère qui préside à l'exécution. Il eut aussi cette fermeté d'ame qui brave fièrement la persécution : ce calme de courage qu'aucun péril n'étonne (2), et qui sait même tirer avantage des positions les plus critiques. On ne doit pas non plus cacher qu'il rendit de graves services à la religion, services dont on aura toujours besoin, en rétablissant sur le trône pontifical cette dignité, cette sévérité de mœurs qui, plus d'un siècle avant lui, avoient paru en être bannies par l'effet de malheurs et

(1) *Biogr. univ.*, XVIII, 397. — (2) *Biogr. univ.*, I. c.

de désastres qui désolent quelquefois, si cruellement, la capitale du monde chrétien. »

Les œuvres de Grégoire VII ont été recueillies et divisées en livres se rapportant à chaque année de pontificat. Les neuf premiers, de 1073 à 1082, contiennent trois cent cinquante-neuf lettres : le dixième manque, le onzième n'a que deux lettres. Toutes celles qui restent se trouvent dans la collection des conciles. Les dernières éditions sont augmentées de deux *appendices* contenant neuf lettres. On trouve aussi des lettres de ce Pape dans la *Bibliotheca Floriacensis* de Jean Dubois, dans l'*appendix* de Baluze au traité de Marca, de *Primatibus*, dans les *Historiæ Francorum Scriptores* d'André Duchesne, dans les collections de Martenne, de d'Achery, d'Ughelli, etc.

Ce Pape repose dans le *Duomo* de Salerne, depuis 1573. L'archevêque Marc-Antoine Marsili Colonna qui y fit transporter le corps, le trouva encore conservé intact et sans aucune trace de corruption. Le bras droit de ce Pontife est à Sienne dans la métropole. Bury, dans sa nomenclature, ne dit que ces cinq mots : *Tum septimus est repetundus Gregorius*. Ce Pontife régna douze ans, un mois et quatre jours.

CHAPITRE IX.

GRÉGOIRE VIII EST ÉLU PAPE EN 1187. IL CONFIRME DES FAVEURS IMPORTANTES QUE SON PRÉDÉCESSEUR URBAIN III AVOIT ACCORDÉES. AIMANT A SUIVRE L'EXEMPLE DE GRÉGOIRE VII EN CE QUI CONCERNE SA DISPOSITION A RÉCONCILIER ENTRE EUX LES PRINCES CATHOLIQUES, IL A L'ESPOIR DE RÉTABLIR LA PAIX ENTRE GÈNES ET PISE. IL MEURT PENDANT QU'IL REMPLISSOIT CE PIEUX DEVOIR. IL AVOIT CHERCHÉ A APAISER LES DIFFÉRENDIS QUI EXISTOIENT ENTRE LES BARONS ROMAINS ET LA VILLE DE TUSCULUM. LES BARONS LUI AVOIENT DEMANDÉ D'EXCOMMUNIER LES HABITANS DE CETTE VILLE. IL RAPPELOIT LE DÉCRET DU CONCILE DE 1139, QUI CONDAMNOIT L'USAGE DE L'ARBALÈTE COMME TROP MEURTRIER. L'AUTEUR DEMANDE SI LA CIVILISATION ACTUELLE A PENSÉ AUJOURD'HUI A CONDAMNER LES FUSÉES A LA CONGRÈVE ET LES CANONS A LA PAIXHANS. EFFET TERRIBLE DE CES FUSÉES. L'AUTEUR LOUE GRÉGOIRE VIII, ET IL ANNONCE QUE GRÉGOIRE X, DANS UN PAREIL SENTIMENT D'HUMANITÉ, CONDAMNERA MÊME LES TOURNOIS. IMPRESSION TOUCHANTE PRODUITE PAR UNE LETTRE DE GRÉGOIRE VIII. IL NE FAUT PAS LE CONFONDRE AVEC L'ANTI-PAPE BOURDIN QUI A AUSSI PORTÉ LE NOM DE GRÉGOIRE VIII.

GRÉGOIRE VIII, auparavant appelé Albert de Morra, étoit né à Bénévent : il succéda au Pape

Urbain III, le 21 octobre 1187. Dans un règne malheureusement trop court, il redouble d'efforts pour animer les fidèles à reconquérir la Terre-Sainte, comme on le voit par une grande lettre donnée à Ferrare le 29 octobre 1187, où il les exhorte à apaiser la colère de Dieu par la pénitence et les bonnes œuvres, et promet à ceux qui feront le voyage, les mêmes grâces qu'ont accordées ses prédécesseurs, c'est-à-dire l'indulgence plénière et la protection de l'Eglise pour leurs biens temporels. (Fleury, xv, page 497.)

Comme, selon les règles du droit, les commissions cessent par la mort du commettant, le Pape Grégoire VIII craignit que ceux qui avoient obtenu des lettres du Pape Urbain III, son prédécesseur, pour faire juger une affaire sur les lieux, ne fussent obligés d'en obtenir de nouvelles. C'est pourquoi il fit expédier, deux jours après son sacre, une lettre à tous les prélats de l'Eglise pour valider les commissions de cette nature, délivrées par Urbain, trois mois avant sa mort.

Grégoire VIII suivit l'exemple de Grégoire VII, en ce qui concerne sa disposition à rétablir la concorde entre les puissances catholiques.

Il existoit une ancienne inimitié entre les Pisans et les Génois, dont les villes étoient alors très-riches et très-puissantes par terre et par mer. Le Pape entreprit de rétablir la paix entre les deux républiques, afin de les faire agir ensemble en faveur des croisés. Pour cet effet, il se rendit à

Pise, entouré de tous ses cardinaux et d'un grand nombre de prélats. Arrivé le 9 décembre 1187, il fut reçu avec de grands honneurs. Ayant fait venir, dans la ville des Pisans, les premiers d'entre les Génois, il parla aux uns et aux autres avec tant de sagesse, qu'ils commencèrent à s'adoucir ; la paix étoit sur le point d'être conclue, quand la fièvre le surprit. Après avoir été malade très-peu de temps, il mourut le 16 novembre. Ce Pape avoit préparé un traité qui fut signé depuis entre Clément III, son successeur, et les barons romains, relativement à la possession de Tusculum réclamée par ces barons. Dans ce traité, il étoit stipulé que le Pape *pro tempore* excommunieroit les habitans de Tusculum, s'ils n'ouvrieroient pas leurs portes. On n'en vint pas à cette extrémité. Grégoire, dans ses discours, quand il ne pouvoit rétablir la paix, rappeloit le décret du concile de Latran, rendu en 1139, qui condamnoit l'usage de l'arbalète, considérée comme une arme trop meurtrière. Quel philosophe pense aujourd'hui qu'on pourroit condamner les fusées à la Congrève et les canons à la Paixhans ? dix mille arbalétriers ne feroient pas taire le feu de ces formidables appareils de guerre (1) lancés par des hommes qui sont cachés dans un retranchement !

(1) L'usage des canons à la Paixhans n'est pas, dit-on, encore généralement répandu. Nous ne parlerons ici que des fusées à la Congrève, espèces de petites boules produisant un effet plus meurtrier que l'obus et la bombe proprement dite. Elles ont la forme de boîtes allongées,

Grégoire VIII étoit un Pontife savant, éloquent, d'une vie pure, et rempli de zèle. Quand il entreprit de prêcher une croisade, on rapporte qu'il publia une lettre si touchante qu'en l'entendant lire, « *Tous ceux qui étoient ennemis auparavant devinrent amis, et crièrent « La croix, la croix! »* On a plusieurs lettres de lui dans la collection des conciles. Il ne faut pas le confondre avec l'anti-pape Bourdin, qui prit aussi le nom

portent avec elles une mèche *inextinguible*, et parcourent une ligne horizontale, à peu près comme les obus. Lorsqu'elles éclatent, elles lancent de toutes parts d'autres petites grenades ou fusées qui éclatent à leur tour, et causent au loin de grands ravages. Il s'en est suivi pour les autres nations européennes la nécessité d'étudier à leur tour, d'analyser et de fabriquer de pareils *instrumens de mort*, et même de les perfectionner. Lord Cochrane les employa en 1809, avec une combinaison vraiment infernale qui avoit pour but d'incendier la flotte française dans la rade des Basques. Les Anglais en ont fait usage à Waterloo, et dans le bombardement d'Alger par lord Exmouth. Le *Moniteur*, en annonçant la mort du colonel Congrève, décédé à Toulouse en 1828, ajoute que cet ingénieur, dans la prévoyance d'une guerre qui pouvoit éclater en Orient, avoit soumis deux projets à son gouvernement, l'un pour la défense, l'autre pour la destruction de Constantinople. De sorte que l'Angleterre eut de quoi choisir, selon qu'elle se croiroit intéressée à prendre part pour ou contre les Turcs. (*Biogr. univ.*, LXI, 276 et suiv.)

Si une nouvelle guerre venoit à embraser l'Europe, la nation qui auroit le plus de courage seroit bientôt anéantie par celle qui posséderoit le plus d'arsenaux. Revenons à Grégoire. L'arbalète continua d'éclaircir les rangs à la guerre. Mais l'esprit pontifical ne cessa de plaider pour l'humanité, et nous verrons Grégoire X condamner les tournois même, comme des jeux périlleux et violens. Je dirai encore un mot sur les moyens de destruction des hommes. On retrouva, sous Louis XV, le secret du feu grégeois. Le monarque acheta et paya cher le rapport de l'inventeur, et le jeta au feu.

de Grégoire VIII, que l'histoire ne lui a pas conservé. Grégoire VIII ne gouverna l'Eglise qu'un mois et vingt-huit jours, et n'eut pas le temps de réconcilier les Pisans et les Génois : sans doute, celle des deux républiques qui offroit le plus volontiers de se soumettre à un accommodement, sollicitoit l'excommunication de celle qui, résistant davantage, bravoit *l'arme de ce temps* prête à frapper ceux qui n'écoutoient pas le Pape (1). .

Grégoire mourut à Pise. Bury dit de lui : *Octavus post hos Gregorius.*

(1) Voyez encore relativement à cette question l'ouvrage de M. Gosselin, Supérieur du séminaire d'Issy, intitulé : *Pouvoir du Pape sur les souverains au moyen âge, ou Recherches historiques sur le droit public de cette époque.* Je reparlerai certainement de ce livre excellent qu'on lit avec une entière satisfaction.

CHAPITRE X.

GRÉGOIRE IX SUCCÈDE A HONORIUS III. QUERELLES ENTRE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II ET GRÉGOIRE. CE PAPE EST OBLIGÉ DE QUITTER ROME. TROUBLES DANS L'UNIVERSITÉ DE PARIS APAISÉS PAR LE PAPE. FRÉDÉRIC S'EMBARQUE POUR LA SYRIE. IL LAISSE EN ITALIE UN LIEUTENANT CHARGÉ DE FAIRE LA GUERRE AU PAPE. FRÉDÉRIC EST ACCUSÉ D'AVOIR COMPOSÉ DES LIVRES IMPIES. IL SE DISCULPE, MAIS CETTE CALOMNIE N'EST PAS ENCORE COMPLÈTEMENT DÉTRUITE. LE PONTIFE RENTRE DANS ROME ET DONNE A L'EMPEREUR LE BAISER DE PAIX. LE FILS DE FRÉDÉRIC SE RÉVOLTE CONTRE LUI. LE PAPE APAISE CETTE RÉVOLTE. NOUVELLES DISSIDENCES RELATIVEMENT A LA SARDAIGNE DONNÉE AUX PAPES PAR CHARLEMAGNE. BELLE CONDUITE DE SAINT LOUIS, REFUSANT L'EMPIRE OFFERT A SON FRÈRE LE COMTE D'ARTOIS. LE PAPE MET UN TERME AUX DIFFÉRENDS QUI S'ÉTOIENT ÉLEVÉS A REIMS. DÉCISION DE GRÉGOIRE CONTRE CEUX QUI PERSÉCUTOIENT LES JUIFS. SAINT LOUIS REFUSE LA SICILE OFFERTE AU COMTE D'ARTOIS. OUVRAGES DE GRÉGOIRE IX. C'EST LUI QUI A CANONISÉ SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

GRÉGOIRE IX, des comtes d'Anagni, étoit cardinal évêque d'Ostie, quand il succéda à Honorius III, en 1227. Le triste état de la Terre-Sainte, dit

Feller, l'oppression soufferte par les chrétiens, les progrès des Sarrasins, l'engagèrent à faire prêcher une nouvelle croisade. Les différends qui éloignèrent de lui Frédéric II occupèrent alors l'Europe tout entière. Chacun d'eux se plaignoit aux autres souverains; mais telle étoit la disposition des esprits, que le plus grand nombre donnoit raison à Grégoire. Il arrivoit ce que l'on avoit vu sous Grégoire VII, des querelles, des raccommodemens, des essais de troubles et de guerre, des excommunications, des divisions nouvelles, plus violentes que les premières, des tentatives de séduction pour faire révolter les Frangipani contre le Pape. Il ne manquoit plus qu'une conspiration dans Rome, et une attaque à main armée pendant le saint sacrifice de la Messe. Les partisans impériaux insultèrent Grégoire le lundi de Pâque pendant la messe (1228). Le Pape fut obligé de se réfugier à Rieti, puis à Spolète, ensuite à Pérouse. Les deux partis alors se déclarèrent la guerre. Les succès positifs furent long-temps incertains. Frédéric II s'étoit embarqué pour la Syrie, dans l'intention de remplir un vœu et de complaire ainsi indirectement à Grégoire, mais Rainald, lieutenant de l'empereur, continuoit les hostilités, même avec une armée de Sarrasins de la Sicile, qu'il avoit prise à sa solde. Doit-on accuser un Pape dans de telles circonstances, où tout ce qui pouvoit lui faire du mal étoit permis? Quel étrange, quel abo-

minable mélange de guerriers que cet amalgame de païens et de chrétiens attaquant le patrimoine du Saint Siège, au nom de l'empereur d'Allemagne !

Une circonstance imprévue fit apparaître au grand jour la fermeté de Grégoire IX. Il s'étoit élevé à Paris des troubles entre les clercs et les bourgeois, et l'Université avoit été suspendue de ses droits. Dans le procès, la reine Blanche et son conseil avoient agi peut-être avec quelque précipitation. Grégoire IX crut à propos d'écrire à Louis IX, pour se plaindre de la destruction totale de l'Université. On lit dans la lettre au roi ce passage curieux : « Le royaume de France a pour distinction depuis long-temps les trois vertus qu'on attribue, par appropriation, aux trois personnes de la sainte Trinité, savoir, la *puissance*, la *sagesse* et la *bonté*. Il est puissant par la valeur de sa noblesse, sage par la science du clergé, bon par la clémence des princes. » Le Pape poursuit en invitant le roi à ne pas retrancher de cette Trinité sociale la vertu du milieu, c'est-à-dire la *sagesse*, sans laquelle les deux autres ne peuvent subsister (1).

L'intervention du Pape fut efficace. Le roi Louis et sa mère craignirent que « *science* et

(1) Le secrétaire des lettres latines a peut-être été ici imprudent dans le choix de ses similitudes. Aujourd'hui, nous ne ferions pas de pareils jeux de mots sur un de nos plus respectables mystères.

» *savoir, ces trésors du salut, ne quittassent le*
» *royaume de France et ne retournassent à pays*
» *étranger, d'où ils étoient venus; car l'étude*
» *des lettres étoit venue d'Athènes à Rome, et de*
» *Rome en France, avec les honneurs et le rang*
» *de chevalerie, par les soins de l'empereur Char-*
» *lemagne.* » « Le roi fit faire prompte réparation
» aux clercs de tous les torts qu'ils avoient reçus
» des bourgeois. (*Chroniques de Guillaume de*
» *Nangis.*) » La conduite de Grégoire en cette
occasion fut admirable de précision et de fer-
meté, et la France lui dut une paix qui permit
de penser à d'autres importantes questions. Il faut
rappeler ce fait qui, avec tant d'autres, montre
l'utilité de l'intervention des Papes dans les af-
faires des autres pays, et surtout de la France.

Tout ne se passoit pas si bien entre l'empire
et Rome. De part et d'autre on continuoît de
récriminer avec amertume. L'empereur étoit ac-
cusé d'avoir composé ou fait composer des livres
impies. Il se disculpoit de ces crimes, mais la
calomnie se propageoit, et elle n'est pas encore
complètement détruite. Frédéric avoit toujours
manifesté l'intention de transporter l'empire en
Italie. Des républiques, des *podesteries*, des sou-
verainetés sous diverses dénominations, s'étoient
établies sous la surveillance et la protection des
Papes. Grégoire IX fut prié, fut sommé de pro-
téger l'Italie contre des invasions fatales. Il faut
rappeler et connoître ces faits pour bien savoir

quel étoit alors le devoir des Papes, et dans quels liens étoit embarrassée, malgré eux, leur politique temporelle. Les Romains ne partageoient pas tous les opinions favorables de plusieurs Etats de l'Italie, qui, dans cette contrée, bénissoient l'autorité des Pontifes. Mais à leur tour, à la suite des malheurs, des débordemens du Tibre, et des maladies qui en furent la suite, les Romains se montrèrent disposés à favoriser le Pape. Des négociations furent commencées pour ramener la paix entre le Pontife et l'empereur. En 1230, le Pontife rentra dans Rome, et Frédéric II jura de se soumettre aux décisions spirituelles de l'Eglise. Le 28 août, il signa les conditions proposées (1), et le premier du mois de septembre, le Pape étant venu à Anagni avec un cortège pompeux, Frédéric parut devant lui, ôta son manteau, et reçut le baiser de paix. Ces temps n'étoient pas toujours ceux de la bonne foi : par les instigations de Frédéric, les Romains se soulevèrent encore. Cette fois Grégoire les apaisa par ses propres négociations, et il eut le bonheur d'amener Frédéric à aider lui-même la réconciliation : nous ne voulons pas dire que Frédéric avoit besoin de la paix en Italie, parce que son fils s'étoit révolté contre lui en Allemagne. C'étoit une époque de crimes continuels : mais il faut toujours que les

(1) *Biogr. univ.*, xviii, 400.

Pontifes soient accusés. Frédéric pria le Pape d'enjoindre aux évêques et aux princes de l'Empire de ne donner aucun secours au fils rebelle : le jeune prince se soumit. Certainement ces faits historiques démontrent la puissance des Papes, et je ne balance pas à ajouter que quand, au milieu de tant de vicissitudes, ceux qui régnoient à Rome auroient commis des fautes, quand leurs ministres auroient abusé d'une position souvent si enivrante, il ne faut pas s'étonner que la foiblesse des hommes ait quelquefois repris son cours. Ici nous avons à examiner un point important : Frédéric gardoit en prison ce fils qui s'étoit soumis, et lui, qui avoit tant de fois demandé un pardon, il ne vouloit pas l'accorder à son fils. L'empereur avoit conquis l'île de Sardaigne. La donation de cette île par Charlemagne, et confirmée par Louis-le-Pieux et d'autres empereurs, en assuroit la possession à la cour romaine. Grégoire demandoit son bien : cela s'appeloit ainsi dans ce temps-là. Frédéric donna la Sardaigne à son fils naturel Eugène, et adressa au Pape des lettres mortifiantes. Grégoire ne pouvant réduire, d'une part, le père dénaturé qui tenoit Henri captif dans une forteresse, malgré son repentir, et de l'autre, le détenteur sans raison, d'une île sur laquelle il n'avoit pas de droits, recourut aux armes ordinaires dans de pareilles circonstances, et renouvela l'excommunication. On prétend avec fonde-

ment qu'alors il offrit l'empire à saint Louis pour son frère Robert comte d'Artois, qui mourut si glorieusement en Egypte. Personne n'ignore quelle fut la réponse de Louis IX : il refusa avec une générosité et une noblesse qui appartiennent plus aux vertus de la religion, qu'aux calculs plus ou moins habiles de la politique.

Dans quel état se trouvoient alors les relations des évêques français avec Grégoire IX ? Ils réclamoient des privilèges : les barons attachés au roi dénonçoient ces ecclésiastiques au Pape, une excommunication avoit été lancée par l'archevêque de Reims Henri de Dreux. A la suite d'une enquête sollicitée par le Pape et ordonnée par le roi, Henri de Dreux obtint une indemnité de 10,000 livres (170,000 francs). Une concorde encore plus stable s'établit entre le jeune roi français et Grégoire. Des croisés (1) qui traversoient les Etats du roi de Navarre, ayant rencontré plusieurs juifs, poussèrent la violence presque à les obliger par force à recevoir le baptême. Une lutte s'engagea ; quelques-uns des juifs, après de sanglans outrages, furent laissés pour morts. Louis, informé de ces horribles vexations, s'en plaignit amèrement à Grégoire IX qui se hâta de lui accorder une entière satisfaction pour l'attentat commis. Sa réponse contenoit ces paroles remarquables : « Personne

(1) *Hist. de saint Louis*, par M. de Villeneuve-Trans, p. 205.

» au monde ne doit être contraint de recevoir
» le baptême. »

Mais revenons à cette querelle du Pape et de l'empereur, et à ces incendies dont les étincelles menaçoient d'embraser la France. Frédéric II ne disoit plus comme auparavant de Grégoire IX, « c'est l'homme de réputation sans tache, l'homme qui brille au milieu de ses contemporains, comme une étoile au firmament. » Une étroite intimité, quoiqu'elle reparût de temps en temps, ne pouvoit se maintenir d'un côté entre un Pontife presque centenaire, de volonté ferme, de mœurs austères, qui avoit à soutenir le lourd fardeau du nom de Grégoire, et de l'autre un monarque de quarante ans, entraîné par la fougue des passions. Cependant la Sicile étoit offerte au comte d'Artois. Mais Louis IX toujours juste refusoit ce funeste présent : le pape applaudissoit à ce refus généreux.

Grégoire mourut en 1241, âgé de près de cent ans, après un pontificat de quatorze ans, cinq mois et trois jours.

Il avoit fait publier en 1234 une collection de décrétales divisée en cinq livres dont la distribution est très-méthodique, et qui forme une des principales parties du *Corps de droit canonique*. Le nombre des commentaires qu'on a écrits sur ces *décrétales* est incalculable, et c'est un des premiers ouvrages qu'ait reproduits la typographie à son berceau. On a un grand

nombre de lettres de ce Pape dans la collection des conciles, les annales de Wadding, l'*Italia sacra* d'Ughelli. Gérard Vossius, prévôt de Tongres, a publié la vie et les *lettres* de ce Pape en grec et en latin avec des notes savantes, Rome 1587.

C'est ce Pape qui a canonisé saint François d'Assise.

Bury dit de Grégoire IX : *Hinc Gregorius ordine Nonus.*

CHAPITRE XI.

THÉBALDE VISCONTI FUT CRÉÉ PAPE EN 1271. IL ÉTOIT ALORS EN PALESTINE. IL ACCEPTA LA TIARE, ET PRIT LE NOM DE GRÉGOIRE X. IL INVOQUE LES SECOURS DE PHILIPPE-LÉHARDI, ROI DE FRANCE. CONVOCATION D'UN CONCILE A LYON. NÉGOCIATIONS AVEC MICHEL, EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE, POUR LA RÉUNION DE L'ÉGLISE ROMAINE ET DE L'ÉGLISE GRECQUE. ADMIRABLE CONDUITE DE GRÉGOIRE VOULANT RÉTABLIR LA PAIX ENTRE LES GUELFES ET LES GIBELINS DE FLORENCE. MICHEL ENVOIE DES AMBASSADEURS AU CONCILE DE LYON. DÉTAILS SUR LES OPÉRATIONS DE CE CONCILE. CONSTITUTIONS RELATIVES AUX CONCLAVES. RODOLPHE DE HABSBOURG CONFIRMÉ ROI DES ROMAINS. LOUANGES DONNÉES A LA RACE DE CE PRINCE. ÉLOGE DE RODOLPHE, PAR SISMONDI. SAINT BONAVENTURE, FRANCISCAIN, REÇOIT LE CHAPEAU DE CARDINAL. L'ENVOYÉ DU PAPE TROUVE LE MOINE LAVANT LA VAISSELLE DU COUVENT. VŒU DE L'AUTEUR POUR LA CANONISATION DE GRÉGOIRE X. INTÉRÊT QUE PEUT AVOIR LE CABINET DE VIENNE A LA SOLLICITER. OUVRAGES DE GRÉGOIRE X. SA MORT.

THÉBALDE Visconti de Plaisance fut créé Pape l'an 1271. Les cardinaux assemblés en conclave à Viterbe n'avoient pu s'accorder ; ils convinrent de charger six d'entre eux de nommer le Pape.

Ce genre d'élection se nomme *par compromis*, c'est-à-dire que tous les cardinaux s'engagent à reconnoître comme Pape celui qui aura été élu par ceux d'entre eux que le conclave a nommés commissaires à cet effet. Thébalde étoit alors en Palestine où il apprit son élection le 27 octobre : il accepta la tiare, et prit le nom de Grégoire X. S'étant hâté de venir en Italie, il débarqua à Brindes le 10 février 1272. Les communications, dans ce temps-là, à cause de l'inexpérience ou plutôt de la patience des marins, et de la crainte des courses de la piraterie, étoient très-difficiles. Quoi qu'en aient dit quelques auteurs, Grégoire étoit savant, il avoit l'habitude des affaires, une ame généreuse et désintéressée. Il venoit de voir les souffrances des croisés ; son premier soin fut de solliciter des secours auprès de divers princes de l'Europe, et surtout de Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis. Après s'être fait couronner à Rome le 27 mars, il convoqua un concile général à Lyon, et il promit de se rendre lui-même dans cette ville immédiatement après son élection. Grégoire avoit envoyé complimenter l'empereur Michel et lui faisoit témoigner son ardent désir pour l'union de l'Eglise Romaine et de l'Eglise Grecque. Michel avoit répondu de la manière la plus obligeante à ces ouvertures. Alors le Pape pria l'empereur de se trouver au concile avec les autres princes catholiques, ou d'y en-

voyer des apocrisiaires de grande autorité (1) : la lettre qui contenoit cette invitation est du 26 octobre 1472.

Le Pape avoit écrit aussi à Joseph, patriarche de Constantinople, l'exhortant à concourir au traité d'union, et à venir en personne au concile : il donnoit aux nonces envoyés près de Michel une instruction contenant la forme de la profession de foi et de la reconnoissance de la primauté du Pape, que devoient signer l'empereur et les prélats de l'Eglise Grecque ; ceux-ci étoient recommandés à tous les princes dont ils traverseroient les Etats, et particulièrement aux ministres de Charles, roi de Sicile.

Grégoire allant à Lyon prit sa route par la Toscane, et il arriva à Florence le 18 juin 1273. Il étoit accompagné d'abord de l'empereur prétendant de Constantinople, Baudouin II, fils de Henri, frère de Baudouin I^{er}, ensuite de Charles d'Anjou, roi de Naples, frère de saint Louis (2). Le Pape, charmé de la fraîcheur des eaux de Florence et de la pureté de l'air, proposa à son auguste cortège (3) de passer l'été dans cette belle ville. Les Guelfes avoient alors exilé les Gibelins, et les traitoient avec une indigne rigueur. Le 2 juillet, le Pape fit assembler le

(1) Fleury, xviii, 146.

(2) J. Villani, page 219.

(3) *Hist. de Dante*, in-8°. Paris 1841, page 468.

peuple de Florence sur le bord de l'Arno, au pied du pont Rubaconte. Après avoir commandé qu'on élevât des estrades où devoient se placer les deux princes, le Pape, du haut de son trône, ordonna sous peine d'interdiction, qu'on ne fit plus aucune différence entre un Gibelin et un Guelfe, et il voulut que les *sindachi* des Guelfes embrassassent devant lui les *sindachi* des Gibelins. Voici les sublimes paroles de la harangue de Grégoire : elles répondent victorieusement aux écrivains qui prétendent que Grégoire n'étoit pas lettré : « Il est Gibelin : oui, mais il est chrétien, il est citoyen, il est notre prochain ; quoi, tant de noms faits pour déterminer l'union ne seront pas efficaces ! Ce seul vain nom de Gibelin (personne ne comprend ce qu'il signifie,) vaudra plus pour la haine que tant de raisons claires et solides pour la charité ! Vous assurez que vous êtes entrés dans cet esprit de parti, que vous êtes Guelfes (autre nom bizarre), en faveur des Pontifes romains contre leurs ennemis : hé bien, nous, Pontife romain, nous avons reçu dans notre sein, quoiqu'ils nous aient offensé jusqu'ici, ces hommes vos concitoyens, qui sont revenus à nous. Nous leur avons remis leurs injures, et nous les regardons comme nos enfans. » Peut-on prononcer des paroles plus profondément charitables, peut-on exprimer en termes plus admirables, une doctrine de clémence, d'union et de véritable catholicisme ? Il

n'y a dans l'antiquité aucun modèle d'une pareille éloquence. Le Pape n'obtint rien de ceux qu'il avoit exhortés avec tant d'humanité. Nous n'avons pas tout dit sur les sentimens d'humanité paternelle et si tendre qui distinguèrent Grégoire X. Il blâmoit ces jeux si dangereux qu'on appeloit tournois. Si cette doctrine eût prévalu, la France n'auroit pas eu à pleurer son roi Henri II, immolé à la fleur de l'âge dans un de ces jeux destinés à entretenir l'amour de la guerre, mais qui ont quelquefois des conséquences si terribles. (*Voyez plus haut ce que nous avons dit page 74, dans notre tableau du règne de Grégoire VIII.*)

Il importe de savoir ce qui se passoit à Constantinople :

L'empereur Michel ayant rassemblé les évêques grecs, leur avoit dit (1) : « Je ne travaille à la paix que dans le dessein d'éviter de cruelles guerres et d'épargner le sang des Romains, sans toutefois rien innover dans l'Eglise. Or la négociation avec l'Eglise romaine se rapporte à trois articles : la primauté, les appellations et la nomination du Pape dans les prières, dont chacun bien examiné est très-acceptable. »

Après divers pourparlers où les évêques grecs montrèrent de la résistance, ils semblèrent être arrivés à un accord suffisant, et Michel envoya des ambassadeurs au concile.

(1) Fleury, xviii, 185.

L'assemblée convoquée à Lyon devoit embrasser trois objets distincts : le schisme des Grecs, les envois d'argent et de troupes à Saint-Jean-d'Acre, et la corruption des vices et des erreurs qui se multiplioient dans l'Eglise. Le concile de 1274 fut très-nombreux ; on y compta cinq cents évêques, soixante-dix abbés mitrés, et mille religieux ou théologiens. Les Grecs y parurent, et répétèrent dans leur chant du Symbole, comme il étoit déjà convenu, les expressions des Latins sur la procession du Saint-Esprit. Tout paroissoit cimenter la réunion, mais des événemens postérieurs au règne de Grégoire empêchèrent des intentions si heureuses de se développer ; ce fut là que l'on rendit des décrets relativement aux conclaves, pour l'élection des Papes. On promit aussi des subsides pour les croisades. Le concile étant fini, le Pape se rendit à Beaucaire où il rencontra Alphonse de Castille, qui prétendoit à l'empire. Le Pape lui préféroit Rodolphe de Habsbourg dont il vouloit faire le chef de l'expédition préparée pour la Terre-Sainte. De Beaucaire, le Pape se rendit à Lausanne (1) où il trouva Rodolphe qu'il confirma roi des Romains et qui se croisa pour la Terre-Sainte (2). M. de Sis-

(1) *Biographie univ.*, Desportes, page 404.

(2) Le 6 octobre 1275, le Pape Grégoire X eut une entrevue à Lausanne avec Rodolphe, roi des Romains. Là, ce Pontife reconnut les qualités sublimes qui devoient distinguer ce prince. Sa race auguste,

mondi s'exprime ainsi à propos de Grégoire.

« Ce fut un glorieux pontificat que celui de ce Pape. L'Italie fut presque entièrement pacifiée par son esprit impartial. L'inter règne de l'empire fut terminé par l'élection d'un prince qui se couvrit de gloire à la guerre, et qui fonda l'une des plus glorieuses dynasties de l'Europe. L'Église grecque fut un moment réconciliée avec l'Église latine. Les querelles entre les Occidentaux et les Orientaux parurent finir par un accord juste et honorable. Les Pisans, les Génois, les Vénitiens, sans distinction de leurs dispositions, Gibelins ou Guelfes, reçurent de grands privilèges à Constantinople, privilèges préférables, quant aux Vénitiens, à toutes les prétentions de la puissance mal affermie qu'ils avoient voulu y retenir. »

Ce témoignage d'un auteur protestant doit nous intéresser. Tout le bien que fit Grégoire en

féconde en nobles et sages souverains, a su mériter pendant plus de cinq siècles, le respect et l'admiration de l'Europe, conserver son influence salubre et énergique, même après le démembrement de la branche espagnole, et puiser dans une alliance avec la haute maison de Lorraine, une existence d'honneur, de dignité, de sagesse constante, de fermeté guerrière qui ne s'est démentie jamais. Il faut le dire, si la plus ancienne maison de l'Europe, suivant les dates, est la maison fondée par Hugues Capet, c'est la maison de Habsbourg-Lorraine qu'il faut ensuite le plus honorer. Nous n'oublions pas que la maison de Savoie et celle de Saxe n'ont pas moins d'ancienneté, mais l'illustration n'a pas été égale à celle des deux premières familles du monde que nous venons de rappeler. Qu'on ne s'étonne pas si, dans des malheurs imprévus, la branche aînée de France a reçu, à Vienne, dans le sein de ses pairs, une si courageuse et si rassurante hospitalité ! Les premiers et les plus nobles chevaliers de l'Europe, abjurant des haines et des rivalités sans objet, se sont tendu la main. Le plus malheureux a été le plus confiant, le plus puissant avoit le bonheur de pouvoir se montrer le plus généreux.

faveur de l'Italie, il n'y avoit qu'un Pape qui pût le faire, et c'est parce que ce grand Pontife étoit courageusement impartial, qu'il faut le proclamer un des plus grands Papes du moyen-âge. Il avoit été élu à la persuasion de saint Bonaventure, franciscain. Grégoire X en reconnaissance lui envoya le chapeau. On sait que le prélat chargé de le porter à saint Bonaventure, le trouva lavant la vaisselle du couvent. Cet homme si humble avoit été fort utile à Grégoire dans les affaires du concile de Lyon.

Grégoire tomba malade à Arezzo, et il y mourut le 12 janvier 1276; il fut enterré dans la cathédrale où il est honoré comme un saint, sans qu'il ait été jusqu'ici canonisé dans les formes. Il semble que ce seroit de la part de la maison d'Autriche un digne acte de gratitude, si le cabinet de Vienne sollicitoit cette canonisation. Le Père Bonucci, jésuite, a publié la vie de Grégoire X, à Rome, 1711, in-4°. On a de ce Pape cent deux lettres dans P. M. Campi et dans les conciles du Père Labbe. On en trouve aussi dans Ughelli et dans Wadding.

Bury dit de ce Pontife, *Decimus Gregorius intus*. Il régna quatre ans, quatre mois et dix jours.

CHAPITRE XII.

ROGER DE BEAUFORT EST ÉLU PAPE EN 1370, ET PREND LE NOM DE GRÉGOIRE XI. C'EST LE DERNIER PAPE QUE LA FRANCE AIT DONNÉ A L'ÉGLISE. LOUIS, DUC D'ANJOU, FRÈRE DU ROI DE FRANCE, CHARLES V, TIENT LA BRIDE DU CHEVAL DU PAPE, QUAND IL FAIT SA *CAVALCATA* A AVIGNON. IL CHERCHE A RÉTABLIR LA PAIX ENTRE LES ROIS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE. IL REÇOIT LE SERMENT D'OBÉDIENCE DU ROI D'ARAGON POUR LES ÎLES DE SARDAIGNE ET DE CORSE. IL ENVOIE DEUX NONCES A CONSTANTINOPLE POUR Y TENTER ENCORE LA DESTRUCTION DU SCHISME GREC. LE PAPE EXCOMMUNIE BARNABÒ VISCONTI. CETTE EXCOMMUNICATION AVOIT ÉTÉ SOLLICITÉE AUPRÈS D'URBAIN V, PAR L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE. FÉROCITÉS EXERCÉES PAR BARNABÒ CONTRE SES SUJETS. LES ÉVÊQUES REÇOIVENT UNE BULLE QUI LEUR PRESCRIT LA RÉSIDENCE. RÉPONSE A CE SUJET D'UN ÉVÊQUE AU PAPE GRÉGOIRE. LE PONTIFE CONÇOIT LE PROJET DE REPORTER LE SAINT SIÈGE A ROME. IL Y EST INVITÉ PAR SAINTE CATHERINE DE SIENNE, DE LA FAMILLE BORGHÈSE, ET PAR SAINTE BRIGITTE DE SIENNE. GRÉGOIRE NOTIFIE SON PROJET A L'EMPEREUR ET A TOUS LES SOUVERAINS DE L'EUROPE.

GRÉGOIRE XI, Pierre Roger, des comtes de Beaufort et de Turenne, né à Maumont, dans le

diocèse de Limoges, en 1329, fut créé Pape à Avignon l'an 1370, le 30 décembre. Il étoit cardinal-diacre depuis l'âge de dix-huit ans ; il fut ordonné prêtre le 4 janvier 1371, cinq jours après son élection, sacré et couronné le lendemain. C'est le dernier Pape que la France ait donné à l'Eglise ; il étoit fils de Guillaume, comte de Beaufort, qui, encore vivant, vit son frère (Clément VI) et son fils Pontifes, un autre frère, deux neveux et cinq cousins, cardinaux. Nous ne pouvons pas, nous ne voulons pas nier cet exemple formidable de népotisme. Grégoire avoit été d'abord chanoine de Paris, archidiacre de Rouen et notaire apostolique ; on lui reconnoissoit un excellent caractère, des mœurs douces, une grande application à l'étude, surtout à celle de la loi, qui lui fut enseignée à Pérugia par le célèbre Baldo.

Clément VI, son oncle maternel, créa Pierre Roger, cardinal de Santa-Maria-Nuova, le 29 mars 1368, et ensuite archiprêtre de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Il fut élu Pape malgré lui par dix-neuf cardinaux qui, la veille, s'étoient rassemblés en conclave. Quand il fit sa *cavalcata* dans la ville d'Avignon, la bride de son cheval étoit tenue par Louis, duc d'Anjou, l'aîné des frères de Charles V, roi de France.

Dans sa première constitution, Grégoire déclara que la basilique de Saint-Jean-de-Latran étoit le siège principal du souverain Pontife et

la première église du monde. Le Pape chercha ensuite à rétablir la paix (c'est toujours là une des premières pensées des Papes) entre le roi de France et le roi d'Angleterre ; mais ses diverses sollicitations n'obtinrent pas encore l'effet désiré. Il tâcha ensuite de réconcilier les rois de Castille et de Portugal, et ces deux monarques commencèrent à vivre en paix. Peu de temps après arrivèrent à Avignon des ambassadeurs de Pierre, roi d'Aragon, chargés de prêter à Grégoire le serment d'obédience et de fidélité pour les îles de Sardaigne et de Corse, et de renouveler des traités conclus avec Boniface VIII. En même temps le Pontife exhorta Ferdinand, roi de Portugal, à restituer à l'archevêque de Braga, le domaine libre de cette ville ; et Amédée, comte de Savoie, fut invité à se désister d'une violation de droits qu'il avoit commise contre l'évêque de Genève, seigneur de cette dernière ville.

En 1372, Grégoire qui veilloit aux intérêts du Saint Siège en Italie, nomma vicaires de Ferrare les frères Nicolas et Albert d'Este qui devoient garder toute leur vie cette charge que les Papes ne conféroient cependant jusqu'alors, que pour neuf ou dix ans. Les ambassadeurs de la famille d'Este s'étant rendus à Bologne, déclarèrent publiquement que la ville de Ferrare avec son territoire appartenoit au Saint Siège ; les vicaires s'obligeoient à payer au Pape 10,000 florins d'or, et à maintenir cent hommes de cava-

lerie pour le service du gouvernement pontifical.

Quoique l'empereur d'Orient, Jean VI Paléologue, fût rentré dans le sein de l'Eglise, les Grecs persévéroient dans leurs antiques erreurs; le Pape leur envoya, en 1373, deux nonces, l'un de l'ordre des dominicains, l'autre de l'ordre des franciscains; ils avoient l'injonction d'aller à Constantinople, et d'exhorter le clergé et le peuple de cette ville à condamner l'ancien schisme. Les deux religieux ne réussirent pas dans le but de leur voyage.

Grégoire avoit constamment les yeux fixés sur Rome, mais il ne pouvoit pas toujours espérer que l'on obéit à ses décrets. Depuis qu'Urbain V s'étoit fixé à Avignon en 1362, Rome, après quelques essais de révolte, se laissoit gouverner par une aristocratie composée de treize bannerets ou représentans et porteurs des bannières des treize quartiers de la ville.

Barnabò Visconti, neveu de l'archevêque de Milan, et qui avoit eu dans le partage de la puissante succession de ce prélat, la souveraineté de Crémone, de Crème, de Brescia et de Bergame, auxquelles il avoit joint par des moyens illicites d'autres principautés, insultoit l'autorité impériale qui avoit sollicité déjà vivement auprès d'Urbain V une sentence d'excommunication contre cet abominable tyran. Il avoit pu réduire par la force des armes Pavie, qui s'étoit

révoltée pour échapper aux cruautés de ce méchant prince. Alors il cherchoit à épouvanter ses ennemis par des supplices dont avant lui personne n'avoit eu la pensée. Un édit rapporté par Pierre Azario, notaire de Novare, ordonnoit que le supplice des criminels d'Etat dureroit quarante et un jours. Les tourmens ne pouvoient être infligés que les jours impairs. Le premier, le troisième, le cinquième et le septième jour, les condamnés devoient recevoir cinq tours d'estrapade, c'est-à-dire être élevés en l'air quelque temps, après avoir été attachés par des cordes sous les bras; ensuite on les laissoit tomber de manière qu'ils ne touchassent pas la terre : à chaque abaissement subit une partie des membres étoit disloquée. Les jours pairs, les suppliciés étoient laissés dans un affreux repos; le neuvième et le onzième jour, on leur faisoit boire par force de l'eau mêlée de chaux et de vinaigre. Le treizième et le quinzième jour, on leur enlevoit la peau de la plante des pieds. Le dix-septième et le dix-neuvième, on arrachoit un œil; et successivement on coupoit un pied l'un après l'autre; enfin, après d'autres exécrables atrocités, consignées dans d'infâmes procès-verbaux constatant l'exécution de la loi, le tronc des infortunés étoit tennallé, et ils terminoient leurs souffrances sur la roue.

De pareilles exécutions, qui se renouveloient souvent, excitèrent l'indignation de Grégoire. Une sentence ordonna, le 7 mars 1373, que



Barnabò comparût devant le Saint Siège, le 27 du même mois, pour y être jugé comme assassin, sacrilège, persécuteur de l'Eglise et des ecclésiastiques, et coupable des crimes les plus féroces que puisse rapporter l'histoire des peuples anciens et modernes. Une armée commandée par le comte de Savoie appuya cette sentence : mais Barnabò put conserver ailleurs son impitoyable autorité.

Par une bulle rendue le 29 mai 1375, Grégoire commanda qu'aucun évêque ne pût se dispenser de la résidence. Dans ce document célèbre, il enjoignoit à tous les patriarches, archevêques, évêques, abbés et autres supérieurs religieux, de se rendre dans leurs évêchés ou dans leurs couvens, et d'y résider continuellement. On ne leur accordoit que deux mois pour exécuter ce commandement ecclésiastique. Il exceptoit les cardinaux, les quatre patriarches titulaires en Orient, les légats, les nonces, et les autres officiers de la cour romaine. Mais il arriva à ce sujet un fait qu'il convient de rapporter ici. Le Pape, en marchant dans Avignon, quelque temps après, rencontra un évêque étranger qui n'étoit pas sorti de la ville, et qui ne se trouvoit point dans le cas des exceptions admises : « Que faites-vous ici ? » dit le Pape. « Pourquoi ne retournez-vous pas à » votre église, que vous devez aimer comme votre » épouse ? » L'évêque répondit avec autant de justice que d'à-propos : « Et vous, très-saint Père,

» pourquoi n'allez-vous pas rejoindre votre
» épouse, infiniment plus illustre et plus at-
» trayante que la mienne ? »

La liberté de cette réponse ne fit qu'affermir Grégoire dans la résolution sincère qu'il avoit arrêtée de mettre fin au veuvage de Rome, et de terminer les angoisses de l'Eglise transportée hors de sa résidence naturelle.

Dans cet instant même, Pierre, infant d'Aragon, qui avoit employé tous ses efforts pour retenir à Rome Urbain V, sainte Catherine de Sienne, de la famille Borghèse, et sainte Brigitte de Suède avoient uni leurs vœux pour que Grégoire se rendit à Rome : alors des ambassadeurs romains sollicitoient ce retour, et paroissoient faire craindre qu'on n'élût Pape l'abbé de Montcassin, qui promettoit de rester en Italie. Grégoire crut devoir notifier à l'empereur et à tous les souverains de la chrétienté, qu'il avoit la ferme intention d'aller s'établir à Rome. Il avoit pour but, en même temps, de faire punir Barnabò.

On va se déchaîner contre ce Pape ; les voilà encore en présence, les *Crimes* et les *Interdits* du moyen âge ! « Le plus grand de tous les sophismes, c'est celui de transporter un système moderne dans les temps passés, » dit M. de Maistre (t. II, page 35) ; et qui n'approuvera pas Grégoire XIII, alors le seul modérateur possible de tant d'outrages faits à l'humanité ?

CHAPITRE XIII.

GRÉGOIRE XI PERSISTANT A PARTIR POUR ROME, LE ROI DE CASTILLE CHERCHE A LE DÉTOURNER DE CE VOYAGE. LE ROI DE FRANCE, CHARLES V, TACHE DE RETENIR LE PAPE DANS LA RÉSIDENCE D'AVIGNON. VAINES TENTATIVES DE LOUIS D'ANJOU, FRÈRE DU ROI, A CE SUJET. LE PONTIFE DIFFÈRE QUELQUE TEMPS SON VOYAGE POUR VOIR SIGNER UN TRAITÉ DE PAIX ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. LE PAPE PRIE CHARLES V D'ABOLIR EN FRANCE L'USAGE QUI DÉFENDAIT AUX JUSTICIÉS DE FAIRE LA CONFESSION SACRAMENTELLE, ET DE RECEVOIR LES EXHORTATIONS DES PRÊTRES OU DES RELIGIEUX. CET USAGE CRUEL EST MAINTENU PAR LES PROTESTANS. GRÉGOIRE PART D'AVIGNON. IL S'EMBARQUE A MARSEILLE SUR LA *CAPITANA* DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, COMMANDÉE PAR LE GRAND-MAÎTRE EN PERSONNE. VICISSITUDES DU VOYAGE. ARRIVÉE A OSTIE ET A ROME. LES BANNERETS DÉPOSENT LES BAGUETTES DE COMMANDEMENT AUX PIEDS DU PAPE. ROME ÉTOIT RÉDUITE A UN ÉTAT DE DÉPOPULATION EFFRAYANT. WICLEFF, SOMMÉ DE RÉTRACTER SES ERREURS, CHAGRINS DE GRÉGOIRE. IL TOMBE MALADE. LOUANGES DONNÉES A CE PAPE. IL A FAVORISÉ CEPENDANT PEUT-ÊTRE UN PEU TROP SA FAMILLE. LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS ET LES ÉCRIVAINS ITALIENS ONT JUGÉ DIVERSEMENT GRÉGOIRE XI. BURY CONSACRE DANS SA NOMENCLATURE LA GLOIRE DE CE PAPE, QUI REPORTA LE SAINT SIÈGE A ROME.

Le roi de Castille parut s'affliger de la détermination du Pape, parce que le voisinage d'A-

vignon sembloit donner à ce monarque plus de force pour combattre les Sarrasins. Sans s'arrêter à cette raison de second ordre, Grégoire répondit qu'il avoit considéré, devant Dieu, l'utilité de ce séjour à Rome, qu'il se voyoit dans la nécessité d'y rétablir le siège apostolique, mais qu'il ne cesseroit de porter dans son cœur, le prince de Castille et ses sujets. En même temps il offroit de lui accorder toutes les grâces apostoliques que pouvoit désirer un si pieux monarque espagnol. Le roi Charles V, ému de ce départ qu'il croyoit peu favorable aux intérêts de son royaume, et se trompant sur les avantages réels que la France pouvoit trouver à voir le Pape résider à Avignon, envoya Louis, duc d'Anjou, son frère, pour tâcher de retenir le Pontife. Des cardinaux français, le père du Pape lui-même, tous ses parens se joignirent à Louis d'Anjou, pour que le départ prémédité n'eût pas lieu. Grégoire répondit que le séjour à Avignon pouvoit être profitable à la France, mais qu'il blessait les intérêts de la chrétienté; que les Français étoient accusés de ne chercher, dans cette circonstance, que le soin de leurs propres affaires; qu'il convenoit à un Français, Pontife, de se montrer ami ardent des droits, des besoins et des devoirs de l'Eglise, et qu'il avoit en conséquence fait à Dieu un vœu qui devoit recevoir immédiatement son exécution. On assure que la mère du Pontife se jeta à ses pieds pour

le détourner de cette résolution; mais ce fait historique doit être hautement repoussé : la mère de Grégoire étoit morte en 1346, il y avoit vingt-neuf ans.

Cependant des bases de paix entre les rois de France et d'Angleterre étoient posées depuis quelque temps, et Grégoire consentit à différer son départ jusqu'à ce que le traité fût signé. Heureuse et noble déférence, qui prouve à quel point les Papes aiment la paix entre les souverains et sont prêts aux sacrifices les plus pénibles, pour la cimenter d'une manière durable ! Toujours attentif à défendre un privilège de l'Eglise, Grégoire profita de cette circonstance, et demanda qu'on abolit en France l'usage cruel qui défendoit d'accorder aux justiciés la permission de faire la confession sacramentelle, et de recevoir les consolations des prêtres ou des religieux. Cet usage barbare a été malheureusement conservé par les protestans. Dès-lors on peut dire que le supplice est double, et que la société demande deux satisfactions, quand il suffiroit qu'elle obtint celle de la perte de la vie.

Tout étant convenablement disposé à Rome et à Avignon, le Pape partit le 10 septembre 1376, laissant dans cette dernière ville dix cardinaux français, dont un avoit la qualité de son vicaire. Le 12 octobre, le Pontife s'embarqua à Marseille accompagné de trente galères, à bord de la

Capitana de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandée par le grand-maitre Ferdinand Heredia en personne ; sa présence d'esprit et son courage sauvèrent le Pape d'un naufrage sur les côtes de Provence. Arrivé à Gênes, il y séjourna quelques jours. Le 28 octobre il aborda à Livourne, où les Pisans lui envoyèrent les provisions nécessaires à la continuation du voyage. Une tempête jeta le Pontife à Piombino, mais malgré la bourrasque il put arriver dans les environs de Cornéto, où il célébra la fête de Noël. En janvier 1377, il s'embarqua de nouveau, au lieu d'aller à Rome par terre, et il prit terre le 13 à Ostie, d'où il remonta le Tibre jusqu'à Saint-Paul. Le 17 janvier, à la porte Portèse, il trouva les magistrats de Rome : les bannerets déposèrent à ses pieds leurs baguettes de commandement. A cette nouvelle, quelques gouvernemens d'Italie, qui s'étoient accoutumés, pendant l'absence des papes, à une sorte d'indépendance absolue, parurent craindre de trouver, dans leur retour, des motifs d'inquiétude, et ils cherchèrent à garantir la puissance usurpée, de toute influence étrangère ; d'autres gouvernemens, les Guelfes surtout et particulièrement Florence, voyoient avec plaisir reparoître l'autorité Pontificale, qu'ils espéroient opposer aux invasions des Visconti, car la force des Gibelins étoit à peu près détruite.

Grégoire avoit donc rendu ses Pontifes à

Rome qui en avoit été privée pendant soixante et onze ans, sept mois et onze jours, c'est-à-dire du 5 juin 1305, jour où Clément V transféra le Saint Siège à Avignon, jusqu'au 17 janvier 1377, jour où Grégoire XI entra dans Rome. Il traversa la ville, accompagné de treize cardinaux, et au milieu des applaudissemens universels, et se rendit à l'église de Saint-Pierre.

La population de Rome, qui de nos jours s'est élevée à plus de cent soixante mille ames, étoit déjà réduite à trente-cinq mille, du temps d'Innocent VI, en 1360. Alors peu de personnes atteignoient l'âge de quarante ans, et un bien plus petit nombre l'âge de soixante ans. Le jour où Grégoire entra dans Rome, la population étoit à peine de dix-sept mille ames, et les murailles partout tomboient en ruines.

Des douleurs déchirantes atteignirent Grégoire au milieu de cette sorte de triomphe.

Dans le temps où Jean Wicleff, recteur de Lutterworth, en Angleterre, commençoit à semer ses erreurs, tirées de Marsilio de Padoue, de Fraticelli, et d'autres hérésiarques, on sut qu'il écrivoit et parloit ainsi, par suite du mécontentement qu'il éprouvoit de ne point parvenir à des emplois qu'il ambitionnoit. Il attaquoit à la fois l'Eglise, les sacremens, le Pape, les ordres religieux et la hiérarchie ecclésiastique. Grégoire ordonna en 1378 à l'archevêque de Cantorbéry et à l'évêque de Londres, de procéder contre

Wicleff, aux termes des saints canons. Cité à comparoître devant les deux prélats, Wicleff modéra d'abord ses propositions hérétiques, promettant de rétracter ses erreurs; mais bientôt après il renouvela les hérésies de Bérenger, des Vaudois, des Albigeois, et soutenu par des amis en faveur, il se déchaîna avec plus de fureur contre la hiérarchie ecclésiastique, les sacremens et l'omnipotence de la divinité, et chercha finalement à introduire dans le monde l'idolâtrie et l'athéisme. Ses erreurs furent alors condamnées énergiquement par Grégoire, qui en cela sembla prédire la condamnation portée depuis par le concile de Constance.

Les grandes chaleurs de Rome incommodoient Grégoire, et il avoit, à ce qu'on assure, le projet de retourner à Avignon, lorsqu'il tomba malade. Les mauvaises dispositions des Romains l'affligeoient, et il demandoit pourquoi ils résistoient à sa volonté dans des affaires de peu de conséquence, lorsque tous les potentats obéissoient à ses décrets, quand il décidait les controverses les plus épineuses. Un jour les bannerets dont nous avons parlé plus haut et qui avoient déposé leurs bannières à ses pieds, le jour de son entrée à Rome, reprirent leurs étendards, et commandèrent des actes d'autorité souveraine, comme avant l'arrivée du Pontife. Le mal ayant empiré, le Pape mourut la nuit du 27 au 28 mars 1378, âgé de quarante-sept ans, après

avoir gouverné l'Eglise sept ans, deux mois et vingt jours.

Grégoire XI, dit Bercastel (Histoire de l'Eglise, tome XIV, page 251), fut le septième et le dernier des Pontifes que l'Eglise Gallicane, dans le cours de soixante-onze ans, donna successivement à l'Eglise universelle.

Ce Pape se rendit recommandable par la bonté de son caractère et par son savoir dans le droit civil et canonique : il protégeait hautement les hommes de lettres, il aimait ses parens, mais, ajoute Novaes (tome IV, page 213), il ne les a pas élevés plus que ne l'a fait son oncle Clément VI. Cependant, comme dit le P. Berthier dans son Histoire ecclésiastique de France, ce Pape avait continuellement auprès de lui son père, ses frères et ses neveux, et s'il n'accrut pas leur fortune, il leur accorda beaucoup de grâces qui ne furent pas toujours distribuées avec un choix convenable. Novaes termine ainsi : « Des écrivains du temps, français et italiens, parlèrent peu favorablement de Grégoire XI; les premiers parce qu'il avait porté le siège d'Avignon à Rome, les autres parce qu'il étoit en guerre avec presque toute l'Italie. Cette situation vis-à-vis des Italiens et des Français explique les jugemens sans équité qui furent alors portés contre lui. » Bury s'exprime ainsi :

*Gregorius undecimusque,
qui Romam rediit.*

CHAPITRE XIV.

AUGUSTE CORRARO DE VENISE EST ÉLU PAPE, ET PREND LE NOM DE GRÉGOIRE XII. IL LUTTE CONTRE UN ANTI-PAPE QUI SE FAIT APPELER BENOÎT XIII. NÉGOCIATION ENTRE LE PAPE VÉRITABLE ET L'ANTI-PAPE. TROUBLES SUSCITÉS DANS LA MARCHÉ CONTRE GRÉGOIRE. NOMS DES CARDINAUX D'UNE PROMOTION FAITE PAR GRÉGOIRE. IL EST MENACÉ PAR DES CARDINAUX QUI AVOIENT DONNÉ LA MAIN A SON ÉLECTION. ILS VEULENT ASSEMBLER UN CONCILE. GRÉGOIRE LE LEUR DÉFEND. GRÉGOIRE SE RETIRE A SIENNE. IL EST PRIÉ PAR ULADISLAS, ROI DE POLOGNE, DE TENIR LE FILS DE CE PRINCE SUR LES FONTS DE BAPTÊME. GRÉGOIRE FAIT UNE PROMOTION DE NEUF CARDINAUX. MALATESTA, SEIGNEUR DE RIMINI, INVITE GRÉGOIRE A VENIR HABITER CETTE VILLE.

GRÉGOIRE XII, de Venise, s'appeloit Auguste Corraro, ou Corrar. Sa famille avoit pris rang parmi les patriciens en 1297. Il étoit né vers 1326, et il avoit quatre-vingts ans quand on l'éleva au pontificat. Quatorze cardinaux de l'obédience d'Innocent VII élurent Corrar le 1^{er} décembre 1406, alors qu'il étoit cardinal du titre de Saint-Marc. Le 19 décembre, il fut couronné solennellement, et le même jour il prit posses-

sion de Saint-Jean de Latran. Il faut dire que lorsque les cardinaux entrèrent au conclave, le 18 novembre précédent, il se traita entre eux une affaire préliminaire d'une immense importance. Je rapporte le fait d'après Novaes (1). Le 23 de ce mois ils s'engagèrent à promettre, quel que fût celui qui seroit élu parmi eux, que cet élu seroit prêt à renoncer à la papauté, si cette condescendance pouvoit un jour éteindre le schisme qui dévorait alors l'Eglise. La division qui existoit dans toute sa force entre les Papes d'Avignon et ceux de Rome, exigeoit des vertus et des sacrifices. Il étoit question, pour mettre fin au schisme, d'opérer, dans un cas donné, une cession simultanée, afin de revenir à l'unité si désirable pour le bien de la chrétienté. Benoît XIII, anti-pape, appelé d'abord Pierre de Luna, d'une des plus illustres familles d'Aragon, avoit été élu à Avignon pour succéder à l'anti-pape Clément VII, le 28 septembre 1394. Quelque temps après l'élection de Grégoire XII, Benoît avoit promis de renoncer à la dignité pontificale, mais il ne tenoit pas sa parole. Grégoire, après son élection, avoit ratifié le serment prêté dans le conclave : on ne pouvoit qu'applaudir à ce qu'il disoit alors : Si pour l'union de l'Eglise il falloit aller abdiquer dans un lieu convenable, quel qu'il fût, à défaut de chevaux il iroit à pied, un bâton à la main ;

(1) Novaes, tome v, page 15.

et s'il falloit s'embarquer, à défaut de galère, il se confieroit à la première barque. Aussi écrivit-il à son rival Benoît, pour concerter les moyens de donner une démission simultanée, afin que les deux colléges de cardinaux séparés pussent s'entendre pour élire un autre Pontife. L'anti-pape Benoît répondit le 30 janvier 1407, et dans l'intention de tromper Grégoire, que, pour déposer le pontificat, il étoit à propos que les deux Papes s'abouchassent ensemble. Grégoire envoya des nonces à Marseille. Ils étoient chargés de régler le jour, le lieu, l'heure des conférences. On convint, le 20 avril, que l'un et l'autre se trouveroient à Savone, ville du Génovésat, appartenant alors aux Français, le jour de la fête de saint Michel, au mois de septembre. Grégoire ratifia cet arrangement le 31 juillet. Aux termes de ce concordat, il partit le 9 août pour Viterbe, et de là se rendit à Sienne, où il arriva le 4 septembre, accompagné de douze cardinaux; mais Benoît, qui s'étoit rendu au lieu convenu, craignant que le commandant français Boucicault ne le fit arrêter, s'enfuit de cette ville. Grégoire ne pouvant rejoindre son adversaire, se rendit à Lucques sur la fin de janvier 1408, et le 9 mai il y fit une promotion de quatre cardinaux, quoiqu'il eût promis de n'en nommer, que dans le cas où il faudroit atteindre le nombre de ceux qui reconnoissoient l'anti-pape.

Ladislas, que Grégoire avoit confirmé dans le

titre de roi de Naples, croyant que la conférence amicale des deux adversaires se termineroit à l'avantage de Louis d'Anjou, son rival, fomenta des troubles dans l'Etat ecclésiastique, comme font tous ceux qui préfèrent les voies de la ruse à celles de la justice et de la raison : le roi de Naples excita Louis Migliorati, gouverneur de la Marche, contre son souverain Grégoire. (Déjà de ce temps-là c'étoit dans la Marche qu'on alloit susciter des ennemis aux Papes.) L'armée des révoltés prit Ascoli et Ferrare, et dirigea sur Rome un corps de troupes qui attaqua la ville, y ouvrit une brèche, et y entra librement avec l'appui de Paul Orsini. Grégoire reconnoissant que, d'un côté, l'anti-pape, successivement maltraité et soutenu par les Français, vouloit alors l'attirer dans ce lieu suspect, pour s'emparer de sa personne, et, d'un autre côté, que les princes romains et même le cardinal Annibaldeschi, qui lui devoient fidélité, l'avoient trahi à Rome, prit l'avis de personnes prudentes, et il écrivit à l'anti-pape qu'il falloit choisir ailleurs et dans un pays libre, le lieu où se tiendrait le congrès.

Les vieux cardinaux contre lesquels Grégoire avoit cru devoir se prémunir, parce qu'ils commençoient à douter de sa puissance, virent avec peine la promotion dont nous venons de parler. Le premier de ces cardinaux étoit Jean de Domenico, dit des Bianchini, fils d'un artisan de

Florence, religieux dominicain d'un rare talent, doué d'une prodigieuse mémoire, qui avoit été maître de saint Antonin, ambassadeur des Florentins à Rome en 1406, où il trouva élu le Pontife qui le créa archevêque de Raguse. Il mérita ensuite le titre de bienheureux. Le Pontife, effrayé par les circonstances, se livra pour le second choix à une impulsion de népotisme. Il nommoit cardinal son neveu Antoine Corraro, un des premiers fondateurs de la Congrégation de Saint-Georges, *in alga*, évêque de Bologne, patriarche de Jérusalem, puis camerlingue de la sainte Eglise, et mort doyen du Sacré Collège le 19 janvier 1445. Grégoire avoit donné le troisième chapeau dans le consistoire à un autre Vénitien, Gabriel Condulmer, qui fut Pape en 1431, sous le nom d'Eugène IV. Le quatrième chapeau étoit réservé à un ancien médecin, Frédéric d'Udine dans le Frioul, dont on ne sait pas le nom de famille, et qui mourut à Rimini en 1410, en grande réputation de piété. Le 4 mai, les vieux cardinaux prirent la résolution de ne pas reconnaître ces cardinaux pour leurs collègues, tant est souvent voisin de la sédition, l'esprit qui anime les compagnons d'un prince contesté ! et ils s'entendirent pour abandonner le Pape. Ces cardinaux, au nombre de dix, s'arrêtèrent à la pensée de forcer l'anti-pape et Grégoire à quitter les insignes pontificaux, ou de déposer les deux rivaux dans un concile qui seroit assemblé à cet effet,

et qui réuniroit des créatures de chaque parti.

Les cardinaux révoltés ayant écrit au Pape une lettre peu respectueuse, il répondit avec courage; il leur faisoit voir l'injustice qu'ils avoient commise en l'abandonnant; il leur prouvoit qu'on l'accusoit faussement de ne pas vouloir rendre la paix à l'Eglise : il démontreroit qu'il ne refusoit pas la voie d'un concile, et il leur disoit finalement : « Ce concile, vous ne pouvez le convoquer vous-mêmes; notre élection a été légitime et canonique, la plupart d'entre vous y ont donné les mains. C'est une loi fondamentale de l'Eglise qu'il n'appartient qu'au Pontife de convoquer des conciles généraux. » Il proposoit d'en assembler un dans un lieu du patriarcat d'Aquilée à leur choix (on voit que l'influence vénitienne dominoit dans le conseil du vieillard); enfin il les exhortoit à revenir près de lui, en promettant un pardon complet.

Les cardinaux n'acceptèrent pas les propositions de Grégoire; il en témoignoît une profonde affliction, car il étoit indubitablement un homme d'opinions généreuses. De nouvelles attaques étant survenues, Grégoire prit le parti d'ordonner que l'on formât un procès contre eux, à la suite duquel ils seroient privés de la pourpre; le concile de Pise qu'ils prétendoient assembler seroit déclaré nul et sans autorité, dans le cas où les cardinaux déposés croiroient devoir le célébrer sans le consentement du Saint Siège.

Il y a une grande force dans ces mots, *le Saint Siège* ; toute cette force se trouvoit réunie pour Grégoire, au respect que l'on doit à l'âge, au talent, à la vertu, à la science et à la bonne foi.

Le Pape vouloit, malgré les anciennes dispositions de la province de la Marche, se retirer auprès de quelques partisans habitant cette contrée, mais Charles Malatesta lui envoya des exprès chargés de lui apprendre que la route n'étoit pas sûre, et qu'un des cardinaux les plus opposans, Balthasar Coscia, vouloit s'emparer de son ennemi. Alors le Pape prit le parti de se retirer à Sienne, ville indépendante qui se gouvernoit par ses propres lois, et qui avoit le courage rare d'offrir un asile à un prince persécuté.

Dans cette circonstance, Uladislas, roi de Pologne, qui ne doutoit pas des droits de Grégoire à la papauté, le pria de tenir sur les fonts de baptême le fils que venoit de lui donner la reine Anne, et le Saint Père par un diplôme adressé à Albert évêque de *Posnanie*, et à Pierre de Cracovie, les autorisa à le représenter pour cette sainte fonction.

Grégoire, n'ayant plus rien à ménager avec les révoltés, fit à Sienne sa seconde promotion de cardinaux ; il en créa neuf à la fois. On comptoit deux Vénitiens, un Polonais, un Anglais, un Espagnol, un Sicilien, et trois sujets italiens distingués par leurs talens.

Malatesta de Rimini, qui avoit rendu un si grand service à Grégoire, en l'empêchant de tomber dans les pièges du cardinal Coscia, invita le Pontife à venir habiter cette ville. Les Malatesta étoient les constans amis du Pontife, et ils méritoient par leur zèle qu'il leur donnât cette marque publique de tendresse et de confiance.

CHAPITRE XV.

UN CONCILE SE RASSEMBLE A PISE. IL NE FUT NI APPROUVÉ NI RÉPROUVÉ, AU DIRE DE BELLARMIN. GRÉGOIRE S'OPPOSÉ A L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE CE CONCILE. GRÉGOIRE EST ABANDONNÉ PAR UN GRAND NOMBRE DE SES PARTISANS. IL SE RÉFUGIE A GAÈTE. IL ENVOIE UN NONCE A RIGA, POUR CONFIRMER LES PEUPLES DE CE PAYS DANS LEURS INTENTIONS D'OBÉDIENCE. UN CONCILE EST ASSEMBLÉ A CONSTANCE. GRÉGOIRE Y ENVOIE LE CARDINAL DE RAGUSE POUR QU'IL Y DÉFENDE LES DROITS DU PAPE LÉGITIME. PLUS TARD IL RECONNOÎT LE CONCILE DE CONSTANCE, ET MALATESTA, FONDÉ DE POUVOIRS DE GRÉGOIRE, EST CHARGÉ DE DÉCLARER QU'IL DÉPOSE LE PONTIFICAT. LE CONCILE ACCORDE A GRÉGOIRE DES TITRES ET DES HONNEURS INUSITÉS. IL MEURT A RÉCANATI, AGÉ DE PLUS DE QUATRE-VINGT-DIX ANS. L'HISTOIRE DU PAPE GRÉGOIRE XII NE RESSEMBLE EN RIEN A CELLE D'AUCUN AUTRE PONTIFE. SON ABDICATION EST UN DES PLUS GRANDS ORNEMENS DE SA VIE.

CEPENDANT, malgré la résistance de Grégoire, on ouvrit le 25 mars 1409 le concile général de Pise, qui ne fut ni approuvé ni réprouvé, au rapport de Bellarmin (1). Il y a une foule

(1) *De Concil.*, lib. 1, chap. 111.

de sentimens divergens à cet égard : Rome n'a pas tranché la question, puisque dans le Cracas, almanach officiel de 1843, on lit à l'article Grégoire XII, les paroles suivantes :

« Grégoire XII Corario, Vénitien, fut créé en 1406. Son pontificat, suivant le sentiment de ceux qui le croient terminé dans la session xv du concile de Pise, a duré deux ans, six mois et quatre jours, et selon l'opinion de ceux qui le prolongent jusqu'à la session xiv du concile de Constance, dans laquelle Grégoire XII renonça solennellement, a duré huit ans, sept mois et quatre jours. » Dans une discussion semblable, j'ai eu bien soin de m'en rapporter aux opinions du journal officiel de Rome qui ne parle pas ainsi à la légère.

Je reviens au concile de Pise.

A ce concile assistoient vingt-quatre cardinaux des deux partis, de celui de Grégoire et de celui de l'anti-pape, les trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, cent quatre-vingts évêques, deux cent quatre-vingts docteurs, et trois cents prélats réguliers, outre les ambassadeurs de Danemark, de France, d'Angleterre, de Portugal, de Pologne, de Chypre et de Bohême. La présidence avoit été dévolue au cardinal de Pavie, doyen de l'un et de l'autre collège. Le 5 juin, dans la xv^e session, Grégoire XII et Benoît XIII furent déposés du pontificat, et le 26 du même mois, dans la xix^e session,

on élut Pierre Filargo, né dans l'île de Candie, d'abord religieux franciscain et qui avoit été créé cardinal le 11 juin 1405 par Innocent VII. Le nouveau Pape ainsi élu prit le nom d'Alexandre V. Les fidèles se flattoient alors de voir le schisme terminé, mais ils durent s'affliger de nouveau, car au lieu de n'avoir qu'un seul Pontife, comme ils le vouloient, ils se trouvèrent en avoir trois à la fois.

En effet Grégoire qui avoit convoqué un concile à Cival de Frioul, pour l'opposer à celui de Pise, prétendant avec raison qu'au Pontife légitime seul il appartenoit de convoquer un concile, étoit parti de Rimini pour se rendre là où l'attendoient les Pères qu'il avoit convoqués. Après la procession de la Fête-Dieu le 6 juin, il avoit célébré la première session où on ne comptoit que peu de prélats. Le 5 septembre, il promit, par un acte solennel, de déposer les insignes du Pontificat, si Alexandre V et Benoît XIII faisoient de même, proposant ce moyen définitif de terminer le schisme; et il engagea Robert roi des Romains, Sigismond roi de Hongrie, et Ladislas roi de Naples, à choisir, de concert avec les princes du parti contraire, une nouvelle ville où se tiendrait un concile à cet effet. Grégoire, qui, on n'en peut pas douter, possédoit l'autorité véritable, envoya des légats dans toute la chrétienté.

Mais, malheureusement, au lieu d'obtenir ce

qu'il désiroit, il se vit abandonné des Hongrois, des Bohêmes, des Vénitiens même, et ensuite des Napolitains, de telle manière qu'il courut risque d'être arrêté par le patriarche d'Aquilée qu'il avoit déposé auparavant, et qui lui tendoit des embûches, pour s'assurer de sa personne. Grégoire, prévenu à temps, fut obligé de se déguiser, de quitter les habits pontificaux dont un ami dévoué se revêtit; ce dernier fut arrêté, ayant été pris pour le Pontife. Suivi de deux serviteurs, le Pape eut le bonheur d'arriver jusqu'à des galères que lui avoit envoyées Ladislas : elles le conduisirent dans un port des Abruzzes, d'où il gagna Fondi et Gaète. Là il trouva Ladislas qui espéroit, à l'aide du nom de Grégoire, obtenir la puissance à Rome.

En 1410, Grégoire expédia Jean, archevêque de Riga, pour confirmer les peuples de ce pays dans leurs intentions d'obédience. Ladislas ne réussissoit pas évidemment dans ses projets, mais il n'y avoit pas renoncé. Cependant, voyant que sa prétention étoit insensée, il finit par retirer son appui à Grégoire qui fut contraint de quitter Gaète à bord d'un vaisseau vénitien, accompagné seulement de ses neveux, les cardinaux Corraro, Condulmer et Barbadigo. En 1410, Jean Coscia avoit été élu, sous le nom de Jean XXIII, en remplacement d'Alexandre V, anti-pape, mort le 14 mars de cette année. Il convoqua un concile à Constance, et de toutes parts on écrivit à

Grégoire que, s'il désiroit vraiment l'union et la concorde des Eglises et de toute la chrétienté, il feroit sagement de se rendre à Constance avec tous les cardinaux et les prélats de son parti. L'effet montra que le Pontife désiroit cette paix et cette concorde : mais, redoutant encore les embûches, il chercha à faire révoquer l'appel du concile à Constance, répétant toujours avec courage, et dans la vérité de son droit, que ce concile seroit illégitime, puisque lui seul Grégoire, pasteur légitime, avoit droit de le convoquer (tant de courage mérite l'admiration dans un Pontife alors âgé de quatre-vingt-huit ans) ; il se plaignit amèrement de la conduite du roi des Romains qui s'étoit déclaré en faveur de Jean XXIII, et il lui envoya le cardinal de Raguse, dominicain, et le patriarche de Constantinople, pour lui faire reconnoître la justice de sa cause. Grégoire voulut en même temps que le cardinal de Raguse allât défendre ses intérêts dans Constance même. Arrivé dans cette ville, le cardinal fit élever sur la porte de son palais les armes de Grégoire : mais la nuit d'après, elles furent insultées et jetées à terre. Le concile fut consulté, et il décida que l'on ne devoit pas élever les armes de Grégoire dans un lieu qui obéissoit à Jean XXIII, et non à Grégoire : ce qui fit clairement connoître que ces prélats n'étoient pas favorables à Grégoire.

En 1415, ce Pontife qui désiroit ardemment

la paix, envoya au cardinal de Raguse des pleins pouvoirs pour l'autoriser à déclarer que le concile de Constance étoit reconnu par lui comme convoqué par Grégoire XII lui-même, et non par Balthasar Coscia, se disant Jean XXIII. A cette concession étoit attachée une condition positive. Coscia ne devoit pas présider ni même être présent. Plus tard, le concile publia une constitution qui altéroit les droits de Grégoire sans admettre ceux de Jean. En ce moment Grégoire envoya à Constance son fidèle ami, Charles Malatesta, dont il avoit reçu tant de preuves d'intérêt et de tendresse. Celui-ci avoit des pouvoirs secrets qui renfermoient tout le fond de la pensée du courageux Grégoire. Dans la session xiv, le 4 juillet 1415, Malatesta renonça au Pontificat, au nom de Grégoire : alors celui-ci, de Pontife, redevenoit volontairement le cardinal Corraro. Grégoire, instruit de la déclaration prononcée et souscrite par Malatesta, seigneur de Rimini, assembla un consistoire dans cette ville; il y parut pour la dernière fois, revêtu des habits pontificaux; il approuva ce que Malatesta, muni de sa procuration générale, avoit déclaré; il déposa la tiare avec tous les insignes de sa dignité, et protesta qu'il ne les reprendroit jamais.

Malatesta qui avoit prononcé cette abdication étoit placé sur un trône, et après avoir fait son discours du haut du trône, en étoit descendu pour aller se placer sur un siège ordinaire.

En récompense d'une action si généreuse qui n'a pas été assez honorée par l'histoire, le concile élut Corraro, évêque de Porto, légat perpétuel de la Marche et doyen du sacré collège : par suite d'une prudence délicate et qui annonçoit une grande expérience des affaires, tous les actes de Grégoire furent confirmés. On déclara que la constitution qui avoit été stipulée de ne pas nommer Grégoire Pape, n'avoit pas été portée pour témoigner le mépris de sa personne, et l'invalidité de ses droits, mais uniquement dans le but de rendre la paix à l'Eglise : on déclara en outre qu'on ne lui opposeroit jamais les actes faits sous son pontificat, qu'il n'auroit jamais à en rendre aucun compte. On lui attribua encore d'autres honneurs qui le rendoient, s'il est possible de s'exprimer ainsi, plus grand qu'il ne l'avoit été, la tiare en tête. Mais il n'en jouit à peu près que pendant deux ans. Il mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans le 4 juillet 1417 à Recanati, et fut enterré dans la cathédrale.

Il faut toujours dire la vérité, ce Pontife étoit doué d'une sainteté sublime; saint Antoine, pour louer la constance de Grégoire dans l'adversité, le compare à saint Etienne martyr. A cette sainteté, vantée par tant d'écrivains, il joignit le savoir, et une admirable piété.

Grégoire XII est un Pape dont l'histoire ne ressemble en rien à celle d'aucun autre. Existe-t-il

pour qui lit attentivement les annales des peuples, un courage plus énergique dans un âge si avancé? On n'a pas tort de dire que les Pontifes reçoivent souvent de la Providence des preuves inouïes de protection et de bienveillance. La gloire qu'il acquit par son abdication, est un des plus magnifiques ornemens de sa vie. Bury ne doute pas des droits de Grégoire et il dit : « *Gregori bissexte sede.* »

CHAPITRE XVI.

CIRCONSTANCES DE LA VIE DE GRÉGOIRE XIII QUI ONT PRÉCÉDÉ SON PONTIFICAT. IL EST ÉLU PAPE, LE 12 MAI 1572. IL DONNE DES AUDIENCES PUBLIQUES AVEC UNE ADMIRABLE PATIENCE. ARRIVÉE A ROME DU CARDINAL CHARLES DE LORRAINE. IL SOLLICITOIT UNE LIGUE CONTRE LES TURCS.

GRÉGOIRE XIII, deux cent trentième Pape, appelé d'abord Hugues Buoncompagni, naquit à Bologne le 7 février 1502, de Christophe Buoncompagni et d'Angèle Marescalchi, tous deux d'une noble famille de cette ville. Hugues, qui avoit des dispositions pour les sciences, fit ses premières études dans l'université de Bologne, sous les célèbres jurisconsultes Louis Manzoli, Annibal Caccianemici, Louis Gozzadini, et Charles Ruini. Il professa lui-même le droit, et il eut l'honneur de compter parmi ses disciples Charles Borromée. Il avoit trente-six ans lorsqu'il fut appelé à Rome, en 1538, par le cardinal Pierre-Paul Parisio, jurisconsulte renommé. Ce cardinal le recommanda à Paul III, qui lui donna succes-

sivement des charges considérables. Hugues fut envoyé en 1545 au concile de Trente, en qualité d'auditeur de la chambre apostolique. Retourné à Rome en 1547, il fut nommé lieutenant civil de l'auditeur de la chambre. Promu à cette place importante, il devint ensuite évêque de Viesti, dans le royaume de Naples. Le 12 mars 1565, il fut créé cardinal par Pie IV, qui, en lui remettant le chapeau, dit : « *Ecce vir in quo dolus non est.* » : « Voilà un homme dans lequel il n'y a pas de ruse. » Envoyé en Espagne, il eut pour théologien Félix Peretti, et l'on attacha à sa légation Monsignor Castagna. On ne sauroit trop remarquer dans l'histoire des Pontifes, de ces souverains élus souvent parce que leur mérite est connu depuis long-temps, on ne sauroit trop remarquer que l'on pourroit d'avance prédire leur élection, et les esprits observateurs ne peuvent manquer de deviner, dans des succès subalternes, l'élévation qui viendra plus tard les récompenser.

Cette prévision ne peut pas échapper à des têtes graves et solides, puisque Novaes rapporte⁽¹⁾ qu'un bouffon de Philippe II, voyant à sa table le cardinal Buoncompagni, le prélat Castagna et le religieux Peretti, avoit dit au roi, dans un sentiment extraordinaire d'exaltation : « Votre Majesté se trouve à diner avec trois Papes. »

(1) Tome VIII, page 6.

« *V. M. si trova a desinar con tre Pappi.* » Le bouffon équivoquant sur les mots *Pappi* et *Papi*, dit alors exactement la vérité. Buoncompagni fut Grégoire XIII, Peretti fut Sixte V, et Castagna, Urbain VII.

A la mort de Pie IV, le cardinal Buoncompagni auroit été indubitablement créé Pape, si des ennemis n'avoient pas porté contre lui d'injustes accusations. N'étant pas encore arrivé au conclave, l'accusé ne put se défendre. Aussi, quand il trouva saint Pie V élu, ce Pontife lui dit avec grâce : « Monsieur le cardinal, nous avons occupé votre » place. »

Le 12 mai 1572, cinquante-deux cardinaux étoient entrés au conclave; le 13, ils élurent le cardinal Buoncompagni, âgé alors de soixante-dix ans : il ne s'agissoit plus que d'aller à la chapelle, pour consommer les formalités de l'élection. Le cardinal Galli de Como entra alors dans la cellule de Buoncompagni, pour lui dire que beaucoup de cardinaux qui avoient délibéré ensemble, se proposoient de le créer Pape.

Buoncompagni, entendant ces paroles, répondit sans se troubler : « Croyez-vous qu'il y ait assez de voix pour l'élection? » Como repartit qu'il y en avoit un nombre plus que suffisant. Alors Buoncompagni, comme s'il n'eût pas appris une nouvelle si importante pour lui, continua d'écrire avec le même calme, quelques notes dont il étoit occupé, les mit dans son sein, et partit

pour la chapelle en disant : « Allons, au nom du Seigneur. »

En mémoire de Grégoire-le-Grand, qu'il avoit invoqué comme protecteur dès son enfance, et de l'anniversaire du jour où il avoit été nommé cardinal, qui étoit le jour de la fête de saint Grégoire, Buoncompagni prit le nom de Grégoire XIII, et choisit pour symbole les paroles du psaume, *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis* (1). » Le 20 mai, le jour de la Pentecôte, le nouveau Pape fut couronné, et le 27, il alla, monté sur un cheval blanc, prendre possession de Saint-Jean de Latran. Comme saint Pie V, il ne voulut pas que l'on jetât de l'argent au peuple, le jour de son couronnement, car, dans ce genre de libéralités humiliantes pour le peuple, il arrive souvent qu'il trouve la mort, et que l'avidité reçoit un châtiment qu'il est du devoir d'un bon gouvernement d'éloigner à tout prix. Mais comme il ne falloit pas que les malheureux perdissent un avantage qui leur étoit assuré de temps immémorial, Grégoire ordonna que l'on envoyât aux *lieux piés* de Rome quinze mille écus qui furent partagés entre les pauvres avec discernement. Il envoya aussi treize mille écus pour la même destination, le jour de la

(1) Jean Dauval, si célèbre par ses anagrammes, a trouvé que dans ces mots : « *Gregorius decimus tertius*, » on peut lire *Dei gregis securi tutor sum*. »

cérémonie du *Possesso*. Plein de reconnaissance pour le cardinal Galli de Como, qui avoit annoncé sa prochaine exaltation, Grégoire lui confia la place toujours enviée de secrétaire d'Etat.

Dans le premier consistoire, il fit lire une bulle de saint Pie V, qui défendoit d'aliéner les biens du clergé, et mettant la main sur son cœur, il jura de ne jamais y porter atteinte. Il ordonna que les déterminations arrêtées par son prédécesseur, relativement au concile de Trente, fussent inviolablement observées. Peu de temps après, il renouvela les lois qui ordonnent la résidence, pour obéir à la constitution de Grégoire XI, et n'en affranchit pas même les cardinaux.

Afin que tout le monde pût librement recourir à lui, et lui confier ses réclamations et ses douleurs, il fixa un jour d'audience publique, et il se prêtoit à écouter tout le monde avec une singulière patience, ne laissant personne sans une réponse au moins consolante. Jamais cette audience ne finissoit, que le Pape n'envoyât ses camériers dans la salle d'attente, pour être bien assuré que personne ne seroit renvoyé. A ce sujet il disoit que, finalement, un pontife n'est qu'un *serviteur honoré*. Dans ces audiences, Grégoire écouloit avec douceur, définissoit promptement la demande en termes graves, répondoit à propos, paroissoit connoître tous les maux qui nous affligent dans la vie; et quand il croyoit conve-

nable d'accorder une aumône, l'accompagnait plutôt d'une parole obligeante que d'un reproche.

On bénissoit dans Rome le nouveau Pontife. Il avoit été en quelque sorte nommé sans préparation, sans convention tacite, et en vertu de la formalité appelée l'*adoration*, ou consentement à peu près unanime. Toute cette affaire n'avoit duré que six heures, et l'on admiroit cette inspiration de l'Esprit Saint, qui en si peu de temps avoit placé à la tête du Saint Siège un si bon Pape. Mais malheureusement, à la suite de ces applaudissemens si flatteurs et si justes, on vit et on devoit voir ce qui arrive dans les premiers mois d'une élection à Rome, surtout lorsque le Pape a été élu par *adoration*, et que chaque électeur croit pouvoir assurer (1) qu'il s'est montré un des plus intelligens pour créer le Pape.

Toutes les factions sollicitoient des récompenses; avec un Souverain si bon et si généreux, on essayoit de se faire donner les places de force, on envahissoit l'autorité pontificale. Il falloit qu'il s'écoulât plus d'une année pour que les demandes indiscretes fussent réprimées, et que le pouvoir, cherchant naturellement à réunir tout en lui seul, parvint à s'asseoir sur des bases respectées.

Sur ces entrefaites, arriva le cardinal Charles

(1) *Italie*, Firmin Didot, 1835, page 261.

de Lorraine, toujours occupé de venger son frère François le glorieux défenseur de Metz en 1552, le prudent commandant des armées du roi, qui avoit relevé le nom français aux yeux de l'Italie en 1559, le sage lieutenant-général du royaume en 1563, et à la même époque, assassiné d'un coup de pistolet, sans que sa veuve, Anne de Ferrare, eût pu obtenir la condamnation des complices de l'assassin, Poltrot de Méré, qui appartenoit au parti des protestans. Le cardinal étoit encore mécontent de la protection que le roi Charles IX avoit accordée aux huguenots, en 1570 ; il demandoit aussi, hautement, que l'on fit entrer toute l'Italie dans la ligue contre les Turcs, que le dernier Pape Pie V avoit signée, de concert avec le roi d'Espagne et les Vénitiens.

CHAPITRE XVII.

L'EFFROYABLE MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY. NOTES DE SAINT-SIMON SUR CETTE HORRIBLE CATASTROPHE. ELLES JETTENT UN JOUR NOUVEAU SUR LES CAUSES DE CE CRIME POLITIQUE. ACTES COUPABLES DU CARDINAL CHARLES DE LORRAINE, DEPUIS PEU ARRIVÉ A ROME. LES ROMAINS ONT GARDÉ LE SOUVENIR DU SAC DE LEUR VILLE PAR LES PROTESTANS. GRÉGOIRE CHERCHE A ÉTENDRE LES CONSÉQUENCES DE LA VICTOIRE REMPORTÉE PAR LES CHRÉTIENS A LÉPANTE. LE PAPE PROTÈGE AVEC UNE SINGULIÈRE BIENVEILLANCE LE COLLÈGE FONDÉ PAR IGNACE DE LOYOLA. LE PAPE FAIT PUNIR UN CONSPIRATEUR. RELATIONS AMICALES DE GRÉGOIRE AVEC HENRI III, ROI DE FRANCE. OUVERTURE DE LA PORTE SAINTE, POUR LE JUBILÉ DE 1575. DISSIDENCES AVEC L'EMPEREUR RODOLPHE. ELLES PRÉSENTENT UN CARACTÈRE DANGEREUX. LE FRÈRE DU PAPE REÇOIT LA DÉFENSE DE VENIR A ROME. LES MARONITES HAUTEMENT PROTÉGÉS. ILS COMMUNIQUENT DES LETTRES D'INNOCENT II ET DE SAINT LOUIS, QUI LEUR ONT ASSURÉ L'AFFECTION DU SAINT SIÈGE ET LA BIENVEILLANCE DE LA FRANCE. CORRECTION DU DÉCRET DE GRATIEN.

Tout à coup on apprend l'épouvantable massacre de la Saint-Barthélemy. Cet effroyable événement, cette page sanglante de l'histoire de la

France, n'ont pas une place précise dans ce récit, mais Grégoire XIII régnoit alors, et des historiens ont mêlé son nom et celui de Rome à cette catastrophe. Je me bornerai d'ailleurs à rapporter des notes extraites d'un ouvrage inédit du duc de Saint-Simon, que j'ai lu avec attention, et qui est intitulé : « *Sommaire très-court de l'histoire de France et de l'étrangère en tant qu'elle y a rapport, avec les dates, à commencer à Hugues-Capet.* » Ces notes, recueillies par un homme aussi judicieux, plus rapproché que nous de ces époques (1), sont remarquables, si l'on considère les faits nouveaux qu'elles renferment, et surtout si on les rapproche des scènes qui eurent lieu à Rome à l'occasion de ce massacre et qui doivent être rappelées dans ces *Considérations*. Voici les notes de Saint-Simon (2). Ce sont des données, des souvenirs sans rédaction, sans forme, mais écrites de sa main, sans aucun soin pris pour le style : elles n'en ont pas moins le caractère de profondeur et d'élévation qui distingue les ouvrages de cet éloquent annaliste qu'on peut appeler souvent *le Tacite français*. « 1572. Délibérations secrètes sur le » massacre. Les Guises y veulent comprendre le » nouveau roy de Navarre, les Montmorency et » les catholiques qui leur faisoient ombrage. Le

(1) *Italie*, page 262.

(2) Elles sont déposées au ministère des affaires étrangères à Paris.

» duc d'Anjou, le maréchal de Retz, seuls du
» secret avec Catherine de Médicis : les Guises
» insistent sur le roy de Navarre et le jeune
» Louis de Condé : la reine ne peut s'y résoudre,
» dans la peur de la dépendance totale des
» Guises. Charles IX garde le secret pendant ces
» longues intrigues, mais les embarrasse par son
» incertitude, surtout à l'égard de l'amiral qu'il
» goustoit depuis que pour attirer les huguenots,
» estoit de tous, sous prétexte de la guerre des
» Pays-Bas, dont il devoit être le chef, pour
» soutenir leur révolte contre l'inquisition d'Es-
» pagne. La rudesse du roy à sa mère ou son
» frère, au sortir d'une longue conversation avec
» l'amiral, dont il ne voulut jamais rien dire,
» les hasta d'en finir. Massacre commencé par
» la blessure de l'amiral : visite du roy et de
» sa mère avec les plus perfides démonstra-
» tions. L'amiral est tué en même temps que les
» autres, et jamais aussi admirable, aussi grand
» qu'à sa fin. Indignité du troisième duc de
» Guise sur son corps. Boucherie qui comprit
» tous ceux des catholiques qu'on voulut. Les
» Montmorency épargnés par l'absence de l'un
» d'eux et d'un Cossé : le roy de Navarre et le
» prince de Condé se font Catholiques, le poi-
» gnard sur la gorge. Le massacre d'abord dissi-
» mulé et avoué par édit public à l'instigation
» des Guises qui ne voulurent pas être les seuls
» à porter cette éternelle infamie de la nation. »

Ici Saint-Simon continue sa nomenclature de faits pour les années suivantes.

Tels étoient les événemens dont la France avoit été témoin. Henri de Guise, sous prétexte de venger son père François, venoit d'entraîner dans une effroyable série de forfaits un roi enfant, qui cependant avoit montré de la *rudesse* à sa mère ou à son frère au sortir d'une longue conversation avec l'amiral, dont il ne voulut jamais rien dire, « *rudesse qui les hasta d'en finir.* » Henri de Guise pouvoit facilement convaincre Catherine qui avoit entendu le maréchal Saint-André dire ces propres mots, « Nous » ne serons jamais heureux, que nous n'ayons » mis cette femme dans un sac, pour la jeter » dans la Seine. »

Que va-t-il rester à faire au cardinal Charles de Lorraine, disposant d'un grand crédit à Rome, où la nouvelle autorité n'est pas encore bien assurée dans l'exercice de sa puissance ?

Le 6 septembre 1572, les lettres que le légat Salviati, *quin'avoit rien su de tant de projets horribles*, avoit écrites de France, furent lues le matin dans une assemblée de cardinaux, en présence de Sa Sainteté : elles portoient que d'après les déclarations de la cour, l'amiral et les huguenots ayant conspiré contre le monarque, ils avoient été tués du vouloir et du consentement du roi. Alors il fut arrêté, sur la demande exprimée en termes violens, par le cardinal de Lorraine,

que le Pape et le sacré collège assisteroient le lundi suivant à une cérémonie solennelle. Il se présenta une foule d'artistes pour orner l'église de Saint-Marc, où cette cérémonie devoit être célébrée. Le cardinal donna publiquement mille écus au courrier porteur de la nouvelle. Le 8 septembre, les Français firent une grande procession dans l'église de Saint-Louis, enrichie des fondations de Catherine de Médicis. La plupart des nobles de Rome et une grande quantité de peuple accoururent à cette cérémonie où l'on maudissoit publiquement les protestans, toujours accusés d'une conspiration contre le roi. On vouloit faire croire qu'on avoit exercé sur eux des représailles en châtiment du crime qu'ils méditoient. « L'ambassadeur de l'empereur, dit » une narration du temps, portoit la queue de » la robe du Pape, pour l'honneur qu'il fait à » l'empereur par-dessus tous les autres. » Le cardinal avoit fait attacher au-dessus des trois portes de l'église une sorte de notification adressée au Pape, aux cardinaux, au sénat et au peuple romain, où il vantoit le massacre de Paris, et rappeloit les maux que Rome avoit soufferts des luthériens au sac de 1527. Le même cardinal disoit aussi qu'il se réjouissoit de ce que ceux de sa maison, principalement, avoient été les exécuteurs d'un *fait si grand et si mémorable*.

L'ensemble de cette pièce, qui est un mélange

de forfanterie, de délire, de férocité, étoit donc affiché à la porte de l'église. Il y avoit, dans une telle audace, une offense à la souveraineté du pays ; car de quel droit un simple cardinal parloit-il ainsi dans une ville où il ne commandoit pas ? Mais il faut le dire, la noblesse de Rome, le peuple, les artistes surtout ne voyoient dans la mort des huguenots, massacrés *pour avoir voulu, disoit-on, commettre un crime de lèse-majesté*, qu'un juste châtiment de la vengeance des forfaits commis en 1527. Quarante-cinq ans après le sac de Rome, il restoit des témoins de tout sexe, et jusqu'à des victimes qui avoient pu souffrir de ces fureurs, et ce furent ces témoins qui animèrent l'aveugle hainé du reste de la population. Vasari, élève du Rosso qui avoit été traité avec inhumanité, et à qui son maître avoit plusieurs fois raconté ses malheurs, se proposa pour conserver, dans une fresque, le souvenir de ces événemens. En peu de temps, car il mourut deux ans après, il traça les dessins de deux compositions qui représentent Charles IX au sein du parlement, et les scènes du massacre de Paris (1).

Plus tard, Grégoire XIII, puissamment servi

(1) Il a paru, en 1816, un voyage en Italie, imprimé à Bruxelles. L'auteur dit, en décrivant une des fresques dont il s'agit : « Quel est cet autre roi *qui tire sur le peuple* ? C'est Charles IX donnant le signal de la Saint-Barthélemy. » Cet auteur s'est gravement trompé. Dans le tableau où Vasari a représenté Charles IX, ce prince assiste à une

par la renommée de douceur qu'on lui connoissoit, par ces audiences accordées surtout aux pauvres, et enfin par quelques signes de volonté ferme, non équivoques, sut attirer à lui toute l'autorité qu'il devoit obtenir dans sa capitale; et ce fut lui seul qui alors régla la politique du Saint Siège, ce qu'il fit désormais avec sagesse et modération. Il prouva que lors des cruelles cérémonies du mois de septembre, il avoit été entraîné par le mouvement tumultueux d'une populace désordonnée; les discours et les bulles du Pontife ne tardèrent pas à manifester ses vrais sentimens.

Cependant il étoit d'une bonne politique pour Rome de chercher à profiter des conséquences naturelles de la bataille livrée aux musulmans à Lépante, et qui avoit couvert de gloire les flottes chrétiennes sous Pie V. En 1573, Grégoire, animé contre les Turcs des sentimens qui avoient autrefois guidé saint Grégoire II et saint Grégoire III, parvint à faire mettre en mer de nouvelles flottes. Il y eut un autre engagement à Navarin, entre les confédérés et les Turcs : mais les chrétiens se retirèrent et les Vénitiens conclu-

séance du parlement. Les costumes d'ailleurs y sont mal observés. Ce tableau et celui qui représente le massacre sont deux mauvais tableaux. Du reste, il est bien prouvé aujourd'hui que le fait de Charles IX tirant sur le peuple n'est pas vrai. La fenêtre qu'on a citée n'existoit pas alors. Volney et Mirabeau ont contribué à répandre cette fausseté. (V. l'article du chancelier Pastoret, au supplément de la *Biog. univ.*)

rent la paix sans en prévenir ni le Saint Père, ni Philippe II. La nouvelle de cette paix jeta Grégoire dans l'affliction; il ordonna à l'ambassadeur de Venise de quitter Rome. Le roi de France, l'empereur et le roi de Pologne étoient en guerre avec l'hérésie : Grégoire leur envoya des secours et des sommes considérables.

Cependant il protégeoit à Rome les collèges et les institutions pieuses, entr'autres le collège germanique fondé par saint Ignace de Loyola, et qui, faute de ressources, n'étoit pas habité. Grégoire lui assura une rente de dix mille écus, afin qu'il pût nourrir cent cinquante-huit jeunes allemands, parmi lesquels devoient se trouver trente hongrois. A ce sujet, le Pape désira que ce collège s'appelât *collège Germanico-Hungarique*. Le Pape fit rebâtir à neuf le collège romain et lui donna assez de rentes pour qu'il pût nourrir deux cents jésuites de toutes les nations. Quoique le caractère de Grégoire fût porté à la douceur, cependant il ne savoit pas refuser son consentement aux mesures de rigueur juste, devenues nécessaires devant des crimes d'Etat qui pouvoient offenser ses droits. Le comte Jean Aldobrandini, l'un des principaux nobles de Ravenne, avoit conçu secrètement le projet de livrer aux Turcs d'abord la ville de Ravenne, et ensuite Ancône. Le Saint Père, informé d'une si coupable trahison, par les soins de Louis Taverna, gouverneur de Rome, fit pu-

bliquement décapiter Aldobrandini qui vouloit ainsi amener les infidèles au sein de l'Italie, ce que leur état de paix avec Venise paroissoit rendre plus facile. En même temps le Saint Père refréna la cupidité de quelques barons de l'Etat pontifical, et commanda que l'on restreignît les franchises à Rome, même celles qui appartenoient au palais papal. Il défendit le jeu, non-seulement au peuple, mais encore aux nobles, et il fit punir sévèrement les désobéissances à ses lois.

On approchoit de l'année sainte ; il ordonna des dispositions semblables à celles que de nos jours Léon XII a fait exécuter. On fit des provisions de grains, on répara les églises, on rétablit quelques proportions qui manquoient au portique de Saint-Pierre et à celui de Sainte-Marie-Majeure. De cette dernière à Saint-Jean-de-Latran, on put communiquer par une rue spacieuse.

Les relations du Pape avec Henri III, roi de France, avoient toujours été amicales. Nous avons sous les yeux une lettre que Sa Sainteté écrivoit à Sa Majesté, le 30 août 1574, dans laquelle ce prince reçoit encore le titre d'illustre roi de Pologne. Henri avoit envoyé à Rome un syndic du clergé de France, chargé de demander des conseils sur les mesures à prendre pour contenir les hérétiques et les ennemis du roi. Le Pape déclare qu'il a donné des réponses à ce syndic, et

qu'il n'a pas manqué à sa perpétuelle tendresse envers Sa Majesté, toutes ses affaires et le royaume de France (1).

Une autre lettre, datée du 13 décembre de la même année, encore adressée au roi de France et illustre roi de Pologne, prouve que Henri continuoit de prendre part à l'administration des affaires de ce dernier royaume. Le Pape étoit prié de confirmer la nomination de Georges Radzivill, évêque coadjuteur de Wilna. Sa Sainteté répond que cette affaire est impliquée de grandes difficultés : (*Magnis difficultatibus implicatam*). Georges est trop jeune ; son père, hérésiarque, a persisté jusqu'à la mort dans cette impiété ; il a fondé dans sa maison une *Synagogue de Satan*. Ces circonstances ont tenu en suspens l'esprit du Saint Père. Mais la grave recommandation du roi attestant l'intégrité de vie et de mœurs, et un naturel porté au bien qui distinguent Georges, disposent Sa Sainteté à condescendre au vœu du prince. Cette lettre est encore contresignée par Antoine Boccapaduli.

Les peuples de l'univers étoient appelés à la célébration du jubilé.

La porte sainte fut ouverte la veille du jour de Noël, en 1574, suivant les formalités ordi-

(1) *Non defuimus nostræ perpetuæ erga majestatem tuam, tuasque res omnes, atque universum istud regnum, caritati.* Cette lettre, écrite en latin très-élégant, est contresignée par Antoine Boccapaduli.

naires. On évalue à plus de trois cent mille le nombre des pèlerins qui visitèrent Rome en 1575. L'hospice de la Trinité, en un seul jour, en reçut huit mille. Dans les cérémonies, on vit des princes étrangers qui étoient accourus pour gagner le jubilé, Ernest de Bavière, second fils du duc Albert; Charles-Frédéric, prince de Clèves, cousin d'Ernest; le grand-duc de Toscane, le prince de Parme. Grégoire, dont le caractère étoit généreux, accueillit ces princes avec magnificence.

Depuis le mois d'octobre 1575, Rodolphe avoit été élu empereur, et par suite de la mort de son père, arrivée le 12 octobre 1576, il lui avoit succédé dans l'empire. Mais, jusqu'à l'année 1577 (1), il n'avoit pas sollicité du Pontife la confirmation de ce titre. Le Pape ne cessoit de lui rappeler qu'il étoit dans l'obligation d'envoyer à Rome un ambassadeur pour demander la confirmation de la dignité impériale. Rodolphe résolut de condescendre à ces sollicitations du Pape, rejetant sur d'autres le retard apporté dans *les démarches d'usage*. Bientôt un empêchement difficile à vaincre vint arrêter l'effet de la bonne volonté de Rodolphe. Dans les registres publics que l'on conserve à Rome, on trouve une lettre authentique des sept électeurs, par laquelle ils reconnoissent qu'ils tiennent du Saint Siège l'au-

(1) Novæus, VIII, 35.

torité de nommer l'empereur. Ils attestent qu'ils doivent, eux et l'empereur, reconnoître à cet égard le droit du Saint Siège, lui prêter toujours l'obéissance due et, comme ils disent, l'*honorificence*.

De fait, on voit qu'il en a été ainsi sous le règne de plusieurs empereurs pieux et craignant Dieu : Frédéric II rendit hommage à Honorius III; Othon IV à Innocent III, et plus récemment Frédéric III chargeoit Enéas Sylvius Piccolomini, depuis Pie II, de faire l'oraison *obédientelle* à Calixte III; Maximilien I^{er} rendit hommage à Jules II; Charles - Quint accomplit la même formalité avec Clément VII. Rodolphe, d'après les avis de quelques-uns de ses conseillers, et suivant les traces de Maximilien II, se bornoit à députer vers Grégoire Jean Zenner. Celui-ci, dans son discours, avoit changé le mot d'obédience en celui d'*ossequio*, qui là ne vouloit dire absolument que *respect*. Grégoire, après avoir entendu le discours, demandoit pourquoi l'ambassadeur ne s'étoit pas conformé aux usages anciens. En vain la cour impériale continua ses résistances; l'empereur finit par admettre une bulle de confirmation où il étoit appelé *obbedientissimo figliuolo*, et de cette manière l'affaire se put terminer à l'amiable. D'ailleurs, d'un commun accord, ces irritantes questions ne s'agitent plus aujourd'hui.

Il y avoit six ans que Buoncompagni, frère du

Pape, résidoit à Bologne, sans avoir vu une seule fois le Pape depuis son exaltation. Ne pouvant résister au désir de contempler la grandeur du pontificat, il partit pour Rome, sans prévenir aucun ministre de Sa Sainteté. Grégoire ordonna que son frère ne pût venir au-delà, disant qu'il aimoit mieux donner un désagrément à son frère, que de déplaire à beaucoup de personnes qui auroient pu se plaindre des faveurs qu'il venoit solliciter. On fut d'autant plus étonné, que le cardinal de Saint-Sixte, propre fils de Buoncompagni, habitoit Rome où son oncle le traitoit avec bienveillance.

A cette époque, les Maronites, ces mêmes peuples dont les malheurs sont si grands aujourd'hui, depuis la captivité de l'émir Beschir, de famille Schehab, recoururent à Grégoire pour obtenir sa protection. Ils habitoient le mont Liban et quelques villes de la Syrie : depuis un temps immémorial, ils se conformoient au dogme latin ; cependant on craignoit qu'à la suite des persécutions turques, il ne se glissât parmi eux quelques erreurs. Ils envoyèrent, avec le consentement du patriarche Michel de Citaravia, deux ambassadeurs que le Pape reçut avec une bonté particulière. Il confirma leur patriarche, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Il lut avec plaisir des lettres que le Pape Innocent III avoit daigné leur adresser vers l'an 1200, pour les féliciter de leur constante union avec l'Eglise

occidentale. Ils communiquèrent aussi des lettres de saint Louis, autorisant leur prince à donner des lettres de noblesse, et il renvoya ces catholiques accompagnés de deux jésuites nommés visiteurs du Liban. Ces religieux firent le rapport le plus honorable sur la piété de la nation maronite que l'on continue de protéger à Rome avec la même constance, et pour laquelle on érigea un couvent qui subsiste encore aujourd'hui.

En 1578, Grégoire, qui, étant professeur à Bologne, avoit travaillé à la correction du décret de Gratien et de tout le droit canonique, ordonna que l'on recherchât les fragmens des conciles qui y étoient cités, afin que, purgé en grande partie de toutes les erreurs qui s'y étoient glissées, le corps du droit canonique pût être de nouveau imprimé à Rome. On sait que le décret de Gratien, célèbre canoniste, né à Chiusi dans le Siennois vers l'an 1100, consiste dans des textes de l'Ecriture sainte, dans les canons dits des apôtres, et dans ceux d'environ cent cinq conciles dont les neuf premiers sont œcuméniques, dans les décrétales des Papes, dans des extraits des saints Pères, comme saint Grégoire, saint Jérôme, saint Augustin, et dans d'autres extraits des auteurs ecclésiastiques, des livres pontificaux, du code Théodosien, des capitulaires des rois de France, etc. Gratien avoit intitulé ce livre, *Concordantia discordantium canonum*, parce qu'il s'attache à y concilier, soit par l'au-

torité, soit par le raisonnement, les canons qui se contredisent. Les premiers manuscrits de cet ouvrage de Gratien commencèrent à se répandre en 1151. D'autres écrivains avant lui (1) avoient entrepris des compilations analogues. Au rapport du savant M. Lécuy, dès la fin du neuvième siècle ou au commencement du dixième, Régimon, abbé de Prum, composoit un recueil de canons et de réglemens ecclésiastiques; Burcard ou Bouchard, évêque de Worms en l'an 1000, donnoit aussi un recueil de canons en vingt livres; enfin Yves de Chartres, mort en 1115, avoit formé un pareil recueil. Gratien, bénédictin, suivant quelques auteurs, et qui ne fut pas moine, suivant ce que dit M. Savioli, dans les *Annali Bolognesi*, profita du travail de ses prédécesseurs, quelquefois il est vrai avec trop peu de choix, et il eut pourtant sur eux l'avantage d'éviter dans son recueil la confusion dont ils n'avoient pas su garantir le leur. Il distribua le sien par ordre de matières, et le divisa en trois parties : dans la première il réunit ce qui regarde le droit et les ministres de l'Eglise; il parle des jugemens dans la deuxième; et sous le titre *de consecratione* il fait entrer dans la troisième tout ce qui concerne les sacremens et les cérémonies. La compilation de Gratien dut à cette méthode de faire oublier, dès que les premiers manuscrits

(1) *Biogr. univ.*, XVIII, 355.

parurent, les collections qui l'avoient précédée, même celle d'Yves de Chartres qui avoit joui d'une grande autorité. On prétend qu'Eugène III, qui régna de 1145 à 1153, l'approuva, sans cependant rapporter de ce fait des preuves suffisantes. Il est certain du moins que le *décret* fut reçu avec une sorte d'enthousiasme dans l'école de Bologne, au sein de laquelle il étoit né en quelque sorte, et que de cette école, l'une des plus fameuses de ce temps (1), il passa en France, et fut enseigné à Paris, à Orléans et dans les autres universités de l'Europe. Bientôt il devint le seul texte que les professeurs en droit canon commentoient dans leurs leçons et dans leurs écrits. Il s'en falloit de beaucoup néanmoins qu'il fût exempt de taches, puisque de faux documens s'y trouvoient mêlés avec ce que l'antiquité religieuse offre de plus authentique et y étoient présentés comme ayant la même autorité. A mesure que les lumières s'étendirent, ces défauts furent mieux sentis. En France et en Espagne on s'occupa de corriger le *décret*. Pie IV et Pie V y avoient employé des savans dont les noms sont cités à la suite de l'ouvrage d'Antoine Augustin, archevêque de Tarragone, intitulé « *De emendatione Gratiani.* »

Hugues Buoncompagni, dont nous écrivons les annales, avoit été un des savans chargés par

(1) Voyez l'*Hist. de Dante Alighieri*, in-8°. Paris, 1841, page 53.

ces Pontifes de ce soin si difficile. Devenu Pape, il approuva son ouvrage par une bulle. Les nouvelles corrections acceptées par Grégoire XIII furent imprimées à Rome en 1580. La première édition est celle de Strasbourg, 1471, in-folio, chez Henri Eggestein, édition d'autant plus remarquable, qu'elle est en même temps le premier monument typographique daté de la ville de Strasbourg. Il falloit que ce livre fût considéré comme de la première importance, puisque l'année suivante il en parut deux autres éditions, l'une chez le même Eggestein, l'autre à Mayence, par les soins de Schoyffer.

CHAPITRE XVIII.

GRÉGOIRE XIII NE SE LASSE PAS DE PORTER DANS LES AFFAIRES SON ESPRIT DE CONCILIATION. IL SOUTIENT ETIENNE BATTORI, ROI DE POLOGNE, CONTRE DES PRÉTENTIONS DE HENRI III, DEVENU ROI DE FRANCE. IL RÉTABLIT LA PAIX ENTRE BATTORI ET PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE. DÉTAILS RELATIFS A LA CRÉATION DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT. CONDUITE BIENVEILLANTE ET DÉLICATE DE GRÉGOIRE XIII A CE SUJET. FAITS RELATIFS A HENRI DE PORTUGAL, AUPARAVANT PRÊTRE ET ARCHEVÊQUE, QUI DEMANDE LA PERMISSION DE SE MARIER. REFUS COURAGEUX DE GRÉGOIRE XIII. LE PAPE FAIT TRANSPORTER A SAINT-PIERRE LES OSSEMENTS DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE. LES CHEVALIERS DE MALTE SE RÉVOLTENT CONTRE LE GRAND-MAÎTRE. LE PONTIFE FAIT VENIR A ROME LE GRAND-MAÎTRE ET LES RÉVOLTÉS, ET TERMINE GLORIEUSEMENT CETTE DISSIDENCE SI EFFRAYANTE. PAROLES TERRIBLES DU CARDINAL DE MONTALTO, DEPUIS SIXTE-QUINT. ÉLECTION D'UN NOUVEAU GRAND-MAÎTRE. DÉTAILS SUR LA CONDUITE DE PIE VII, LORS DE L'ABDICATON DU GRAND-MAÎTRE DE HOMPECH, AU COMMENCEMENT DU XIX^e SIÈCLE.

Ce qui distinguoit Grégoire XIII, Pontife catholique par excellence, c'étoit l'esprit de concii-

liation. Il eut occasion de manifester cette noble qualité qui sied tant aux grands souverains. Etienne Battori, roi de Pologne, avoit accrédité à Rome un ambassadeur chargé de prêter le serment d'obédience. L'envoyé de Henri III, roi de France, protestoit contre l'admission de cet ambassadeur, et prétendoit que la reconnoissance de cet hommage offensoit les droits de Henri au trône de Pologne. La demande de Henri offroit quelque chose d'imprudent et d'inusité. Il avoit quitté brusquement et presque secrètement la Pologne, à la nouvelle de la mort de son frère Charles IX. N'étoit-il pas difficile, pour ne pas avoir à dire impossible, que le même souverain régnât sur les deux Etats séparés par de si grandes distances et par des intérêts si divers ? Grégoire, non-seulement entreprit d'éclairer Henri sur ses vrais intérêts qui lui conseilloyent la justice, le bon sens, et le désir naturel de ne pas allumer une guerre de cette nature en Europe, quand il avoit déjà en France tant d'embarras politiques avec les protestans et avec son beau-frère, le roi de Navarre.

Non content d'avoir agi de manière à rétablir la concorde entre la France et la Pologne, Grégoire parvint à ramener la bonne intelligence entre Etienne et Philippe II, roi d'Espagne, que plusieurs circonstances tenoient éloignés de toutes relations diplomatiques. Sur les prières instantes du Pape, Philippe écrivit à Etienne

une lettre touchante dans laquelle il démontrait l'estime qu'il portoit à cet illustre monarque et à un royaume si noble et si valeureux.

On sait qu'occupé de fêtes et de plaisirs de toutes sortes, souvent très-répréhensibles, Henri n'en écoutoit pas moins quelquefois la voix de ministres expérimentés, et qu'ils pensèrent à lui conseiller d'établir un ordre de chevalerie dont la première idée lui avoit été suggérée à Venise, lorsqu'il revenoit de Pologne. Les auteurs qui donnent cette dernière information prétendent que la république vénitienne, entr'autres présens offerts au prince, lui présenta l'original des statuts de l'ordre *du Saint-Esprit au droit désir* (dont Louis de Tarente, roi de Jérusalem et de Sicile, fut le créateur, et qui l'avoit ainsi nommé parce que le jour de la Pentecôte il avoit été couronné roi), et que c'est dans cet acte qu'Henri III trouva le plan de son ordre : cependant ce n'est que quatre ans après son passage à Venise, qu'il le créa ; d'ailleurs, s'il y a conformité dans les motifs de fondation et de dénomination, il n'y a que fort peu de ressemblance dans les statuts (1).

Les mêmes auteurs ont encore attribué la création de l'ordre du Saint-Esprit à des raisons futilles et qui ne sauroient déterminer un roi dans un acte important, tandis qu'elle est proba-

(1) *Coûs des Ordres de Chevalerie du royaume*, in-8°, Paris 1819, page 12.

blement le fruit d'une politique habilement combinée, qui atteignit à la fois trois buts essentiels. 1° Le roi redonna de l'éclat à l'ordre de Saint-Michel, qui étoit discrédité, en l'unissant, sans le confondre, à l'ordre du Saint-Esprit; 2° il retira du parti calviniste, par l'espoir d'obtenir cette distinction, un grand nombre de seigneurs qui s'étoient engagés dans cette secte, puisqu'il étoit entendu que personne ne seroit honoré de l'ordre du Saint-Esprit, s'il ne faisoit profession de la religion catholique, apostolique romaine; 3° il porta atteinte à la ligue, parce que le récipiendaire devoit prêter serment de ne *prendre gage, pension ni état d'aucun prince quelconque, ni de s'obliger à autres personnages du monde que ce soit, sans l'expresse permission du roi.*

Les statuts se terminent ainsi :

Donné à Paris, au mois de décembre de l'an de grâce mil cinq cent soixante-dix-huit et de notre règne le cinquième. Signé *Henri*. Et sur le repli : *Par le roi, de Neufville.*

L'article LXXXVI commence en ces termes : « Pour marque et connoissance dudit ordre et des commandeurs *qui en seront*, nous donnerons à chaque commandeur un collier d'or fait à fleurs de lis et trois divers chiffres entrelacés de noeuds, de la façon de la broderie du manteau, lequel collier sera toujours du poids de deux cents écus ou environ, sans être enrichi de piergeries ni autres choses. »

Nous ne voulons pas dire précisément et absolument, que ces *trois divers chiffres entrelacés de nœuds* aient excité quelques embarras à Rome, lorsque le roi envoya le comte Lancosme pour solliciter de Grégoire XIII l'approbation des statuts. Mais nous avons sous les yeux une pièce inédite que nous allons rapporter, et qui prouve que le Pape trouva quelque chose à redire dans ces mêmes statuts. La prudence de Sa Sainteté ne lui permit pas de spécifier ses remontrances, mais il y eut lieu à remontrances, et le document que l'on va lire ne permet pas d'en douter.

Le Pape écrit à Henri la lettre qui suit :

« *A notre très-cher fils en Jésus-Christ, Henri roi très-chrétien des Français* (1).

GREGOIRE PAPE XIII.

« TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST, SALUT ET
BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Par notre vénérable frère l'évêque de Genève, homme que recommandent sa piété, sa doctrine et sa foi, et que nous envoyons à Votre Majesté, vous apprendrez plus à fond combien il existe de causes, et combien ces causes sont graves,

(1) Il ne l'appelle plus roi de Pologne, et Henri prenoit encore ce titre dans les statuts.

pour que nous ne puissions pas satisfaire au désir de votre Majesté dans toutes les choses qu'elle demande par les lettres que vient d'apporter notre cher fils le comte Lancosme, relativement à l'institution du nouvel ordre du Saint-Esprit. Croyez que rien ne peut nous être plus pénible que de ne pas être agréable à Votre Majesté en toutes choses.

» Comme nous ne doutons pas que vous ne connoissiez notre perpétuelle et paternelle bienveillance envers vous, l'évêque vous rapportera tout en particulier (*singillatim*). Nous n'en dirons pas ici davantage. Nous désirons que vous ajoutiez foi aux paroles de l'évêque, comme si elles étoient nôtres. Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 22 décembre MDLXXVIII, l'an septième de notre pontificat.

» *Signé, ANTOINE BOCCAPADULI.* »

Cette lettre d'une latinité digne de celle du cardinal Pierre Bembo, est remarquable en tous points. Il est possible d'abord que Boccapaduli lui-même ne connoisse pas les causes que Grégoire vient de confier à l'évêque de Genève : cet évêque ne doit les répéter qu'*en particulier* au roi Henri. Ces causes sont extrêmement graves (*quæ causæ, quamque graves*). S'agit-il des *trois divers chiffres entrelacés de nœuds*, et qui étoient peut-être

plus ouvertement expliqués et détaillés? S'agit-il de la prééminence des cardinaux qui auroit été oubliée, ou insuffisamment exprimée? Toujours est-il que l'évêque de Genève, dans ce temps là où l'on voyageoit lentement, n'a pu arriver à Paris au plus tôt qu'en janvier 1579, et n'a pu remettre en 1578 une lettre datée du 22 décembre de cette année. On expliqueroit la date des statuts qui portent *au mois de décembre* par une raison très-convenable, en disant que le roi qui auroit reculé sur la date précise du jour de décembre où les statuts auroient été signés, ne reculoit pas sur la date du mois. Du reste, cette date *au mois de décembre* est insolite. On prépare un document pendant six mois, un an, mais on ne le signe qu'un seul jour.

Quoi qu'il en soit, si une préoccupation a pu entacher le document remis par Lancosme, la sagesse du Pontife est venue remédier au mal. Il reste bien dans l'article LXXXVI, *trois divers chiffres entrelacés de nœuds*, d'où naissent *des flammes et des bouillons de feu* : ce dernier symbole s'applique à l'*Esprit saint*. Tout s'explique enfin, si Lancosme a déclaré qu'il s'agit d'une intention morale, ayant pour but de rappeler à la *fidélité politique* les commandeurs qui seront décorés de cet ordre, et si l'on se souvient de la haute considération qui veut rattacher au roi des cœurs à jamais soumis et des dévouemens inébranlables. Sans que nous allions plus loin, il nous suffit de signa-

ler le zèle, la tendresse douce, la délicatesse, l'habile bonté qui dans cette circonstance ont caractérisé la conduite de Grégoire.

Le roi de Portugal Sébastien venoit de mourir en 1578. Son héritier naturel et légitime étoit le cardinal Henri, son frère. Celui-ci, âgé de soixante-sept ans, foible de santé et qui n'auroit pas pu tenir long-temps le sceptre d'une main ferme, suivit cependant le conseil de quelques-uns de ses ministres qui lui représentèrent qu'il falloit solliciter de Grégoire une permission de se marier. On donnoit des raisons d'Etat pour appuyer cette infraction si effrayante aux lois ecclésiastiques, et qui menaçoit d'introduire dans notre sainte Eglise des usages protestans. Non-seulement Henri étoit cardinal, mais encore archevêque d'Evora : il y-avoit long-temps qu'il avoit reçu le sacerdoce. En vain les considérations politiques, quelques menaces, des séductions, et diverses interventions puissantes s'agitèrent autour de Grégoire. Immobile comme un rocher, digne dépositaire de la foi catholique et de ses dogmes, tout-à-fait Pontife, il refusa son consentement, mais en même temps, toujours animé d'un sentiment inexprimable d'esprit de conciliation, il refusa sans colère; il ne supposa pas un instant que cette prétention fût sérieuse; et ce Pontife eut la gloire d'obtenir du roi Henri un désistement formel, et le repentir naturel que doit éprouver un sage prêtre d'avoir été entraîné

dans de telles sollicitations. De nos jours, en altérant la vérité de l'histoire, on voulut appliquer à M. de Talleyrand la condescendance qu'on supposoit avoir existé dans Grégoire en faveur de Henri. On s'appuyoit sur des documens portugais, sur des espérances insensées et coupables envoyées par des agens de Lisbonne à Rome, mais qui n'avoient été qu'un rêve. Pie VII sut appeler à lui la vérité, la vérité seule : Consalvi se pénétra bien des faits. La bulle qui rendoit Charles-Maurice au vêtement séculier (1) fut accompagnée de la déclaration qui interdisoit le mariage. On voit dans l'histoire de Pie VII que ce Pape, sollicité de venir à Paris, y met pour condition que jamais on ne fera paroître devant lui l'épouse de Charles-Maurice. Honneur à Grégoire XIII ! Honneur même à Henri, qui depuis, invité par une foule de villes de son royaume, à renouveler les négociations, resta *irrémovible* et déclara qu'il mourroit fidèle aux saintes lois de notre religion.

Nous apporterons une preuve de l'influence que la conformité de nom exerça souvent sur les Papes. Il ne s'agit pas ici d'un Grégoire souverain Pontife dont le Pape régnant auroit aimé à honorer la mémoire, puisqu'il s'agit de saint

(1) On est porté à croire, dit-on, d'après beaucoup de documens portugais, que Henri porta le vêtement séculier pendant tout le temps qu'il donna aux soins et aux devoirs de la royauté : mais ce règne fut heureusement très-court.

Grégoire de Nazianze : mais, dit Novaes (1), le Saint Père étoit dévot à tous les anciens Grégoire. On comptoit à peu près quatre cents ans depuis que plusieurs religieuses grecques qui avoient fui du Levant, par suite de persécutions, avoient transporté avec elles les ossemens de saint Grégoire de Nazianze.

Né près de la ville de Nazianze en Cappadoce, l'an 328, il s'étoit rendu à Athènes avec saint Basile, après avoir fait ses études à Césarée de Palestine et à Alexandrie. Tous deux avoient refusé la faveur de Julien l'Apostat, qui, sur le bruit de leur mérite, vouloit les attirer à sa cour.

Successivement évêque dans un misérable village appelé Sasima, il gouverna ensuite l'Eglise de Nazianze, puis celle de Constantinople. Là, tourmenté par les Ariens, il se démit de sa dignité, et après plusieurs vicissitudes, se retira dans la solitude, où il mourut en 389. On est forcé, en lisant les écrits de ce Père, d'avouer qu'il a remporté le prix de l'éloquence sur tous les orateurs de son siècle (2), pour la pureté de ses termes, pour la noblesse de ses expressions, pour l'élégance de son style, pour la variété des figures, pour la force du raisonnement, pour l'élévation des pensées. Malgré cette élévation, il est naturel, fleuri, agréable. Ses périodes sont pleines et se soutiennent jus-

(1) VIII, 62.

(2) *Dict. hist. de Feller*, nouvelle édition, 1839, III, page 385.

qu'à la fin, ce qui prouve un goût exquis et exercé. Ses *Poésies* furent presque toutes le fruit de sa retraite et de sa vieillesse, mais on ne laisse pas d'y trouver le feu et la vigueur d'un jeune poète.

C'est sur cet illustre Père que Grégoire XIII cherchoit à fixer l'attention des Romains. Ses ossemens reposoient humblement dans l'église des religieuses de *Campo Marzo*. Le Pape voulut qu'ils fussent transportés au Vatican. Cette cérémonie eut lieu le 11 juin 1580. Pour qu'elle devînt une fête publique, il publia une indulgence plénière; il fit sortir des prisons ceux qui n'étoient coupables que de légers délits, comme disputes et querelles de paroles sans effusion de sang; il abaissa le prix du pain; il fit orner toutes les rues par lesquelles passaient les reliques sacrées; dans un espace de plus de deux milles italiens, on disposa des tapis, des tentures, des tableaux, des images, des peintures saintes. De distance en distance brilloient des reposoirs ornés de fleurs et baignés de parfums. Les chanoines de Saint-Pierre portoient la cassette qui renfermoit les ossemens. Le Saint Père, accompagné du sacré collège et de la prélature, alla au-devant du cortège, jusqu'à l'extrémité inférieure des escaliers de la place. Là, il quitta la *Sedia gestatoria*, déposa la mitre, s'agenouilla, puis se relevant les yeux baignés de larmes, il baisa l'*Arca* des reliques et la suivit jusqu'à la chapelle dite Grégorienne, où elle devoit être placée. Cette chapelle, achevée par

Jacques della Porta, sur les dessins de Buonarroti, est une des plus belles de l'église de Saint-Pierre; la coupole, qui est ronde, a un diamètre de cinquante-sept pieds, elle en a cent vingt-sept d'élévation, non compris la lanterne qui en a dix-sept de haut. Les mosaïques dont elle est décorée représentent les attributs de la Vierge, et les quatre docteurs, au-dessous, ont été tirés des originaux de Muziani et de Nicolas la Piccola. L'image de la Vierge, au-dessus de l'autel, est une peinture du XII^e siècle, du temps de Pascal II, appelée la *Madonna del Soccorso*, que dans l'ancienne basilique on vénéroit à l'oratoire de saint Léon premier. Le corps de Grégoire de Nazianze, moins un bras laissé aux religieuses de Campo-Marzo, repose sous l'autel de la chapelle grégorienne.

Il sembloit dorénavant que des affaires épineuses, embarrassantes, et pouvant amener des scandales, des troubles, des guerres intestines, étoient réservées au règne de Grégoire. Mais le génie de ce grand Pape suffisoit à tout.

Tout à coup il éclata dans l'île de Malte, une révolte contre le grand-maître, Frère Jean L'Evesque de la Cassière. Maréchal de l'ordre à la mort du grand-maître de Monte, successeur de l'immortel La Valette, La Cassière de la langue d'Auvergne avoit été élu grand-maitre en 1572. Son administration fut d'abord tourmentée de diverses manières, sous prétexte d'abus dans la dis-

tribution de quelques prieurés. Mais aucun chevalier n'avoit osé se porter encore à des excès répréhensibles, et même on rapportoit qu'en 1577 Amurath III ayant montré, au chevalier Buongianni Giantigliazzi, ambassadeur du grand-duc de Toscane, un plan de la cité de La Valette, et lui ayant demandé si ce plan étoit fidèle et si la place étoit aussi fortifiée qu'elle le paroissoit, « Seigneur, lui répondit le chevalier, celui qui a levé ce plan a oublié la principale partie de ses fortifications, qui consiste dans le courage et la valeur de plus de mille chevaliers toujours prêts à répandre tout leur sang pour la défense de cette place. »

Mais ces heureuses dispositions ne s'étoient pas maintenues, et d'horribles discordes n'avoient pas tardé à se manifester; elles étoient à peu près semblables à celles qui signalèrent, en 1798, les derniers momens de l'existence d'un ordre aussi illustre et qui rendirent Napoléon maître de l'île.

La Cassière avoit excité la colère de quelques méchans par trois raisons : il défendoit aux chevaliers des différentes langues de se prononcer avec partialité en faveur de la nation et des souverains dont ils étoient sujets. Y avoit-il rien là qui ne fût sage et digne d'un prince juste estimateur des intérêts de la religion? Cette défense irritoit surtout les Espagnols, élevés depuis Charles-Quint à l'ombre de la puissance formidable de la maison d'Autriche, et qui vouloient

que l'Ordre entier pliât sous cette puissance, c'est-à-dire sous celle des Espagnols alors présents dans l'île.

La seconde cause fut que le grand-maitre (1), par un ban public, avoit chassé du bourg et de la cité de La Valette les filles et les femmes dont la conduite étoit de mauvais exemple, et qu'il les avoit forcées de sortir de l'île et de se retirer dans des villages éloignés de la résidence du couvent.

Le troisième sujet vint de l'ambition de quelques grand'croix qui aspiraient au magistère, et qui voyant que le grand-maitre, quoique très-âgé, paroissoit d'une forte santé, et craignant de ne lui pas survivre, résolurent de faire vaquer sa dignité par une déposition et une abdication forcée.

Les langues de Castille et de Portugal, quelques-uns ajoutent celles d'Aragon et d'Allemagne, plusieurs chevaliers des trois langues de France qui avoient à leur tête Mathurin de L'Escur, dit Romegas, s'assemblent en proférant des menaces, et s'écrient que le grand-maitre, par ses différentes ordonnances (ces ordonnances si profondément politiques et religieuses), faisoit assez connoître que son esprit étoit baissé, et qu'il portoit plus d'attention sur la conduite des femmes de Malte, que sur les entreprises des Turcs et

(1) Vertot, *H. de Malte*, 1761, v, page 155.

des corsaires de Barbarie. (Tout en veillant aux mœurs, La Cassière n'oublioit pas les intérêts de la religion, et l'un des plus braves chevaliers, Chabrilan, étoit en mer pour les défendre.) On ajoutoit à ces accusations que le souverain ne remplissoit pas de grains les greniers de Malte, que dans tous les conseils il dormoit, et qu'il ne sembloit veiller que pour tourmenter ses religieux; et sur cela ils lui envoyoient des députés pour lui proposer, eu égard à son incapacité dans le gouvernement, de nommer un lieutenant. Sur son refus, le conseil s'assemble chez Frère Crescini, prieur de l'église, principal moteur de cette sédition, et l'on nomme pour lieutenant Romegas, prieur de Toulouse et d'Irlande. Les chevaliers espagnols, pour intéresser les langues de France, le préfèrent à d'autres de leur nation. Tel fut le résultat de cette assemblée séditeuse, qui aboutit à suspendre de l'autorité légitime un grand-maître recommandable par sa sagesse, sa piété, et par sa valeur, et qui d'ailleurs avoit conservé encore des facultés d'intelligence, d'action et de sagacité qu'on étoit obligé de reconnoître, quand on n'étoit pas prévenu par des sentimens d'envie et d'ambition. Romegas étoit brave, à la vérité, jusqu'alors heureux dans ses courses, mais on lui reprochoit d'être cruel à l'égard des ennemis, et de ne mériter que la qualité d'un redoutable corsaire. Les chefs de la sédition, voyant que La Cassière répondoit à leurs attaques avec

intrépidité, ont l'audace d'entrer à la tête de leurs complices dans l'appartement du grand-maître, le placent dans une chaise à découvert, l'environnent de soldats, et le conduisent comme un criminel dans le château Saint-Ange, au lieu de détention des coupables, et l'on remarque que pendant le transport depuis la cité de La Vallette jusqu'au château, l'infortuné captif eut à essayer les outrages de quelques jeunes chevaliers, et des femmes perdues qu'il avoit bannies de la ville.

Les révoltés craignoient la détermination et la puissance de Grégoire XIII, et vouloient qu'il approuvât leur entreprise. Alors ils lui députèrent trois ambassadeurs, Sacquenville, Français, Cosme de Luna, Espagnol, et Bernard Capece, Italien. Le grand-maître, quoique renfermé étroitement, trouva moyen d'envoyer à son tour quatre ambassadeurs, les chevaliers de Blot-Viviers, Pierre Roux de Beauvais, Frère dom François de Gusman, et Frère Ange Pellegrini.

Deux jours après, Chabrillan, général des galères, le même que La Cassière avoit envoyé pour montrer aux ennemis l'étendard redouté et si illustre de la religion, rentra dans le port de Malte à la tête des chevaliers de l'expédition. Il n'eut pas plus tôt mis pied à terre qu'il demanda à voir le grand-maître. Les révoltés n'osèrent lui refuser sa demande. Le fidèle Frère de Saint-Jean-de-Jérusalem court au château Saint-

Ange, baise les mains de son souverain, et lui offre de le rétablir dans son autorité et de le reconduire dans son palais à la tête de deux mille hommes, tant des troupes qu'il avoit sur ses galères que d'un grand nombre de chevaliers et de gens de bien de l'île, qui détestoient la révolte des séditeux. Mais ce généreux vieillard, qui auroit été forcé de punir, répondit avec une grande sagesse qui prouvoit combien il méritoit de conserver la souveraineté, qu'il attendoit son rétablissement de l'autorité énergique de Grégoire XIII, le premier supérieur de la religion : qu'il aimoit mieux finir ses jours dans une prison que de voir ses religieux, qu'il regardoit toujours comme ses enfans, en venir aux mains à son sujet.

Grégoire, apprenant l'arrivée des ambassadeurs de la légitimité et de la révolte, ordonna d'équiper des galères, y fit monter à la hâte Gaspard Visconti, auditeur de Rote, en lui commandant d'aller à Malte, de mettre sur-le-champ en liberté le grand-maître, et de l'envoyer à Rome, ainsi que Romegas. La Cassière paroît dans la capitale du monde chrétien avec huit cents chevaliers. Il parcourt la ville comme en triomphe. La cour du Pape, les maisons des cardinaux, des ambassadeurs, des princes avoient été au-devant de lui bien loin sur la route de Civita-Vecchia. Le Pape le reçoit avec de grandes marques d'estime, le plaint, le console. Romegas sollicite une

..

audience (1), mais le Pape lui fait dire qu'il ne le verra point. On lui signifie d'abdiquer le titre de lieutenant. En recevant de tels ordres, Romegas tombe évanoui, et succombe quelque temps après à une fièvre dévorante. Le commandeur de Sacquenville s'étant approché du grand-maître, et se contentant de lui demander sa main pour la baiser, un cardinal présent lui cria : « A genoux, chevalier rebelle; sans la bonté » de votre digne maître, il y a plusieurs jours » qu'on vous auroit coupé la tête dans la place de » Navone (2). »

Celui qui parloit ainsi étoit le cardinal de Montalto, depuis Sixte-Quint. Il n'affectoit donc pas tant la débonnaireté, comme l'ont dit quelques historiens qui ont voulu l'accuser d'hypocrisie.

Cependant le cardinal d'Este, protecteur de la couronne de France, qui avoit logé dans son palais La Cassière, le traitoit avec une magnificence royale, lui, ses chevaliers et sa suite. Tous étoient rentrés à Malte dans le devoir. La Cassière alloit y retourner; mais de si vives émotions avoient trop fatigué ce prince presque octogenaire, et il mourut à Rome après trois mois de séjour. Le Pape fit placer sur son tombeau une inscription composée par Antoine Muret, où on

(1) Vertot, *H. de Malte*, 1761, v, page 160.

(2) Vertot, *ibid*, même page.

lit que l'intégrité du grand-maître, attaquée par les calomnies, brilla davantage, comme le feu épure l'or. L'inscription porte que La Cassière avoit soixante dix-huit ans, et qu'il mourut à Rome le 12 des calendes de janvier (21 décembre) 1581.

Cette mort presque subite engagea le Pape à prendre des mesures pour que la mémoire du défunt fût hautement honorée, et pour qu'à l'avenir la religion fût préservée de si graves désordres; il publia une bulle à cet effet.

La mort du grand maître, arrivée à Rome, fit craindre à tout l'ordre que le Pape, comme premier supérieur, ne prétendit nommer le successeur. Ce fut le sujet d'une ambassade et d'une célèbre députation que le couvent de Malte envoya à Grégoire XIII. Il fit consulter les registres de ses prédécesseurs, et surtout ceux de Boniface IX, d'Innocent VII et de Grégoire XII, et après avoir arrêté avec lui-même un projet fondé en droit, et propre à bien ramener la paix, il congédia les ambassadeurs avec l'assurance qu'il enverroit dans peu un bref à Visconti, pour que l'on procédât à l'élection. En effet, le 12 janvier 1582, le chapitre étant assemblé, et les seize électeurs choisis, le nonce de Sa Sainteté leur présenta de sa part un bref par lequel il leur étoit recommandé de renfermer le droit d'élection passive dans trois sujets que le Pape leur proposoit : Verdalle, chevalier

de la langue de Provence et grand commandeur; Panisse, grand prieur de Saint - Gille, et Charbrillan, bailli de Manosque, ce type de noble fidélité. Verdalle, qui avoit été long-temps ambassadeur à Rome et qui étoit très-agréable à Grégoire et à toute sa cour (car il est aisé avec du bon sens et de la franchise de se faire aimer à Rome), trouva le chapitre dans la même disposition à son égard. Il fut choisi et proclamé grand-maître; et le Pape, heureux d'avoir rétabli la paix parmi ces courageux défenseurs de la religion, ratifia l'élection et fit recommander à Verdalle de ménager les esprits et de se montrer, comme les circonstances le demandoient, tour à tour, gracieusement bienveillant et justement sévère. Aux termes de la bulle du 3 septembre 1582, le Pape enlevait aux chevaliers le privilège en vertu duquel ils prétendoient pouvoir, en certains cas, procéder contre la personne de leur supérieur, comme ils avoient fait l'année précédente, et auparavant du temps du Pontife Jean XXII. Grégoire déclaroit par cette constitution, que le Pape seul, à l'avenir, devoit juger les actions du grand-maître. Un pardon général fut accordé à tous ceux qui avoient été coupables ou compromis. Heureusement, pendant tant de discordes, Amurath III, ou mal informé, ou manquant des moyens nécessaires, ne pensa pas à renouveler les attaques contre Malte.

J'ai cru devoir rapporter ces détails recueillis

et mis sous les yeux de Pie VII et de Napoléon, quand, en 1802, il fallut penser à nommer un successeur au grand-maitre de Hompesch. Napoléon fut un des premiers à décider que c'étoit Pie VII qui devoit nommer ce successeur. Les circonstances, la dispersion des membres de l'ordre, et l'existence d'une assez grande quantité de chevaliers russes acatholiques, aidèrent un peu cette conclusion. Malheureusement les événemens qui survinrent, et le refus par les Anglais de rendre Malte, rendirent inutiles les efforts que firent alors le sage Pie VII, son glorieux ministre Consalvi, et le ministre de France, Cautault.

CHAPITRE XIX.

GRÉGOIRE NE PEUT PAS RAMENER LA SUÈDE A LA FOI VÉRITABLE. IL RÉTABLIT LA PAIX ENTRE JEAN-BASILE, GRAND-DUC DE RUSSIE, ET ÉTIENNE BATTORI, ROI DE POLOGNE. RÉFORMATION DU CALENDRIER. DÉTAILS CIRCONSTANCIÉS SUR CETTE INSTITUTION DE GRÉGOIRE XIII. CORRECTION DU MARTYROLOGE. DES PRINCES DU JAPON ENVOIENT DES AMBASSADEURS A ROME. MORT DU PAPE. LOUANGES DUES A SES MÉRITES. L'IMMENSE LIBÉRALITÉ GRÉGORIENNE. ACCORD PIEUX QUI RÈGNE ENTRE GRÉGOIRE XIII ET LOUIS XIV. L'AUTEUR, APRÈS AVOIR DONNÉ TANT D'ÉLOGES A CE PONTIFE, CROIT CEPENDANT QUE, RELATIVEMENT AU BRIGANDAGE QUI INFESTOIT L'ÉTAT DE ROME, CE PRINCE FUT TROP MISÉRICORDIEUX. SIXTE V FUT ENSUITE PEUT-ÊTRE TROP LONG-TEMPS SÉVÈRE. MAIS IL FINIT PAR RENTRER DANS LA JUSTE MESURE DES DEVOIRS D'UN SOUVERAIN. SOUS LE GOUVERNEMENT ACTUEL, ON VOIT FLEURIR UNE EXACTE JUSTICE. A ROME, LA PIÉTÉ DONNE DES LETTRES DE NOBLESSE, COMME L'ESPRIT EN FRANCE.



GRÉGOIRE n'avoit pas réussi à ramener la Suède dans la voie véritable ; une foule d'obstacles s'opposoit à ce retour : mais une autre lumière

salutaire apparoissoit alors dans une partie différente de l'hémisphère septentrional. Jean-Basile, grand-duc de Russie, avoit usurpé une partie de la Lithuanie sur la Pologne. Le roi Etienne Battori marcha contre l'usurpateur, à la tête d'une armée considérable ; ce que n'auroit pas pu faire Henri III, cloué en France sur un si déplorable lit de douleur. Le grand-duc effrayé recourut au Saint Père pour le prier de devenir conciliateur entre lui et le monarque Polonais ; et à ce sujet il prioit Grégoire d'envoyer un nonce dans sa résidence grand-ducale. Le Pape voyoit bien que les vues de ce prince schismatique étoient purement humaines : cependant, reconnoissant qu'il étoit de son devoir de ne négliger aucune occasion de ramener les frères égarés, il expédia à Moscow le jésuite Antoine Possevin, qui revenoit depuis peu de la Suède. Les besoins du trésor moscovite inquiétoient Basile ; Possevin y versa des sommes considérables. Jean-Basile et Anastasie son épouse reçurent des dons somptueux ; mais enfin la situation militaire touchoit plus Basile que le désir de montrer les sentimens manifestés déjà par les Grecs au concile de Lyon. En vain le religieux offrit au grand-duc un magnifique exemplaire des actes de ce concile somptueusement imprimé à Rome. Basile voulut que l'on ne s'occupât que de la question militaire. L'intervention du religieux obtint que Basile restitueroit la partie de la

Lithuanie usurpée, et que Battori rendroit les places qu'il occupoit sur la route de Moscow.

Mais rien ne contribua plus à illustrer le pontificat de Grégoire XIII que la réformation du calendrier.

L'année est, suivant l'observation des physiiciens, le temps que la terre emploie à faire une révolution entière dans son orbite. Pendant ce temps, le soleil nous semble parcourir toute l'écliptique ou les douze signes du zodiaque. Chez les anciens, on n'a pas déterminé d'abord d'une manière précise la mesure de ce temps; les Egyptiens ne l'évaluoient qu'à trois cent soixante-cinq jours. Cependant, comme, tandis que la terre consomme une révolution entière dans son orbite, elle fait relativement au soleil trois cent soixante-cinq tours et à peu près un quart, sur son axe, ce qui compose l'année de trois cent soixante-cinq jours et environ six heures, on reconnut dans la suite que les équinoxes reculoient tous les quatre ans d'un jour à peu près. Pour remédier à cet inconvénient, on proposa d'employer ces six heures excédantes en faisant tous les quatre ans une année complète d'un jour de plus que les autres, de sorte que cette quatrième année est de trois cent soixante-six jours, et appelée bissextile. (Chez les Romains, ce jour étoit placé le sixième jour avant les calendes de mars.) En cette année-là il y avoit deux fois le sixième jour avant les ca-

lendes de mars⁽¹⁾. Cet arrangement se fit sous le règne de Jules-César. Originellement le calendrier romain avoit été formé par Romulus, et disposé en meilleur ordre par Numa Pompilius, et il appartenoit à un des grands hommes de l'Empire de contribuer à perfectionner ce travail. Sossigène, célèbre mathématicien d'Alexandrie, développoit les avantages de sa réformation, et demandoit que le calendrier s'appelât dorénavant la correction Julienne. Il en fut ainsi, et l'année julienne commença quarante-cinq ans avant la naissance de Notre-Seigneur. On y fit quelques changemens au concile de Nicée, l'an 325. Les conciles de Constance en 414, de Bâle en 1439, et de Latran en 1516, s'occupèrent de cette question. Nicolas V, et trente ans après, Sixte IV, donnèrent des soins à cette controverse. Sixte IV employa le célèbre mathématicien Regio-Montanus. Le concile de Trente, enfin, remit toute l'affaire au suprême Pontife.

Sous Jules-César, on avoit approché du but, mais on ne le touchoit pas tout-à-fait : car, pour qu'il n'y eût point de mécompte, il eût fallu que le temps employé par la terre à parcourir son orbite eût été exactement de trois cent soixante-cinq jours et six heures : mais il s'en faut d'environ onze minutes, et cette quantité, quoique

(1) Voyez le *Calendrier Romain* qui se trouve à la fin de l'*Histoire de Pie VIII*, page 443.

très-petite, répétée pendant un très-grand nombre d'années, devint si considérable, qu'à la fin du *xvi*^e siècle les équinoxes étoient avancés de dix jours. Voici comment ce fait est expliqué. Les onze minutes négligées dans la réformation de Jules-César, et non observées par le concile de Nicée, après cent trente-trois ans formoient un jour de vingt-quatre heures : par quatre siècles, cela formeroit trois jours. De l'époque de la correction Nicéenne, en 325, jusqu'à l'année dixième du pontificat de Grégoire en 1582, il s'étoit écoulé mille deux cent cinquante-sept ans, qui contiennent à peu près dix fois le nombre cent trente-trois; il s'ensuivoit directement que l'équinoxe d'hiver ou du printemps, lequel, au temps du concile de Nicée, tomboit entre le 20 et le 21 mars, avançoit de dix jours, et tomboit entre le 10 et le 11 du même mois : ce qui introduisoit de la confusion pour la fête de Pâque, laquelle, par ordre du concile de Nicée, doit se célébrer le dimanche qui suit la quatorzième lune tombant dans l'équinoxe d'hiver, entre le 20 et le 21 de mars. Pour mettre fin à ce désordre, qui avoit déjà occupé tant d'hommes habiles, Grégoire fit rassembler à Rome les plus célèbres mathématiciens, parmi lesquels on distinguoit le cardinal Sirlet, Ignace Neemel, patriarche des Syriens; Pierre Chacon, prêtre, appelé le Varron de l'Espagne; Ignace Danti, dominicain de Pérougia; Antoine Lilio, médecin calabrais; Vincent

Lauri, napolitain, depuis cardinal; Christophe Clavius, jésuite allemand, appelé l'Euclide de son temps; Jacques Mazzoni, célèbre homme de lettres de Césène. Louis Lilio, calabrais et fameux astronome, après un travail de dix ans, avoit trouvé la forme de la correction de l'année solaire; mais, étant mort, il avoit laissé son travail à son frère Antoine (1). Celui-ci présenta le mémoire à Grégoire, le conjurant de lui accorder le privilège de l'impression en récompense des veilles de son frère. Le Pape, toujours sage, toujours circonspect, toujours prévoyant, digne successeur de tant de grands hommes qui avoient ramené souvent la paix en conciliant entre eux les intérêts des princes et des peuples de la Terre, voulut aussi lui rendre un sage esprit d'ordre dans ses rapports avec le firmament. Il envoya le livre imprimé à tous les souverains de l'Europe, les priant de le faire examiner par tous les mathématiciens de leur pays. Tous ou presque tous applaudirent à ce travail si fortement raisonné, louèrent les calculs de Louis Lilio et l'acceptèrent avec empressement. Alors Grégoire publia pour ordonner l'adoption de cette réformation, une constitution qui commence ainsi : « *Inter gravissimas*, » et qui est datée de Frascati le 24 février 1582 (2).

(1) Ceci explique pourquoi on attribue une partie de la gloire à Louis Lilio, mais il n'en jouit pas de son vivant, et ce fut son frère Antoine qui assista aux délibérations.

(2) *Bullaire Romain*, tome IV, par. IV, page 10.

Dans cette bulle, ce Pape doué d'une science incomparable, d'une sagacité au-dessus de tout éloge, ordonna qu'à dater du 5 octobre inclusivement, de la même année, on supprimât dix jours, et qu'ainsi le 6 octobre devint le 15 du même mois : ce qui rétablissoit l'ordre pour le temps passé. Afin de pourvoir ainsi à ce qui pourroit arriver pour les onze minutes que Jules-César et le concile de Nicée avoient négligées et qui reviendroient plus tard causer la variation des équinoxes dont nous avons déjà parlé, le Saint Père ordonna que tous les cent ans à dater de l'an 1700 jusqu'à l'an 2000, on omettroit par siècle une année bissextile. Ainsi l'année 1600 le seroit, mais les années 1700, 1800 et 1900 ne le seroient pas, et l'année 2000 le redeviendrait : cela faisoit bien entendre que les ans 1600 et 2000 seroient de trois cent soixante-six jours, tandis que les années 1700, 1800 et 1900 n'en auroient que trois cent soixante-cinq. Cette manière sublime de porter des lois pour les siècles à venir, convient bien à celui que Jésus-Christ a commis au soin d'une Eglise qui ne doit pas périr.

Nous avons obéi aux savans assemblés par Grégoire XIII : les ans 1700 et 1800 n'ont pas été bissextils; nos petits-fils veilleront à ce que l'an 1900, dans cinquante-six ans, ne le soit pas davantage.

La réforme fut reçue en France l'année même

de la publication de cette bulle. Il en fut ainsi un peu plus tard dans les autres Etats catholiques. Les Anglais et quelques protestans, en haine de la cour Romaine, continuèrent à se servir de l'ancien calendrier Julien, comme s'il étoit possible, dit Bossuet, à un homme raisonnable de ne pas recevoir la raison de quelque part qu'elle vienne. Mais ils étoient obligés d'adopter deux computs et de dicter suivant l'ancien et le nouveau style. Le marquis de Brandebourg, dont nous avons des lettres sous les yeux, écrivoit à Louis XIII en 1622, et il employoit les deux styles. L'Angleterre adopta enfin le nouveau style en 1752, la Suède en 1753, et les protestans d'Allemagne en 1776. Il n'y a plus aujourd'hui que la Russie qui ait conservé l'ancien, ou plutôt qui le rappelle, car elle célèbre la fête de Pâque le même jour que nous. Il résulta du travail ci-dessus analysé que la fête de Pâque de 1583 se retrouva à la même époque qu'au concile de Nicée.

On pense bien qu'il n'y a pas lieu de parler ici du calendrier grotesque que l'on a adopté quelque temps pendant notre révolution.

Nous ne pouvons pas nous fatiguer à rappeler les merveilles du règne de Grégoire XIII. On applaudissoit de toutes parts à des opérations si dignes d'un souverain Pontife, lorsqu'il pensa qu'à la correction de l'année, il falloit joindre celle du martyrologe romain, que la négligence des copistes d'abord, ensuite des imprimeurs, avoit

rendu défectueux et incorrect. Des personnes instruites et pieuses le purgèrent des erreurs, l'augmentèrent en quelques parties, et partout le soumirent à la fidélité de l'histoire.

Le 2 décembre 1583, Grégoire nomma cardinal Alexandre de Médicis, qui fut ensuite Pape sous le nom de Léon XI, et Nicolas Sfondrati, qui fut ensuite Pape sous le nom de Grégoire XIV; George Radziwill, Polonais (1), des ducs d'Olika, né et élevé dans l'hérésie luthérienne, créé d'abord coadjuteur de l'évêque de Wilna, à la condition qu'il iroit continuer ses études à Rome. De là, il s'étoit rendu à pied à Saint-Jacques de Compostelle, d'où il étoit retourné en Pologne. Il mourut à Rome l'an 1600, pendant les fêtes du jubilé. La promotion dont nous venons de parler fut de dix-neuf cardinaux.

Nous voici presque au terme du glorieux pontificat de l'infatigable Grégoire XIII. En 1549, le jésuite saint François-Xavier avoit porté la doctrine évangélique dans l'empire du Japon, où les missionnaires de son ordre continuoient d'instruire ces peuples parmi lesquels on comptoit, depuis trente ans, deux cent mille chrétiens. On distinguoit parmi eux les Rois de *Bungo*, d'*Arima* et de *Omura*. Ceux-ci voulurent rendre l'obéissance au souverain Pontife; et avec l'aide du jésuite Alexandre Valignani, ils expédièrent quatre

(1) Voyez plus haut la bulle de Grégoire XIII sur ce prélat, page 139.

ambassadeurs, tous quatre de race royale qui avoient à peine chacun seize ans, mais qui se recommandoient déjà par leur prudence et leur piété. L'ambassadeur de François, roi de *Bungo*, s'appeloit Manzio ito. Protais, roi de *Arima*, et Barthélemi, roi de *Omura*, étoient représentés par Michel Gingiva : les deux autres ambassadeurs parloient au nom d'autres souverains. Ils étoient accompagnés d'une suite nombreuse d'hommes considérables de ces divers pays.

Partis de Nangasacchi sur un bâtiment portugais, le 20 février 1582, ils n'arrivèrent qu'après trois ans à Rome. Aujourd'hui, par les moyens de communication que l'on peut avoir du Japon à Calcutta, et de Calcutta par l'Egypte dans la Méditerranée, il ne faudroit peut-être pas trois mois de voyage. La capitale du monde n'avoit pas reçu une ambassade venue de pays plus lointains, car si Auguste reçut des ambassadeurs qui, partis des Indes, vinrent lui demander son amitié, les Japonois arrivoient d'un lieu bien plus éloigné. Le 23 mars 1585, ils furent accompagnés jusqu'au Vatican par une nombreuse cavalcade, composée de presque toute la cour romaine. Dans un consistoire public, ils baisèrent les pieds du Saint Père, et lui remirent les lettres de leurs souverains respectifs. Grégoire lut avec émotion ces lettres qui arrivoient d'une contrée si éloignée, où l'on reconnoissoit l'autorité de la Chaire de saint Pierre ; il embrassa plusieurs fois les ambassa-

deurs, en disant avec la plus vive sensibilité : « C'est actuellement, ô mon Dieu, que votre serviteur va mourir en paix. » Et il versoit d'abondantes larmes. Le Pape étoit âgé de plus de quatre-vingt-trois ans ; malgré l'avis des médecins, il avoit voulu suivre les prescriptions du carême et ne pas se reposer quelque temps des fatigues de son ministère. Le 5 avril, treize jours après avoir reçu les ambassadeurs, il fut assailli de la fièvre et d'une inflammation à la gorge. Mais il ne voulut pas encore renoncer aux aliments maigres et aux soins du pontificat. Le dimanche suivant on ne put l'empêcher de paroître à la chapelle, et le lundi à un consistoire, mais le mal empira, et après avoir invoqué et reçu les secours de la religion, il expira le 10 avril. Son règne si fécond en actes utiles et honorables, avoit duré douze ans, dix mois et vingt-huit jours. Il fut enseveli dans la chapelle grégorienne qu'il avoit fondée.

Les rares vertus de ce grand Pape, l'un des plus illustres parmi ceux qui ont occupé le Saint Siège, et qui auroit indubitablement obtenu le nom de Grand, s'il n'avoit pas déjà été attribué à saint Grégoire I^{er}, excitèrent vivement les regrets des Romains. Il étoit d'une taille élevée, d'une complexion robuste : un nez aquilin, des yeux bleus, une barbe épaisse donnoient à sa physionomie un air de grandeur qui attiroit la vénération ; on a vu quelle étoit la nature de ses talents, la gravité de

ses réponses, la netteté de ses décisions, l'aplomb de ses résolutions, son esprit de conciliation, l'assurance de sa politique, la dignité de sa représentation, la générosité de sa bienfaisance, son amour pour les pauvres. On a apprécié cette connoissance si rare du cœur humain, et cette habileté qui sait consulter la science, la diriger, lui faire porter des fruits immortels. Sévère pour lui-même, il ne vouloit pas que pour son diner, on dépensât plus d'un demi-écu. Si, abusant du respect dû à cette apparente parcimonie, ses serviteurs lui apportoient à peine à manger, il sourioit et disoit que sur son demi-écu, il voyoit qu'on pouvoit encore épargner quelque chose et en profiter avec malice : d'ailleurs, ajoutoit-il, « *la sobriété forcée ou volontaire est toujours une grande vertu et une heureuse rencontre à notre âge.* » Comme ont fait depuis Louis XIV et Colbert, il avoit écrit une liste de beaucoup d'hommes de lettres (on en comptoit quarante-sept) à qui il donnoit des secours pour lesquels il ne recevoit aucun remerciement.

Ce même homme, après n'avoir voulu être vêtu que d'habits qui avoient servi à ses prédécesseurs, déployoit une rare magnificence dans les cérémonies : on a vu ce qu'il a ordonné lors du transport des ossemens de saint Grégoire de Nazianze au Vatican. En récapitulant ses dons aux princes de la chrétienté, on voit qu'il envoya 100,000 écus d'or à l'empereur Maximilien,

100,000 à l'archiduc d'Autriche, 300,000 au roi de France, et 200,000 à Ernest de Bavière. Nous ne parlons pas des sommes données à Basile, duc de Russie. Vittorelli énumère les bienfaits de Grégoire. Sa libéralité n'eut pas de bornes : Grecs, Cypriotes, Allemands, Irlandais, Anglais, Ecos-sais, Polonais, Moscovites, Indiens, Japonais, Arméniens, Maronites, Espagnols, Hongrois, Illy-riens, Bohêmes, Moraves, Lithuaniens, Tran-sylvains, Saxons, Suisses, Français, Italiens, la chrétienté tout entière, les savans, les ignorans, les nobles, les plébéiens, les vierges, les veuves, les femmes mariées, les orphelins, les lieux pies, les familles religieuses et séculières, tous reçurent une part de ce trésor de *libéralité grégorienne*. Ne pourroit-on pas dire que ce vrai soleil d'or avoit enrichi l'univers? Ne dirons-nous pas aussi que ce Pape voulut fonder dans Constantinople, sous les yeux du sultan, une mission imposante en faveur des catholiques latins, et qu'il la dota avec une royale générosité?

L'émulation qui a tant de force sur les grandes ames, excita des sentimens non moins chrétiens chez Louis XIV. On lit dans les *Lettres édifiantes*, que Grégoire XIII et Louis XIV, de concert, firent venir en France une douzaine d'enfans de diverses nations du Levant, Arméniens, Grecs et Syriens, pour être élevés au collège des Jésuites à Paris. L'intention de Sa Majesté étoit que ces enfans fussent bien instruits dans la doctrine ca-

tholique, qu'on leur inspirât l'amour de la vertu, qu'on leur apprît en même temps les sciences humaines, afin qu'après avoir reçu en France une heureuse éducation, ils rapportassent un cœur plein de reconnaissance pour le roi très-chrétien, leur bienfaiteur, et d'estime pour la France, mais surtout afin qu'on les rendit capables de communiquer à leurs compatriotes les sentimens de piété et d'attachement à la religion romaine, qu'ils auroient puisés dans le collège de Louis-le-Grand.

Ce Pape, administrateur qui n'eut pas peut-être son semblable, ne voulut pas, pour pratiquer tant d'actes de bienfaisance, n'exigea pas de nouveaux impôts; il ne leva que ceux qui avoient été consentis avant son pontificat. Il en supprima de très-pesans, et il laissa un trésor de 700,000 écus, sans que l'on trouvât la trace de la moindre dette à la charge de l'Etat : et cependant il avoit élevé des fontaines sur la place Navone, sur celle du Panthéon et *del Popolo*. Il avoit fortifié Ancône, soin qu'aucun souverain Pontife ne doit jamais oublier. On lui doit le pont sur la Paglia, appelé Ponte Centino, près d'Aquapendente, et nous avons vu ses armes indignement mutilées par un peuple ingrat, qui prétendoit renouveler les temps de la république romaine : il combla de bienfaits Cività-Vecchia, où il alloit passer les automnes : on lit dans un *Discours politique sur l'Etat de Rome*, in-12, Paris, 1626, composé par ordre du cardinal de Richelieu (je copie le texte

du temps): « Les places fortes de l'Etat de l'Eglise » sont en grand nombre pour l'assiette et nature » des lieux, mais il y en a peu aidées de l'art. Le » Pape Pie IV commença à fortifier la partie de » Rome, que l'on appelle Borgo, en laquelle sont » l'église et le palais de Saint-Pierre, où les Papes » font leur demeure, et le château Saint-Ange. » Grégoire XIII continua ce dessein avec grande » dépense. »

Rome ne connoit peut-être pas à fond tout le bien que lui a fait Grégoire XIII. Ce bien semble excéder les efforts et la puissance d'un seul homme. Actuellement, il faut le répéter, aucune exigence blâmable n'amenoit dans le trésor de Rome, tant d'or dont il étoit fait un si noble usage. Toutes ces ressources étoient dues à une sage direction donnée aux finances, à l'exacte surveillance de la daterie, car on sait que la pénitencerie ne reçoit aucune rétribution. Les revenus de Rome suffisoient à tant de munificence, et cette noble mère de tant de fils épars sur la terre rendoit, pour les soins de ses enfans, plus qu'elle ne recevoit de leur piété et de leur désir de propager la gloire de cette capitale du monde chrétien. A l'aide de premières économies, on avoit commencé un trésor, Ce trésor s'ouvroit à propos, et jetoit magnifiquement de l'or que l'aumône, la reconnoissance et ce mouvement naturel imprimé par l'abondance dans un Etat bien administré, rapportoient promptement dans les

caisses publiques, d'où il ne ressortoit qu'à un signal opportun pour faire bénir le souverain, et assurer le bonheur du peuple qui fut généralement si heureux sous le pontificat de Grégoire. Cependant, il faut le dire, on doit mêler quelques reproches à tant de louanges. Cette bonté innée, cette mansuétude angélique qui distinguoient Grégoire, l'arrêtoient trop souvent lorsqu'il falloit châtier des brigands qui infestoient la Péninsule. Se cachant dans diverses principautés, ils sembloient avoir pris l'Etat romain pour leur résidence privilégiée. Toujours, Grégoire ne punit pas assez sévèrement ces méchants. C'est à Sixte-Quint, son successeur, que cette gloire, car c'en est une grande, fut réservée. L'histoire dira peut-être que Sixte fut trop rigoureux : c'est pour cela qu'il faut ajouter ici que Grégoire fut trop miséricordieux (1).

(1) Quelque chose de doux, de facile, de condescendant, de *pardonneur*, plait aux Romains. Ils crurent devoir faire une satire contre la sévérité trop prolongée de Sixte-Quint, qui oublia que, si, au milieu de grands maux, on doit appliquer un prompt remède, il faut bientôt essayer de revenir aux voies d'indulgence, quand il est prouvé que ce remède a été efficace. Il existe dans les maladies de la société, comme dans celles des humains, des situations de convalescence qu'il est nécessaire de bien comprendre. Après l'homme d'Etat, qui sait quel but il veut atteindre, vient l'ignoble et lâche cruauté des subalternes qui, lancés contre une nation, comme ces chiens féroces excités par les Espagnols contre les Indiens, continuent leurs sales fureurs et leurs aboiemens, même lorsqu'ils ne sont plus ordonnés par des chefs qui ont appris enfin que la satisfaction reçue est suffisante. Sous Sixte-Quint, le brigandage avoit été puni exemplairement, mais les subalternes

Bury a dit de lui :

Gregorius decimus stat tertius, hunc propè Xistus quintus.

prenoient un élan d'investigation, de recherches, même contre les délits *prescrits* par les lois. Tout ce qui avoit pu être coupable dans les temps les plus éloignés, et même lorsque les faits exacts ne pouvoient plus être rassemblés, sembloit menacé du châtimement. Sans doute, Sixte l'ignoroit. Au règne de lois sages exécutées sévèrement, mais justement, il paroissoit qu'on vouloit faire succéder un système de poursuites qui n'auroit plus de bornes. Les Romains intervinrent. J'ai déjà dit que ce pays s'arroe une liberté de satire qui avertit quelquefois utilement le gouverneur de la ville. Je lis une *pasquinata*, dans Novaes, tome VIII, page 130 : je ne la rapporterai pas ici, parce que des personnes austères n'aimeroient peut-être point à la rencontrer dans un ouvrage de la gravité de celui-ci. Je me contenterai de dire que les deux statues qui sont placées à l'entrée du Pont Saint-Ange, en venant par la rive gauche du Tibre, les statues de saint Pierre et de saint Paul (voyez la *Description de Rome*, in-12, Rome, 1821, tome 1^{er}, page 3), placées là par Clément VII, sont censées avoir un entretien sur les affaires du temps (1588). La statue de saint Pierre se trouve vêtue d'un habit de voyage, et tient un bâton à la main : saint Paul s'étonne de ces préparatifs de départ : saint Pierre explique les raisons particulières d'une crainte qui lui est personnelle, car il ne s'agit pas ici de révoltes. Le Pape, ayant connu cette malice, dit en hochant la tête : « *Queste pasquinata, queste pasquinata!* » Les moyens de police devinrent tout à coup plus doux, pour les fautes antérieures, mais on n'en poursuivit pas moins avec la rigueur nécessaire, comme il convenoit, les manquemens nouveaux qui troubloient la tranquillité publique. Les Romains ne vouloient que cela, et ils l'obtinrent. Je serois fâché que cette note, à cause des noms sacrés qui y sont indiqués, offensât encore, malgré ma réserve, quelqu'esprit peu habitué aux usages de l'Italie. Ma source est respectable, et je la cite. Après tout, j'aime le gouvernement de Rome et les Romains. Je ne crois blesser ni l'un ni les autres, en disant quelques mots d'un droit de remontrances qui, d'ailleurs, n'a plus et ne peut avoir aucun objet, aujourd'hui que les crimes et les attaques avec blessures sont très-rares à Rome, grâce à la vigilance infatigable de monsignor Zacchia, infatigable gouverneur de cette ville.

Ce vers nous sert encore à faire reconnoître qu'il fut heureux que Sixte-Quint fût si près (*propè*) de Grégoire XIII.

Terminons en convenant que si la volonté forte de Sixte-Quint relativement à la police et à la tranquillité publique, volonté quelquefois exagérée, se fût trouvée dans Grégoire XIII, on n'y auroit pas rencontré en même temps ces douces, ces paisibles, ces évangeliques vertus, cette piété complète (1) qui font de ce règne une des époques les plus brillantes, les plus touchantes et les plus admirables du pontificat romain.

(1) A Rome, la Piété donne des lettres de noblesse, comme l'Esprit en France.

CHAPITRE XX.

GRÉGOIRE XIV, APPELÉ D'ABORD NICOLAS SFONDRATI, AVOIT ÉTÉ ATTACHÉ AU SERVICE D'HONNEUR DE SAINT CHARLES BORROMÉE. IL EST CRÉÉ CARDINAL PAR GRÉGOIRE XIII. CINQUANTE-QUATRE CARDINAUX L'ÉLISENT PAPE. IL RÉSISTE. IL EST FORCÉ A MONTER DANS LA *SEDIA GESTATORIA*, OU ON LE PLACE PRESQU'ÉVANOUI. ANAGRAMME DU NOM DE GRÉGOIRE XIV EN LATIN. CE PAPE TÉMOIGNE UNE GRANDE TENDRESSE A SAINT PHILIPPE DE NÉRI, ET CONFIRME L'ORDRE FONDÉ PAR SAINT CAMILLE DE LELLIS. GRÉGOIRE SE DÉCLARE CONTRE HENRI IV, ROI DE FRANCE. SA CONDUITE DANS CETTE CIRCONSTANCE, OPPOSÉE A CELLE DE SIXTE-QUINT. IL TOMBE MALADE. IL VEUT ABDIQUER. LES CARDINAUX S'Y OPPOSENT. SA MORT. PORTRAIT DE CE PAPE PAR NOVAES. L'AUTEUR EXCUSE CE PONTIFE QUI AVOIT REFUSÉ DE BONNE FOI, D'ABORD LA POURPRE, ENSUITE LE MANTEAU PONTIFICAL.

GRÉGOIRE XIV, appelé d'abord Nicolas Sfondrati, appartenait à une famille noble de Milan, domiciliée à Crémone. Son père, Français, avait épousé une princesse de la famille Visconti. Nicolas étudia à Perugia, à Padoue et à Pavie. Peu de temps après il fut attaché au service

d'honneur de saint Charles Borromée, cette haute et magnifique gloire de Milan. Employé au concile de Trente, Nicolas rédigea le célèbre décret qui prohibe la pluralité des bénéfices. Il fut ensuite créé cardinal par Grégoire XIII. Entré au conclave après la mort d'Urbain VII, il fut créé Pape *a voti aperti*, à scrutin ouvert, par cinquante-quatre cardinaux, le 5 décembre 1590. Il fut si étonné d'avoir obtenu une dignité qu'il ne désiroit pas, que, se retournant vers les cardinaux ses *promoteurs*, il leur dit : « Dieu vous le » pardonne ! mais qu'avez-vous fait ? » Alors, au milieu de ses sanglots et de ses larmes, les yeux élevés vers le ciel, et ne regardant rien de ce qui se passoit autour de lui, et presque évanoui, il fut porté sur la *sedia gestatoria*, dans le Vatican, au milieu des applaudissemens du peuple, qui lui souhaitoit un long règne. On connoissoit son amour pour Grégoire XIII, qui lui avoit donné la pourpre presque de force, car Nicolas répétoit toujours : « Il y a un nombre considérable de prélats qui en sont plus dignes que moi. » En mémoire de son bienfaiteur, quand cette résistance nouvelle ne réussit pas plus que la première, Nicolas voulut prendre le nom de Grégoire XIV. Il fut couronné le 8 décembre, et prit possession de Saint-Jean de Latran le 13 (1).

(1) Un compositeur d'anagrammes trouva sur-le-champ dans ces trois mots, *Gregorius decimus quartus*, ces quatre autres mots, *murus custodiaque gregis*.

Saint Philippe de Néri chérissait tendrement le cardinal Sfondrati, et lui avoit prédit le pontificat : lorsque saint Néri, après la vérification de la prophétie, alla visiter le Pape, celui-ci courut à sa rencontre et l'embrassa avec effusion, en lui disant : « Mon Père, quoique je sois supérieur à » vous en dignité, vous êtes supérieur à moi en » sainteté. » Ensuite il le fit asseoir auprès de lui, et voulut qu'il mit son chapeau sur sa tête. Pour démontrer la reconnaissance qu'il éprouvoit de l'affection que lui avoit témoignée saint Ignace de Loyola, il confirma l'institut et les constitutions de la Compagnie de Jésus, et se prononça avec vigueur contre les calomnieurs de l'ordre. Ce fut ce Pape qui, sur les instances du cardinal Bonelli, dominicain, accorda aux cardinaux religieux réguliers l'usage des calottes rouges. Jusqu'alors ils ne portoient qu'une barrette de la couleur des habits de leur ordre : il confirma l'ordre des *clercs réguliers ministres des infirmes*, fondé à Rome par saint Camille de Lellis, prêtre de Buclano, dans le diocèse de Riéti, et qui avoit déjà été approuvé par Sixte-Quint. Grégoire XIV se déclara contre Henri IV, qu'il appeloit fauteur d'hérétiques. Il ne se montra pas en cette circonstance tel que s'étoit montré Sixte-Quint très-peu de temps auparavant. Henri IV avoit été vainqueur à Ivry, l'ambassadeur de la Ligue s'étoit présenté devant Sixte, lui demandant des secours contre celui qu'il ne vouloit

pas appeler le roi de France et de Navarre, et sollicitoit des secours spirituels et temporels. Sixte répondit : « Bien, bien, tant que nous avons cru que la Ligue défendoit la cause de la religion, nous vous avons aidés ; mais, actuellement, informé que vous n'agissez qu'avec un motif d'ambition fondé sur un faux prétexte, n'espérez de nous aucune protection (1). » On dit que ce fut à l'instigation d'Hercule Sfondrati, son neveu, que Grégoire XIV se prononça vivement contre Henri IV : mais les parlemens de son parti s'élevèrent contre les monitoires lancés par le Pape, et déclarèrent le Pape imprudent et injuste (2). Les partisans de la Ligue, qui se souvenoient des terribles paroles de Sixte-Quint, craignirent qu'il n'en arrivât plus tard de semblables de Rome, et n'osèrent se livrer à de grandes espérances. Sur ces entrefaites, dans la même année 1591, Grégoire tomba malade; du Vatican il se fit transporter au palais de Saint-Marc, et l'on en ferma exactement les issues.

La maladie devenant plus dangereuse, Grégoire appela auprès de son lit tous les cardinaux, et là, d'une voix entrecoupée de larmes, il leur dit qu'il avoit eu raison de refuser le pontificat, que ses infirmités ne lui permettoient pas de supporter un tel fardeau, et qu'il les conjuroit d'accepter son abdication, et de lui

(1) NOYACS, VIII, 222. — (2) *Ibid.*, 223.

choisir un successeur. Aucun d'eux ne voulut consentir à une telle nouveauté. Alors il les pria de choisir promptement après sa mort, si Dieu daignoit l'appeler à lui, un successeur digne d'être Pontife. Grégoire dut succomber à la violence du mal de la gravelle qui le tourmentoit depuis long-temps. Il expira à l'âge de cinquante-six ans, la nuit qui précéda le 15 octobre, après avoir gouverné l'Eglise seulement dix mois et dix jours. Il fut inhumé à Saint-Pierre, dans la chapelle grégorienne, devant le tombeau de Grégoire XIII ; mais le sien se trouve privé d'ornemens ; il est trop modeste, sans doute.

Voici le portrait que Novaes trace de ce Pape : « Sans expérience du monde, crédule et facile, il se plia aux vues intéressées de Philippe II, dont il étoit né sujet : ce fut cette partialité pusillanime (1) unie à un zèle mal réglé, qui le porta à renouveler les excommunications contre Henri IV, à le déclarer déchu de la couronne, à absoudre ses sujets du serment de fidélité, et à donner des secours à la Ligue : ce qui retardoit la conversion du roi, prêt à se faire instruire, mais indocile aux menaces (2). »

Bury dit :

Gregorio decimo quarto instas none nocenti.

(1) Novaes, VIII, 246.

(2) Ici Novaes cite Bercastel, et semble approuver ses opinions.

Il y a eu quelque sévérité dans les jugemens que l'on a portés, même en France, contre Grégoire XIV : il ne vouloit pas être cardinal, ensuite il ne vouloit pas être Pape : devenu Pape, il vouloit abdiquer. Ce sont là des vertus de modestie qu'il faut savoir apprécier. Quand on est malgré soi à la tête d'une puissante autorité dont on sait que l'on ne peut pas supporter le poids, dont on demande instamment à être délivré, cet esprit de modération ne doit pas être accusé de n'avoir pas eu la force de gouverner. Malheureusement on ne vit que le monitoire lancé contre Henri IV, mais il y avoit là des neveux ambitieux. C'étoit l'usage et la plaie du temps. Ce qui est certain, c'est que le Pontife vouloit ne pas être revêtu du manteau pontifical, et que ce témoignage d'humilité mérite plus de justice, plus de faveur dans le jugement qu'on doit porter sur ce règne.

CHAPITRE XXI.

GRÉGOIRE XV EST ÉLU LE 9 FÉVRIER 1621. VERTUS QUI SE MANIFESTENT GÉNÉRALEMENT AU CONCLAVE. MISE EN ORDRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE HEIDELBERG. RÉGLEMENT SUR LES CONCLAVES. LE PAPE RECOMMANDE A LOUIS XIII LE JEUNE BENTIVOGLIO. MORT DU GRAND SEIGNEUR OTHMAN II. GRÉGOIRE RECOMMANDE A LA FRANCE LES INTÉRÊTS DES MISSIONS CATHOLIQUES EN BARBARIE, ET RAPPELLE QUE PAUL V A RENDU DES SERVICES AU ROI, QUATRE ANS AUPARAVANT. LETTRES D'OTHMAN II AU ROI LOUIS XIII, SOUS LE RÈGNE DE PAUL V. ALGER ET SES PERFIDIES. LOUANGES DONNÉES A CHARLES X, QUI A DÉTRUIT CE REPAIRE DE BRIGANDS. REGRETS DU DUC D'ANGOULÊME, QUI N'A PU LUI-MÊME FAIRE CETTE CONQUÊTE POUR AJOUTER A SES TROPHÉES D'ESPAGNE CEUX QU'IL AUROIT OBTENUS EN SOUMETTANT CETTE IMMENSE PARTIE DE L'AFRIQUE.



GRÉGOIRE XV s'appeloit d'abord Alexandre Ludovisi. Il naquit à Bologne le 9 janvier 1554, du comte Pompée Ludovisi et de Camille Bianchini. Il fut élevé à Rome dans le collège germanique et dans le séminaire romain ; on admira de bonne heure sa modestie, sa douceur, sa prudence. Après un voyage dans sa patrie, il revint à Rome

où Grégoire XIII le nomma principal juge du Capitole, en lui disant que ce seroit le premier degré par lequel il s'élèveroit au Pontificat. Clément VIII le nomma référendaire de signature, lieutenant du cardinal vicaire, et successivement auditeur de Rote et vice-gérant.

Paul V, le 12 mars 1612, lui accorda l'archevêché de Bologne, et l'envoya nonce en Savoie pour y traiter de la paix entre le duc et le roi d'Espagne. L'envoyé pontifical réussit tellement dans cette mission, que le Pape résolut de récompenser ses travaux, et le nomma cardinal le 19 septembre 1616.

Après la mort de Paul V, les électeurs entrèrent au conclave le 8 février 1621. Cette fois on ne put le fermer qu'à neuf heures de nuit (deux heures du matin), parce que l'ambassadeur de France, qui traitoit avec plusieurs de ses adhérens, refusa sous divers prétextes de sortir avant cette heure. Les électeurs étoient au nombre de cinquante-deux. On voulut d'abord élire le cardinal Borghèse, neveu du Pape défunt; mais il s'éleva tant de réclamations sur ce genre de népotisme prolongé, qu'au premier scrutin ce cardinal n'obtint aucune voix. Alors on pensa au cardinal Bellarmin, cette lumière si brillante du sacré collège; mais il fut écarté par suite de diverses considérations politiques, qui n'étoient peut-être ni courageuses, ni raisonnables. Sur la recommandation de Bellarmin, on donna quelques

voix au cardinal de La Rochefoucault. Toujours on dit que les Français n'ont jamais de voix dans le conclave ; cela n'est pas exact, et cette fois, c'étoit le cardinal le plus illustre, le plus attaché aux prérogatives de Rome, qui protégeoit les espérances d'un Français. Il faut le dire, de grandes vertus de résistance se manifestent souvent ; mais aussi on doit convenir que plus d'un désir inquiet est facile à surprendre. Pourquoi blâmeroit-on de telles pensées ? Tous les électeurs n'ont-ils pas un droit égal ? et si l'on ambitionne la papauté avec la volonté de faire le bien et de servir l'Eglise, on remplit un devoir, et l'on mérite une louange publique. Ainsi dans chaque conclave, à côté du dévouement tout préparé et que je me hâte d'excuser, se trouvent, comme je l'ai dit, des refus déterminés. Ce fut cette opinion que suivit le cardinal Frédéric Borromée, parfait modèle de la sainteté de son cousin Charles. Frédéric refusa la tiare avec constance.

Cependant la Providence avoit destiné le pontificat à Ludovisi. Par les soins des cardinaux Ubal dini et Orsini, la candidature réussit, et il fut élu pontife le même jour où, à son arrivée de Bologne, il étoit entré au conclave, et le lendemain du jour où le conclave avoit été assemblé, c'est-à-dire le 9 février 1621. Il avoit alors soixante-sept ans. En mémoire de son concitoyen Grégoire XIII, il prit le nom de Grégoire XV. Couronné le 14 de ce mois, il prit possession de Saint-

Jean-de-Latran le 9 mars, jour de la fête de saint Grégoire de Nazianze. Preuve nouvelle de l'influence de nombreuses déterminations des papes. On rend un hommage à un saint homonyme, quand ce n'est pas à un Pontife qui portoit le même nom.

Le Pape publia d'abord un jubilé pour demander à Dieu que l'Eglise fût heureusement gouvernée. Ensuite il s'occupa de deux objets importants : des soins à donner aux traités qui devoient arrêter ou modérer les attaques des Turcs, et des mesures à prendre pour ramener, par la douceur, les protestans dans le sein de l'Eglise véritable. Avec les secours de Grégoire XV, Ferdinand II gagna la bataille de Prague, et recouvra ainsi la Bohême, la Silésie et la Moravie. Il dépouilla le rebelle Frédéric, comte Palatin du Rhin, de l'électorat, qu'à l'instance du Pontife, il transféra au duc de Bavière Maximilien. De l'argent et des moyens d'influence furent envoyés aussi au roi de Pologne Sigismond, qui put ainsi faire une guerre glorieuse aux Turcs. Le 21 mars 1621, le Pape approuva la Congrégation de la bienheureuse Vierge du Calvaire, instituée en 1617 par Antoinette d'Orléans, fille du duc Louis de Longueville, sous la direction du célèbre capucin le Père Joseph de Tremblay.

En ce moment on mit en ordre, pour les envoyer à Rome, les volumes de la célèbre bibliothèque d'Heidelberg que l'on avoit formée en

partie avec les livres des couvens détruits par les protestans. Ces livres étoient donnés à la bibliothèque vaticane par Maximilien de Bavière ; mais ils n'y furent classés que sous le pontificat suivant par Léon Allazi qui les avoit reçus à Munich des mains du prince.

Ce fut alors que le Pape approuva la Congrégation Bénédictine de Saint-Maur, en France (1).

Bientôt il publia deux constitutions qui furent approuvées par Urbain VIII, sur la forme, les réglemens et les cérémonies de l'élection des pontifes. Voici d'après Novaes (2) un précis des principales dispositions : « Ce n'est que dans le conclave seul qu'on peut élire le Pontife. L'élection se fait de trois manières : par scrutin, par compromis, par acclamation. Le nombre des vœux pour l'élection doit être de deux des trois parties des électeurs renfermés dans le conclave. Dans ce nombre ne compte pas le vœu propre émis par un électeur. Aucune élection n'est consommée, si l'on n'a publié tous les vœux. Avant de mettre les cédules dans le calice, tous doivent jurer qu'ils n'ont nommé que celui qu'ils croient le meilleur entre tous. L'électeur doit écrire son propre nom, et celui du cardinal à qui il donne son vœu. Ces cédules se plient et se cachètent de manière que par le cachet on voie qu'il n'y a pas

(1) Const. x, *Bull. Romain*, tome v, part. v, page 343.

(2) Novaes, *Dissertazioni*, tome 1^{er}, page 110.

deux cédules du même électeur. La cédule du scrutin est conforme à celle de l'*accesso* ; dans chaque scrutin, on ne pourra accéder qu'une seule fois. Avant d'ouvrir les cédules du scrutin et de l'*accesso*, on les compte, pour voir s'il y en a autant que de cardinaux présents. Celui qui n'observera pas ces lois sera excommunié. Quant aux cardinaux empêchés par des infirmités, trois cardinaux se présenteront pour recevoir les vœux de la main des malades. Le scrutin se fait tous les jours deux fois, le matin après la messe, et le soir à une heure opportune. Les cardinaux, sous peine d'excommunication, doivent s'abstenir de toute convention, signe, ou menace, relativement à l'élection. Les électeurs et les élus hors de la manière ici prescrite sont frappés de l'excommunication majeure. Les trois cardinaux chefs-d'ordre dans leur tour respectif, et le camerlingue, sont chargés de l'exécution de cette bulle. Tous les cardinaux doivent jurer de se conformer aux présentes, et le jour où ils sont promus à la pourpre et le premier jour qui suit la mort du Pape. » (V. l'*Histoire de Léon XII*, tome I^{er}.)

Quand Grégoire XV eut publié cette bulle, il nomma une Congrégation chargée de régler un cérémonial direct, résultant des dispositions de la présente et des bulles des prédécesseurs en rapport avec la nouvelle, et par une constitution du 16 mars 1622, il confirma pleinement ce cérémonial, en vertu de l'autorité pontificale.

Les relations du Pape avec la France étoient plus que jamais bienveillantes. Nous lisons dans une lettre de recommandation accordée par Grégoire au marquis Cornelius Bentivoglio, qu'alors des seigneurs romains venoient prendre du service en France. Cette lettre latine est adressée à Louis XIII, et datée du 8 juin 1622. Le jeune marquis étoit neveu du cardinal Guido Bentivoglio, *lumière du sacré collège*, et singulièrement attaché à la France. Sa Sainteté ne doute pas des efforts que fera le jeune seigneur pour mériter l'affection d'un *si grand roi, dont le bonheur est la joie du ciel et le rempart de l'Eglise militante*.

Le secrétaire des lettres latines de cette époque, Ciampoli, n'étoit pas moins habile que celui qui écrivoit les lettres de Grégoire XIII. (*Voyez plus haut, page 139.*)

Une circonstance importante resserra encore les nœuds de l'union qui rapprochoit si intimement Sa Sainteté et le roi de France.

Othman II, seizième sultan ottoman, et fils d'Achmet I^{er}, venoit de périr violemment aux Sept-Tours, à l'âge de dix-sept ans : le Pape négocioit avec ce prince pour faire protéger les Missions catholiques de la Barbarie, et craignoit que les affaires ne souffrissent quelque retard après la catastrophe qui avoit ensanglanté le trône à Constantinople. Les relations diplomatiques entre la Porte et la France étoient alors

très-satisfaisantes pour les deux cours. Grégoire reconnoissant qu'il étoit nécessaire de recourir à un appui respectable, et ne voyant que la France qui pût assurer cet appui, rappela à M. de Puisieulx, ministre de Louis, que, dans des circonstances où ces mêmes régences de Barbarie, et surtout celle d'Alger, avoient insulté les sujets et les protégés du roi, des religieux envoyés par Paul V, prédécesseur de Grégoire, avoient aidé, dans Alger même, à terminer ces différends, et il prioit le fils de Henri IV de rendre à son tour bienfait pour bienfait, puisque c'étoit le Pape qui, en ce moment, avoit besoin du roi. En effet, par suite d'une intervention indirecte, mais très-habile, de Paul V, il avoit été écrit par Achmet à Louis XIII une lettre qu'il n'est pas inutile de rapporter ici. Le ton des déclarations faites par Méhémet, pacha-kaïmacan du grand-seigneur, jette un jour éclatant sur les rapports qui existoient entre Constantinople et ces régences, et annonce pour cette époque la grandeur de la France, par les titres seuls que la Porte accorde à Louis XIII (1).

(1) Je consignerai ici cette lettre d'Achmet. La voici dans le français du temps, et telle qu'elle fut écrite le 20 juillet 1618 :

« Traduction d'une lettre du grand-seigneur Othman II, fils d'Achmet 1^{er}, à Louis XIII, sur le sujet des armemens que faisoit le roy pour avoir raison des corsaires de Barbarie, qui avoient enfreint les capitulation et traité faits avec eux, et continuoient leurs voleries.

« Au glorieux entre les grands seigneurs de la foi de Jésus-Christ, esleu entre les plus grands de la nation du Messie, *arbitre des différends qui surviennent entre les peuples chrétiens*, chef de la grandeur

Il étoit résulté de la politique de Paul V, continuée par Grégoire XV, que la France avoit dis-

et de la dignité, seigneur de la haultesse et de la majesté, Louis, empereur des provinces de France, la fin duquel soit avec félicité.

» Il vous est fait savoir à la nouvelle de cette haulte et impériale marque, que vos pères et ancêtres, cy-devant du temps des nostres jusqu'à présent, étant en bonne et sincère amitié avec notre haute impériale Porte, nos sujets d'Alger, de Thunis et Tripoly de Barbarie, allant et passant aux pays qui sont sous votre domination, étoient en sûreté, ne plus ne moins que s'ils eussent été en leur propre terre, et leur fournissoit ou tout ce qui leur faisoit besoin, et en eschange aussi n'étoit donné empêchement ne facherie à vos sujets, en quelque lieu de notre empire qu'ils voulussent venir soit par mer, soit par terre, et n'étoient molestés contre la sacrée justice, l'impériale capitulation, et leur étoit fourni tout ce qu'ils désiroient, tant pour leur personne que les vaisseaux et marchandises, et d'une part et d'autre étoient honorés et respectés les articles des capitulations, et rapportoit-on honneur et respect aux lettres, ambassades et ambassadeurs qui venoient d'une part et d'autre. Mais depuis quelque temps en ça, ayant été commises par ceux de Barbarie aucunes actions controvenantes à la bonne intelligence, dès qu'il a été donné à entendre à notre haute Porte de la part de votre père au notre, et à notre ayeul, (le lit de repos desquels soit pur et net) il fut incontinent expédié commandement avec hommes exprès de se garder de mal faire, et les reprenant aigrement de semblables actions. Et semblablement depuis quelque temps, retournant de nouveau à molester, vous ayant mis ordre de remédier à tels dommages, les dits de Barbarie envoyèrent devers vous requérant qu'à l'avenir la paix fût entretenue, et qu'il ne fût plus commis acte d'hostilité de part ni d'autre, et que les auteurs, tant d'une part que d'autre, fussent mis en liberté, et pour cet effet se fit quelque traité entre vous ensuite duquel ayant été par vous délivrés, les Musulmans qui étoient en votre pays, et les ayant renvoyés avec hommes exprès en Alger, et ceux d'Alger après les avoir reçus n'ayant tenu compte de mettre en liberté les esclaves Français qui étoient en leurs mains, nous avons entendu que vous en sentant offensé et voulant tirer raison de leur manquement de parole, *mettez en ordre une armée et des vaisseaux contre eux*. Mais attendu qu'outre que le pays d'Alger, depuis plusieurs années, appartient aux Musulmans, il est encore, dès le temps de nos ayeux et

continué des armemens ruineux, et qu'elle avoit obtenu pleine et entière satisfaction. La France

bisayeux, enclos dans les terres et pays de notre sauvegarde et juridiction, nous n'avons point voulu croire en aucune façon que vous soyez pour consentir et incliner à la volonté de ceux qui sont de tout temps ennemis de notre maison et de notre empire, et que vous unissant avec eux (il s'agit des Espagnols), veuillez envoyer de compagnie *vos forces pour procurer qu'il soit fait dommage à un pays qui nous appartient par héritage*. Les dits habitans de Barbarie obéissoient cy-devant à tous les commandemens qu'on leur envoyoit d'ici; mais pour le présent, plusieurs Français, Anglais et Flamands faits nouveaux Musulmans, et corsaires, ne reconnoissant point encore le respect qu'ils doivent à leur prince, s'étant mis parmi eux, leur ont aussi fait perdre l'obéissance qu'ils devoient, et sont cause qu'ils ne se conforment aux commandemens qu'on leur envoie, et du manquement du peu de compte qu'on fait là des articles de nos capitulations réciproques, et n'étant pas raisonnable que leur ignorance et illicite comportement soit tiré en conséquence, nous vous écrivons cette présente lettre impériale que nous mandons par Moustapha Chaous, l'eslu et le plus estimé et prisé entre ses semblables, afin qu'à l'arrivée d'icelui sachiez qu'avec la grâce de Dieu, l'ancienne amitié et bonne intelligence contractée dès le temps de vos prédécesseurs et des nôtres, et conservée jusques à maintenant avec le repos des sujets tant d'une part que d'autre, sera honorée et respectée du temps de notre justice, plus que par le passé, et ne consentirons point qu'il soit en aucune façon contrevenu à l'alliance et amitié jurée, et ferons venir au bon chemin telles sortes de gens, et ne se manquera à chose aucune qui soit nécessaire pour les rendre obéissans. Aussi semble-t-il qu'il est meilleur et plus honnête de ne vous laisser point tromper aux paroles d'ennemis, mais suivre la droite et large voie de nos prédécesseurs, et avoir soin de témoigner de l'estime et de l'honneur de votre part à la bonne intelligence et parfaite correspondance qui est entre nous.

Au temps de sultan Mustapha, notre oncle, fut cy-devant par méchanceté et faulx donné à entendre de gens malicieux, fait quelque mauvais traitement à la personne de votre ambassadeur qui est pour le présent résidant à notre très-haute Porte, de quoi nous avons eu beaucoup de regret, joint qu'encore son innocence en ce qu'on lui imposoit, a été reconnue. (Il s'agit ici du baron de Sancy, soupçonné d'avoir fa-

vouloit fortement aider ses sujets, sans cependant être forcée de s'engager avec des barbares sans foi dans une guerre éternelle, qui finissoit toujours alors par de douloureux sacrifices d'argent offert en présens, et des *clémences* involontaires ajoutées à des frais d'armement très-considérables. Grégoire ne répétoit pas en vain combien Paul V avoit été utile au roi très-chrétien : il étoit juste que notre cabinet rendit bienfait pour bienfait, et la politique de Grégoire, secourue à temps par nous, n'eut rien à perdre auprès de la Porte.

En examinant les circonstances de ce temps et celles qui, sous Charles X, ont amené les châtimens de la plus insolente de ces régences, on se convaincra que l'on a trop long-temps toléré ces brigands, qui déjà, sous prétexte d'appartenir à la Porte, essayoient de ne rien respecter, ni la Turquie, ni ses alliés, ni les leurs propres. On sait qu'après avoir laissé en paix Louis XIII, à cause de la force du bras de Richelieu, il fallut que Louis XIV les châtiât exemplairement. La dernière heure de ces misérables est arrivée sous Charles X, et la France devra éternellement bé-

vorisé l'évasion du prince polonais Coreski, fait prisonnier dans les guerres de Moldavie.) Il est maintenant et sera à notre heureux temps honoré et vu du bon œil de notre bonne grâce, et ne se manquera encore de notre part, aucun bon effet, en ce qui concernera la protection et soin nécessaire envers vos sujets, et de cela vous devez être assuré. Ecrit à la fin de la lune de Legep l'an 1027, qui répond à l'an de J. C. 1618, au 20 juillet, en la résidence de Constantinople.

nir la mémoire d'un prince si glorieusement jaloux de l'intérêt de sa nation, et honorer les regrets du duc d'Angoulême, qui a tant gémi de ne pas aller faire la conquête, en personne, pour ajouter à ses trophées d'Espagne ceux qu'il auroit obtenus en soumettant cette immense partie de l'Afrique.

Ce prince est aujourd'hui en proie à d'horribles souffrances. Il se débat contre d'irritantes douleurs qu'aucun art humain ne peut facilement soulager. Les paroles que je consigne ici sont peut-être les dernières louanges qu'il pourra recevoir. La Providence veuille qu'il soit encore en état de les lire, et d'accorder un sourire au sentiment qui les a dictées, sentiment aussi désintéressé qu'il sera durable !

CHAPITRE XXII.

BULLE RELATIVE AUX PERMISSIONS DE CONFESSER ET DE PRÊCHER. INSTITUTION DE LA PROPAGANDE. CONVERSATION AVEC LE CARDINAL ANTONELLI, PRÉFET DE CETTE CONGRÉGATION. CANONISATION DE SAINT ISIDORE AGRICULTEUR, DE SAINT PHILIPPE NÉRI, DE SAINT IGNACE DE LOYOLA, DE SAINT FRANÇOIS-XAVIER ET DE SAINTE THÉRÈSE. BÉATIFICATION D'ALBERT-LE-GRAND. LA CATHÉDRALE DE PARIS ÉRIGÉE EN MÉTROPOLE. ARMAND DUPLESSIS DE RICHELIEU EST NOMMÉ CARDINAL. JUGEMENT PORTÉ SUR CE MINISTRE. ALPHONSE DE LA CUEVA, AUPARAVANT AMBASSADEUR D'ESPAGNE A VENISE, REÇOIT LE CHAPEAU. MORT DE GRÉGOIRE XV.

L'AN 1622, le Pape publia une bulle par laquelle il défendoit à tous les ecclésiastiques réguliers ou séculiers, exempts et non exempts, de confesser et de prêcher sans la permission et l'approbation de l'Ordinaire. Ainsi se termina l'ancienne dispute relative aux religieux : quelques écrivains prétendoient qu'une approbation donnée une fois par un évêque pouvoit être révoquée par le successeur, et non par lui-même, comme si les évêques, en communiquant leur pouvoir, n'é-

toient pas aptes à le retirer, quand ils le croyoient convenable. Cette doctrine avoit suscité beaucoup d'embarras dans l'Eglise. Suivant Grégoire XV, l'Ordinaire donne et retire à volonté la permission de confesser et de prêcher dans son diocèse.

Nous arrivons à un fait de la plus haute importance, à l'institution définitive de la Propagande. Cet institut a la mission de propager la foi parmi les infidèles. Les premiers cardinaux qui y furent attachés furent les cardinaux Saoli, Farnèse, Bandini, Sordi, Barberini, Millini, Borgia, Ubaldini, Cobelluzzi, Valeri, Zollerren, Ludovisi et Sagrati. On y adjoignit les prélats Vivès, Aguzzi et Domenico di Gesù Maria, général des Carmes déchaux; le secrétaire fut Monsignor François Ingoli. Le même jour, le Pontife fondateur déclara que le prix de l'anneau qui est donné à chaque cardinal le jour de sa promotion seroit dévolu à la Propagande. C'étoit auparavant à la basilique de Saint-Jean de Latran que chaque cardinal payoit le prix de cet anneau. Souvent, quand ce cardinal est pauvre, c'est le trésor qui paie cette valeur : quelle que soit la situation du cardinal élu, la Propagande reçoit ce prix, et c'est un de ses revenus fixes et irrévocables.

Cette magnifique et imposante fondation de la Propagande avoit été conçue par Clément VIII, et elle reçut son perfectionnement sous Grégoire XV. Il faut reconnoître qu'elle doit aussi

beaucoup à Grégoire XIII, qui avoit donné l'inspection de cet établissement aux cardinaux Carraffa, Médicis et Santorio, en ce qui concernoit les nations des Maronites, des Slaves, des Grecs, des Ethiopiens et des Egyptiens. Grégoire XIII avoit ordonné que l'on imprimât une grande quantité de catéchismes en langues orientales, et ce fut là le commencement de cette œuvre si grande, devenue aujourd'hui le plus imposant, le plus noble et le plus actif institut de civilisation qui existe sur la terre. Les efforts des Missionnaires se brisent à la mort d'un chef de mission : les succès de la Propagande ne sont jamais suspendus ; et j'ai remarqué plus d'une fois que les membres de cette solennelle institution sont à la fois bons, savans, indulgens, et que l'on peut avoir avec eux des entretiens sur tous les principaux intérêts du monde entier (1).

(1) Je me rappelle qu'au banquet donné par M. Cacault à l'occasion du concordat de 1801, je me trouvai placé à côté du cardinal Antonelli, préfet de la Propagande. Dans une immense quantité de convives, il n'y avoit eu d'étiquette que pour le doyen et le cardinal secrétaire d'Etat qui étoient à la droite et à la gauche de M. Cacault. Son Eminence m'avoit fait l'honneur de me rechercher pour me parler du comte Castracani, son neveu, avec qui j'avois étudié au collège des Quatre-Nations à Paris. De mon amitié pour le neveu, nous passâmes à un entretien sur la Propagande, et le cardinal me parla de l'appui que la France donne inmanquablement aux vues et aux desseins de cette magnifique institution. Le cardinal avoit eu la complaisance d'entrer dans des détails qui excitoient mon admiration : cette conversation qui dura près de deux heures, et qui ne finit pas, même après que le cardinal Consalvi nous eut

Les Grégoire se sont toujours montrés amis des Grégoire. Le jour de la fête de saint Grégoire-le-Grand, le 12 mars de l'année 1622, Grégoire XV, dans une seule solennité, avoit canonisé cinq bienheureux, ce qui ne s'étoit pas vu encore. Parmi eux on comptoit quatre Espagnols; le premier étoit saint Isidore Agriculteur, appelé ainsi de la profession qu'il exerça pendant sa vie. Il étoit né à Madrid, et il mourut le 30 novembre 1130. Paul V l'avoit béatifié le 14 juin 1619, à la demande du roi catholique Philippe III.

Le second de cette solennité fut saint Philippe Neri, Florentin, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire, mort à Rome âgé de quatre-vingts ans, le 26 mai 1595. On appeloit saint Philippe Néri l'apôtre de Rome.

Le troisième fut Ignace de Loyola, noble espagnol de Guipuscoa dans la Biscaye, fondateur de

dit à ce sujet les choses les plus obligeantes pour le cardinal et pour moi; cette conversation m'avoit appris la grandeur de l'entreprise qui a pénétré dans les plus sombres replis de la terre habitée, et qui partout acquiert une prépondérance toujours nouvelle.

Il ne faut pas s'étonner que Léon XII, ne pouvant donner à Consalvi la place de secrétaire d'Etat, ait offert à ce génie illustre, non pas comme un dédommagement, mais comme un avancement le plus honorable, la place de préfet de la Propagande. C'est de l'époque de mon entretien avec le cardinal Antonelli, que date cette profonde vénération que j'éprouve pour Rome. Aussi, dans la vie de Pie VIII, j'ai eu soin de faire ressortir les louanges que le cardinal Castiglioni offrit à la plus admirable institution qui soit sortie de la main des hommes, et que nous devons à l'illustre Grégoire XV, dont j'esquisse ici les principales actions.

la Compagnie de Jésus. Elle avoit été approuvée par Paul III en 1540, confirmée par le Concile de Trente, et depuis par dix-neuf Pontifes. Elle fut supprimée en 1773 par Clément XIV, et rétablie quarante et un ans après, en 1814, par Pie VII.

Né en 1491, Ignace étoit mort à Rome, âgé de soixante-cinq ans, le 31 juillet 1556. Paul V, par un décret du 17 juillet 1609 et par un bref du 3 décembre de la même année, l'avoit inscrit au nombre des bienheureux. Clément IX, par un bref du 11 octobre 1667, ordonna que dans toute l'Eglise on célébrât la mort de ce saint, avec l'office et la messe de *rito doppio*, ce que l'on ne faisoit auparavant qu'avec le *rito semi doppio*. Innocent XI, par un bref du 7 septembre 1682, le déclara protecteur du royaume de Biscaye. Alexandre VII, par un bref du 18 juillet 1669, confirma l'indulgence plénière accordée par Grégoire XV à ceux qui, après s'être confessés et avoir communie, visiteroient, le jour de saint Ignace et de saint François-Xavier, une église de Jésuites, transférant d'ailleurs la fête de saint François-Xavier du 2 au 3 décembre.

Le quatrième fut saint François-Xavier, né le 7 avril 1506, compagnon de saint Ignace dans la fondation de l'institut des Jésuites, mort dans l'île de Sancian, en face de la Chine, le 2 décembre 1552, après avoir employé onze ans à convertir plusieurs millions d'infidèles. Aussi avoit-il mérité le titre d'apôtre de l'Orient. Paul V

lui donna le titre de bienheureux le 25 octobre 1619. Alexandre VIII ordonna le 26 avril 1657, que la fête de saint Firman et de saint Xavier fût célébrée dans tout le royaume de Navarre dont il les reconnoissoit protecteurs principaux, et que l'office de saint Xavier fût placé dans le calendrier romain avec le *rito semi doppio*. Ensuite Clément X, à cause de la dévotion qu'il avoit à ce saint, ordonna qu'il fût placé dans le bréviaire romain pour toute l'Eglise, avec le *rito doppio*. Grégoire XV, le 8 juillet 1622, accorda indulgence plénière à ceux qui, le jour de la fête de ce saint, visiteroient une église de Jésuites. Le Pontife Benoît XIV, sur les instances de Jean V, roi de Portugal, déclara saint Xavier le protecteur principal des Indes orientales, depuis le Cap de Bonne-Espérance, jusqu'au royaume de la Chine et du Japon.

La cinquième canonisation fut celle de sainte Thérèse de Jésus, fondatrice des carmes déchaux, née le 12 mars 1515, à Avila, morte à Alba, le 6 octobre 1582 (1).

Ces cérémonies eurent lieu au milieu d'une affluence immense de Romains et d'étrangers.

(1) Comme ce fut le 6 octobre 1582, ainsi que nous l'avons vu plus haut (pag. 74) qui devint le 15 octobre, il y a des auteurs qui ont confondu les deux dates. On peut choisir celle que l'on veut ; ce genre de confusion ne sera pas commun dans l'histoire.

J'ai donné, dans une notice sur le Mont-Carmel, Paris, 1844, Le Clere, 2^e édit., des détails sur la vie de cette sainte si admirable.

Dans la même année, Grégoire XV déclara bienheureux le serviteur de Dieu Albert-le-Grand, de l'ordre des dominicains, Maître du sacré palais, et en 1260, évêque de Ratisbonne. Albert renonça à cet évêché et mourut le 15 novembre 1280. M. Stapfer, dans l'article consacré à Albert-le-Grand, tome 1^{er} de la *Biographie universelle*, semble ignorer qu'Albert-le-Grand fut déclaré bienheureux : un biographe devrait étudier davantage le sujet qu'il a entrepris de faire connoître. Albert ne connoissoit parmi les anciens, dit M. Stapfer, qu'Aristote, Denys l'Aréopagite, Hermès Trismégiste, d'après les traductions latines, quelques interprètes d'Aristote, comme Thémistius et Proclus, Cicéron et Apulée; il étoit beaucoup plus versé dans la littérature des Arabes et des Rabbins. En théologie, Pierre Lombard, si justement vanté par Dante, étoit le guide et le modèle d'Albert. Parmi ses ouvrages, on distingue son explication des sentences de Pierre Lombard, et ses commentaires sur Aristote, qui remplissent les six premiers volumes de la collection des œuvres de cet illustre religieux. Les rapsodies, connues sous le nom de *Secrets admirables du grand Albert et secrets du petit Albert*, ne sont pas des traductions d'ouvrages d'Albert-le-Grand. Un de ses mérites a été de compter saint Thomas d'Aquin parmi ses disciples. Le jeune Thomas écoutoit très-attentivement les leçons du professeur, mais il n'étoit pas

très-empressé, comme le sont la plupart des jeunes gens (1), à se produire au-dehors, et renfermoit en lui-même les connoissances qu'il ne pouvoit manquer d'acquérir sous un si habile maître. Quelques-uns des condisciples de Thomas prenant son silence pour de la stupidité, l'appeloient, par dérision, *le Bœuf muet*, ou selon le procès-verbal de sa canonisation, *le grand Bœuf de Sicile*. Albert voulut connoître les progrès de son élève et s'assurer s'il étoit effectivement dépourvu d'intelligence. Il lui fit diverses questions, auxquelles Thomas répondit avec une justesse et une solidité qu'on n'avoit pas lieu d'attendre d'un élève de son âge. Albert en conçut un sentiment d'admiration, et dit aux railleurs avec une espèce d'accent prophétique, que les doctes mugissemens de ce bœuf retentiroient un jour par tout le monde. Cette béatification d'Albert-le-Grand, justement sollicitée depuis long-temps par des cardinaux jaloux de la gloire de l'Eglise, fit beaucoup d'honneur à Grégoire XV.

La meilleure intelligence continuoit de régner entre le Vatican et la France. Sur la demande de Louis XIII, le Pape érigea en métropole la cathédrale de Paris. Elle avoit alors 780,000 livres de rente.

Le 5 septembre 1622, Grégoire avoit fait une

(1) Voyez l'excellent article du savant et modeste M. Philbert, dans la *Biogr. univ.*, XLV, 445.

promotion de cardinaux, parmi lesquels on comptoit Armand-Jean Duplessis de Richelieu, né au château de Richelieu, et selon d'autres à Paris, le 5 septembre 1585. Il avoit été nommé évêque de Luçon en 1607. Ce célèbre cardinal, créé ministre d'Etat en 1624, sut humilier les grands, abaisser les parlemens, désarmer l'hérésie des protestans, tout en s'alliant à eux assez imprudemment au dehors. Il déracina la guerre civile en France, rendit l'autorité du roi plus souveraine, secourut souvent l'Italie qui lui doit de la reconnaissance, et mit en confusion la partie de l'Allemagne qui nous étoit hostile. Il mourut à Paris le 4 décembre 1642, à cinquante-sept ans, laissant la réputation d'un des plus grands génies qu'ait produits la France, d'un des plus habiles ministres qui aient existé jamais. Rude aux méchans et aux conspirateurs contre l'autorité royale, facile avec les hommes de lettres qu'il encourageoit avec magnificence, il a eu la gloire de régler, à lui seul, presque tous les cabinets de l'Europe, dont il étoit l'ame; on le reconnoissoit toujours à son esprit vaste, à sa pensée immense, qu'il n'empruntait à personne, à son courage invincible. Ami généreux, il étoit ennemi irréconciliable. Affable et terrible à la fois, il étoit, en un mot, un assemblage de grandes vertus et de grands défauts; un homme en tout extraordinaire, excepté dans la piété, ce qui excita contre lui des préventions qu'il ne put surmonter jamais. Si un tel génie, il faut

le dire, en même temps qu'il vouloit contenir ou punir les révoltes du Louvre, ce qui ne fut que pendant un temps trop court, eût cherché à vaincre le protestantisme, il n'y a pas de doute que cette doctrine qui n'étoit fondée que sur l'ambition et le désir de faire triompher des intérêts politiques, eût peut-être cédé devant tant d'habileté, tant de connoissance du cœur humain, tant de force heureusement employée, tant de perspicacité, tant d'adresse, et enfin une telle association de hautes qualités et d'audace toujours victorieuse.

Un des cardinaux de cette promotion fut Alphonse de La Cueva, noble espagnol, cet illustre ambassadeur à Venise (1). Grégoire, comme beaucoup d'Italiens qui ont une foible santé, craignoit toujours le retour de l'hiver, saison si rigoureuse pour ceux qui souffrent de la gravelle. Il éprouvoit tant de douleurs qu'il consentit à l'opération. On le délivra d'une pierre qui le tourmentoit depuis long-temps, mais la fièvre survint et le réduisit à la dernière extrémité. Alors on le pressa de compléter à peu près le sacré collège, mais il ne voulut que penser à ses derniers momens; prêt à expirer, il dit aux cardinaux présents de l'aider avec leurs prières à faire une mort pieuse et sainte. Il ajouta : « Nous avons la plus

(1) Voyez sur les opérations de La Cueva à Venise, *L'Italie*, pag. 276.

ferme espérance que notre successeur corrigera beaucoup d'erreurs dans la république chrétienne. Nous sommes assuré qu'on ne peut élire une personne qui ne soit plus digne que nous d'occuper la grande puissance de Pontife. » Il mourut le 8 juillet 1623, âgé de soixante-dix ans, après avoir gouverné l'Eglise pendant deux ans et cinq mois. Ses cendres furent déposées dans un tombeau préparé à cet effet par le sculpteur François Legros, dans l'église de saint Ignace qu'il avoit lui-même canonisé.

Grégoire étoit d'une stature ordinaire, et affoibli par les travaux et les veilles. Son esprit avoit toujours été vif, éloquent et incliné aux sciences, particulièrement à la jurisprudence ; il assistoit derrière un rideau aux réunions qu'assembloit le cardinal, son neveu, dans le Quirinal et dans le Vatican.

Bury dit de lui :

Post quintum decimumque Gregorium.

On loue ses soins généreux pour les pauvres et les malades : on lui doit la publication de plusieurs collections importantes. On lit avec intérêt un de ses ouvrages, intitulé *Epistola ad regem Persarum Schah Abbas, cum notis Hegalfohi*, 1627, in-8°.

CHAPITRE XXIII.

L'AUTEUR Rassemble les preuves de ce qu'il a rapporté précédemment. Éloge de Grégoire-le-Grand. Ses richesses, ses fondations, son amour pour les pauvres. La Colombe. Les dialogues, les homélies. Le serviteur des serviteurs de Dieu. Grégoire II fait gagner à Eudes la bataille de Toulouse contre les Sarrasins. Grégoire III invoque, excite, bénit Charles-Martel qui détruit l'armée d'Abdérame à Poitiers, et prépare ainsi la pensée des croisades. Grégoire IV protège et rétablit sur son trône Louis-le-Débonnaire. Grégoire V crée le collège des électeurs de l'empire germanique. Grégoire VI abdique noblement pour le bien de l'Eglise. Réflexions sur les premiers temps de la vie de Grégoire VII. Belles paroles de M. le comte de Maistre.

Nous avons tracé ces considérations sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire; on voit que presque tous ces Pontifes ont été des hommes illustres. Que de faits mémorables, que d'écrits sublimes, que d'actions élevées, instruisant et civilisant le monde, on a pu

remarquer dans ce récit ! C'est en apprenant ainsi peu à peu au peuple ce qu'il doit penser des Papes, qu'on l'amène à les respecter, qu'on lui fait reconnoître à quel point leur histoire est véritablement celle du progrès de l'esprit humain. Quand un genre de connoissance utile au monde est découvert, les Papes ne restent pas en arrière, et leur autorité répand cette connoissance pour le bien de l'humanité. Et toutes ces conciliations, et tous ces traités de paix entre les princes de l'Europe, et ces remontrances salutaires, que les *hauts juges de paix de l'univers* prononcent dans toutes les sortes de différends, ne sont-ils pas un spectacle propre à perpétuer la puissance de la morale, de l'honneur et de la religion ? Sera-t-il permis de rassembler ici les preuves de ce que nous avançons ?

Grégoire-le-Grand ouvre cette imposante série. Nous rappellerons les principaux traits de son règne. Riche romain, il consacre une somptueuse fortune à des fondations pieuses. Appelé au pontificat, il refuse tant de gloire ; il se cache, mais une sainte colombe le fait connoître de ceux qui le cherchent pour le ramener en triomphe, et il doit se résoudre à revêtir le manteau pontifical. Il entreprend les plus nobles travaux, il propage la renommée de la cour romaine, et il choisit pour lui le titre de *Serviteur des serviteurs de Dieu*. Quel bel exemple que celui qui est donné par cette réunion journalière de douze pauvres assis

à la table du vicaire de Jésus-Christ ! Que de science dans ces *Dialogues*, que d'érudition dans ces *Homélies* ! On l'a accusé de pensées contraires aux progrès de l'esprit humain : la calomnie est reconnue aujourd'hui. La musique, les arts sont protégés : tous les genres de perfectionnemens prennent un accroissement admirable. Il est accablé par les affaires au point qu'il doute s'il est prince ou pontife. Dès ce moment, le pontife et le prince n'oublient aucun des devoirs prescrits à ces deux situations immenses. La vie et les ouvrages de saint Grégoire-le-Grand sont le premier titre d'honneur de la fin du vi^e siècle, et des commencemens du septième. Le Fils de Dieu contemple, du haut du ciel, son ouvrage, et bénit ces glorieux vicaires qui ont une si noble mission à remplir. La vie de Grégoire s'éteint, et il a prouvé jusqu'au dernier instant que le plus modeste des catholiques étoit le plus digne de l'honneur qu'il a reçu, et qu'il n'a gagné à s'intituler le *Serviteur* des chrétiens, que les titres de *Saint* et de *Grand* : titres qui depuis ont encouragé les foibles, élevé la pensée dans les cœurs abattus, et préparé cette longue suite de Pontifes vertueux qui ne manquera jamais d'illustrer l'Eglise.

Un siècle s'écoule au milieu de vicissitudes innombrables. Saint Grégoire II paroît. Il appartenoit, comme Grégoire I^{er}, à l'ordre des bénédictins. Placé, d'un côté, entre les empereurs grecs,

représentés en Italie par un exarque qui travailloit moins pour ses maîtres que pour lui-même, et de l'autre côté, l'ambition des Lombards qui croyoient soumettre l'Italie entière, Grégoire apaise les uns, et contient les autres par son courage. Dans la guerre des images, il devine les tendres passions de l'Italie, il sort vainqueur d'une lutte où Léon l'Isaurien s'est imprudemment engagé.

Eudes, roi d'Aquitaine, sur les instances de Grégoire, attaque les Sarrasins, ces nouveaux ennemis du christianisme, et les met en fuite à la bataille de Toulouse. Désormais la religion s'aide avec succès de l'habileté de la politique.

De nouveaux dangers menacent Rome. Charles-Martel est invoqué : il ne peut quitter la France, parce que les Sarrasins possèdent encore la Provence. Le savant guerrier ne doit pas laisser, sur ses flancs, des ennemis dont les mouvemens sont si rapides. Grégoire, livré à lui-même, obtient la victoire par d'autres moyens que seconde la piété du roi des Lombards. La puissance temporelle de l'Eglise étoit fondée. Grégoire II le savoit seul : à la fin de son règne, l'Orient même n'en put douter : *l'autorité des Papes a fait la monarchie européenne*, en assurant la leur propre. Un nouveau Grégoire va survenir. Il donnera un plus vif élan aux projets si fortement combinés et si salutaires de saint Grégoire II.

Grégoire III, autre moine bénédictin, monte sur le trône. Il invoque l'appui de Charles-Martel.

Si l'on doit à Grégoire II le gain de la bataille de Toulouse qui a couvert de gloire le roi Eudes, on doit, aux prières de saint Grégoire III, ces bonnes dispositions de Charles, qui, par un mélange d'audace et de calculs, abattit si courageusement la puissance Sarrazine à Poitiers. Quelles ne furent pas les conséquences de ce combat, où l'Occident triompha ! il rejeta les sectateurs de Mahomet dans des contrées nouvellement usurpées qu'ils devoient perdre plus tard, et donna certainement la pensée qu'on pouvoit entreprendre des guerres, pour aller attaquer l'islamisme presque au lieu même qui l'avoit vu naître.

Godefroy de Bouillon pouvoit dire qu'on vaincroit facilement à Jérusalem, puisqu'on avoit vaincu à Poitiers. Saint Ambroise, docteur de l'Eglise latine, comme saint Grégoire-le-Grand, parle ainsi (in Tim. III) : « *antiquitas robur est novitatis* : l'antiquité est la force de la nouveauté. » Dans ce cas, l'antiquité trace des règles, découvre l'énergie dont on a fourni des preuves et qu'on peut montrer encore, révèle le foible d'un ennemi, fortifie les espérances, assure le succès, et le tombeau de Notre-Seigneur n'est plus profané. Si j'osois le dire, je déclarerois que j'éprouve moi-même quelque chose de cet effet si merveilleux : « *Mihi vetustas res scribenti, nescio quo pacto, antiquus fit animus* (Tite-Live, XLIII, 13). Quand j'écris des choses anciennes, je ne sais par quel pacte, mon esprit devient antique. »

Après saint Grégoire III, nous trouvons Grégoire IV, appartenant aussi à l'Ordre des bénédictins. Il pratiqua cette grande et généreuse vertu de la conciliation, et voulut rétablir la paix entre Louis-le-Débonnaire et ses enfans. Il tint tête aux évêques de France qui avoient enlevé la couronne à Louis. De telles scènes furent plus tard soigneusement évitées. Le coup d'autorité de Grégoire IV, qui partoît de sa propre puissance, fut invoqué plus d'une fois dans l'histoire, en faveur de beaucoup de réclamations des souverains, car il faut souvent avertir que les Papes ont bravé des dangers pour faire valoir la justice, le droit véritable des rois, et ce respect universel qui est dû aux chefs des familles.

Nous avons dit (page 24) que les Papes furent la *véritable force constituante en Europe*. Ce fut Grégoire V, suivant le témoignage de beaucoup d'auteurs, qui créa le collège des électeurs du saint empire romain. Que d'autres écrivains attribuent cette organisation à Charlemagne, il pourra être difficile de le prouver ! Il est plus naturel de penser que, de concert avec des princes germains, un Pape qui avoit couronné Othon III, et qui l'avoit déclaré protecteur de l'Eglise, a voulu aussi organiser cette belle institution du corps germanique qui n'existe plus, à cause de la résistance protestante, mais dont un publiciste français disoit sous Louis XVI : « Pour le bien de » l'Allemagne et de la France, si le corps germa-

» nique n'existoit pas, il faudroit l'inventer. » Les alliances de douane, et les conventions particulières qui se sont établies depuis, ne sont d'ailleurs qu'une répétition indirecte des mesures qui datent du règne de Grégoire V. Gloire à ce Pontife qui avoit conçu un si bel ouvrage, qu'après l'avoir détruit, il a fallu en quelque sorte le recommencer, moins beau, moins utile, moins moral qu'il n'étoit auparavant. Entre la destruction de ce colosse et sa reconstruction, il s'est glissé des intérêts égoïstes, des préoccupations intéressées, qu'autrefois la présence d'un chef absolu faisoit disparaître, et que doit laisser subsister une espèce d'égalité de droits, fausse en son principe, qu'on ne pourra plus déraciner aujourd'hui.

Grégoire V avoit obtenu le glorieux résultat que nous rappelons, dans un règne qui n'avoit pas duré trois ans.

Grégoire VI passe pour avoir commis une faute, en montant au pontificat. Il la commit, dit-on, pour éviter un grand mal. L'erreur fut expiée; Grégoire abdiqua.

Il avoit été le maître de Grégoire VII. Ce grand nom va nous occuper : nous pensons qu'il sera permis de recueillir ici encore quelques faits, quelques réflexions, quelques autorités de plus, pour placer dans un grand jour, la conduite de ce Pape formidable, dont les vertus, le courage et le dévouement ne sont pas assez respectés. Peut-être dans les dernières esquisses de ce portrait si

difficile à tracer, accepterons-nous, mais avec réserve, quelques reproches qu'on a faits à sa mémoire. Toutefois, nous ne prendrons une liberté semblable, que pour montrer une sévère impartialité, et bien convaincre les lecteurs que nous allons tout chercher, que nous admettons une sage opposition. D'ailleurs, nous pensons que les sujets de reproche, sans portée probablement (car ils sont nouveaux et nous appartiennent en propre) peuvent être réfutés, et n'affectent en rien la grande renommée de celui dont on peut dire, comme nous l'avons dit de Pie VIII, qu'il posséda un pontificat antérieur à celui qu'il remplit en plaçant la tiare sur sa tête.

Nous avons peu parlé de Hildebrand, d'abord moine bénédictin (On doit observer que l'histoire, avec sa voix forte et libre, bénit cet Ordre illustre à chaque page du commencement de ces récits), puis nommé légat en France par Victor II, puis cardinal par Nicolas II. Toutes les principales affaires du Saint Siège avoient passé par les mains de ce Toscan, que l'on croit humilier quand on le dit fils d'un charpentier, comme si le fils d'un charpentier, par suite de lois inconnues, ne pouvoit pas être un grand homme, et par exemple, de nos jours, sauf une grave erreur, un autre Cosme de Médicis; de ce Toscan, qu'à plus juste titre on déclare avoir appartenu à la famille Aldobrandeschi qui possédoit des châteaux près de Sienne; de ce Toscan, enfin, qui

régla toutes les délibérations du Saint Siège pendant plus de vingt ans, avant d'être promu au suprême pontificat.

Les conseils qu'il avoit donnés étant sous-diacre, légat et cardinal, il les pratiqua sur le trône. Il avoit visité une partie de l'Europe, il connoissoit les hommes et les choses. On a vu ce qu'il a fait, ce qu'il a pensé. Revenant aux affaires, dans des temps qui seroient les mêmes, il auroit, on n'en peut douter, la même conduite.

Et cependant, nous voulons juger ce génie supérieur, comme nous jugerions un Pape de notre temps qui se croiroit un Pape du onzième siècle ! C'est comme si on disoit aux nécessités présentes : « Entendons-nous bien, vous existez en 1844, en » conséquence, vous avez dû exister en 1075. » O démençe ! et comment les siècles des révoltes ont-ils le droit de se moquer des siècles des dispenses (*Du Pape*, II, 414) ! Jouissant d'une grande considération sous Alexandre II, en 1063, lorsque des séditeux tourmentoient Henri IV, encore mineur, Hildebrand l'avoit protégé, en disant aux méchans qui semoient la discorde : « *Super pupillum irruitis* ; vous vous ruez sur un pupille (Job. VI, 27). » Mais Henri ne tarda pas à se montrer ingrat. A peine dans l'âge de l'adolescence, il méconnut les bienfaits de Hildebrand devenu Pontife.

Un génie, aussi *préparé* que celui de Grégoire, ne pouvoit méconnoître les dangers de l'Eglise,

et ceux qui menaçoient les peuples que gouvernoient d'ignobles tyrans. Arrivé à être le maître du monde catholique, il tendoit à empêcher les schismes, et l'on venoit de voir à quelles extrémités l'Eglise avoit été réduite pendant les divisions de Benoît IX, de Sylvestre III et de Grégoire VI (voy. pag. 39).

« Cependant (il faut citer encore Voltaire), il » résulte de toute l'histoire de ces temps-là que la » société avoit *peu de règles certaines* dans les » nations occidentales, que les Etats avoient *peu de lois*, et que l'Eglise voulut leur en donner. »

Écoutez M. de Maistre (*Du Pape*, I, 305) :
 « Que certains écrivains français refusent de rendre justice à Grégoire VII, cela se conçoit.
 » Ayant sous les yeux des préjugés calvinistes, philosophiques, jansénistes et parlementaires, que peuvent-ils voir à travers ce quadruple bandeau (on pourroit dire : *Æs quadruplex*) ! Le despotisme parlementaire pourra même s'élever jusqu'à défendre à la liturgie nationale d'attacher une certaine célébrité à la fête de saint Grégoire, et le sacerdoce, pour éviter des chocs dangereux, se verra forcé de plier, confessant ainsi l'humiliante servitude de cette Eglise, dont on nous vantoit les fabuleuses libertés. »

M. de Maistre, qui aime l'Italie du même amour que je lui porte, continue ainsi : « Mais vous, étrangers à tous ces préjugés, vous, habitants de ces belles contrées que saint Grégoire

» vouloit affranchir, vous, que la reconnoissance,
 » au moins, devoit éclairer,

Vos δ

Pompilius sanguis!

» Harmonieux héritiers de la Grèce, vous éle-
 » vez des autels au sublime Pontife qui fit des
 » prodiges pour vous donner un nom! »

Nous ne suivons pas ici, en ce moment, une série de faits historiques : nous cherchons à fortifier l'impression que nous avons voulu produire sur ceux qui ont consenti à nous lire.

Nous discutons sans arrière - pensée : nous abattons les obstacles : *nous nous ruons sur les mauvais raisonneurs.*

On a blâmé avec acharnement les mœurs de Grégoire.

Maimbourg dit que ses relations avec Matilde ne laissèrent pas de produire un mauvais effet et de nuire à Grégoire en ce temps-là (Daunou, *Essai sur la puissance temporelle des Papes*, 1818, tome 1^{er}, 135). Le même Daunou, malgré ses continuelles injustices, cite ensuite un passage de Lambert d'Aschaffembourg à l'année 1177 (Daunou se trompe, il auroit dû dire 1077). Ce passage, d'une latinité suffisamment soignée, et qui est même quelquefois brillante, malgré le temps, répond victorieusement à l'assertion de Maimbourg. « Auprès des personnes connoissant » quelque chose de sain, il paroissoit plus clair que

» n'est la lumière, qu'il y avoit de la fausseté
» dans ce que l'on disoit. Le Pape Grégoire VII
» dirigeoit sa vie si purement et si apostoli-
» quement, que la sublimité de sa conver-
» sation n'admettoit aucune tache de bruit
» sinistre. S'il eût commis quelque chose d'ob-
» scène, il n'eût pu le cacher dans cette ville si
» célèbre, et au milieu de tant de personnes qui
» devoient lui offrir leurs respects : des signes et
» des prodiges qui suivoient les prières du Pape,
» son zèle fervent pour Dieu et les lois ecclésias-
» tiques, le défendoient assez contre les langues
» empoisonnées de ses détracteurs. »

Enfin Matilde n'étoit pas moins pieuse que son
neveu Godefroy de Bouillon.

CHAPITRE XXIV.

L'OUVRAGE DE M. GOSSELIN, CITÉ AVEC ÉLOGES. FÉNELON, BOSSUET ONT ÉCLAIRCI CETTE QUESTION DU MOYEN ÂGE. LINGARD, LEIBNITZ SONT CITÉS. OPINION ÉMISE PAR DES ÉCRIVAINS PROTESTANS EN FAVEUR DE GRÉGOIRE VII. L'AUTEUR HASARDE DES REPROCHES QU'ON PEUT ADRESSER A GRÉGOIRE, ET LES FAIT SUIVRE DE RAISONNEMENS PRIS D'UN AUTRE POINT DE VUE. QUE GAGNE-T'ON A TANT ACCUSER LES PAPES? L'AUTEUR S'ESTIME HEUREUX S'IL A PU PROUVER L'INUTILITÉ DE TOUTES CES VIOLENCES.

M. GOSSELIN, dont j'ai loué l'ouvrage plus haut, page 75, parlant de Grégoire VII, rapporte cette opinion de Fénelon. Dans le chapitre XXXVII de sa dissertation *sur l'autorité du souverain Pontife*, l'archevêque de Cambrai examine *ex professo*, en vertu de quel droit l'autorité ecclésiastique a déposé autrefois les princes temporels. Voici de quelle manière il croit devoir résoudre cette question délicate. Il remarque d'abord que la réponse du Pape Zacharie aux Français sur la dé-

position de Childéric en 752, et la sentence de Grégoire IV sur la déposition de Louis-le-Débonnaire par les évêques de France en 833 (*voyez plus haut, page 33*), ne sont pas proprement *des actes de juridiction* exercés par l'autorité ecclésiastique sur le temporel des princes ; la réponse du Pape Zacharie étoit un *simple avis* sur un cas de conscience que les Français avoient porté librement à son tribunal, et les évêques de France qui prononcèrent la déchéance de Louis-le-Débonnaire ne le firent pas en vertu de l'autorité ecclésiastique, mais en qualité de *premiers seigneurs du royaume*, et de concert avec les autres seigneurs qui composoient les états-généraux de la nation.

Après ces observations importantes, Fénelon continue ainsi : « Depuis ce dernier événement (la déchéance du fils de Charlemagne), *on vit peu à peu s'imprimer profondément, dans l'esprit des peuples catholiques, cette opinion*, que la suprême puissance ne pouvoit être confiée qu'à un prince orthodoxe, et qu'une des conditions opposées au contrat tacitement passé entre le peuple et le prince, étoit que les peuples obéiroient fidèlement au prince, pourvu que celui-ci fût lui-même soumis à la religion catholique. Il étoit alors d'usage (*tunc verò moris erat*, dit Fénelon) que les excommuniés fussent privés de toute société avec les fidèles et ne pussent communiquer avec eux que pour les besoins indispensables de

la vie. Il n'est donc pas étonnant que les peuples, alors si attachés à la religion catholique, secouassent le joug d'un prince excommunié : en effet, ils avoient promis de lui obéir à condition qu'il seroit lui-même soumis à la religion catholique : or, le prince qui étoit excommunié par l'Eglise pour cause d'hérésie ou pour les crimes et les impiétés dont il s'étoit rendu coupable dans le gouvernement de son royaume, n'étoit plus considéré comme ce prince religieux auquel toute la nation avoit voulu se soumettre. *On pensoit donc que le lien du serment qui attache les sujets à leur souverain étoit rompu en ce cas (unde solutum vinculum arbitrabantur.)* De plus, le droit canonique avoit décidé que les excommuniés qui n'obtiendroient pas l'absolution, en se soumettant à l'Eglise dans un certain espace de temps, seroient censés hérétiques, ou du moins très-suspects d'hérésie. Ainsi les princes qui croupissoient avec obstination sous le lien de l'excommunication, étoient regardés comme coupables d'un mépris sacrilège contre l'Eglise, et par conséquent d'hérésie ; et le peuple les considérant comme coupables de l'infraction du contrat qu'ils avoient passé avec lui, secouoit leur autorité. Toutefois *cet usage* étoit modifié, en ce que la déposition du prince ne pouvoit être effectuée qu'après avoir consulté l'Eglise (1). »

(1) M. Gosselin, *Pouvoir du Pape*, page 20 et suiv.

Tout ce que l'on vient de lire explique une des plus grandes scènes de la vie de Grégoire VII. Les peuples savoient ce qu'ils pouvoient exiger de Henri IV. Le Pape savoit qu'il pouvoit imposer une peine à ce prince. Ce prince savoit quelles seroient les conséquences de cette peine. Tout cela étoit conforme aux *usages du temps* (*moris erat*). Chacun agit dans ses intérêts ou dans ses devoirs. Les Germaines dénoncèrent leur chef, le Pape l'excommunia, le chef se soumit pour garder l'autorité que la *peine d'usage* alloit lui enlever. Remarquons aussi qu'en tout ceci Grégoire n'agissoit qu'au sein d'un concile.

M. Gosselin ajoute plus bas :

« Bossuet reconnoît expressément (1) avec le plus grand nombre des historiens, que, dès le temps de Grégoire VII (2), *la persuasion générale des hommes les plus pieux et les plus éclairés*, attachoit à l'excommunication la perte de toute dignité, même temporelle. »

M. Gosselin étend ses preuves.

« Ce raisonnement (tiré de l'obligation de fuir les excommuniés), dit Bossuet, avoit tellement frappé *les hommes les plus pieux et les plus éclairés*, au temps de Grégoire VII, qu'ils renon-

(1) Nous citons Bossuet après Fénelon, parce qu'il s'agit de convaincre des esprits prévenus, que cependant ces noms chers à la France persuadent quelquefois.

(2) Fénelon a prouvé que ces *Usages* étoient antérieurs à Grégoire VII.

cèrent à l'obéissance de *l'empereur* (1) Henri IV excommunié par ce Pontife... *On avoit coutume* alors d'insister fortement sur la loi qui défend le commerce avec les excommuniés... et c'étoit la principale raison apportée par ceux qui renonçoient à l'obéissance de *l'empereur (du roi)*. »

Il résulte clairement de ces témoignages, que le sentiment de Bossuet sur le *droit public du moyen âge*, relativement à la déposition des princes temporels, ne diffère pas au fond de celui de Fénelon.

Les lignes qui suivent vont attester encore davantage les soins judicieux de M. Gosselin et l'amour qu'il porte à la Vérité.

« Il ne s'agit pas ici d'examiner comment Bossuet a pu concilier, avec des sentimens si modérés, la sévérité avec laquelle il blâme, dans le cours du même ouvrage, la conduite des souverains Pontifes qui ont autrefois déposé des princes temporels (2). Il suffit à notre but d'avoir montré combien l'évêque de Meaux, malgré son opposi-

(1) Le texte de Bossuet dit *ab Henrici regis obedientia*. Je ne fais observer cette légère inadvertance d'un homme aussi habile que M. Gosselin, qu'afin qu'elle disparaisse dans une nouvelle édition que ne peut manquer d'obtenir un aussi important ouvrage que le sien. D'ailleurs M. Gosselin, qui ne s'est trompé ici que pour un mot, a très-bien expliqué ce point d'histoire du temps, page 177. « Les Germains » élisent le roi des Romains. Alors il reçoit la puissance et le nom de » *roi*. Quand le Pape l'a consacré et l'a couronné, alors le *roi* reçoit la » puissance de l'empire et le nom d'*empereur*. » *Droit allemand*, cap. XIII, n^{os} 1, 2, 3.

(2) Bossuet, *Defens. Declar.*, lib. I, sect. 1, cap. 7, lib. III, cap. 9, 10; *et alibi passim*.

tion manifeste aux maximes ultramontaines, se montre favorable aux explications les plus propres à justifier, pour le fond, la conduite de ces Pontifes. Nous remarquerons seulement que la sévérité avec laquelle il s'exprime sur ce sujet, en plusieurs endroits du même ouvrage, tient vraisemblablement aux circonstances fâcheuses dans lesquelles cet ouvrage fut composé, et qui durent naturellement communiquer à son style, du moins dans le premier travail de la rédaction, une certaine empreinte d'amertume et de vivacité. Bossuet lui-même paroît l'avoir senti : on sait, en effet, que, pendant les dernières années de sa vie, il s'appliqua avec ardeur, et à diverses reprises, à revoir cet ouvrage, dans le dessein d'en adoucir la forme, et d'en faire disparaître tout ce qui pouvoit blesser les égards et les ménagemens dus au Saint Siège. Il est également certain que, malgré les corrections et les adoucissemens qu'il avoit cru devoir faire à son premier travail, il ne jugea pas à propos de le publier, et il désiroit même qu'il ne fût jamais imprimé, dans la crainte que cette publication ne réveillât de fâcheuses querelles avec la cour de Rome, et ne lui attirât à lui-même les anathèmes du Saint Siège. »

Le docteur Lingard croit pouvoir expliquer la conduite des Papes du moyen âge à l'égard des souverains, par les principes de *droit public*, qui étoient, selon lui, le résultat de la combinai-

son des idées religieuses avec la jurisprudence féodale (1).

Leibnitz dit, dans la préface du *Codex diplomaticus* : « Il faut convenir que la vigilance des Papes pour l'observation des canons et pour le maintien de la discipline ecclésiastique, a produit de temps en temps de très-bons effets, et qu'en agissant à temps et à contre-temps (c'est un écrivain protestant qui parle) auprès des rois, soit par la voie des remontrances que l'autorité de leur charge les mettoit en droit de faire, soit par la crainte des censures ecclésiastiques, ils arrêtoient beaucoup de désordres. *Rien n'étoit plus commun* que de voir les rois, dans leurs traités, se soumettre à la censure et à la correction des Papes, comme dans le traité de Bretigny, en 1360, et dans le traité d'Etaples, en 1492. »

Leibnitz vient ici fortifier l'argument que j'ai employé en citant le traité de Cambrai qui est plus récent. (V. page 65.)

Les graves inconvéniens qui résultoient souvent, dans le commerce de la vie, de la discipline rigoureuse relativement aux excommuniés, engagèrent les souverains Pontifes à la mitiger sur plusieurs points. Grégoire VII (le même Grégoire VII dont on parle tant aujourd'hui), Grégoire VII permit d'abord aux femmes, aux enfans

(1) Lingard, *Hist. d'Angleterre*, tome III, année 1213, page 40, note. Voyez aussi M. Gosselin, pages 44 et 45.

et aux domestiques de l'excommunié, de communiquer avec lui. Il étendit même cette permission à tous ceux dont la présence n'étoit pas propre à l'entretenir dans ses mauvaises dispositions. Ce décret, qui n'étoit d'abord que provisoire, fut depuis renouvelé par les successeurs de Grégoire VII, et il a été inséré dans *le corps du droit*. Enfin le Pape Martin V, non content d'approuver cet adoucissement, l'étendit encore davantage dans le concile de Constance, en déclarant qu'on ne seroit jamais obligé d'éviter que les *excommuniés publiquement et nommément dénoncés*, et telle est encore aujourd'hui la discipline de l'Eglise (1). Pie VII, nous l'avons dit, excommunia Napoléon, mais ne le dénonça pas *nommément*.

Il faut lire enfin dans l'ouvrage même de M. Gosselin, dans cet ouvrage qui honore tant cet estimable et savant Sulpicien, et dont j'ai tiré un si grand profit, les raisons qu'il donne pour prouver que les inconvéniens de la doctrine du moyen âge sur le sujet que nous traitons, ont été bien compensés par les avantages que la religion et la société ont retirés de ces maximes : l'unité de la religion maintenue dans les Etats; le schisme et l'hérésie prévenus ou réprimés; l'indépendance rendue à l'Eglise dans le choix de ses ministres, et principalement dans l'élection du

(1) M. Gosselin, page 81.

souverain Pontife lui-même ; l'anarchie et le despotisme refrénés dans tous les royaumes de l'Europe : tels ont été les principaux résultats de ce grand pouvoir temporel dont le Saint Siège a été si long-temps investi, résultats si manifestes, qu'il y a peu d'années ils étoient généralement reconnus même par les auteurs les plus opposés aux maximes du moyen âge et par des historiens que leurs préjugés contre le Saint Siège et contre l'Eglise catholique devoient naturellement porter à blâmer hautement ces maximes.

Qu'il est malheureux le temps où, dans des vues de colère et de prévention, on vient envenimer des faits qui ont dû être tels que l'histoire les rapporte, et que dans des circonstances plus calmes, on examinera avec plus de sang-froid !

Nous ne pouvons oublier une suite de considérations présentées dans l'*Ami de la Religion*, n° 2730, tome xci.

« Henri Luden, qu'on a nommé le père de l'histoire allemande, s'exprime ainsi dans son huitième volume de l'*Histoire du peuple allemand*, qui a paru en 1833 :

« L'entreprise d'Hildebrand semble avoir été dictée par les plus nobles sentimens qu'ait jamais conçus l'esprit humain. Elle fut inspirée par une profonde commisération des malheurs de l'humanité et par un vif désir d'en retrancher les causes : elle fut conduite avec une sagesse pleine de fermeté. Grégoire VII se proposa d'auo-

blir la vie et de la rendre plus heureuse, en faisant fleurir les vertus chrétiennes. C'est une injustice de lui contester l'amour de ses semblables et de jeter des doutes sur sa piété..... Il a rendu par son courage et sa persévérance d'incalculables services. Le célibat ecclésiastique pour lequel il montra tant de zèle nous a valu tout ce qui fait le soutien et l'ornement de la vie, *l'esprit de sacrifice*, la culture de l'intelligence et les progrès de l'esprit humain. Ce célibat a puissamment contribué à maintenir l'unité de l'Eglise, et par cette unité, la force dont elle avoit besoin pour résister au droit barbare du sabre et adoucir le joug oppressif que le système féodal faisoit peser sur la société. Peut-être l'Allemagne doit-elle encore au célibat du clergé d'être exempte d'un sacerdoce héréditaire. »

M. Luden ne manque pas de remarquer que Grégoire VII avoit professé les mêmes principes et soutenu les mêmes maximes, bien avant d'être Pape, et lorsqu'il ne pouvoit prévoir qu'il le seroit un jour; que lorsqu'il le fut, il n'eut pas même l'espoir de fonder une principauté.

Le même M. Luden, dans un ouvrage publié antérieurement, avoit fait de Grégoire VII l'éloge suivant : « Quoiqu'il montrât toujours beaucoup de dignité, il étoit également éloigné de l'orgueil et du faste. Simple dans ses habitudes, il fut irréprochable dans ses mœurs. »

Le journal littéraire de Halle (novembre 1822)

fit sur cet éloge de Grégoire VII des réflexions imposantes. Après avoir dit que cette manière de voir du professeur Luden ne seroit pas approuvée de tout le monde, le critique ajoute : « M. Luden ne doit pas s'inquiéter d'une pareille désapprobation. Nous espérons que lorsque les vrais historiens se mettront à l'œuvre et que les beaux esprits seront obligés d'abandonner le domaine de l'histoire, alors le goût pour l'étude des sources originales qui commence à se ranimer de nos jours et le véritable esprit philosophique de l'histoire dissiperont bien des jugemens téméraires, si généralement adoptés, et renverseront bon nombre d'opinions aujourd'hui si fort enracinées dans les esprits. »

Nous allons faire encore quelques citations.

Le professeur Eichhorn, dans son *Histoire de l'Allemagne*, s'exprime ainsi sur Grégoire VII : « Ce fut un homme qui unit une admirable prudence à un courage imperturbable. Il étoit intimement persuadé que le Pape et l'Eglise ne doivent point s'asservir à la puissance séculière, et que le vicaire de Jésus-Christ est obligé de s'opposer à l'arrogance et à l'injustice des princes : il choisit heureusement les moyens qui pouvoient le conduire à ses fins et il exécuta, dans l'Eglise, une réforme qui se trouvoit déjà commencée, mais à laquelle on n'avoit jamais travaillé d'une manière suivie. »

Un professeur à l'Université de Halle, M. Léo,

dans son introduction à l'histoire du moyen âge, 1830, parle de l'humiliation du roi Henri à Canosse : « Il faut, lorsqu'on observe la scène qui se passa à Canosse, que l'intérêt national cède à l'intérêt intellectuel. Cet événement est un triomphe remporté par cette énergie de l'âme qui crée pour ainsi dire ce qui lui manque au dehors, sur un tyran efféminé qui ne sut pas même se conserver la force matérielle dont il étoit armé. »

Le docteur Schmid, professeur de théologie à Giessen, prouve dans son Manuel de l'histoire ecclésiastique, 1828, que Grégoire « n'accepta que malgré lui la dignité pontificale, et qu'il manifesta dès le commencement, les sentimens dans lesquels il persévéra jusqu'à la mort, sans hypocrisie comme sans crainte. »

« Grégoire VII, sévère dans ses mœurs, dit Von Muller, fut intrépide comme un héros, prudent comme un sénateur, zélé comme un prophète. »

Enfin Henri Steffens, dans son *Siècle actuel*, imprimé à Berlin en 1817, ne porte pas un jugement moins favorable sur le célèbre pontife.

« On ne sauroit douter, dit cet auteur, de la droiture de ses intentions, non moins que de son immense ascendant. »

« Le puissant conseiller des souverains Pontifes qui durant tant d'années dédaigna l'éclat extérieur de la papauté, le Pape qui humilia l'em-

pereur (le roi) mais qui ne voulut employer dans cette lutte que des armes spirituelles; le Pape qui, abandonné de la fortune, chassé de sa patrie, conserva inébranlablement ses principes et se sacrifia à cette grande idée qui l'avoit soutenu toute sa vie : enfin le Pontife moribond qui, à sa dernière heure, put se rendre ce témoignage, qu'au milieu de ses grandes entreprises, il n'avoit jamais été animé que par l'amour de la justice, ce Pontife ne fut-il pas un grand homme, *le génie et l'ame du siècle où il a vécu* (1)? »

Plaçons ce que disent avec tant de bonne foi des écrivains protestans, devant ce que soutiennent des écrivains nés catholiques qui n'ont pas assez médité sur cette question historique, et voyons de quel côté se trouvent le jugement sain, l'amour du vrai, le sincère désir de l'ordre et la puissance de la logique!

Nous avons déclaré que nous énoncerions quelques reproches. Les voici : Grégoire avoit été offensé; un pupille protégé par lui l'avoit ensuite calomnié. Un roi de Germanie cruel avoit donné des ordres d'assassinat : ce même roi avoit commis une impiété inouïe, en déposant un Pontife. Dans des circonstances pareilles, le bienfaiteur méconnu, le prêtre occupé du saint sacrifice, blessé par des assassins, le Pontife attaqué dans son droit, ne devoient-ils, ne pouvoient-ils

(1) *Ami de la Religion*, tome xci, page 260.

pas se récuser indirectement et jeter au jeune ingrat quelques paroles de pardon, montrer de la clémence à celui qui tiroit le glaive, opposer plutôt de la grandeur que de la haine à un roi qui bravoit un Pape? Je ne sais, mais des avis pacifiques d'abord, un sentiment paternel tracé des mêmes mains qui avoient été déchirées au moment où on célébroit la naissance du Sauveur, *du Sauveur* qui a tant pardonné, et tant oublié; quelque chose de plus haut, de plus fier que ce dépit qui repousse une déposition sacrilège, auroient peut-être dû trouver place dans les diverses phases des tourmens endurés par Grégoire : arrêtons-nous ! sans doute ces qualités élevées, mais, il faut en convenir, ordinaires, n'ont pas été pratiquées, parce que l'impulsion d'un devoir impérieux et plus souverain a ordonné la force et contraint d'abdiquer une générosité commune : quelque chose de divin et d'inexplicable pour nous, a voulu que l'histoire consacrat cette indifférence pour des vertus, ici, il faut le dire, terrestres, et *ce passer outre* qui est au-dessus de nos facultés ; a voulu qu'à la suite de cette guerre entre le ciel et la terre, il y eût un précédent qui instruisit à jamais les hommes, et qu'enfin, comme il est de notre devoir de le désirer, *force restât à Dieu*.

Que gagne-t-on donc à tant accuser les Papes? On peut espérer ainsi de nouveaux troubles, je le sais ; on peut préparer pour l'avenir de plus audacieux renversemens ; on peut momentanément

ment briser le bonheur de Rome ; on peut anéantir ce sentiment monarchique qu'elle a fondé en Europe. Oui, mais que doit-il arriver ensuite ? Je veux bien que le voyageur un jour ne distingue qu'avec peine, dans Rome, les ruines de l'empire romain ; de celles du christianisme : j'accorde les exils, les meurtres, l'envie prétendant chasser l'orgueil, les désolations les plus abominables. Oui, mais nous le déclarons dans notre ame et conscience, s'il arrivoit que d'effroyables cataclysmes politiques brisassent les autorités subsistantes, et qu'après avoir épuisé partout jusqu'au dernier tronçon des branches cadettes, de sanglantes républiques couvrissent le sol du monde, et que, d'après leur tendance, elles prononçassent la mort de tout culte catholique, je n'en doute pas un instant, les peuples fatigués, ulcérés, furieux, se livreroient spontanément à une révolte universelle ; et s'il étoit resté dans quelque coin de l'univers un Pape, je veux dire un chef canonique du christianisme, les peuples l'appelleroient momentanément à guérir les maux de la civilisation, à faire reconnoître les droits divins et humains, et ce Pape, eût-il la mansuétude d'un Pie VII, se verroit invoqué de toutes parts, et investi d'une immense souveraineté morale, qu'approuveroit, je n'en doute pas non plus, ceux qui professent des croyances séparées, et qui auroient pu, se croyant dans une meilleure voie, ce qui

est une erreur déplorable, perdre comme nous leur liberté et leur dignité de nation. Ce fut quelque chose d'à peu près pareil, non pas contre des républicains, mais contre des princes, qui arriva sous Grégoire VII. Je remercie la Providence, si je suis parvenu à prouver qu'alors il en fut ainsi et que devant tant de plaintes populaires, Grégoire VII devint un consolateur courageux, et un modérateur nécessaire.

CHAPITRE XXV.

GRÉGOIRE VIII SE CROIT OBLIGÉ D'ÊTRE TOUJOURS UN PRINCE CONCILIATEUR. IL PROSCRIT LES ARMES MEURTRIÈRES. AUJOURD'HUI ON DONNE DES PRIMES A CEUX QUI INVENTENT L'ART D'ANÉANTIR PLUS RAPIDEMENT LES HOMMES. CONSPIRATION CONTRE GRÉGOIRE IX. IL EST DÉFENDU PAR UN PARTI FIDÈLE. AGÉ DE PRÈS DE CENT ANS, IL SE MONTRE UN PRINCE PLEIN DE VIGILANCE ET DE COURAGE. GRÉGOIRE X NE PARLE AUSSI QUE DE CONCILIATION. ADMIRABLES PAROLES ADRESSÉES AUX GUELPHES ET AUX GIBELINS DE FLORENCE. IL ESSAIE DE DÉFENDRE MÊME LES TOURNOIS. IL DEVINE LES DESTINÉES DE LA RACE DE RODOLPHE DE HABSBOURG. LES DESCENDANS DE CETTE FAMILLE ACCUEILLENT LES AÎNÉS DE LA FAMILLE DE HUGUES CAPET. LA DURÉE DES LONGUES DYNASTIES EST TOUJOURS LA RÉCOMPENSE DE LA VERTU DU MAÎTRE, ET DES TALENS DU MINISTRE.

DANS l'histoire des Papes, les caractères divers se succèdent, mais c'est toujours pour se conformer à quelques-unes des nombreuses vertus qui conviennent aux Pontifes. Grégoire VIII apprend que des chrétiens voisins de sa capitale vont entrer en guerre. Il court à eux, il s'efforce

de concilier leur différend. Il va plus loin : effrayé de l'idée qu'il n'empêchera peut-être pas la mêlée, il proscriit les armes trop meurtrières. Les hommes se frapperont, puisque Dieu le permet, mais peut-être on pourra espérer que la mort comptera moins de victimes. Cette tendre sollicitude de Grégoire VIII appelle l'attention sur les primes accordées aujourd'hui à quiconque invente l'art d'anéantir plus rapidement l'espèce humaine. Dans un Pape qui veut faire tomber l'arbalète des mains des soldats, il n'est pas difficile pour l'observateur, d'apercevoir un père qui, même en se servant de l'excommunication, *l'arme morale de ce temps*, va chercher à en modérer les effets. C'est un jour de bonheur pour les Sujets, que le jour où le Maître, connoissant bien sa puissance, la tempère, la refreîne, et la conserve douce sans qu'elle cesse d'être efficace. Il appartient à celui qui a voulu rendre inutile l'adresse de l'arbalétrier, de savoir que c'est un acte généreux, humain et glorieux de modérer la portée de la foudre, et de ramener les cœurs par la persuasion et la clémence.

Grégoire VII (nous sommes forcé en quelque sorte de nous condamner ici nous-même, pour avoir demandé qu'il fût plus porté au pardon), Grégoire VII n'a donc pas assez puni le sacrilège. Un empereur ourdit une conspiration dans Rome, contre Grégoire IX. On l'attaque à main armée, pendant le saint sacrifice de la messe. Le Pape

est obligé de fuir. Mais son parti le soutient. Ce n'est pas à Grégoire IX que l'on reprochera de l'intolérance. Il déclare que personne au monde ne doit être contraint de recevoir le baptême. Ce Pape étoit presque centenaire, mais un si grand âge n'avoit altéré ni son courage, ni ses forces. On voyoit pendant son règne une sorte de *miracle vivant*. Son esprit d'ordre, de sagesse, de prévision alla jusqu'à faire répandre des manuscrits de *Décrétales* qui forment une des principales parties du *Corps de droit canonique*. Afin d'avoir moins de raison pour punir les hommes, il faut leur montrer clairement leurs devoirs, et leur indiquer le chemin conduisant à l'obéissance et à la connoissance des règles qui fortifient la foi et l'amour de la religion.

Grégoire X mérite une palme honorable pour avoir pratiqué si habilement, si hardiment et si tendrement la vertu de la conciliation. Ses paroles aux Guelfes et aux Gibelins de Florence sont des paroles tombées d'en haut, et comme dictées par Jésus-Christ lui-même. Ensuite, que d'efforts pour parvenir à ramener dans le giron de l'Eglise les schismatiques grecs ! Lyon a vu, a pu admirer de près les qualités extraordinaires de ce Pontife. Il alloit plus loin que Grégoire VIII repoussant l'arbalète. Grégoire X eût voulu interdire les tournois. C'est depuis lui qu'un Turc de bon sens a dit en parlant des carousels : « Si

c'est pour rire, c'est trop ; si c'est sérieux, ce n'est pas assez. »

Grégoire X devina les destinées de la race auguste de Rodolphe. J'ai connu à Vienne les mérites de la famille de Lorraine, qui continue glorieusement la famille de Habsbourg (ces deux maisons descendoient d'une même famille). Un hommage tout naturel est venu se placer sous ma plume. Je me suis incliné respectueusement devant cette noble main offerte à la branche aînée de la maison de Hugues Capet (1). Ce sont des traits

(1) Plus haut, dans cet ouvrage, page 203, je croyois que l'auguste fils de Charles X, le comte de Marne, obtiendrait encore quelques jours d'existence sur la terre : au moment où la feuille qui portoit mes vœux venoit d'être imprimée, la nouvelle de la mort du prince est arrivée à Paris. Il n'aura pas connu les dernières louanges qu'on lui adressoit. Je dirai encore un mot sur ce sujet. L'historien peut prendre son bien et son droit partout où il les trouve. Sera-t-il permis de remarquer que l'on n'a pas assez apprécié la conduite du Dauphin qui, voyant le roi son père lui passer la plume pour signer une renonciation au plus beau trône de l'univers, signa sans balancer ? Y a-t-il, dans l'histoire, depuis que son burin grave les actions des hommes, y a-t-il beaucoup de fils de rois qui donnent de pareilles preuves de piété filiale, et qui croient qu'après le malheur de leur père, il n'est plus pour eux d'autre parti à prendre que celui de la résignation, de la patience, et l'honneur de partager un exil dont on ne connoît pas le terme ? Combien de fils de rois ont consenti à un semblable sacrifice ? Il n'y a que Louis de France qui ait abandonné ainsi un royaume à lui (et quel royaume !) pour ne chercher qu'à s'assurer la triste, mais consolante joie de fermer les yeux de son père ! Il ne faut pas qu'il n'existe plus d'éloges que pour la puissance. Il convient qu'un trait d'amour pareil, que nous ne lisons, comme tant de beaux actes des Papes, ni dans les annales de la Grèce, ni dans celles de Rome, trouve quelque part un admirateur obscur qui croie comprendre, sans rien

semblables de magnanimité et d'hospitalité antique qui honorent à jamais les princes, et les ministres conseillers de ces accueils si généreux. La durée des longues dynasties doit toujours être regardée comme la récompense de la vertu du maître et des talens du ministre. Chez nous, ce n'est pas la vertu qui, il y a quelques années, manquoit au maître ; mais tant de déplacemens continuels dans le ministère ont amené l'indécision, triste symptôme politique, annonçant toujours les catastrophes les plus imprévues.

exagérer, les tendresses de la famille, et remplir les devoirs saints de l'histoire et de la raison publique. L'auguste veuve, appelée *la grandeur de la France*, cette femme pieuse, dont les yeux sont mouillés de larmes de douleur depuis un demi-siècle, se voit contrainte d'accepter encore la vie, pour serrer plus fortement sur son cœur celui qu'on nomma l'enfant d'adoption de l'Europe, le dernier hôte de la maison de Habsbourg-Lorraine, sur l'existence duquel Dieu ne nous a pas encore dit ses secrets qu'il nous est défendu de pénétrer.

Seigneur, dans ta gloire adorable,
Quel mortel est digne d'entrer ?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Ton sanctuaire impénétrable ?

J.-B. ROUSSEAU.

CHAPITRE XXVI.

DES RÉVÉLATIONS DE M. GOSSELIN EXCUSENT QUELQUEFOIS L'AUTEUR DE LA DÉFENSE DES QUATRE ARTICLES. BOSSUET FUT ÉBLOUI PAR LE *SOLEIL* QUI RÉGNOIT SUR LA FRANCE. LES PAPES FRANÇAIS ONT SOUVENT INTRODUIT A AVIGNON UNE SORTE DE NÉPOTISME NATIONAL. C'EST UN PAPE FRANÇAIS QUI A REPORTÉ LE SAINT SIÈGE A ROME. HORREURS COMMISES PAR BARNABÒ VISCONTI. GRÉGOIRE XI MEURT AU MOMENT OU IL ALLOIT PEUT-ÊTRE QUITTER ROME. GRÉGOIRE XII DÉFENDIT LA TIARE AVEC COURAGE : IL ABDIQUA POUR RÉTABLIR LA PAIX DANS LE CATHOLICISME. GRÉGOIRE XIII AMI SÉVÈRE DE HENRI III. NOUVELLES CONCILIATIONS. LE CARDINAL-ROI N'A PAS LA PERMISSION DE SE MARIER. LA RÉFORME DU CALENDRIER CONCILIE LE CIEL ET LA TERRE. CE PAPE MÉRITE DES LOUANGES IMMENSES. SA VIE EST UN SUJET D'HISTOIRE, BEAU, GRAND, HONORABLE ET DIGNE D'ADMIRATION.

Nous voici en cause, nous autres Français ! Grégoire XI appartient à notre nation. Il est résulté des scènes de persécution du commencement de ce siècle, et des malheurs immérités de Pie VII, que le nom de Bossuet a été cité en Italie pour appuyer les réclamations du Saint Siège. En effet,

Bossuet a souvent défendu la cour romaine, et elle a su se protéger avec les argumens de celui qu'elle a peut-être trop long-temps cru son ennemi. M. Gosselin nous a fait à ce sujet, à propos du livre intitulé : *Défense des quatre articles*, des révélations qui excusent l'évêque de Meaux, lancé malgré lui, en 1682, dans une querelle politique où l'avoient entraîné la grandeur, la magnificence, l'éclat surnaturel de ce Soleil qui, sous le nom de Louis XIV, régnoit sur la France. Aujourd'hui, en Italie, on rend plus de justice à Bossuet, et l'union entre Rome et notre épiscopat n'en peut devenir que plus assurée. L'Italie, ma chère Italie, je lui en demande pardon à deux genoux, auroit encore quelques pas à faire pour que l'union appelée déjà à être durable, aujourd'hui devint indissoluble. Il a été d'usage, dans la Péninsule, de parler avec quelque vivacité des Papes français. Certainement ils ont fait du mal, et je ne viens pas essayer de concilier deux intérêts si éminens, sans m'imposer la loi de l'austère vérité. Les Papes français ont introduit pendant long-temps, et à leur profit, une sorte de *népotisme national* ; je ne veux souffrir cette plaie ni à Rome, ni en Avignon, comme on dit dans le pays. Je me contente, et l'on se contentera avec moi de ces aveux qui ne me coûtent guère, tant j'aime la paix et la concorde dans les choses sacrées, entre le père et les enfans, entre Rome et la France, sa fille première

née ! Mais aussi, en parlant de Grégoire XI, j'obtiendrai, j'espère, sinon quelque avantage, au moins un répit dont je me hâte de profiter.

Rome étoit privée de ses Pontifes. Ce fut Grégoire XI qui rétablit le Saint Siège sur le tombeau de Pierre. Nous conviendrons que Roger aima trop sa famille, mais pas assez pour la croire, quand elle désiroit qu'il n'allât pas en Italie. Un seul motif fit différer le voyage. Ce motif avoit été digne d'un Pontife romain, et le Français ne suspendit son départ que pour avoir le temps de réconcilier un roi d'Angleterre et un roi de France. Un motif non moins louable, car je crois avoir assez prouvé que les Papes sont en définitive, dans les temps dont nous parlons encore, les juges des princes que poursuit l'exécration des peuples, des princes qui à eux seuls semblent remonter à la fois aux nations épouvantées, Caligula, Néron, Domitien et Caracalla. Grégoire vouloit arrêter les cruautés de Barnabò Visconti. Il suffit d'avoir écrit une seule fois les horreurs infâmes que commettoit ce tyran milanais. Grégoire ne put obtenir le succès salutaire qu'il souhaitoit, cependant il eut courageusement le désir de l'obtenir.

Les Romains accueillirent le Pape d'abord avec enthousiasme ; mais, dans ces temps-là, les Romains n'étoient pas toujours bons, et Grégoire alloit peut-être les quitter, lorsqu'il mourut après un règne de sept ans. Il n'avoit séjourné à Rome

qu'un an. Novaes explique avec sagesse et très-bon goût les divers jugemens que l'on porte sur Grégoire XI en Italie et en France.

Le Vénitien Grégoire XII, que la ville de Rome ne traita pas toujours avec bienveillance, car il faut bien dire quelquefois que Rome n'a pas toujours raison, montra ce que peut un grand cœur, même dans un corps usé par l'âge. A travers les vicissitudes de son règne, il défendit la tiare avec résistance; son histoire ne ressemble à celle d'aucun autre Pape. Il eut le courage d'abdiquer pour assurer le bien de l'Eglise, comme avoit fait Grégoire VI. Ce nom de Grégoire semble ne conseiller que des actes de la plus haute vertu.

Grégoire XIII peut paroître blâmable de n'avoir pas saisi sur-le-champ les rênes du pontificat qu'il venoit de recevoir d'une sorte d'acclamation universelle, mais il ne tarda pas à connoître mieux son devoir. Le nonce qu'employoit à Paris Grégoire XIII, ne sut rien des projets horribles de la Saint-Barthélemy. Ce fait ne sauroit être trop répété. Grégoire défendit les droits d'obédience sur lesquels on ne dispute plus aujourd'hui avec tant d'irritation. Il corrigea le décret de Gratien : bienfait immense, qui a jeté une lumière vraie sur une quantité de questions ecclésiastiques.

On a vu les procédés délicats et fermes de ce Pape avec Henri III, roi de France, qui vouloit rester trop long-temps et inutilement roi de Pologne.

La conduite de ce Pontife avec le cardinal Henri, Portugais, comme forcé de devenir roi, a servi de règle pour des affaires qui ont été traitées de nos jours.

Saint Grégoire de Nazianze doit à Grégoire XIII des honneurs qui étonnent même la magnifique ville de Rome. Un grand-maitre de Malte, arrêté par des séditieux, est vengé au premier signal que donne le Pontife. La concorde est rétablie dans la cité La Valette, et des bases de dispositions admirables sont posées pour l'avenir. Comme dans l'affaire du cardinal-roi, Grégoire a établi, pour d'autres rapports, ce que Pie VII exécutera un jour, de concert avec Napoléon. Les souverains législateurs dont les décisions sont invoquées plusieurs siècles après, sont de grands souverains. *Ils jettent en bronze.*

Jean Basile, grand-duc de Russie, et Etienne Battori, roi de Pologne, sont réconciliés. N'y eût-il dans la vie des Papes que les réconciliations, ce délicieux aliment du pontificat, je ne cesserais de dire que leur intervention est comme un ouvrage du ciel; et je ne dois pas regretter ce que j'ai dit, page 241, sur les services éventuels qu'un pape banni peut un jour rendre à l'Europe.

Cette supposition de ma part n'a pas été si légère.

Voici, en attendant, un service rendu à l'univers entier ! La réforme du calendrier est due

à ce savant Grégoire. Il corrige l'œuvre de Jules César et de quelques conciles. Il met en avant et il appelle à lui les lumières de la science d'Europe et d'Asie; des règles, des volontés qui triomphent de l'erreur, et qui ont été si profondément calculées, qu'aucune critique ne peut répondre, qu'aucune nouvelle découverte ne peut se déclarer mieux instruite. Le Pape n'a pas ici seulement, comme Grégoire VII, la suprême puissance sur les consciences; il examine un grand problème, et il donne des lois aux Temps; *il concilie le Ciel et la Terre*. Je crois inutile de louer davantage Grégoire XIII sur ce point : les bons esprits ne peuvent que concevoir la plus haute admiration pour ce prodige de science que reconnoissent encore, même les fils qui se sont séparés si inconsidérément.

La Suède échappoit à l'esprit de conciliation du meilleur des pères, mais le Japon lui envoya des ambassadeurs, et lui demanda son amitié. Ce dernier succès semble avertir Grégoire que Dieu l'a assez aimé sur la terre périssable, et veut le récompenser dans l'autre vie qui est immortelle. La chrétienté perd ce bienfaisant Pontife. Le tableau de ses générosités paroît une merveille des contes de l'Orient, et ce tableau n'offre que l'exacte vérité. Enfin il a fallu adresser un reproche à ce grand génie, à ce père si bienveillant. C'est l'excès de cette dernière vertu qui est devenue comme une faute pour Grégoire. Dans quel-

ques circonstances il s'est montré trop miséricordieux ? Le règne suivant, celui de Sixte-Quint, a réparé cette faute ; peut-être l'a-t-il trop réparée pendant quelque temps. Quoiqu'il y ait eu une nécessité douloureuse qui nous a forcé à blâmer un instant Grégoire XIII, n'en reprenons pas moins le ton de la louange, qu'on ne peut s'interdire avec lui. Nous qui voulons faire aimer les Papes, jouissons de la félicité qui nous est accordée. Nous avons trouvé le sujet le plus beau, le plus grand, le plus honorable, le plus digne d'admiration, et nous n'avons pas à nous reprocher d'avoir laissé échapper cette occasion de manifester notre joie et notre sincère allégresse.

CHAPITRE XXVII.

GRÉGOIRE XIV, A SON AVÈNEMENT, REMPLIT PLUSIEURS DES PLUS HAUTS DEVOIRS DU PONTIFICAT : IL SE PRONONÇA CONTRE LE ROI DE FRANCE, HENRI IV. CE PONTIFE, COMME TANT D'AUTRES, FUT MODESTE SUR LE TRÔNE. IL VOULUT ABDIQUER, LES CARDINAUX N'Y CONSENTIRENT PAS. IL RESTE A EXAMINER LES ACTES DE GRÉGOIRE XV. L'ANCIENNE POLITIQUE DU ROYAUME D'ALGER RESSEMBLOIT A CELLE QU'IL MANIFESTOIT ENCORE EN 1830. LA PROPAGANDE DE ROME EST SURTOUT UN INSTITUT DE CIVILISATION. L'AUTEUR RAPPELLE QUE CE PONTIFE A CANONISÉ SAINT IGNACE DE LOYOLA. EXAMEN DE LA BROCHURE DU PÈRE DE RAVIGNAN. SAINT FRANÇOIS-XAVIER. BÉATIFICATION D'ALBERT-LE-GRAND. INFORMATIONS SUR CE QUE DOIT ÊTRE UNE AMBASSADE A ROME, PAR LE BARON DE SANCY.

NICOLAS Sfondrati est nommé Pape à *voti aperti*, à vœux publiquement exprimés. Il refuse cette gloire. Assis courageusement sur le trône, il confirme l'institut et les constitutions de la Com-

pagnie de Jésus, et se prononce avec chaleur contre les calomniateurs de l'Ordre. Malheureusement prévenu par de mauvais esprits, il se déclare peu favorable à notre Henri IV. C'étoit un autre prince cependant que celui qui, fils de Henri le Noir, avoit causé les malheurs de toute sorte de Grégoire VII. Grégoire XIV ne régna que peu de temps ; puisqu'il avoit été élu à l'unanimité, il eût été sans doute un Pontife célèbre. D'ailleurs personne ne fut plus modeste sur le trône : aucun souverain ne prit, avec plus de zèle, la défense de ses sujets. Il étoit aussi digne de commander que celui contre lequel il s'étoit déclaré. Si Dieu eût accordé une vie plus longue à ce Pontife, il eût reconnu le mérite et les droits du Béarnais : le successeur de l'autorité dans Rome prouva plus tard que cette ville n'avoit pas déclaré la guerre à tous les Henris. Grégoire voulut abdiquer ; les cardinaux ne le permirent pas. Il pria Dieu de l'appeler au ciel. Dieu exauça cette sainte prière. Il a toutefois été un Pape illustre, celui qui a refusé la papauté, et qui vouloit constamment s'en démettre. Cette sorte de renonciation qu'un poète a appelée, dit-on, *il gran rifiuto*, le grand refus, ne doit que disposer favorablement les esprits de ceux qui peuvent avoir à juger des actes d'une si haute modestie.

Il nous reste à revoir succinctement les actes de Grégoire XV. On aura lu avec plaisir des correspondances relatives au royaume d'Alger ; cette

régence consentoit à reconnoître très-positive-
ment Constantinople comme suzeraine; ensuite
elle traitoit de puissance à puissance avec les au-
tres souverains. C'étoit pour trahir en même temps
le Turc et les alliés que la régence auroit pu se
faire. Qu'il fut bien inspiré le roi Charles X, qui
purgea la Méditerranée de tels brigands ! Qu'il
fut infortuné le prince son fils, qui ne put obte-
nir, de nos lois et de notre amour, la permission
d'entreprendre cette conquête !

Je répéterois, et je ne dirois pas assez les
louanges que j'ai données à la Propagande. C'est
un institut de civilisation. Ce nom fut volé par des
misérables qui en vouloient faire une association
pour tuer tous les rois. La vraie Propagande,
celle de Rome, a survécu, et c'est pour continuer
ses services si chers à l'humanité, pour faire ai-
mer la sainte religion et la morale, que la Provi-
dence a béni la puissance dont cet institut jouit
aujourd'hui.

Entre autres canonisations, Grégoire XV a
prononcé celle d'Ignace de Loyola. Le noble Es-
pagnol a-t-il été assez insulté dans ses frères (1) ?

(1) Combien de fois on a parlé de cette compagnie qui compte tant
d'injustes ennemis ! Dans les dernières années du XVIII^e siècle, la persé-
cution n'a plus connu de bornes. Alors les jésuites ne se sont pas défen-
dus, et n'ont été en quelque sorte défendus par personne. C'étoit un
acharnement sans pitié : trois monarchies conjurées avoient comme
perdu la raison. M. de Ravignan a publié cette année un livre sage,
rempli de vérités exprimées avec calme : nous connoissons une lettre

Saint François-Xavier, de la même Compagnie,
dut aussi les honneurs de la canonisation à Gré-

qu'il a reçue en réponse à l'envoi de cet ouvrage ; nous en extrayons ces quelques mots : « L'analyse des exercices spirituels en » usage dans la compagnie est à la fois claire, instructive et n'évite au- » cune des difficultés que d'autres auroient redoutées. Vous dites, dans » un simple résumé : *Telle est la forme du gouvernement de la compa-* » *gnie de Jésus. L'unité du pouvoir, la multiplicité d'avis consultatifs :* » *la sagesse possède ainsi toute sa lumière, et l'action toute sa puis-* » *sance.* »

« Cette tendresse que vous vouez pour la doctrine de saint Thomas- » d'Aquin, montre bien que rien d'exclusif ne vous domine et que vous » acceptez, quoiqu'on ait dit le contraire, le faisceau de gloire que les » divers Ordres ont apporté à notre sainte religion. »

« Page 76, il y a un morceau *Bossuétique* : nos journaux ne répète- » roient que ces dix-sept lignes, ils prouveroient que l'imagination » brillante, l'accumulation antithétique, des rapprochemens qui en- » flamment l'esprit et qui font baisser les pages, appartiennent encore à » notre meilleur dialecticien, à celui qui, *magistrat et homme, a passé* » *outre*, quand, bien loin d'être effrayé par des craintes de mécompte, il » a posé les pieds sur le seuil de la compagnie où il vouloit abriter sa vie.

» Il est à propos, très à propos d'avoir rappelé le passage entier de » Fénelon : « *Ainsi l'homme s'agite et Dieu le mène.* » Vous avez laissé » la fleur sur la plante : la suavité de l'odeur a été conservée tout en- » tière.

» Les réflexions de M. de Vatimesnil accompagnent dignement cette » œuvre. L'appui du jurisconsulte consommé vient en aide à cette spi- » rituelle révélation de famille que vous avez entreprise avec tant de » succès.....

» Adieu, mon bon Père, je sais bien d'autres choses que vous sur les » jésuites et la guerre qu'on leur a déclarée ; mais ce que vous dites » vaut mieux que ce que je sais. Je me garderai de prétendre à » présent que le chef leur *interdisoit le souffle* : ils ont fait autre chose » que respirer : ils font entendre, par votre bouche, des paroles si me- » surées et si nobles, que force restera à la piété, au droit et à l'inno- » cence. »

Un grand nombre d'éditions a prouvé combien le public avoit sincère- » ment applaudi au bel ouvrage du P. de Ravignan.

goire XV. Quel courage, quelle intrépidité a manifestés ce compagnon d'Ignace !

Grégoire XV a béatifié Albert-le-Grand, de l'ordre des dominicains et maître de saint Thomas d'Aquin. M. de Ravignan dont j'ai rappelé l'ouvrage dans la note précédente, et qui a si hautement loué saint Thomas, sait aussi bien que Grégoire XV, que l'Eglise n'est jamais plus admirable, qu'alors qu'elle fait porter ses faveurs sur les membres divers des légions dévouées qui la servent et qui l'honorent.

La vie de Grégoire XV étoit encore constamment occupée du soin des pauvres et des malades. Il laissoit à la France une marque de son affection et de sa déférence, lui qui avoit donné la pourpre à ce ministre si grand, qu'aucune renommée d'hommes politiques, dans le cours des temps, n'a jusqu'ici surpassé la sienne.

Sous le successeur de ce Pape, on a publié en France un écrit dont j'ai donné le titre, page 181. Il est attribué au baron de Sancy, qui avoit résidé dans cette ville plusieurs années, même sous Henri IV. Achille de Harlay, baron de Sancy, le même dont j'ai parlé plus haut (page 201, ligne dernière de la note), avoit été tour à tour avocat, guerrier, ambassadeur à Constantinople, prêtre de l'Oratoire, évêque.

Dans ce livre si rare, que je ne l'ai trouvé qu'à Rome, l'auteur s'exprime ainsi sur cette ville : « Rome, située au milieu de l'Italie, sur le Tibre,

fleuve tant célébré par les anciens, est la relique de cette superbe et triomphante Rome qui, autrefois, a dominé quasi toute l'Europe, l'Asie et l'Afrique ». M. de Sancy, dans son ouvrage, entreprend d'expliquer ce que doit être l'ambassade de Rome (1) :

« Cette légation est grande et la première de toutes, puisqu'elle s'adresse au Pape, auquel par le respect de la suprême dignité en l'Eglise, les princes chrétiens veulent déférer, et qu'elle se fait à Rome, qui est le bureau où toutes les grandes affaires se rapportent, se digèrent et se décident. Et outre, quand elle vient d'un roi de France..... comme cette légation est importante ! Aussi faut-il qu'elle soit commise à personne de poids, choisie, et recommandée par ses mérites : car, pour définir proprement l'ambassadeur, c'est celui qui est élu par le prince pour aller vers un autre prince, représenter sa personne, y traiter affaires, plus par les forces d'un bon entendement et celles de bien dire, que non à main armée, si le cas n'y échet, et aussi, pour observer les actions et déportemens de celui ou ceux vers lesquels il est envoyé. Pour jouer dignement ce personnage en un théâtre où il y

(1) Dans un livre où il est tant question de Rome, on rencontrera avec plaisir des conseils importans sur les qualités et la tenue que doit avoir un ambassadeur dans cette résidence. Ce sont des conseils d'une telle nature, que les autres nations en peuvent profiter.

a tant d'yeux ouverts, cet ambassadeur doit être sujet du prince qui le députe, de noble extraction, sinon que sa vertu, sa fidélité et ses services signalés lui aient fait égaler ceux qui avoient cet avantage sur lui : de bonnes mœurs, curieux observateur de la religion catholique et romaine, judicieux, éloquent, ingénieux, tempéré, courageux, accompagné de prud'homme et de piété, et qui ait, si faire se peut, la connoissance de l'histoire, ou, pour le moins, l'expérience aux affaires du monde, homme fait et non apprentif. Voilà les parties intérieures qui me semblent lui être nécessaires. Et quant aux extérieures qui ne sont moins à désirer pour l'apparence, il doit être de corpulence médiocre, bien proportionné, non maladif, de bonne rencontre, avoir le visage assuré, mais non effronté; le marcher honnête et néanmoins grave, l'habillement modeste, et être en sa personne propre, net, sans fard, afféterie ni artifice, soit en paroles, actions ou vêtemens; doué de richesses à tout le moins médiocres, soit de patrimoine ou d'autre nature de biens justement acquis, non endetté ni hypothéqué, splendide, libéral, inflexible en la conservation de l'honneur, des droits, du rang et de la dignité de son prince; courtois, affable et officieux envers un chacun indifféremment; marié et non pas ecclésiastique, afin qu'il ne puisse avoir aucune prétention au chapeau de cardinal, ni autre intérêt avec le Pape.

» Toutes ces louables conditions, ou la plus grande partie, se doivent rencontrer en la personne de celui que le prince voudra honorer d'une telle charge, laquelle l'ambassadeur doit commencer par l'établissement de sa famille ou de sa femme, s'il la mène avec lui, comme il peut et doit faire, pourvu qu'il la reconnoisse capable de le seconder, tant pour lui aider et couler plus doucement le séjour qui lui sera prescrit en sa légation, que pour contribuer de sa part aux bonnes œuvres de piété et religion, et aux apparences extérieures autant nécessaires que nulles autres.

» Cette famille doit être composée de trois manières de gens. Les uns pour la *conférence* qui seront trois secrétaires. Le premier pour avoir la connoissance et direction des affaires d'Etat; le second des dépêches et mémoires à faire en langue italienne, et le troisième, des domestiques, et tous trois se doivent choisir fidèles, habiles et affectionnés au service du roi et honneur de leur maître, et surtout le premier, qui après l'ambassadeur est la première personne de l'ambassade, duquel les autres doivent dépendre et recevoir par lui les commandemens de l'ambassadeur. »

Ce livre du baron de Sancy renferme une foule d'autres observations piquantes, mais il suffit d'avoir placé ici ces considérations sensées et très-importantes sur le caractère de celui qui doit

être le représentant d'un grand peuple auprès du souverain, Père de tous les rois. Ce souverain si grand par son crédit, peut rendre des services signalés, même à ceux qui sont séparés de l'unité catholique (1).

(1) M. de Sancy dont il est ici question, est le même auquel on a attribué dans l'histoire la possession du fameux diamant appelé, à tort, *le Sancy*. Les lapidaires de Livourne, experts en cette matière, ont corrigé cette erreur. Ce diamant connu dans le commerce, ne s'appelle pas pour eux *le Sancy*; il a pu appartenir à ce diplomate, fort riche, fort généreux, qui a dépensé des trésors, et même distribué des pierres précieuses dans le sérail à Constantinople, pour protéger les Jésuites contre des ennemis acharnés à les chasser de nos missions de Péra : ce diamant a pu appartenir à cet ambassadeur, mais l'origine du nom n'est pas telle qu'on la dit. Ce diamant s'appelle le *Cent-six*, parce qu'il pèse *cent-six* carats. De là on a bâti une hypothèse, et on a fabriqué une généalogie. J'ai déjà combattu cette erreur, et l'on continue toujours de la répandre. J'ai promis à mon très-savant et illustre ami, M. le baron de Walkenaër, l'homme de grande science et de grand talent, notre secrétaire perpétuel de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de répéter cette information, parce qu'il faut relever toutes les erreurs, quelles qu'elles soient, dans ce monde.

CHAPITRE XXVIII.

L'AUTEUR EXPLIQUE COMMENT UN LAÏQUE PEUT TRAITER DES QUESTIONS, JUSQU'A NOS JOURS, DÉVOLUES AU ZÈLE ET A LA SCIENCE DE L'ORDRE SACERDOTAL. M. DE MAISTRE DONNE LES RAISONS POUR LESQUELLES ON PARLE TANT DE LA FRANCE A PROPOS DE ROME. LA FRANCE, QUOI QU'ON AIT DIT, EST ESSENTIELLEMENT CATHOLIQUE. APOLOGIE DE LA LANGUE LATINE. LA FEMME EST PLUS REDEVABLE QUE L'HOMME AU CHRISTIANISME. LA MÈRE, L'ÉPOUSE, LA SOEUR. LA SOEUR GRISE, LA SOEUR DES ROIS ET DES PAUVRES; LA SOEUR DE TOUT LE MONDE, ET QUI EST EN CE MOMENT MÊME LA SOEUR DES TURCS. TOUTES LES SOUVERAINETÉS S'AFFOIBLISSENT EN EUROPE. L'AUTEUR REPARLE AVEC ADMIRATION DE LA RÈGLE DU CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE DUE A GRÉGOIRE VII. RÉFLEXIONS SUR LES VIEUX PRÉJUGÉS EN FAIT DE RELIGION. IL EST NÉ UN NOUVEL ORDRE DE CHOSSES. CHACUN VEUT DE LA LIBERTÉ TANT DE FOIS PROMISE. QUELQUES-UNS VEULENT TOUT PRENDRE POUR EUX ET ILS NE SONT PAS *LE LION*. SAINT PIERRE EST LE PALAIS DE JÉSUS-CHRIST. L'AUTEUR SE FÉLICITE D'AVOIR ÉTÉ APPELÉ *FILIUS URBIS*; IL A MANIFESTÉ ENCORE UNE FOIS SON AMOUR POUR UNE TENDRE MÈRE.

SANS quitter mon sujet et ces importantes études sur le règne d'illustres Pontifes, je dirai comme M. de Maistre : « Il pourra paroître surprenant qu'un homme du monde s'attribue le droit de traiter

des questions (1) qui, jusqu'à nos jours, ont semblé exclusivement dévolues au zèle et à la science de l'ordre sacerdotal. » Le célèbre publiciste demande à n'être pas accusé d'usurpation. Le grand succès de ses ouvrages prouve que le public s'est empressé d'absoudre un écrivain si noble et si chaleureux. Je donnerai pour mon compte des raisons que n'a pu articuler M. de Maistre. J'ai résidé long-temps dans la ville de Rome. J'y ai appris à l'aimer. Je traite des questions sur Rome, autant pour prouver ma tendresse, que pour instruire ceux qui ne savent pas ce qu'on m'a enseigné.

J'ai parlé beaucoup de la France : alors on dit : « Est-ce qu'il n'y a que la France au monde ? » Non. « Cependant il y a, dit encore M. de Maistre, *des nations privilégiées qui ont une mission dans ce monde* : j'ai tâché d'expliquer celle de la France qui me paroît aussi visible que le soleil. Il y a dans le gouvernement naturel et dans les idées nationales du peuple français, je ne sais quel élément théocratique et religieux qui se retrouve toujours : le Français a besoin de la religion plus que tout autre homme ; s'il en manque, il n'est pas seulement affaibli, il est *mutilé*. » Ah ! que M. de Maistre a raison ! François I^{er}, pour ne pas commencer par Charlemagne qui agissoit presque, dans son royaume,

(1) Tome 1^{er}, XIII, *Disc. prélim.*

en légat du Saint Siège, qui admonestoit les évêques tièdes, qui prêchoit notre sainte religion, malheureusement quelquefois avec le fer, souvent par les dons et par de bons exemples, François I^{er} a signé le concordat avec Léon X, parce que la France, malgré son université et ses parlemens, vouloit la religion. Henri IV auroit renoncé à devenir roi de France, s'il n'avoit pas accordé plein pouvoir à d'Ossat de faire, au nom du prince, une réconciliation catholique.

Richelieu, sous son règne de ministre, a peu fait pour la religion, mais il ne l'a pas insultée, et il a porté ailleurs la force de ce bras qui a terrassé tant d'adversaires. Louis XIV a peut-être engagé Bossuet dans une fausse route, mais Louis XIV a écrit la sage lettre de 1693 (1). Louis XV a offensé Rome en occupant Avignon, et il laissoit continuer à M. d'Aiguillon le mal commencé par M. de Choiseul, le mal dans lequel ce dernier n'eût pas persisté ; mais il a, autant que le permettoient les encyclopédistes, protégé la religion en France : notre épiscopat a été traité avec ménagemens par Louis XV. Louis XVI fut un ami constant, affectueux du Pape Pie VI. Napoléon savoit déjà ce qu'il feroit à Rome, quand, en 1799, il disoit aux Maronites : « Vous verrez ce que j'opérerai un jour pour la religion catholique ; elle est la vôtre, elle est aussi la

(1) Voyez l'*Hist. de Pie VII*, tome II, page 171.

mienne, quoique je ne la pratique pas aujourd'hui. » En effet on a vu le concordat. Les persécutions ont été une erreur de l'orgueil, et le généreux Pie VII a permis de donner au persécuteur prêt à paroître devant Dieu, la bénédiction pontificale. Napoléon en mourant catholique, étoit sincère, mais aussi il savoit qu'il seroit jugé par la France, et il vouloit qu'elle l'aimât repentant et fidèle à sa foi. Quoi qu'on fasse, la France est et demeurera catholique. Aujourd'hui, il ne faut pas pleurer une défaite qui ne s'accomplira pas.

Les périls viendroient-ils de Rome? Gibbon assure que si l'on calcule de bonne foi les avantages et les défauts du gouvernement ecclésiastique, on peut le louer dans son état actuel, comme une administration douce et paisible qui n'a pas à craindre les dangers d'une minorité ou la fougue d'un esprit sans maturité, qui n'est point minée par le luxe et qui est affranchie des malheurs de la guerre. (Décadence, t. XIII, chap. LXX, p. 210.) Et cette langue latine qui nous sert à nous reconnoître!

Je ne me lasse pas de suivre le célèbre Joseph de Maistre: « La fraternité qui résulte d'une langue commune est un lien mystérieux d'une force immense. Dans le ix^e siècle, Jean VIII, Pontife trop facile, avoit accordé aux Slaves la permission de célébrer l'office divin dans leur langue, ce qui peut surprendre celui qui a lu la lettre cxcv de ce Pape, où il reconnoît les inconvéniens de cette

tolérance. Grégoire VII retira cette permission, (autre gloire de Grégoire VII, autre prévision de ce génie!) mais il ne fut plus temps à l'égard des Russes, et l'on sait ce qu'il en a coûté à ce grand peuple. Si la langue latine se fût assise à Kiow, à Nowogorod, à Moscou, jamais elle n'eût été détrônée : jamais les illustres Slaves, parens de Rome par la langue, n'eussent été jetés dans les bras de ces Grecs dégradés du Bas-Empire dont l'histoire fait pitié, quand elle ne fait pas horreur ! »

Nous avons, nous possédons, nous parlons cette savante langue latine : elle est enseignée même par ceux qui ne marchent pas avec nous. Elle est un jalon continuél qui nous empêche de perdre la trace du chemin de l'Eglise latine.

Et puis l'histoire des Papes peut être jugée par tous. D'abord les prêtres seuls l'ont écrite ; les laïques s'en mêlent aujourd'hui. Si l'on attaque la souveraineté des Pontifes, Joseph de Maistre va répondre : « (du Pape, II, 254) La souveraineté, de sa nature, ressemble au Nil, elle cache sa tête. La souveraineté des Papes seule déroge à la loi universelle. Tous les élémens en sont mis à découvert, afin qu'elle soit visible à tous les yeux, et *vincat cum judicatur* : il n'y a rien de si évidemment juste dans son origine que cette souveraineté extraordinaire. L'incapacité, la bassesse, la férocité des souverains qui la précédèrent ; l'insupportable tyrannie exercée sur les biens, les personnes et la conscience des peuples ; l'aban-

don formel de ces mêmes peuples livrés sans défense à d'impitoyables barbares; le cri de l'Occident qui abdique l'ancien Maître : la nouvelle autorité qui s'élève, s'avance et se substitue à l'ancienne sans secousse, sans révolte, sans effusion de sang, poussée par une force cachée, inexplicable, invincible et jurant foi et fidélité jusqu'au dernier instant à la foible et méprisable puissance qu'elle alloit remplacer; le droit de conquête enfin obtenu et solennellement cédé par l'un des plus grands hommes qui aient existé; par un homme si grand que la grandeur a pénétré son nom; tels sont les titres des Papes, et l'histoire ne présente rien de semblable. »

Laissons un moment M. de Maistre que nous sommes sûrs de retrouver fidèle, saisissons Voltaire, ce protégé qu'on n'est pas certain de rencontrer constamment dans des *veines* de bonne foi.

« L'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les souverains, et qui mette à couvert la vie des peuples : ce frein de la religion auroit pu être (il pouvoit dire a été), par une convention universelle, dans la main des Papes. Ces premiers Pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en aver-tissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les *excommunications* pour les grands attentats, auroient toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre : mais les hommes sont réduits à n'a-

voir pour défense que les lois et les mœurs de leurs pays, lois souvent méprisées, mœurs souvent corrompues (1). »

Partout où le christianisme ne règne pas, on voit une tendance à la dégradation des femmes. « Rien n'est plus vrai, (dit M. de Maistre, II. 126) : il est même possible d'assigner la raison de cette dégradation, qui ne peut être combattue que par un principe surnaturel. Partout où notre sexe peut commander le vice, il ne sauroit y avoir ni véritable morale, ni véritable dignité de mœurs : la femme qui peut tout sur le cœur de l'homme lui rend toute la perversité qu'elle en reçoit, et les nations croupissent dans ce *cercle vicieux* dont il est radicalement impossible qu'elles sortent par leurs propres forces.

« Par une opération toute contraire, et tout aussi naturelle, le moyen le plus efficace de perfectionner l'homme c'est d'anoblir et d'exalter les femmes. C'est ce à quoi le christianisme seul travaille sans relâche avec un succès infaillible, susceptible seulement de plus ou de moins, suivant le genre et la multiplicité des obstacles qui peuvent contrarier son action. Mais ce pouvoir immense et sacré du christianisme est nul, dès qu'il n'est pas concentré dans une main unique qui l'exerce et le fait valoir. Il en est du christianisme disséminé sur le globe, comme d'une na-

(1) Voltaire, *Essai*, etc., tome II, chap. LX.

tion qui n'a d'existence, d'action, de pouvoir, de considération, et de nom même, qu'en vertu de la souveraineté qui la représente et lui donne une personnalité morale parmi les peuples. La femme est plus que l'homme redevable au christianisme. C'est de lui qu'elle tient toute sa dignité. La femme chrétienne est vraiment un être *surnaturel*, puisqu'elle est soulevée et maintenue par lui jusqu'à un état qui ne lui est pas naturel : mais par quels services immenses elle paie cette espèce d'anoblissement ! »

Ici on peut placer les louanges dues à la *mère*, à la *sœur* et à l'*épouse*. Je n'oublierai pas un être angélique, une femme qui n'a appartenu longtemps qu'à la France : la *Sœur grise*, la *Sœur* des rois et des pauvres, la *Sœur* de tout le monde, et qui est en ce moment même la *Sœur* des Turcs.

Le souverain Pontife a proclamé la liberté universelle parce que le genre humain est en partie serf. Il a rendu cette liberté possible en sa qualité de chef unique de cette religion seule capable d'assouplir les volontés, et qui ne pouvoit déployer toute sa puissance que par lui.

M. de Maistre va fortifier des conséquences que j'ai tirées de l'état malheureux de l'Europe :

« Aujourd'hui il faudroit être aveugle (1) pour ne pas voir que toutes les souverainetés s'affoiblissent en Europe. Elles perdent de tous côtés

(1) *Du Pape*, II, page 128.

la confiance et l'amour. Les sectes et l'esprit particulier se multiplient d'une manière effrayante. Il faut purifier les volontés, ou les enchaîner : il n'y a pas de milieu (et pourtant on dit qu'il y a un milieu); les princes dissidens qui ont la servitude chez eux, la conserveront ou périront : les autres seront ramenés à la servitude ou à l'unité. » C'est ce que disoit Grégoire VII.

Quand j'ai écrit les réflexions consignées à la page 241, je savois bien que je serois fortement soutenu par mon noble prédécesseur dans la science de l'amour des Papes, et que je me trouverois un élève formé par les doctrines du maître.

Nous n'en finirons donc jamais avec Grégoire VII. Ses adversaires le poursuivent d'une critique incessante. Ses amis ne peuvent ignorer et ne sauroient trop répéter que ce fut lui qu'on vit se prononcer avec audace en faveur du célibat ecclésiastique, qui a produit tant de biens divers, et pu éloigner tant de maux. Nous vaincrons nos ennemis sur beaucoup de points : un de ces points sera la règle du célibat ecclésiastique.

Salut et honneur éternel à saint Grégoire VII et à ses successeurs, et au concile, qui ont maintenu l'intégrité du sacerdoce contre tous les sophismes de l'exemple et de l'hérésie!

Enfin les Papes nous disent : « Nulle institution humaine n'a duré dix-huit siècles, et voyez la nôtre ! »

Dans la masse de ce que nous appelons la ci-

vilisation, l'homme instruit, l'avocat, le marchand, le magistrat, le noble même, le pauvre tout naturellement, veulent innover. Pour innover, chacun veut mettre à une autre place ce qu'il peut atteindre. On ne s'embarrasse pas des règles de l'équilibre, de la loi sur la chute des corps. On dérange, on rétrécit, on étend, puis on s'asseoit, plein d'orgueil, et l'on dit aux niais qui regardent : « Voyez comme cela est plus beau ! voyez que j'ai plus d'esprit, de talent, que tout ce qui est venu avant moi ! » Ce ne sont pas là d'ailleurs les plus redoutables ennemis ; la vraie calamité, c'est d'avoir à entendre ceux qui ne produisant rien par eux-mêmes, mais remplis de vieilles inspirations, ont lu un livre, un livre mal fait, un livre des anciens temps, qui disoit ce que la malveillance, l'ignorance et la stupidité, ou, si vous voulez, la plainte alors plus ou moins raisonnable de la conscience publique, reprochoient à des circonstances finies. Ces hommes, rassasiés de ce fait, de ce grief, de cet état de choses qui n'est plus, voient encore partout ce fait, ce grief, cet état de choses, et s'écrient : « Courez à cet ennemi, (il n'est qu'un fantôme) ; écrasez ce serpent (et il n'y a pas de serpent) ; laissez-vous instruire par l'expérience, et l'expérience dit que tout est nouveau, qu'il y a bien toujours le même soleil, les mêmes astres ; que le même Dieu gouverne les hommes, mais qu'aussi ce qui est exagéré en préjugés de haine, est vieux et tombe en poussière.

Il est né un nouvel ordre de choses. Tout le monde veut un peu de cette liberté qu'on a tant promise, et que des égoïstes ne doivent pas invoquer pour eux seuls. Quand des principes sont en présence, chacun proclame les siens, chacun demande une part, et tous doivent l'obtenir ; sinon on veut gouverner pour soi ; on ne partage pas les fruits de la conquête, on se donne tout en voulant paroître modeste, pour être le lion, et on n'est pas *le lion*. Les griffes sont peut-être enfoncées dans la proie, mais la hardiesse et la générosité du roi des animaux sont absentes. Revenons à des modérateurs qui sont bienfaisans et ne se montrent pas protecteurs à demi ! revenons à ce qui est droit, juste et ami de l'homme ! Terminons en disant avec M. de Maistre : « Quinze siècles avoient passé sur la ville sainte, lorsque le génie chrétien, jusqu'à la fin vainqueur du paganisme, osa porter le *Panthéon* dans les airs, pour n'en faire que la couronne de son temple faïeux, le centre de l'unité catholique, le chef-d'œuvre de l'art humain, et la plus belle demeure terrestre où l'on adore celui qui a daigné vivre avec nous, *plein d'amour et de vérité* (Jean I, 14). »

Oui, c'est pour son propre culte que le Dieu des chrétiens a permis qu'on élevât un temple siglo-rieux. On peut chercher la suprématie des Papes dans leurs talens, dans leurs vertus, dans leur science, dans leur tendresse pour l'humanité ;

tout cela est vrai, exact, et prouvé par les témoignages de plus de dix-huit siècles; mais les hommes seuls doués de quelque intelligence peuvent apprécier cette gloire. Notre Dieu a voulu qu'un monument digne d'admiration, et que le commun des hommes peut comprendre et visiter librement, attestât encore que tout ce qu'il y a de plus beau, de plus grand, de plus riche, est nécessairement l'habitation de la plus *majestueuse lignée de souverains que présentent les fastes de l'histoire du monde* (1).

Actuellement, que l'on rende quelque justice, si ce n'est trop demander, à l'abeille laborieuse qui cherche toujours à former son miel des fleurs éparses sur les sept collines ! J'ai atteint un but désiré, tout en louant Paris, sans le flatter (car Paris est un peu la capitale du mal et du bien) : j'ai témoigné une fois de plus à la ville de Rome le dévouement qu'elle m'a inspiré; et si l'on m'a dit que je pouvois être appelé *Filius Urbis*, j'ai mérité ce nom, et j'ai eu le droit de continuer la manifestation de l'amour que je porte à une tendre mère.

(1) *Hist. de Pie VIII*, page 440.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

j

CHAPITRE PREMIER. — L'auteur se propose d'esquisser des considérations sur la vie des quinze premiers Pontifes romains qui ont porté le nom de *Grégoire*. Grégoire premier est né à Rome d'une ancienne et illustre famille. Sa première éducation. Il fonde des monastères. Suivant beaucoup d'auteurs, il fut religieux dans le couvent de Saint-André, qu'habitent aujourd'hui les moines Camaldules à Rome. Il devient Apocrisiaire à Constantinople. On l'élit Pape. Il se cache : une colombe vient se placer sur sa tête et le fait reconnoître. Les plus importants travaux apostoliques de ce Pape. Il remplissoit avec l'ardeur la plus exemplaire, ses devoirs de pontife et de prince.

1

CHAPITRE II. — Saint Grégoire II est élu Pape en 715, et succède à Constantin. Grégoire II est la pierre sur laquelle fut fondée plus solidement qu'auparavant, la puissance temporelle de l'Eglise. Elle se débat entre la tyrannie des Lombards et celle des Exarques. Le Pape veut relever les murs de Rome : il en est empêché par les Lombards. Grégoire consacre évêque Winfrid, apôtre des Germains, et lui donne le nom de Boniface. L'empereur Léon l'Isaurien proscriit les images. Grégoire ne veut pas abolir ce saint culte et résiste à l'empereur. Aucune puissance souveraine en Europe n'est aussi ancienne que celle des Papes. Admiration de l'Italie pour le culte des images. Le roi des Lombards, Luitprand, menace Rome. Grégoire demande des secours à Eudes, roi d'Aquitaine, qui avoit battu les Sarrasins à Toulouse. Eudes promet ces secours et ne peut les envoyer. Charles Martel, appelé en Italie

par Grégoire, ne peut quitter la France, où il doit redouter la présence du célèbre Abdérame. Grégoire, abandonné à lui-même, est attaqué par Luitprand et l'exarque Eutychius. Le Pontife, nouveau saint Léon, apaise Luitprand. Le roi, arrivé devant la confession de saint Pierre, s'agenouille et y dépose ses habits royaux, sa couronne d'or et sa croix d'argent. Le règne de Grégoire II fut un règne de sagesse, de gloire et de courage. L'autorité des Papes fut pendant plusieurs siècles la véritable force constituante en Europe. C'est elle qui a fait la monarchie européenne, merveille d'un ordre surnaturel. 13

CHAPITRE III. — Saint Grégoire III, né en Syrie, moine bénédictin, est consacré le 8 mars 731. Il protège saint Boniface, apôtre de la Germanie, et lui envoie le *pallium*. Grégoire III résiste aussi à Léon, qui avoit ordonné la destruction des images. Grégoire recourt à Charles-Martel, et l'appelle *Christianissimus*. Les exhortations pieuses de Grégoire exaltent le courage de Charles-Martel. Description de la bataille de Poitiers. Martel envoie des courriers à Grégoire pour lui annoncer la défaite des Arabes. Les empereurs d'Orient sont intimidés. Les Lombards respectent le Pontife. Il confirme l'institution des diocèses fondés en Allemagne par saint Boniface. Détails sur les vertus et les talens de saint Grégoire III. 25

CHAPITRE IV. — Grégoire IV fut élu en 827. Il réédifia et entoura de murailles la ville d'Ostie pour empêcher les débarquemens des Sarrasins de Sicile. Il se transporta en France pour réconcilier Louis-le-Pieux avec Lothaire. Les deux princes accusèrent le Pape de partialité, parce qu'il se montra juste. Il revint à Rome et cassa la sentence des évêques français qui avoient enlevé le sceptre à Louis. C'est à Grégoire IV que l'on doit l'institution de la fête de la Toussaint. Il fit transporter le corps de saint Grégoire-le-Grand à Saint-

Pierre. On possède diverses lettres de Grégoire IV. Sa mort, après un règne de seize ans. 32

CHAPITRE V. — Grégoire V fut élu en mai 996, à l'âge de vingt-quatre ans. On croit qu'il institua le collège des électeurs de l'empire. Le sénateur Crescentius chasse de Rome Grégoire qui se réfugie à Pavie. L'anti-pape Jean XVII. En 998, Grégoire casse le mariage de Robert, roi de France, avec la princesse Berthe. Gerbert nommé au siège de Ravenne. Adélaïde, veuve de Lothaire de Provence, est enfermée dans une forteresse par ordre d'Adalbert, fils du marquis d'Ivrée. Grégoire la protège dans de nouveaux malheurs, et lui assure une protection royale. Le cardinal Borgia loue l'administration des Papes en Sicile. Grégoire V mourut à l'âge de vingt-sept ans. 35

CHAPITRE VI. — Grégoire VI, avant d'être élu Pape en 1044, s'appeloit Jean Graziano. Il contribua pour le bien de l'Eglise, à rendre facile l'abdication de Benoît IX, qui avoit permis de funestes dilapidations. Il gouverna l'Eglise deux ans et neuf mois, ensuite il abdiqua. Il mourut à Cluny où il édifioit les religieux par sa piété et ses vertus. 38

CHAPITRE VII. — Naissance de Grégoire VII. Il est élu Pape en 1073. Il refuse la tiare. Les Romains le forcent de l'accepter. Il veut détruire la simonie. Ses décrets à ce sujet. Henri IV, roi de Germanie, protecteur des simoniaques, est menacé de l'excommunication. L'auteur explique l'état des esprits au moyen âge. Henri fomenta une conspiration à Rome, pour faire assassiner le Pape. Quintius fait enfermer Grégoire dans une tour. Le peuple le délivre. Magnanimité de Grégoire. Henri ordonne la déposition du Pontife, et fait signifier au Pape sa déposition. Plaintes des Saxons contre Henri, rapportées par M. Voigt, protestant. Henri est excommunié, s'il ne se rend pas en Italie. Henri se rend au château de Canosse pour obtenir l'absolution.

Récit des annalistes français. Récit de M. Voigt. Grégoire donne l'absolution au roi. Henri reconnoît un autre Pape. Détails sur la conduite de cet intrus, qui se fait appeler Clément III. Réflexions sur les événemens de ce temps, extraites de Feller : nouvelle excommunication définitive prononcée contre Henri. Mort de Grégoire VII. Ses ouvrages. *Dictatus Papæ*. Discussion pour savoir si cet ouvrage appartient à Grégoire. 40

CHAPITRE VIII. — Opinion de M. Voigt sur le *dictatus Papæ*. Divers historiens ont écrit la vie de Grégoire VII. Benoît XIII ordonne que l'on célèbre l'office de saint Grégoire VII. M. Gilbert de Voisins prend la défense du roi Henri IV contre le Pape. Réponse à M. Gilbert de Voisins. Court précis de la vie coupable du roi Henri. Il n'est appelé que roi, parce qu'il ne fut empereur qu'en 1084, à peu près quatorze mois avant la mort de Grégoire, qui a régné douze ans. Opinion définitive de Feller sur les saints des premiers temps de l'Eglise et du moyen âge. Les suites de l'excommunication formulées dans un seul vers latin. Le traité de Cambrai entre diverses puissances, stipuloit un interdit contre les Vénitiens. Grégoire suivait la jurisprudence universelle de son temps. Henri IV, roi de France, cité comme voulant déférer au Pape une grande autorité. Jugement sur les actes politiques de Grégoire VII. Autres détails sur les sources diverses où l'on trouve les œuvres qu'il a laissées. 57

CHAPITRE IX. — Grégoire VIII est élu Pape en 1187. Il confirme des faveurs importantes que son prédécesseur Urbain III avoit accordées. Aimant à suivre l'exemple de Grégoire VII en ce qui concerne sa disposition à réconcilier entre eux les princes catholiques, il a l'espoir de rétablir la paix entre Gènes et Pise. Il meurt pendant qu'il remplissoit ce pieux devoir. Il avoit cherché à apaiser les différends qui existoient entre les

barons romains et la ville de Tusculum. Les barons lui avoient demandé d'excommunier les habitants de cette ville. Il rappeloit le décret du concile de 1139, qui condamnoit l'usage de l'arbalète comme trop meurtrier. L'auteur demande si la civilisation actuelle a pensé aujourd'hui à condamner les fusées à la Congrève et les canons à la Paixhans. Effet terrible de ces fusées. L'auteur loue Grégoire VIII, et il annonce que Grégoire X, dans un pareil sentiment d'humanité, condamnera même les tournois. Impression touchante produite par une lettre de Grégoire VIII. Il ne faut pas le confondre avec l'anti-pape Bourdin qui a aussi porté le nom de Grégoire VIII. 71

CHAPITRE X. — Grégoire IX succède à Honorius III. Querelles entre l'empereur Frédéric II et Grégoire. Ce Pape est obligé de quitter Rome. Troubles dans l'Université de Paris apaisés par le Pape. Frédéric s'embarque pour la Syrie. Il laisse en Italie un lieutenant chargé de faire la guerre au Pape. Frédéric est accusé d'avoir composé des livres impies. Il se disculpe, mais cette calomnie n'est pas encore complètement détruite. Le Pontife rentre dans Rome et donne à l'empereur le baiser de paix. Le fils de Frédéric se révolte contre lui. Le Pape apaise cette révolte. Nouvelles dissidences relativement à la Sardaigne donnée aux Papes par Charlemagne. Belle conduite de saint Louis, refusant l'empire offert à son frère le comte d'Artois. Le Pape met un terme aux différends qui s'étoient élevés à Reims. Décision de Grégoire contre ceux qui persécutoient les juifs. Saint Louis refuse la Sicile offerte au comte d'Artois. Ouvrages de Grégoire IX. C'est lui qui a canonisé saint François d'Assise. 76

CHAPITRE XI. — Thébalde Visconti fut créé Pape en 1271. Il étoit alors en Palestine. Il accepta la tiare, et prit le nom de Grégoire X. Il invoque les secours de Philippe-le-Hardi, roi de France. Convocation d'un concile à

Lyon. Négociations avec Michel, empereur de Constantinople, pour la réunion de l'Eglise romaine et de l'Eglise grecque. Admirable conduite de Grégoire voulant rétablir la paix entre les Guelfes et les Gibelins de Florence. Michel envoie des ambassadeurs au concile de Lyon. Détails sur les opérations de ce concile. Constitutions relatives aux conclaves. Rodolphe de Habsbourg confirmé roi des Romains. Louanges données à la race de ce prince. Eloge de Rodolphe, par Sismondi. Saint Bonaventure, franciscain, reçoit le chapeau de cardinal. L'envoyé du Pape trouve le moine lavant la vaisselle du couvent. Vœu de l'auteur pour la canonisation de Grégoire X. Intérêt que peut avoir le cabinet de Vienne à la solliciter. Ouvrages de Grégoire X. Sa mort.

85

CHAPITRE XII. — Roger de Beaufort est élu Pape en 1370, et prend le nom de Grégoire XI. C'est le dernier Pape que la France ait donné à l'Eglise. Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France, Charles V, tient la bride du cheval du Pape, quand il fait sa *cavalcata* à Avignon. Il cherche à rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Il reçoit le serment d'obédience du roi d'Aragon pour les îles de Sardaigne et de Corse. Il envoie deux nonces à Constantinople pour y tenter encore la destruction du schisme grec. Le Pape excommunie Barnabò Visconti. Cette excommunication avoit été sollicitée auprès d'Urbain V, par l'empereur d'Allemagne. Férociétés exercées par Barnabò contre ses sujets. Les évêques reçoivent une bulle qui leur prescrit la résidence. Réponse à ce sujet d'un évêque au Pape Grégoire. Le Pontife conçoit le projet de reporter le Saint Siège à Rome. Il y est invité par sainte Catherine de Sienne, de la famille Borghèse, et par sainte Brigitte de Sienne. Grégoire notifie son projet à l'empereur et à tous les souverains de l'Europe.

93

CHAPITRE XIII. — Grégoire XI persistant à partir pour Rome, le roi de Castille cherche à le détourner de ce voyage. Le roi de France, Charles V, tâche de retenir le Pape dans la résidence d'Avignon. Vaines tentatives de Louis d'Anjou, frère du roi, à ce sujet. Le Pontife diffère quelque temps son voyage pour voir signer un traité de paix entre la France et l'Angleterre. Le Pape prie Charles V d'abolir en France l'usage qui défendoit aux justiciés de faire la confession sacramentelle, et de recevoir les exhortations des prêtres ou des religieux. Cet usage cruel est maintenu par les protestans. Grégoire part d'Avignon. Il s'embarque à Marseille sur la *Capitana* de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandée par le grand-maître en personne. Vicissitudes du voyage. Arrivée à Ostie et à Rome. Les bannerets déposent les baguettes de commandement aux pieds du Pape. Rome étoit réduite à un état de dépopulation effrayant. Wicleff, sommé de rétracter ses erreurs. Chagrins de Grégoire. Il tombe malade. Louanges données à ce Pape. Il a favorisé cependant peut-être un peu trop sa famille. Les écrivains français et les écrivains italiens ont jugé diversement Grégoire XI. Bury consacre dans sa nomenclature la gloire de ce Pape, qui reporta le Saint Siège à Rome. 100

CHAPITRE XIV. — Auguste Corraro de Venise est élu Pape, et prend le nom de Grégoire XII. Il lutte contre un anti-pape qui se fait appeler Benoît XIII. Négociation entre le Pape véritable et l'anti-pape. Troubles suscités dans la Marche contre Grégoire. Noms des cardinaux d'une promotion faite par Grégoire. Il est menacé par des cardinaux qui avoient donné la main à son élection. Ils veulent assembler un concile. Grégoire le leur défend. Grégoire se retire à Sienne. Il est prié par Uladislas, roi de Pologne, de tenir le fils de ce prince sur les fonts de baptême. Grégoire fait une

promotion de neuf cardinaux. Malatesta, seigneur de Rimini, invite Grégoire à venir habiter cette ville. 107

CHAPITRE XV. — Un concile se rassemble à Pise. Il ne fut ni approuvé ni réprouvé, au dire de Bellarmin. Grégoire s'oppose à l'exécution des décisions de ce concile. Grégoire est abandonné par un grand nombre de ses partisans. Il se réfugie à Gaète. Il envoie un nonce à Riga, pour confirmer les peuples de ce pays dans leurs intentions d'obéissance. Un concile est assemblé à Constance. Grégoire y envoie le cardinal de Raguse pour qu'il y défende les droits du Pape légitime. Plus tard il reconnoît le concile de Constance, et Malatesta, fondé de pouvoirs de Grégoire, est chargé de déclarer qu'il dépose le pontificat. Le concile accorde à Grégoire des titres et des honneurs inusités. Il meurt à Récanati, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. L'histoire du Pape Grégoire XII ne ressemble en rien à celle d'aucun autre Pontife. Son abdication est un des plus grands ornemens de sa vie. 115

CHAPITRE XVI. — Circonstances de la vie de Grégoire XIII qui ont précédé son pontificat. Il est élu Pape le 12 mai 1572. Il donne des audiences publiques avec une admirable patience. Arrivée à Rome du cardinal Charles de Lorraine. Il sollicitoit une ligue contre les Turcs. 123

CHAPITRE XVII. — L'effroyable massacre de la Saint-Barthélemy. Notes de Saint-Simon sur cette horrible catastrophe. Elles jettent un jour nouveau sur les causes de ce crime politique. Actes coupables du cardinal Charles de Lorraine, depuis peu arrivé à Rome. Les Romains ont gardé le souvenir du sac de leur ville par les protestans. Grégoire cherche à étendre les conséquences de la victoire remportée par les chrétiens à Lépante. Le Pape protège avec une singulière bienveillance le collège fondé par Ignace de Loyola. Le Pape fait punir un conspirateur. Relations amicales de Gré-

goire avec Henri III, roi de France. Ouverture de la porte sainte, pour le jubilé de 1575. Dissidences avec l'empereur Rodolphe. Elles présentent un caractère dangereux. Le frère du Pape reçoit la défense de venir à Rome. Les Maronites hautement protégés. Ils communiquent des lettres d'Innocent II et de saint Louis, qui leur ont assuré l'affection du Saint Siège et la bienveillance de la France. Correction du décret de Gratien. 130

CHAPITRE XVIII. — Grégoire XIII ne se lassoit pas de porter dans les affaires son esprit de conciliation. Il soutient Etienne Battori, roi de Pologne, contre des prétentions de Henri III, devenu roi de France. Il rétablit la paix entre Battori et Philippe II, roi d'Espagne. Détails relatifs à la création de l'ordre du Saint-Esprit. Conduite bienveillante et délicate de Grégoire XIII à ce sujet. Faits relatifs à Henri de Portugal, auparavant prêtre et archevêque, qui demande la permission de se marier. Refus courageux de Grégoire XIII. Le Pape fait transporter à Saint-Pierre les ossements de saint Grégoire de Nazianze. Les chevaliers de Malte se révoltent contre le grand-maître. Le Pontife fait venir à Rome le grand-maître et les révoltés, et termine glorieusement cette dissidence si effrayante. Paroles terribles du cardinal de Montalto, depuis Sixte-Quint. Élection d'un nouveau grand-maître. Détails sur la conduite de Pie VII, lors de l'abdication du grand-maître de Hompesch, au commencement du XIX^e siècle. 147

CHAPITRE XIX. — Grégoire ne peut pas ramener la Suède à la foi véritable. Il rétablit la paix entre Jean-Basile, grand-duc de Russie, et Étienne Battori, roi de Pologne. Réformation du calendrier. Détails circonstanciés sur cette institution de Grégoire XIII. Correction du martyrologe. Des princes du Japon envoient des ambassadeurs à Rome. Mort du Pape. Louanges dues

à ses mérites. L'immense libéralité grégorienne. Accord pieux qui régné entre Grégoire XIII et Louis XIV. L'auteur, après avoir donné tant d'éloges à ce Pontife, croit cependant que, relativement au brigandage qui infestoit l'État de Rome, ce prince fut trop miséricordieux. Sixte V fut ensuite peut-être trop long-temps sévère. Mais il finit par rentrer dans la juste mesure des devoirs d'un souverain. Sous le gouvernement actuel, on voit fleurir une exacte justice. A Rome, la piété donne des lettres de noblesse, comme l'esprit en France.

168

CHAPITRE XX. — Grégoire XIV, appelé d'abord Nicolas Sfondrati, avoit été attaché au service d'honneur de saint Charles Borromée. Il est créé cardinal par Grégoire XIII. Cinquante-quatre cardinaux l'élisent Pape. Il résiste. Il est forcé à monter dans la *sedia gestatoria*, où on le place presque évanoui. Anagramme du nom de Grégoire XIV en latin. Ce Pape témoigne une grande tendresse à saint Philippe de Néri, et confirme l'Ordre fondé par saint Camille de Lellis. Grégoire se déclare contre Henri IV, roi de France. Sa conduite dans cette circonstance, opposée à celle de Sixte-Quint. Il tombe malade. Il veut abdiquer. Les cardinaux s'y opposent. Sa mort. Portrait de ce Pape par Novaes. L'auteur excuse ce Pontife qui avoit refusé de bonne foi, d'abord la pourpre, ensuite le manteau pontifical.

186

CHAPITRE XXI. — Grégoire XV est élu le 9 février 1621. Vertus qui se manifestent généralement au conclave. Mise en ordre de la bibliothèque de Heidelberg. Règlement sur les conclaves. Le Pape recommande à Louis XIII le jeune Bentivoglio. Mort du grand Seigneur Othman II. Grégoire recommande à la France les intérêts des missions catholiques en Barbarie, et rappelle que Paul V a rendu des services au roi, quatre ans auparavant. Lettres d'Othman II au roi Louis XIII,

sous le règne de Paul V. Alger et ses perfidies. Louanges données à Charles X, qui a détruit ce repaire de brigands. Regrets du duc d'Angoulême, qui n'a pu lui-même faire cette conquête pour ajouter à ses trophées d'Espagne ceux qu'il auroit obtenus en soumettant cette immense partie de l'Afrique. 192

CHAPITRE XXII. — Bulle relative aux permissions de confesser et de prêcher. Institution de la Propagande. Conversation avec le cardinal Antonelli, préfet de cette congrégation. Canonisation de saint Isidore Agriculteur, de saint Philippe Néri, de saint Ignace de Loyola, de saint François-Xavier et de sainte Thérèse. Béatification d'Albert-le-Grand. La cathédrale de Paris érigée en métropole. Armand Duplessis de Richelieu est nommé cardinal. Jugement porté sur ce ministre. Alphonse de la Cueva, auparavant ambassadeur d'Espagne à Venise, reçoit le chapeau. Mort de Grégoire XV. 204

CHAPITRE XXIII. — L'auteur rassemble les preuves de ce qu'il a rapporté précédemment. Éloge de Grégoire-le-Grand. Ses richesses, ses fondations, son amour pour les pauvres. La colombe. Les dialogues, les homélies. Le serviteur des serviteurs de Dieu. Grégoire II fait gagner à Eudes la bataille de Toulouse contre les Sarrasins. Grégoire III invoque, excite, bénit Charles-Martel qui détruit l'armée d'Abdérame à Poitiers, et prépare ainsi la pensée des croisades. Grégoire IV protège et rétablit sur son trône Louis-le-Débonnaire. Grégoire V crée le collège des électeurs de l'empire germanique. Grégoire VI abdique noblement pour le bien de l'Eglise. Réflexions sur les premiers temps de la vie de Grégoire VII. Belles paroles de M. le comte de Maistre. 215

CHAPITRE XXIV. — L'ouvrage de M. Gosselin, cité avec éloges. Fénelon, Bossuet ont éclairci cette question du moyen âge. Lingard, Leibnitz sont cités. Opinion émise par des écrivains protestans en faveur de Grégoire VII.

L'auteur hasarde des reproches qu'on peut adresser à Grégoire, et les fait suivre de raisonnemens pris d'un autre point de vue. Que gagne-t-on à tant accuser les papes? L'auteur s'estime heureux s'il a pu prouver l'inutilité de toutes ces violences. 227

CHAPITRE XXV.—Grégoire VIII se croit obligé d'être toujours un prince conciliateur. Il proscriit les armes meurtrières. Aujourd'hui on donne des primes à ceux qui inventent l'art d'anéantir plus rapidement les hommes. Conspiration contre Grégoire IX. Il est défendu par un parti fidèle. Agé de près de cent ans, il se montre un prince plein de vigilance et de courage. Grégoire X ne parle aussi que de conciliation. Admirables paroles adressées aux Guelfes et aux Gibelins de Florence. Il essaie de défendre même les tournois. Il devine les destinées de la race de Rodolphe de Habsbourg. Les descendans de cette famille accueillent les aînés de la famille de Hugues Capet. La durée des longues dynasties est toujours la récompense de la vertu du maître et des talens du ministre. 243

CHAPITRE XXVI.—Des révélations de M. Gosselin excusent quelquefois l'auteur de la défense des quatre articles. Bossuet fut ébloui par le *Soleil* qui régnoit sur la France. Les papes français ont souvent introduit à Avignon une sorte de népotisme national. C'est un pape français qui a reporté le Saint Siège à Rome. Horreurs commises par Barnabò Visconti. Grégoire XI meurt au moment où il alloit peut-être quitter Rome. Grégoire XII défendit la tiare avec courage: il abdiqua pour rétablir la paix dans le catholicisme. Grégoire XIII ami sévère de Henri III. Nouvelles conciliations. Le cardinal-roi n'a pas la permission de se marier. La réforme du calendrier concilie le Ciel et la Terre. Ce pape mérite des louanges immenses. Sa vie est un sujet d'histoire, beau, grand, honorable et digne d'admiration. 248

CHAPITRE XXVII.—Grégoire XIV, à son avènement, remplit plusieurs des plus hauts devoirs du pontificat: il se pro-

nonça contre le roi de France Henri IV. Cè pontife, comme tant d'autres, fut modeste sur le trône. Il voulut abdiquer, les cardinaux n'y consentirent pas. Il reste à examiner les actes de Grégoire XV. L'ancienne politique du royaume d'Alger ressembloit à celle qu'il manifestoit encore en 1830. La propagande de Rome est surtout un institut de civilisation. L'auteur rappelle que ce pontife a canonisé saint Ignace de Loyola. Examen de la brochure du P. de Ravignan. Saint François-Xavier. Béatification d'Albert-le-Grand. Informations sur ce que doit être une ambassade à Rome, par le baron de Sancy. 255

CHAPITRE XXVIII. — L'auteur explique comment un laïque peut traiter des questions, jusqu'à nos jours, dévolues au zèle et à la science de l'ordre sacerdotal. M. de Maistre donne les raisons pour lesquelles on parle tant de la France à propos de Rome. La France, quoi qu'on ait dit, est essentiellement catholique. Apologie de la langue latine. La femme est plus redevable que l'homme au christianisme. La mère, l'épouse, la sœur. La Sœur Grise, la Sœur des rois et des pauvres ; la Sœur de tout le monde, et qui est en ce moment même la Sœur des Turcs. Toutes les souverainetés s'affoiblissent en Europe. L'auteur reparle avec admiration de la règle du célibat ecclésiastique due à Grégoire VII. Réflexions sur les vieux préjugés en fait de religion : il est né un nouvel ordre de choses. Chacun veut de la liberté tant de fois promise. Quelques-uns veulent tout prendre pour eux, et ils ne sont pas *le lion*. Saint-Pierre est le palais de Jésus-Christ. L'auteur se félicite d'avoir été appelé *Filius Urbis* ; il a manifesté encore une fois son amour pour une tendre mère. 264

ERRATA.

Page 69, ligne 24, au lieu de graves, lisez grands.

Page 99, ligne avant-dernière, au lieu de XIII, lisez XI.

Page 142, ligne 16, au lieu de de famille, lisez de la famille.

Page 184, avant-dernière ligne de la note, ôtez infatigable.

Page 209, note, au lieu de page 74, lisez 174.

Page 263, note, ligne 14, au lieu de l'homme, lisez homme.

